

Fabienne Chevallier

LA NAISSANCE DU L'ESSOR DES POLITIQUES D'HYGIÈNE (1788-1855) PARIS MODERNE



Table des matières

Remerciements	5
Introduction	6
Chapitre un. Le bouleversement des institutions scientifiques et le renouvellement des approches médicales	13
1. Le bouleversement des institutions scientifiques et médicales	14
2. Le renouvellement des acteurs de l'hygiène	21
3. La lutte contre les maladies et les épidémies	46
Chapitre deux. La création d'une ville salubre : le temps des organes de conseil	58
1. Le rôle du conseil de salubrité du département de la Seine : une politique publique de proximité	59
2. Le conseil d'hygiène publique et de salubrité et la commission des logements insalubres au service de l'hygiène sociale	83
Chapitre trois. Les réseaux et l'accès à l'hygiène	95
1. La lente gestation des réseaux d'hygiène	96
2. L'accès de tous à l'hygiène : une nouvelle politique sociale	121

Chapitre quatre. La rue parisienne et l'invention de la modernité urbaine	142
1. Une rupture décisive : la rue comme espace public	144
2. Figures du « Bien public » dans la rue parisienne de 1788 à 1848	155
3. Les interventions urbaines : la diversité des doctrines et des pratiques	168
4. La rue parisienne, baromètre de la vie sociale	191
Chapitre cinq. Approvisionner les Parisiens : vers les bâtiments publics de la modernité	199
1. Les abattoirs: réalisations et modèles	202
2. Greniers, halles et marchés: de l'approvisionnement de proximité à la création d'une icône	212
Conclusion	252
Notices sur la vie et l'œuvre des principaux personnages cités dans l'ouvrage	255
SOURCES DES NOTICES	255
CADET DE GASSICOURT Charles-Louis (1769-1821)	259
CARLIER Pierre, Charles, Joseph (1794-1858)	260
DEBELLEYME (s'écrit aussi de BELLEYME) Louis-Marie (1787-1862)	262
DELESSERT Gabriel-Abraham-Marguerite (1786-1858)	264
DEYEUX Nicolas (1745-1837)	265
FOURCROY Antoine-François, comte de (1755-1809)	267
GIRARD Pierre-Simon (1765-1836)	268
GISQUET Henri Joseph (1782-1866)	270
HUZARD Jean-Baptiste (1755-1838)	271
PARMENTIER Antoine-Augustin (1737-1813)	272
PIETRI Pierre-Marie (1810-1864)	274
THOURET Michel-Augustin (1748-1810)	275
VAUQUELIN Nicolas Louis (1763-1829)	275
Bibliographie et sources	277
Bibliographie	277
Sources	284
Illustrations	296
Liste des illustrations publiées	296
Sources des illustrations non publiées	300

Abréviations utilisées

Archives de Paris: A.P.

Archives de l'Académie des Sciences: A.A.S.

Archives de l'Académie Nationale de Médecine: A.A.N.M.

Archives de la préfecture de Police de Paris: A.P.P.P.

Dossier biographique: d.b

Remerciements

Ce livre est la version remaniée de la première partie d'une monographie d'habilitation à diriger les recherches soutenue le 3 mars 2009 à l'université Rennes 2 sous le titre « Histoire d'une municipalité moderne. Hygiène, politique urbaine et santé publique à Paris (1788-1898) ». J'exprime mes remerciements les plus vifs au professeur Jean-Yves Andrieux, qui l'a dirigée, et je garderai par-delà ce livre le souvenir de nos échanges si fructueux. Je suis aussi reconnaissante aux membres de mon jury : MM. Jacqueline Bayon, Patrick Cabanel, Marie-Claude Genêt-Delacroix, Anja Kervanto Nevanlinna, tant pour leurs critiques que pour leurs appréciations et leurs suggestions.

Je voudrais aussi remercier les directeurs de bibliothèques et fonds d'archives, qui ont bien voulu suivre mon activité pendant ces années de recherche : Pierre Casselle, directeur de la bibliothèque de l'Hôtel de ville ; Laurence Camous, directrice de la bibliothèque et des archives de l'Académie de médecine ; Isabelle Astruc, directrice du musée et des archives de la Préfecture de police de Paris ; Annie Chassagne, conservatrice à la bibliothèque de l'Institut de France, et Dominique Lobstein, directeur de la bibliothèque du musée d'Orsay.

Je suis très reconnaissante à André Guillaume, titulaire de la chaire d'histoire des techniques au Conservatoire National des Arts et Métiers, qui a bien voulu lire ce manuscrit et me prodiguer ses conseils en vue de la publication.

La deuxième partie de cette monographie d'habilitation a déjà été publiée en 2009 sous le titre *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, aux Presses universitaires de Rennes en coédition avec le comité d'histoire de la ville de Paris. La méthodologie employée, l'ancrage du sujet dans la longue durée et la périodisation qui en découle ont été longuement développés dans l'introduction. On n'y est donc pas revenu dans le présent ouvrage.

Introduction

Cet ouvrage est consacré aux politiques d'hygiène, nées dès la fin de l'Ancien Régime, qui ont permis pendant la première moitié du XIX^e siècle l'éclosion du Paris moderne. L'hygiène est une notion ample qui recouvre, à la veille de la Révolution, la pollution urbaine, l'insalubrité des cimetières, l'entassement des pauvres dans les hôpitaux, la lutte contre les épidémies et les épizooties, la police sanitaire, l'accès à l'eau. Qui s'y intéresse à l'époque? Souvent des médecins comme Joseph-Marie-François de Lassone (1717-1788) et Félix Vicq d'Azyr (1748-1794), des chirurgiens comme Jacques Tenon (1724-1816), ou encore des pharmaciens, appelés apothicaires, comme Claude-Joseph Geoffroy (1685-1752). Ces personnages dont le métier consiste en l'art de soigner ou de préparer des remèdes, ont tous en commun le fait de s'intéresser à deux disciplines essentielles pour la constitution à venir de l'hygiène en tant que discipline : l'anatomie et la chimie.

Ces personnages sont proches du pouvoir et, ce qui va avec, ils occupent des positions respectées dans la galaxie des académies et des sociétés savantes. Lassone est le premier médecin de Louis XVI, et il est aussi président de la Société Royale de médecine, fondée en 1776. Vicq d'Azyr est le secrétaire perpétuel de la même Société. Tenon est membre de l'Académie Royale de chirurgie et de l'Académie Royale des Sciences, où il a été intégré à l'âge de trente-trois ans dans la classe d'anatomie. Geoffroy est membre de l'Académie Royale des Sciences. Leur rôle dans le domaine de l'hygiène est parfois dû aux coups du sort qui affectent les souverains. C'est ainsi

qu'après la mort de Louis XV par la variole, en 1774, Turgot, contrôleur général des Finances, confie à Vicq d'Azyr une mission sur les épidémies, qui est considérée comme la première enquête de santé publique en France. Dans d'autres occasions, ils exercent leur expertise pour démêler les causes d'une nuisance urbaine : en 1738, c'est à la demande du Parlement de Paris, saisi par les riverains, que Geoffroy prend part à une enquête sur les asphyxies survenues dans le voisinage du cimetière des Innocents, situé en plein Paris. Il assiste deux médecins de l'Hôtel-Dieu : Louis Lemery (1677-1743) et François-Joseph Hunaud (1701-1742), eux aussi membres de l'Académie Royale des Sciences.

Quant à Tenon, son rôle si important pour l'hygiène des hôpitaux vient de ce que le baron Louis-Charles-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, secrétaire de la Maison du Roi, le nomme en 1785 dans une commission chargée de faire des propositions sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, après l'incendie qui l'a endommagé dans la nuit du 29 au 30 décembre 1772. L'apport de Tenon à l'hygiène, à l'issue de ses observations sur les hôpitaux parisiens et du voyage d'étude qu'il entreprend en Angleterre, est triple¹. D'abord, il est le fondateur de l'hygiène hospitalière moderne, y compris dans sa dimension architecturale ; ensuite, ses recommandations sur les réseaux d'évacuation des déjections des malades sont pionnières, parce qu'elles donnent à penser qu'il pressent leur rôle de véhicule des germes des maladies contagieuses. Enfin, Tenon adopte comme cadre d'analyse l'échelle urbaine, pour proposer une nouvelle distribution rationnelle des équipements hospitaliers dans Paris. Il s'appuie sur l'hygiène au sens large, pour fournir aux Parisiens des équipements de santé tant généraux que spécialisés. De ce lien profond tissé par le chirurgien entre la ville et l'hygiène est tirée la césure de 1788, date du rapport de Tenon, qui marque le début de cet ouvrage².

Paris, ville transformée par Georges-Eugène Haussmann pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle au nom – notamment – de la salubrité, a été un laboratoire des relations entre l'hygiène et l'urbanisme naissant. Cette relation s'inscrit dans la longue durée, grâce à l'intérêt des grands hommes que l'on a cités, grâce aussi à la critique architecturale et urbaine qui s'est développée pendant l'Ancien Régime, parallèlement aux premières topographies médicales. Dès 1750, Voltaire s'essaie à la critique sociale et politique de l'urbanisme des places royales, dont le luxe ostentatoire met cruellement en relief le fait que les besoins vitaux des Parisiens sont insatisfaits³. Pierre Patte (1723-1814) joue ensuite, sur un registre plus diplomatique à l'égard du pouvoir royal,

¹ F. CHEVALLIER, *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, p. 21-25.

² J. TENON, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, Paris, Imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1788.

³ VOLTAIRE, « Des embellissements de Paris », *L'Abeille du Parnasse*, n°XV, samedi 11 avril 1750, Berlin, Étienne de Bourdeaux, 1750, p. 113-125.

un rôle fondateur. Dans *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV*, qui présente 19 projets de places proposées pour ériger une statue du souverain dans Paris, l'architecte, dont l'activité essentielle est celle d'essayiste et éditeur, affirme les nouvelles valeurs de la ville moderne: la salubrité, l'utilité et la beauté. Ces qualités contrastent de manière flagrante avec le faste qui marque jusque-là les places royales, comme la place Louis XV (actuelle place de la Concorde). Ces nouvelles valeurs déboucheraient sur le « Bien public » dans la ville. Il dénonce l'insalubrité du quartier de l'île du Palais, le fait que l'Hôtel-Dieu soit « le réceptacle de toutes les maladies contagieuses⁴ » et estime qu' il n'y a

« personne qui ne convienne que Paris, avec une infinité de bâtiments admirables, n'offre dans son ensemble qu'un aspect peu satisfaisant : son extérieur ne répond point à l'idée que les étrangers doivent se former de la capitale du plus beau Royaume de l'Europe. C'est un amas de maisons entassées pêle-mêle, où il semble que le hasard seul ait présidé. Il y a des quartiers entiers qui n'ont pas de communication avec les autres ; on ne voit que des rues tortueuses, qui respirent partout la malpropreté, où la rencontre des voitures met continuellement la vie en danger, à cause à tout instant des embarras⁵. »

Il existe donc déjà, sous l'Ancien Régime, des tentations de réforme urbaine radicale, qui ne peuvent concevoir d'introduire l'hygiène dans Paris sans bouleverser son tissu urbain. Avant que cette grande œuvre ne soit entreprise à bras-le-corps par le préfet Haussmann, à partir de 1855, date de l'émission d'un grand emprunt par souscription publique, une période déterminante se déroule : on assiste à la naissance du Paris moderne, grâce à des réalisations concrètes faites par l'administration parisienne en lien avec les experts de l'hygiène.

Cette politique revêt une grande continuité, en dépit des ruptures de régimes qui affectent l'histoire de la France pendant la première moitié du XIX^e siècle. En effet, si le système municipal est d'abord affecté par les turbulences révolutionnaires, le Premier Consul procède ensuite à une refondation durable. La loi du 28 pluviôse An VIII confie l'administration de la capitale à un préfet de la Seine, qui est en titre maire de Paris, et à un préfet de police. Ils sont tous deux nommés par le pouvoir central, comme les membres du Conseil municipal de Paris, qui fait également fonction de Conseil général de la Seine. Le régime de la Restauration ne modifie pas ce système, mais au

⁴ P. PATTE, *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris, Rozet, 1765, p. 213.

⁵ *Ibid.*, p. 212-213.

début de la Monarchie de Juillet, la loi du 20 avril 1834 met en œuvre l'élection des membres de la commission municipale par un corps électoral censitaire.

À la chute du régime de la Monarchie de Juillet, l'un des premiers actes politiques des insurgés est de remplacer par une mairie de Paris la préfecture de la Seine. Louis Antoine Garnier Pagès (1803-1878) puis Armand Marrast (1801-1852) sont successivement nommés maires. Mais après la répression de l'insurrection de juin 1848, le gouvernement décide de revenir au système préfectoral, qui est évidemment conservé par le régime du Second Empire.

La continuité des politiques d'hygiène qui s'inscrivent pendant toute cette période à Paris est due en tout premier lieu à la pérennisation de l'institution préfectorale.

Héritier du prévôt des marchands de l'Ancien Régime, le préfet de la Seine a sous sa coupe toutes les affaires municipales, hormis celles qui relèvent des attributions du préfet de police, régies par un arrêté du 12 messidor An VIII. Selon ce texte, les domaines traités par la préfecture de police sont larges, allant de la délivrance des cartes de sûreté à la répression de la mendicité et du vagabondage, en passant par le contrôle de l'activité des imprimeries et des librairies. Mais les attributions du préfet de police en matière d'hygiène publique sont essentielles. Elles comprennent notamment, selon le texte de messidor An VIII, l'entretien et la police de la voie publique, l'inspection des marchés et la police de la salubrité (réglementation des inhumations, des denrées avariées, police des manufactures).

Le préfet de la Seine s'occupe de l'administration générale de la ville. Les domaines liés à l'hygiène qui sont placés sous son autorité sont surtout les hospices et les hôpitaux, les prisons, les travaux publics qui couvrent la grande voirie, les ponts et chaussées, ainsi que les travaux du canal de l'Ourcq. L'administration générale et les travaux publics relèvent, au sein de la préfecture de la Seine, de deux divisions formées en 1803 sous l'autorité du préfet. En 1809, les travaux publics sont dotés d'une direction à part entière, selon la volonté du comte de Montalivet (1766-1823), Ministre de l'Intérieur, qui souhaite remettre de l'ordre dans les chantiers d'architecture civile de la capitale. En vertu de la même décision, les affaires concernant les ponts et chaussées relèvent d'un nouveau service : celui des Ponts et Chaussées.

La marque de l'administration napoléonienne est d'autant plus forte pendant toute cette période que, jusqu'en 1848, la plupart des préfets de la Seine ont été formés par le régime impérial, au premier rang desquels le comte Nicolas-Thérèse-Benoît Frochot (1761-1828), nommé

en 1800, qui reste préfet jusqu'en 1812. En dehors de Frochot, la préfecture de la Seine reste attachée à deux figures marquantes du XIX^e siècle français. C'est d'abord Gilbert-Joseph-Gaspard Chabrol de Volvic (1773-1843), nommé à deux reprises, d'abord par le régime impérial (du 23 décembre 1812 au 20 mars 1815) puis par le régime de la Restauration (du 7 juillet 1815 au 30 juillet 1830). Il s'agit ensuite de Claude-Philibert Barthelot, comte de Rambuteau (1781-1869), qui assume la charge de préfet du 22 juin 1833 au 24 février 1848.

Avec Chabrol et Rambuteau, on assiste à la naissance de l'administration française moderne. L'accès à des postes de responsabilité comme la préfecture de la Seine est tributaire à l'époque d'un élitisme assumé par le régime - Chabrol, reçu premier à l'École Polytechnique, est aussi ingénieur des Ponts et Chaussées - dans lequel les nominations au Conseil d'État jouent le rôle d'un rituel de confirmation des compétences. Le choix des plus hauts fonctionnaires dépend avant toute chose des liens de confiance tissés de longue date avec le pouvoir en place - entré dans la carrière préfectorale en 1813 comme préfet du Simplon, Rambuteau a été chambellan de l'Empereur en 1809. Mais ces personnalités exceptionnelles ont chacune su convaincre un nouveau régime de leurs qualités professionnelles, ce qui permet à Chabrol d'être maintenu par Louis XVIII et à Rambuteau d'être nommé par Louis-Philippe.

À la naissance de la Deuxième République se succèdent, après la parenthèse des maires, deux personnalités républicaines, Aristide-Jacques Trouvé-Chauvel (1805-1883) et Adrien-Barnabé-Athanase Recurt (1797-1872), ancien Ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire. Le 20 décembre 1848, jour de la proclamation de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République, le préfet de la Seine est immédiatement remplacé par Jean-Jacques Berger (1790-1859). Jugé trop pusillanime à l'égard de la politique des emprunts municipaux, il est démis de ses fonctions le 22 juin 1853, au profit de Georges-Eugène Haussmann (1809-1891).

À l'exception du premier préfet de police, Louis-Nicolas Pierre Joseph Dubois (1758-1847), qui reste en place du 8 mars 1800 au 14 octobre 1810, les autres sont relativement peu connus. La longévité des préfets de police est en général plus réduite que celle des préfets de la Seine. La fonction est en effet très sensible politiquement: les régimes de la Restauration, puis de la Monarchie de Juillet sont fragiles, et leur survie politique est très largement liée à la qualité des réseaux d'information et de répression policière entretenus par les préfets dans la capitale, ville cible des attentats et des coups d'État. Pendant la Deuxième République, Charlemagne Émile de Maupas (1820-1888) fait ainsi une mission-éclair très éloignée de toute préoccupation d'hygiène :

Louis-Napoléon Bonaparte l'a chargé de préparer le coup d'État du 2 décembre 1851, ce qu'il fait avec succès.

C'est grâce aux atouts de ce système institutionnel que sont menées par la municipalité parisienne, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, de premières politiques modernes dans le champ de l'hygiène et de la salubrité. Celles-ci ne pourraient pas se produire sans le formidable renouvellement qui touche, au lendemain de la Révolution française, les cadres de la pensée scientifique et médicale. L'administration publique se révèle capable de tirer parti de la réforme des institutions scientifiques entreprise dès la Révolution, réforme qui maintient néanmoins - sans le dire - les meilleurs acquis de l'Ancien Régime, grâce à des personnalités comme Antoine-Augustin Parmentier* (1737-1813), qui se font les passeurs des savoirs entre le XVIII^e et le XIX^e siècle.

Cette révolution scientifique, sur laquelle s'appuie l'administration parisienne, fait l'objet du premier chapitre de l'ouvrage. Dans un deuxième chapitre, on présente les politiques d'hygiène de proximité menées par la préfecture de police et celle de la Seine, à travers les contributions que leur apportent deux organes de conseil, extérieurs à l'administration. Le premier, le conseil de salubrité, est mis en place en 1802 par le préfet de police Dubois et le second, la commission des logements insalubres, est créé par la loi du 13 avril 1850 dans toute la France auprès des préfets de département. Ces organes, dont le premier obéit à une logique toute napoléonienne, permettent à l'administration parisienne de s'entourer d'experts.

Un troisième chapitre est consacré à la question cruciale des réseaux urbains et de l'accès à l'hygiène. Les réseaux, c'est-à-dire le système d'évacuation des immondices de toute nature, et les voies d'alimentation en eau de la capitale, sont à l'époque en gestation. Mais dès la Monarchie de Juillet, il apparaît qu'une révolution technique est nécessaire, afin d'élargir l'accès à l'hygiène pour les Parisiens. Cette révolution est conçue à la fin de la période.

Le chapitre quatre traite de la rue parisienne, à travers plusieurs prismes qui éclairent un changement considérable : les appropriations privées de la rue, fréquentes sous l'Ancien Régime, vont devenir de plus en plus rares. Ce changement est du à l'évolution du droit public, au fait que le sous-sol de la voirie est utilisé pour installer les réseaux, et aux premières politiques modernes d'aménagement urbain.

Enfin, le chapitre cinq illustre l'importance de l'hygiène dans la construction publique, à travers le cas des bâtiments destinés à l'approvisionnement des Parisiens : halles, marchés, abattoirs et greniers.

Des notices sur la vie et l'œuvre de certains grands personnages complètent l'ouvrage. Plusieurs notices sont consacrées à des préfets de police. Il s'agit de Louis-Marie Debelleye (1787-1862), d'Henri Joseph Gisquet (1782-1866), de Gabriel Delessert (1786-1858), de Pierre Carlier (1794-1858), et de Pierre-Marie Pietri (1810-1864). Deux notices sont consacrées à des ingénieurs des Ponts et Chaussées : Louis Bruyère (1758-1831) et Pierre-Simon Girard (1765-1836). Enfin, sept notices sont consacrées à des hommes de science : les pharmaciens Antoine-Augustin Parmentier (1737-1813) Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821), Nicolas Deyeux (1745-1837) et Nicolas Louis Vauquelin (1763-1829), le vétérinaire Jean-Baptiste Huzard (1755-1838), les médecins et chimistes Antoine-François de Fourcroy (1755-1809) et Michel-Augustin Thouret (1748-1810). L'existence des notices est signalisée dans les différents chapitres par des astérisques qui suivent les noms concernés.

Chapitre un. Le bouleversement des institutions scientifiques et le renouvellement des approches médicales

Un bouleversement sans précédent affecte les institutions scientifiques et médicales au début du XIX^e siècle: la Faculté de médecine de Paris, la Société royale de médecine et les Académies, emblèmes de l'Ancien Régime, sont en effet supprimées par la Convention. Elles sont remplacées par d'autres institutions.

L'action de Napoléon prolonge l'œuvre de la Révolution. Le régime consulaire, puis impérial, confirme en effet l'ascension professionnelle de certaines personnalités scientifiques actives pendant le régime de la Convention, et en tout premier lieu celle d'Antoine-François de Fourcroy*. L'intérêt que Napoléon porte à la médecine, à la chimie et aux sciences est par ailleurs bien connu. Il est symbolisé par la nomination de Jean-Antoine Chaptal (1756-1832), docteur en

médecine, chimiste, professeur à l'École Polytechnique et membre de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, au poste de Ministre de l'Intérieur en 1801.

C'est pendant cette période que l'hygiène commence à affirmer sa place en tant que discipline scientifique à Paris. Le bouleversement des institutions est en effet synchrone avec un renouvellement des approches et des figures scientifiques. On assiste à une révolution médicale dont l'un des premiers acteurs est Xavier Bichat (1771-1802), qui fonde l'anatomie générale dès 1797. La chimie est renouvelée par Claude-Louis Berthollet (1748-1822) et Joseph Louis Gay-Lussac (1778-1850). Mais au-delà des spécialistes, la passion de l'hygiène publique va saisir des personnalités hors du commun, dévouées à la cause de la salubrité de la capitale.

1. LE BOULEVERSEMENT DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET MEDICALES

Les études de médecine

La Faculté de médecine de Paris, une institution de l'Ancien Régime aux yeux de la Convention, est supprimée par un décret du 15 septembre 1793, en même temps que les collèges et les facultés de théologie, des arts et de droit. La réorganisation des études médicales qui s'ensuit fait partie d'un vaste programme révolutionnaire décliné pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le médecin et chimiste Fourcroy*, devenu membre de la Convention et du Comité d'Instruction Publique en 1793, joue un rôle essentiel dans les réformes entreprises à cette période et sous l'Empire. C'est lui qui conçoit le nouveau cursus des études médicales et la nouvelle réglementation de l'exercice de la profession de médecin.

Après la suppression de la Faculté, une grande anarchie règne en effet dans le domaine de la médecine : chacun peut se déclarer médecin, et mettre ainsi gravement en danger la santé publique. La première urgence consiste donc à remettre de l'ordre dans les études médicales. L'exigence se fait d'autant plus sentir qu'environ six cent médecins ont été tués sur les champs de bataille depuis le début de la guerre⁶. Une première étape est franchie avec la loi du 14 frimaire An III (6 décembre 1794) qui crée trois écoles de santé : à Paris, Montpellier, et Strasbourg. Elles ont un statut d'écoles spéciales. Le rapport rédigé par Fourcroy en novembre 1794 sur la création de l'École centrale de santé de Paris, dont le premier directeur est Michel-Augustin Thouret*, est

⁶ G. KERSAINT, *Fourcroy, sa vie et son œuvre*, Université de Paris, Palais de la Découverte, 1963 (publication d'une conférence donnée au Palais de la Découverte le 6 avril 1963), p.15.

éclairant sur les intentions de la réforme⁷. Le ton, imprégné de l'ardeur révolutionnaire, est enthousiaste à l'idée de l'œuvre éducative à entreprendre. La nouvelle école s'insère dans un ensemble d' « édifices des sciences et des arts consacrés à la prospérité publique ». Mais les études de médecine servent aussi les intérêts des guerres révolutionnaires. Des officiers de santé sont en effet indispensables sur les champs de bataille, pour « entretenir les armées », comme l'exprime pudiquement Fourcroy. La création de l'école de santé de Paris, modernisée mais porteuse des aspects positifs de la médecine de l'Ancien Régime, va aussi pouvoir « montrer à l'Europe que la Révolution française n'a pas anéanti les lumières et les grands talents ».

Le rapport dresse les contours d'un enseignement médical rénové, qui installe dans le cursus l'anatomie, la dissection, l'étude des caractères des maladies, celle des instruments, la chimie et la connaissance des médicaments. Une place très importante doit être accordée à l'observation expérimentale et aux manipulations. La médecine et la chirurgie sont réunies dans ces nouvelles études médicales, mais la pharmacie garde son statut à part: les études de pharmacie, qui intègrent la chimie pharmaceutique, la botanique, l'histoire des drogues et le travail pratique en officine sont très modernes pour l'époque. Le rapport mentionne l'importance de la « salubrité publique » dans les études médicales : elle y est présentée comme un objectif supérieur, que les études doivent contribuer à parachever. Douze chaires sont instituées à l'école de santé de Paris : anatomie et physiologie, chimie médicale et pharmacie, physique médicale et hygiène, pathologie externe, pathologie interne, histoire naturelle médicale, médecine opératoire, clinique externe, clinique interne, clinique de perfectionnement, accouchements, médecine légale et histoire de la médecine. Le rehaussement de la valeur de l'enseignement clinique va bientôt forger la carrière de médecins destinés à un bel avenir comme Jean-Nicolas Corvisart (1755-1821). Avant de devenir le médecin de Napoléon, il est, de 1795 à 1806, le premier titulaire de la chaire de clinique interne fondée à l'école de santé de Paris.

L'étape suivante est celle de la réglementation de l'exercice de la médecine. Elle intervient pendant le Consulat, en 1803. La loi du 19 ventôse An XI (10 mars 1803) institue trois grades qui confèrent le droit d'exercice : les officiers de santé, les docteurs en médecine et les docteurs en chirurgie. Les premiers sont dispensés de la thèse. On devient officier de santé après trois ans d'études (contre quatre pour les médecins) et six à huit ans de pratique, à condition de passer avec succès une épreuve devant un jury médical départemental. On peut même devenir officier de santé sans avoir suivi des études médicales, si l'on a été attaché pendant six années à

⁷ A.-F. de FOURCROY, *Rapport et projet de décret sur l'établissement d'une École centrale de santé à Paris*, fait à la Convention Nationale au nom des comités de Salut Public et d'Instruction Publique, 27 novembre 1794. A.A.S., d.b. de Fourcroy.

un docteur. L'officier de santé ne peut exercer son art en dehors du département où il a été reçu. Le titre d'officier de santé, très critiqué dès le régime de la Restauration, ne sera supprimé qu'à la fin du XIX^e siècle par la loi du 30 novembre 1892 qui mettra le corps en extinction.

Sous l'Empire, à la faveur des travaux de création de l'Université impériale, préparés par Fourcroy*, l'école de médecine de Paris est transformée, par décret du 17 mars 1808, en Faculté. Le nombre des chaires est augmenté dès cette époque. Mais c'est pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet que la modernisation de la Faculté est parachevée, même si cela se fait, tout d'abord, au prix de méthodes brutales inspirées par la méfiance et par des positions ultra-catholiques.

Pendant la Restauration, le régime entretient des doutes sur la loyauté de la Faculté à son égard, parce que les enseignants en poste ont été nommés sous les régimes précédents⁸. Dès 1815, un projet de réforme globale des institutions médicales est évoqué. Louis XVIII nomme une commission qui est dominée par des opposants à la Faculté. Ces derniers souhaitent séparer l'enseignement de la médecine et celui de la chirurgie, et instaurer de nouvelles modalités de contrôle de l'enseignement de la Faculté. Le débat s'apaise en 1817, après qu'une nouvelle commission d'instruction publique, nommée par le Ministre de l'Intérieur Joseph-Louis Lainé, ait exprimé un avis qui consolide la Faculté.

Mais la méfiance reprend après l'assassinat du duc de Berry. La création d'un cours de pathologie mentale par Antoine-Athanase Royer-Collard (1768-1825), médecin-chef de la Maison Royale de Charenton et déjà titulaire de la chaire de médecine légale depuis 1816, provoque la polémique⁹. En dépit de l'audience qu'il suscite auprès des étudiants passionnés par les travaux de Royer-Collard, le cours est supprimé. En 1822, la nomination par Louis XVIII de Monseigneur Frayssinous, évêque d'Hermopolis, son propre aumônier, comme Grand Maître de l'Université, est ressentie comme une provocation tant par les étudiants que par le corps enseignant¹⁰. Après une séance de rentrée houleuse, le 18 novembre 1822, Louis XVIII supprime la Faculté par une ordonnance du 22 novembre 1822. Elle est rétablie, dotée d'une nouvelle organisation, par une ordonnance du 2 février 1823. La remise en ordre qui s'ensuit est l'occasion de destituer du personnel enseignant Nicolas Louis Vauquelin*, un chimiste actif depuis l'époque de la

⁸ G. WEISZ, *The Medical Mandarins, the French Academy of Medicine in the Nineteenth and Early Twentieth Century*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 13-14.

⁹ M. JOLLY, « Éloge historique de M. le Professeur Royer-Collard », *Mélanges de l'Académie de Médecine*, 1826. Lu à la séance du 15 avril 1826.

¹⁰ A. SÉGAL, « Une curieuse attestation évoquant la suppression de la Faculté de médecine de Paris le 21 novembre 1822 », *Histoire des sciences médicales*, Paris, Tome XLIII-n°2, 2009, p. 189-194.

Révolution, titulaire de la chaire de chimie médicale et de pharmacie, et dix autres enseignants, dont Nicolas Deyeux*. Les enseignants révoqués en 1822 seront réintégrés à la Faculté de médecine par une ordonnance de Louis-Philippe prise en 1830, s'ils sont encore en vie. Vauquelin meurt un an avant.

Le régime de la Restauration tire profit de l'agitation survenue à la Faculté de médecine pour réorganiser profondément les chaires¹¹. L'ordonnance du 2 février 1823 porte leur nombre à vingt-trois. L'enseignement clinique voit sa place confortée par la réforme, puisque celle-ci fait passer à huit le nombre de chaires dans ce domaine. Une neuvième chaire de clinique et une chaire de pathologie et thérapeutique générales sont créées en 1829. C'est aussi pendant la seconde Restauration que les cliniques de la Faculté qui existaient dans les différents hôpitaux de Paris - notamment la chaire de clinique médicale et celle de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu - connaissent leur organisation définitive, en vertu d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur du 3 juillet 1824. Dans l'année qui suit l'établissement de la Monarchie de Juillet, Mathieu Joseph Bonaventure Orfila est nommé - le 1^{er} mai 1831 - doyen de la Faculté. L'un des chantiers auxquels il s'attaque est celui de la construction de nouveaux pavillons de dissection, mis en service pendant la Monarchie de Juillet. En 1835, une chaire d'anatomie pathologique est créée grâce à une clause du testament du chirurgien Guillaume Dupuytren (1777-1835), ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fondateur de la Société anatomique avec René Laennec (1781-1826), en 1803. Enfin, la pharmacie reçoit une chaire pleine et entière au début du Second Empire, en vertu d'un décret du 10 décembre 1853.

L'hygiène connaît dès le départ une consécration dans les études médicales, puisque le décret du 14 frimaire An III a institué une chaire de physique médicale et d'hygiène. Celle-ci est confiée au docteur Jean-Noël Hallé (1754-1822) pour l'enseignement de l'hygiène, assisté par Philippe Pinel (1745-1826) comme professeur-adjoint pour la physique. Hallé occupe la chaire jusqu'au 11 février 1822. René-Joseph-Hyacinthe Bertin (1767-1827) lui succède très brièvement - avec René-Nicolas Dufriche, baron Desgenettes (1762-1837) comme professeur-adjoint pour la physique - du 23 avril au 21 novembre 1822, date à laquelle la chaire est supprimée. L'ordonnance du 2 février 1823 recrée une chaire d'hygiène à part entière. S'y succèdent Bertin de 1823 à 1827, Gabriel Andral (1797-1876) de 1828 à 1830, Desgenettes de 1830 à 1837, Hippolyte Royer-Collard (1802-1850) de 1838 à 1850, et Apollinaire Bouchardat (1806-1886) de

¹¹ A. PRÉVOST, *La Faculté de Médecine de Paris et son personnel enseignant de 1794 à 1900*, Paris, A. Maloine, 1900, p. 12-13.

1850 à 1884¹². Après Hallé, la renommée de la chaire s'affaiblit, sauf avec Desgenettes, un médecin militaire remarquable qui avait été nommé, en 1798, médecin chef de l'armée d'Orient.

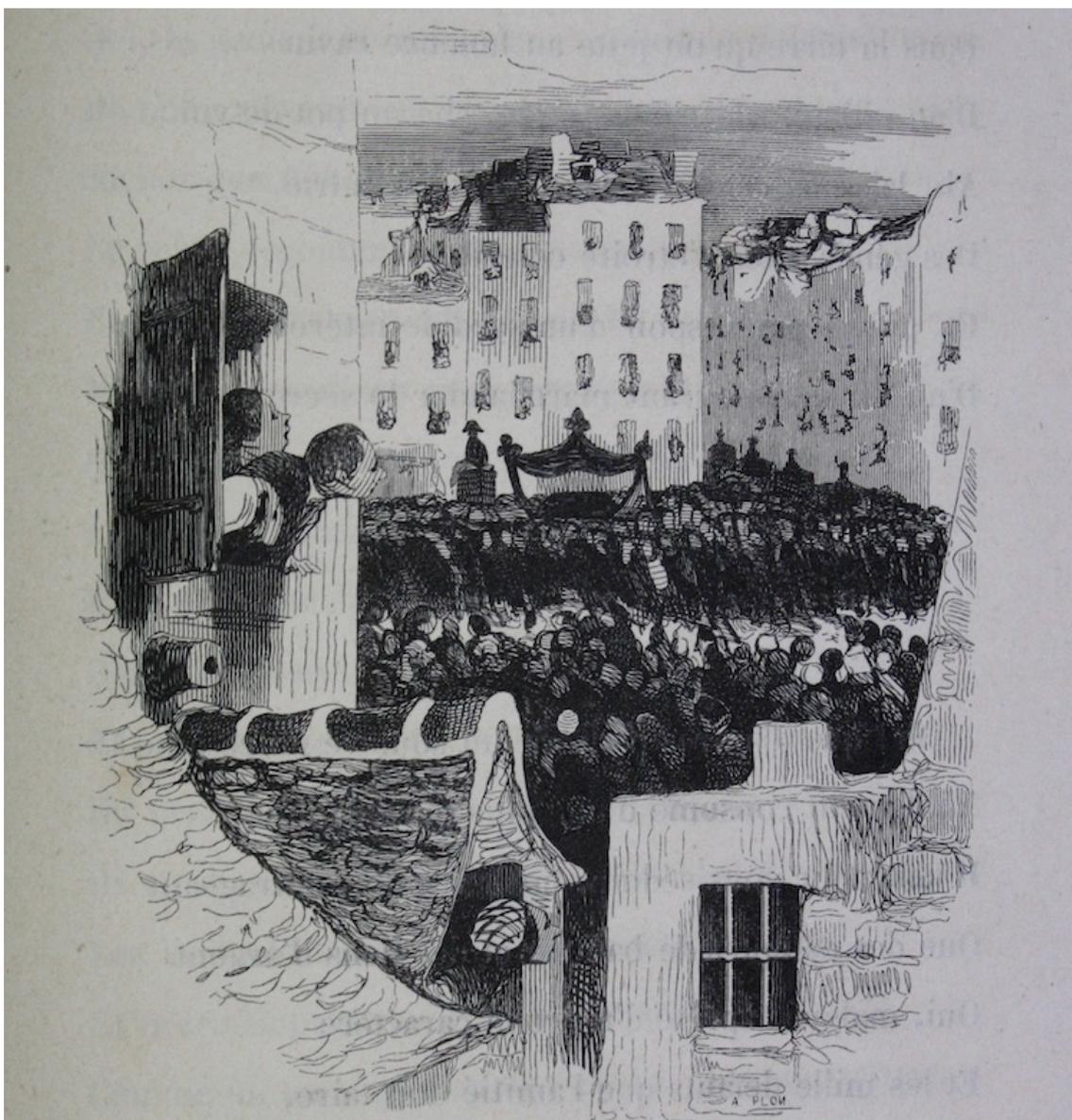
La structuration de l'hygiène à la Faculté de médecine de Paris atteste pourtant d'une difficulté proprement disciplinaire à en asseoir les contours scientifiques. En effet, elle est loin de rassembler tous les savoirs nécessaires aux ambitions dont elle est porteuse. Avant 1822, la chaire de physique médicale et d'hygiène ne fédère pas celle, essentielle pour les politiques de l'hygiène, de chimie médicale et de pharmacie, confiée aux grands savants que sont Fourcroy* et Nicolas Deyeux*. L'affaiblissement relatif de la discipline de l'hygiène s'accélère en 1823, lorsque la chimie médicale et la pharmacie deviennent chacune une chaire à part entière. Celle de chimie médicale est alors confiée à Orfila, qui l'occupe jusqu'au 12 mars 1853. L'œuvre gigantesque d'Orfila, un inventeur hors du commun, écrase celle des titulaires de la chaire d'hygiène. La chaire de médecine légale et d'histoire de la médecine contribue aussi aux savoirs indispensables à l'hygiène. En somme, dans la nouvelle organisation issue de l'ordonnance du 2 février 1823, les chaires d'hygiène, mais aussi celles de pharmacologie, de chimie médicale, de physique médicale, de médecine légale, concourent aux savoirs sur l'hygiène. Bertin et Andral, avant d'accéder à la chaire d'hygiène, sont d'ailleurs tous deux des spécialistes d'anatomie pathologique. Quant à Bouchardat, qui rehausse considérablement par ses travaux le prestige de la chaire d'hygiène à partir de 1852, il a d'abord concouru en 1838 pour l'obtention de la chaire de chimie organique et de pharmacie.

Cette modernisation des études médicales accélère les progrès de la médecine au XIX^e siècle. Une autre innovation, introduite en 1802, est peut-être encore plus fondamentale¹³: la création du corps des internes des hôpitaux. Elle se traduit à Paris par la création de l'internat en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices civils de Paris. Le premier concours a lieu en 1823. Le changement par rapport aux pratiques hospitalières antérieures est considérable : les internes assurent en effet une permanence à l'hôpital, alors que jusque-là, les médecins et les chirurgiens rendaient seulement des visites ponctuelles aux malades. Ce bouleversement des habitudes, qui permet l'observation directe des patients, va constituer un mouvement inexorable. Les autopsies pratiquées à la Faculté de médecine favorisent elles aussi les méthodes de l'observation. Le talent de Dupuytren, devenu chirurgien en chef à l'Hôtel-Dieu en 1815, procède ainsi à la fois de l'expérience acquise au début de sa carrière à l'école de médecine de Paris, où il était responsable des autopsies, et des observations effectuées sur les patients à l'Hôtel-Dieu, après

¹² Sur Bouchardat, voir F. CHEVALLIER, *Le Paris moderne, Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, 2010, 342-343.

¹³ R. DACHEZ, *Histoire de la médecine de l'Antiquité au XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004, p. 534-535.

sa réussite au concours d'assistant-chirurgien. Dupuytren, acquis au régime de la Restauration, ne réussira toutefois pas à sauver le duc de Berry, auprès duquel il est appelé en urgence le 13 février 1820. Véritable bourreau de travail, Dupuytren a une telle renommée qu'une foule énorme se presse à ses funérailles.



Ill. 1 – Les funérailles de Guillaume Dupuytren. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Premier, Bruxelles, 1841, p.193. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.

Le bouleversement des institutions scientifiques et académiques

Au début de la période révolutionnaire, la Société royale de médecine, appelée société de médecine, adopte une attitude de coopération avec le nouveau régime en fournissant à la Convention, en 1790, un programme de réforme de la médecine et de la santé publique. Elle ne peut toutefois survivre à la chute de la monarchie. Elle est dissoute le 8 avril 1793, ainsi que l'Académie Royale de chirurgie. Son legs persiste grâce à des figures comme celle de Jean-Noël Hallé qui poursuivent leurs activités en dépit des changements de régime. Pendant la Révolution, des institutions sont créées en vertu d'un article de la Constitution de l'an III, qui prévoit que les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres, pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts¹⁴. Une Société de santé de Paris se forme ainsi en 1796. Elle rassemble des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens, des vétérinaires et des praticiens des sciences physiques. En 1797, elle prend le nom de Société de médecine de Paris. Une autre société libre, la Société médicale d'Émulation, est créée en 1797 par Bichat et Dupuytren, à partir de leurs spécialités respectives, l'anatomie physiologique et la chirurgie .

Le régime du Consulat va tenter de mettre de l'ordre dans ces institutions. Le 31 août 1800, il met en place au sein de l'École de médecine de Paris la Société de la Faculté, chargée de toutes les questions intéressant l'hygiène, la médecine légale et les questions d'intérêt public. Bichat et Dupuytren, qui sont déjà des figures reconnues, en font partie. Sous l'Empire, en 1804, une Académie de médecine de Paris voit le jour, mais elle n'aura pas une activité très productive en raison des fortes dissensions internes qui l'agitent. Jean-Pierre Bachasson, comte de Montalivet (1766-1823), Ministre de l'Intérieur, qui avait d'abord appuyé cette création, fait donc savoir dès 1811 à ses membres que l'Académie n'a plus d'existence légale. Un Cercle médical est alors constitué par une partie des dissidents, tandis qu'une Société académique, qui prolonge l'Académie de médecine de Paris, continue à exister. Le régime de la Restauration va prendre des décisions rapides pour remédier à cette instabilité. Conseillé sur ce sujet par le baron Antoine Portal (1742-1832), Louis XVIII prend l'ordonnance du 20 décembre 1820, qui donne à une Académie recréée la place tenue sous l'Ancien Régime par la Société royale de médecine. Il lui donne un statut indépendant des quatre Académies qui existent à l'Institut de France et confirme son rôle de conseil à l'égard du régime sur toutes les questions intéressant la santé publique. Celles-ci recouvrent notamment, en vertu de l'article 2 de l'ordonnance, les épidémies, la

¹⁴ R. PICHEVIN, « La première Académie de médecine de Paris (1804-1819) », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, Paris, Tome XII, 1913, p. 196-231.

médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et les eaux minérales. L'Académie est divisée en trois sections : une de médecine, une de chirurgie et une de pharmacie. Pendant le Second Empire, l'institution prend le nom d'Académie impériale de médecine. Dès la Restauration, l'Académie Royale de médecine est un espace de débat ouvert aux progrès de la médecine. Pierre-Fidèle Bretonneau (1778-1862), qui réussit grâce à l'utilisation du microscope à identifier la diphtérie et la typhoïde, fait une communication à l'Académie sur ce sujet en 1822, à une époque où ses théories pionnières sont loin de faire l'unanimité.

Les autres Académies sont supprimées le 8 août 1793 par la Convention sur un rapport de l'abbé Grégoire. Elles sont remplacées à l'époque du Directoire par l'Institut de France, fondé le 25 octobre 1795. La loi qui crée l'Institut le divise en trois classes : Sciences physiques et mathématiques, Sciences morales et politiques, Littérature et Beaux-Arts. La classe des Sciences morales et politiques représente un apport révolutionnaire, mais elle est supprimée en 1803. Elle réapparaît en 1832 sous la forme pleine et entière d'une Académie des Sciences morales et politiques. Les Académies sont rétablies sous leur dénomination ancienne, mais maintenues au sein de l'Institut pendant la Restauration, en vertu d'une ordonnance du 21 mars 1816. Les aspects scientifiques de l'hygiène sont donc traités dans l'aire de la classe des sciences physiques et mathématiques, puis de l'Académie Royale des Sciences. À partir de 1832, en demandant à l'Académie des Sciences morales et politiques d'entreprendre des enquêtes sociales, le régime de la Monarchie de Juillet lance un mode de gouvernement appuyé sur le conseil des sages.

Enfin, le 10 juin 1793, sur un projet établi grâce aux travaux de Fourcroy*, le Jardin du roi devient le Museum d'histoire naturelle. La direction du Museum est confiée à Louis Daubenton (1716-1800) puis, à sa mort, à Fourcroy. C'est un vivier scientifique extraordinaire. Des personnalités d'avant-garde comme Jean-Baptiste Lamarck, en histoire naturelle, Georges Cuvier, en anatomie animale, Étienne de Geoffroy Saint-Hilaire, en zoologie, sont attachées au Museum. Fourcroy* et Vauquelin* y enseignent la chimie. C'est surtout par le biais de l'histoire naturelle, des études anatomiques et de la chimie que le Museum influence les développements de l'hygiène.

2. LE RENOUVELLEMENT DES ACTEURS DE L'HYGIENE

Six figures de médecins actifs pendant la première moitié du XIX^e siècle à Paris illustrent par leurs travaux la sédimentation progressive des outils scientifiques grâce auxquels l'hygiène se

constitue à l'époque. Ces outils se forment par des publications scientifiques, des enseignements ou par la participation à des enquêtes publiques sur l'hygiène. Il s'agit du docteur Jean-Noël Hallé, du docteur Alexandre Jean-Baptiste Parent-Duchâtelet, du docteur Mathieu Joseph Bonaventure Orfila et du chirurgien devenu statisticien de l'hygiène Louis-René Villermé. La sélection de l'œuvre de l'officier de santé Joseph-Marie Audin-Rouvière et, en contrepoint, celle de Claude Lachaise, présentée en premier, illustre l'évolution de l'outil de la topographie médicale, déjà en vogue sous l'Ancien Régime¹⁵.

2.1. Joseph-Marie Audin-Rouvière, Claude Lachaise et l'exercice de la topographie médicale dans l'espace parisien

L'utilisation politique du genre de la topographie médicale par Audin-Rouvière

Le genre de la topographie physique et médicale était très en vogue à la fin de l'Ancien Régime. L'ouvrage de Jean-Jacques Menuret de Chambaud (1733-1815), avait lancé ce type d'études à Paris en 1786¹⁶. Par sa nature même, l'exercice de la topographie médicale était redevable aux idées d'Hippocrate. Elle mettait en avant les effets de l'air, de l'eau et des lieux pour la salubrité d'un territoire et la santé des habitants.

Joseph-Marie Audin-Rouvière (1754-1832) utilise ce genre jusqu'alors très savant, et même parfois hermétique, en militant de la santé publique et de l'hygiène révolutionnaire. En 1794, il publie un essai sur l'état de l'hygiène à Paris, qui emprunte le genre de la topographie physique et médicale¹⁷. Il intègre ensuite le nouveau corps des officiers de santé créé en 1803.

Publié juste après la Révolution, en l'An II (1794), l'ouvrage d'Audin-Rouvière pose la question de l'inégalité des citoyens devant la santé et devant l'hygiène. À l'appui de ses thèses, il développe une critique de l'état de l'air de Paris. Dans les quartiers les plus entassés, il est doublement nuisible : il est empli de différents gaz, et notamment du gaz carbonique rejeté par la respiration humaine, mais il contient aussi des « miasmes morbifiques disséminés dans l'atmosphère¹⁸ » - miasmes également transportés par les eaux stagnantes des égouts et des rivières

¹⁵ S. BARLES, *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIII^e- XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 35-45.

¹⁶ J.-J. MENEURET de CHAMBAUD, *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, Paris, 1786. L'ouvrage fait l'objet d'une deuxième publication en 1804.

¹⁷ J.-M. AUDIN-ROUVIÈRE, *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris ou dissertation sur les substances qui peuvent influencer sur la santé des habitants de cette cité. Avec une description de ses hôpitaux*, Paris, Imprimerie française de Mnémosine, An II de la République.

¹⁸ *Ibid.*, p. 15.

comme la Bièvre. Les effets négatifs culminent dans les rues étroites et mal percées. Certaines activités, comme les boucheries et les poissonneries, forment des foyers d'insalubrité dans la ville.

Dans la continuité de Voltaire, Audin-Rouvière fait la critique politique des grands travaux d'urbanisme de l'Ancien Régime, qui ont créé une inégalité entre les quartiers¹⁹ :

« Ici (dans les beaux quartiers) le flambeau de la physique a éclairé le génie de l'architecture, et l'opulence a contribué à la salubrité publique ; on voit des rues superbes, d'une largeur convenable, des logements vastes et commodes, et où se déploie l'élégance la plus recherchée et la mieux combinée²⁰. »

Il dénonce le fait que ces quartiers magnifiques, comme ceux de la place des Piques (l'ancienne place Louis-le-Grand, aujourd'hui place Vendôme) ou celui de la rue Saint-Honoré, présentent une qualité de salubrité sans commune mesure avec celle des quartiers restés à l'écart des tracés royaux ou des places royales.

Audin-Rouvière soulève aussi la question de l'hygiène des lieux publics parisiens : les salles de réunions politiques, les salles de corps de garde, les cafés et les théâtres comme la salle du théâtre comique et lyrique rue Favart, surpeuplés, donnent à respirer un air insalubre. Audin-Rouvière défend le bien-fondé des premières instructions nationales élaborées par le conseil de Santé, destinées à purifier l'air des hôpitaux militaires.

La pollution de la Bièvre, objet des travaux de Hallé, l'inquiète. Enfin, il donne de nombreux conseils aux Parisiens dans les domaines de l'hygiène vestimentaire et de l'hygiène du corps. Il souligne les dangers des fards: fabriqués avec de la céruse - du carbonate de plomb -, ils sont très prisés à l'époque, mais aussi très toxiques²¹. Il met en avant la nécessité pour les Parisiens de faire de l'exercice. Il s'aventure même, en moraliste de l'hygiène, sur le terrain des passions, en pointant du doigt leurs excès. Audin-Rouvière consacre la fin de son ouvrage à une description de l'état déplorable des hôpitaux parisiens, et surtout de l'Hôtel-Dieu.

Emporté par l'épidémie de choléra en 1832, Audin-Rouvière détourne l'exercice de la topographie pour le mettre au service des valeurs révolutionnaires de la santé publique. L'angle

¹⁹ VOLTAIRE, "Des embellissements de Paris", *L'Abeille du Parnasse*, n° XV, samedi 11 avril 1750, Berlin, Étienne de Bourdeaux, 1750, p. 113-125.

²⁰ AUDIN-ROUVIÈRE, *op. cit.*, p. 16.

²¹ A. GUILLERME, *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs 1780-1830*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 344-346.

d'attaque de son essai est le principe, politique, d'égalité devant l'hygiène et la santé publique à Paris.

L'œuvre de Claude Lachaise : la modernisation du genre de la topographie médicale

Lachaise, qui publie sa topographie en 1822, a peu de considération pour l'essai d'Audin-Rouvière: il le qualifie de « légère dissertation²² » : elle est certainement trop emportée, à ses yeux, par un élan politique qui nuit à sa qualité scientifique.

Lachaise se réfère explicitement aux théories d'Hippocrate²³. Il présente la topographie de Paris dans une perspective historique. Le chapitre trois est consacré aux causes qui exercent une influence marquante sur la salubrité. Lachaise y combine les causes classiques de la théorie hippocratique (celles qui s'attachent à la situation des sites, au climat, aux vents, à la fréquence des brouillards, à l'existence de forêts et de marais) avec des causes plus modernes, qui apparaissent comme les prémices des analyses ultérieures sur le logement insalubre. Elles tiennent aux caractéristiques de l'urbanisme parisien et des constructions. La proximité excessive des maisons entre elles et les densités de population qui en résultent, l'obscurité et l'humidité, la mauvaise qualité des constructions, les déchets rejetés sur la voirie, les cimetières à proximité des habitations : toutes ces causes sont identifiées comme des motifs d'insalubrité. À l'appui, Lachaise analyse chaque arrondissement de Paris - démarche qui préfigure les méthodes de la commission des logements insalubres fondée en novembre 1850 à Paris²⁴.

Lachaise est aussi un pionnier lorsqu'il met en exergue le douzième arrondissement de Paris, le plus insalubre de toute la ville²⁵ : la situation de cet arrondissement constitue en effet la toile de fond des analyses sur le « déplacement de Paris » développées à partir des années 1840 dans les milieux municipaux, et fera l'objet de rapports alarmistes de la commission sur les logements insalubres à partir de 1850²⁶. La modernisation des idées hippocratiques est tout particulièrement notable à travers l'analyse consacrée au quartier de la Montagne Sainte-Geneviève, situé justement dans le douzième arrondissement. Si les « causes générales » chères à

²² C. LACHAISE, *Topographie médicale de Paris ou Examen général des causes qui peuvent avoir une influence marquée sur la santé des habitants de cette ville, le caractère de leurs maladies, et le choix des précautions hygiéniques qui leur sont applicables*, Paris, Baillière, 1822, p. 17. Sur cette topographie, voir aussi BARLES, *op.cit.*, p. 47-49.

²³ *Ibid.*, p. 5.

²⁴ Voir chapitre deux.

²⁵ LACHAISE, *op. cit.*, p. 187-203. Le 12^e arrondissement de Paris était situé entre deux lignes qui, partant du Petit-Pont, suivaient, l'une la rive gauche de la Seine depuis la barrière de la Gare, l'autre la rue Saint-Jacques et celles qui se continuent dans la même direction jusqu'aux boulevards extérieurs, formant ainsi les quartiers Saint-Jacques, Saint-Marcel, du Jardin-du-Roi et de l'Observatoire. Ces limites correspondent au 5^e arrondissement actuel.

²⁶ Voir chapitre deux.

Hippocrate y sont favorables, grâce à l'élévation du site, à la situation des rues sur des pentes, à une bonne qualité d'humidité et à la construction, en 1819, d'un marché assaini, le marché des Carmes, des « circonstances particulières » viennent détruire les atouts naturels du site, à tel point qu'il est devenu insalubre²⁷. Elles tiennent à la présence de professions qui exercent des nuisances dans l'environnement urbain. Il s'agit principalement des ramoneurs, des chiffonniers, des marchands de peaux de lapins et des savetiers installés dans la cour Saint-Jean-de-Latran, à l'extrémité de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Les rues comprises entre les rues des Fossés-Saint-Victor et de la Montagne Sainte-Geneviève sont aussi très insalubres. À l'époque, elles sont habitées par des marchandes à l'éventaire, qui présentent leurs marchandises sur des plateaux d'osier, des joueurs d'orgue, des baladins de places publiques, des tondeurs de peaux de lapins, des cardeurs de matelas, des chiffonniers ainsi que des ouvriers journaliers employés dans les manufactures de laine ou de coton de la rue Saint-Victor.

Enfin, dans le quartier du faubourg Saint-Victor, au bord de la Bièvre, la présence des innombrables professions qui utilisent l'eau de la rivière pour leur industrie produit une insalubrité spécifique. Une grande partie de ces professions travaillent les peaux et le cuir²⁸ : tanneurs, mégissiers, corroyeurs, hongroyeurs, maroquiniers; d'autres sont des fabricants de couleurs, d'acides, de chandelles; d'autres enfin sont des brasseurs. Ces activités polluent l'eau de la rivière et créent des odeurs insupportables. Lachaise identifie dans ces espaces du douzième arrondissement un facteur d'insalubrité propre à Paris : la combinaison sur un même lieu de la misère, de professions sales ou même polluantes, et de l'entassement excessif des habitants dans les logements.

La topographie de Lachaise préfigure l'art du diagnostic urbain. En précurseur du préfet Rambuteau, Lachaise voit la nécessité d'ouvrir des rues pour assainir certains de ces quartiers²⁹. Ses analyses, qui s'appuient sur une étude sociale approfondie, sont pourtant établies à l'époque où le régime de la Restauration s'est durci politiquement. L'apport de Lachaise, par le détour de la topographie médicale, est d'établir des relations entre la santé publique et la sociologie urbaine. Le chapitre quatre de son ouvrage, consacré à « l'étude physique et morale de l'homme », démontre son engagement. À travers la description des conditions de travail des ouvriers parisiens, il dénonce en relief leur nature désastreuse pour la santé. Il étudie les postures de travail des ouvriers manufacturiers, qui déforment la colonne vertébrale³⁰. À cette situation déplorable, il

²⁷ Voir chapitre cinq.

²⁸ GUILLERME, *op.cit.*, p. 177-198.

²⁹ LACHAISE, *op. cit.*, p. 191.

³⁰ *Ibid.*, p. 480-481.

oppose celle des classes aisées qui, pourtant, n'utilisent pas leurs privilèges pour pratiquer l'exercice physique indispensable à une bonne santé.

2.2. Le docteur Jean-Noël Hallé : une contribution majeure à la salubrité urbaine

Un engagement scientifique précoce

Le docteur Jean-Noël Hallé (1754-1822) a laissé la mémoire d'un homme courageux de la période révolutionnaire, en raison de l'engagement dont il fait preuve, en 1794, pour tenter de défendre devant la Convention la vie du grand chimiste Antoine-Laurent de Lavoisier (1743-1794), poursuivi en tant que fermier général³¹. Mais Hallé est aussi une grande figure de l'hygiène publique. Il appartient à une famille d'artistes, d'hommes de lettres et de savants. L'un de ses oncles, Charles-Anne Lorry, lui a donné le goût de la médecine. Peu après avoir achevé ses études de médecine, en 1778 - deux ans avant Fourcroy* -, Hallé est admis en qualité d'associé ordinaire au sein de la Société royale de médecine. Il s'engage à la même époque dans des travaux scientifiques tout en exerçant comme médecin. En 1780 et 1781, il publie, dans l'enceinte de la Société royale de médecine, des *Observations sur des ouvertures de cadavres* : c'est là sa première contribution aux questions d'hygiène³². Les années qui suivent marquent son engagement grandissant pour les questions d'hygiène publique et privée. C'est de cette époque que datent ses *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance*³³. Hallé continue, après la dissolution de la Société, à diffuser ses travaux sous l'égide de la Société libre de santé de Paris, puis de la Société de médecine de Paris. À ce titre, il illustre les continuités qui se tissent entre l'Ancien Régime et la Révolution, et qui permettent la transmission de l'héritage de l'hygiène du Siècle des Lumières au XIX^e siècle.

De l'assainissement de la Bièvre à la pollution de la Seine

La grande œuvre du docteur Hallé pour la salubrité à Paris est sa contribution à l'assainissement de la Bièvre. La Société de médecine est consultée plusieurs fois par la nouvelle municipalité parisienne, mise en place en mai 1790 par la Constituante. La rivière de la Bièvre, après avoir traversé le village de Gentilly, entre dans Paris par le sud-est, dans un quartier appelé

³¹ Lavoisier est guillotiné en 1794 en dépit du soutien de Hallé.

³² J.-N. HALLÉ, « Observations sur deux ouvertures de cadavres qui ont présenté des phénomènes très différents de ceux que semblait annoncer la maladie », *Histoire de la Société royale de médecine*, Paris, Société royale de médecine, 1780 et 1781, p. 269-278.

³³ J.-N. HALLÉ, *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance*, Paris, [s.éd.], 1785.

alors la Section des Gobelins. Après avoir traversé les quartiers de l'Observatoire, du Val-de-Grâce, de Sainte-Geneviève et des Gobelins, elle se jette dans la Seine au nord du jardin des Plantes. Elle apporte de nombreuses nuisances aux riverains. La Société de médecine offre sa collaboration pour résoudre ce problème. Elle confie à Hallé la rédaction d'un rapport, achevé en août 1790³⁴.

Hallé démontre que la pollution de la Bièvre est due à plusieurs facteurs. C'est d'abord la topographie irrégulière du territoire parisien, qui donne à la rivière un lit étroit, peu propice à un débit régulier. Quatre moulins construits sur les rives du cours d'eau aggravent la situation : après avoir déversé les eaux accumulées, ils contribuent à la formation d'eaux stagnantes dans les canaux latéraux de la Bièvre. Deux de ces moulins, le moulin de Croule-Barbe à l'entrée de Paris et un autre situé rue du jardin des Plantes, sont des moulins à farine. Les deux autres participent de l'activité industrielle du Paris de l'époque : le moulin de la rue Mouffetard est intégré dans une petite fabrique de foulage des étoffes, et l'autre, situé à proximité de l'embouchure de la Seine, sert au sciage des marbres et des pierres.

Le système d'égouts, empirique, aggrave la situation : la Bièvre est elle-même un égout, et joue le rôle d'un collecteur dans sa partie la plus basse, où elle reçoit trois égouts découverts : l'égout des rues Mouffetard et de l'Oursine, l'égout Scipion et l'égout de la Salpêtrière. Les moulins déversent des eaux chargées d'immondices. Les nombreuses professions installées sur le cours de la rivière y rejettent leurs déchets : blanchisseuses, teinturiers, tanneurs, mégissiers, amidonniers, auxquels il faut ajouter une boyauderie et une manufacture de bleu de prusse. Le résultat se fait sentir au niveau du jardin des Plantes, à l'endroit où la Bièvre se jette dans la Seine.

Les riverains, et surtout les enfants, souffrent souvent de fièvres intermittentes. La cause en est-elle l'état de la Bièvre, ou la misère des habitants, se demande Hallé ? Sans trancher, il constate que dans les quartiers où les maladies sont les plus fréquentes, l'habitat est entassé et l'air circule mal. L'un de ces quartiers, qui avoisine l'embouchure de la rivière, est directement exposé aux nuisances de l'égout de plein air de la Salpêtrière. En mettant l'accent sur la circulation de l'air, Hallé dévoile qu'il reste un tenant des théories aëristes. Il est très loin de comprendre que les égouts contribuent de manière directe au développement des maladies. Pourtant, les solutions qu'il propose sont efficaces, et seront progressivement mises en œuvre pendant tout le XIX^e siècle. La couverture des égouts, l'aménagement d'un déversement direct de l'égout de la Salpêtrière

³⁴ J.-N. HALLÉ, « Rapport sur l'état actuel du cours de la rivière de la Bièvre, et indication au plan ou carte de cette rivière », *Histoire et Mémoires de la Société de médecine*, tome X, Paris, Didot Le Jeune, An VI, p. lxx-lxxxv.

dans la Seine, sont des conceptions qui se rattachent à la grande époque de modernisation des réseaux urbains, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, lorsqu'on pressent de manière de plus en plus précise que les égouts transportent les germes de certaines maladies contagieuses.

Avec un autre membre de la Société de médecine, Pierre-François Boncerf, Hallé prolonge la mission sur la Bièvre par l'examen des conditions de salubrité qui touchent la Seine elle-même. La partie la plus polluée de la rivière va du Pont-Neuf jusqu'aux quais de la Rapée et de la Gare. Des amas d'immondices s'élèvent à l'époque au pied du Pont-Neuf. Ils proviennent de l'évacuation des latrines des maisons situées sur les quais et les ponts, ainsi que des déchets des boucheries. La Seine est couverte de débris de fougères et de foin. L'enquête faite par Hallé sensibilise la Constituante à la nécessité de procéder à des travaux d'assainissement³⁵. Ceux-ci sont ajournés en raison des événements révolutionnaires, lesquels laissent peu de place aux politiques publiques d'aménagement.

Hallé, une personnalité scientifique reconnue par-delà la succession des régimes

Hallé est l'un des fondateurs de l'enseignement de l'hygiène. Dès les années 1780, il élabore le plan d'un cours d'hygiène. Premier titulaire de la chaire de physique médicale et d'hygiène créée à l'École de santé de Paris, il la conserve jusqu'à sa mort survenue en 1822, juste avant la réorganisation des études entreprise pendant le régime de la Restauration. Le plan de son cours d'hygiène, publié en 1797 dans *l'Encyclopédie méthodique*, montre qu'Hallé y professe une vision large de l'hygiène, dans laquelle toutes les sciences sont mises à contribution : la philosophie, la géographie, la médecine, la physique, la science des climats, le droit. Dans ce cours, Hallé donne à l'hygiène un ancrage tellement universaliste qu'elle y perd en acuité scientifique.

En 1796, Hallé est admis dans la section de médecine et de chirurgie de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. À cette époque, alors que la vaccine vient d'être mise au point en Angleterre, les mentalités ne sont pas prêtes à accueillir cette invention. L'Institut joue un rôle actif pour en favoriser la propagation. Pour ce faire, il s'appuie sur une commission. Hallé en fait partie, avec Portal, Fourcroy* et Jean-Baptiste Huzard*. Un rapport de Hallé, lu devant l'Institut en 1803 (le 23 ventôse An XI), rend hommage à l'inventeur anglais de la vaccine, Edward Jenner, et souligne l'enjeu du procédé pour la santé publique en France. En 1805, Hallé

³⁵ J.-N. HALLÉ, « Procès-verbal de la visite faite le long des deux rives de la Seine, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la Rapée et la Gare », le 14 février 1790, *Mémoire de la Société royale de médecine*, Paris, Société de médecine, 1790, t. X, p. 86.

est nommé professeur au Collège de France. Il y enseigne l'histoire de la médecine. Sa vie durant, Hallé mène de front travaux scientifiques, charges d'enseignement et fonctions de médecin officiel. Il est nommé médecin ordinaire de l'Empereur en 1806 et, en 1814, premier médecin de Monsieur, frère du roi Louis XVIII. Ses fonctions de médecin officiel ne le détournent pas de son engagement désintéressé de médecin praticien au profit des pauvres.

2.3. Alexandre-Jean-Baptiste Parent-Duchâtelet : les fondations scientifiques de l'hygiène moderne

Parent-Duchâtelet : une expertise scientifique mise au service des pouvoirs publics

Le médecin Alexandre-Jean-Baptiste Parent-Duchâtelet (1790-1836) fait ses études à Paris, où il est reçu docteur en 1814. Hallé, dont il est l'élève, l'engage à se livrer à l'apprentissage de l'hygiène, qu'il considère comme une science à fonder. Les régimes politiques de la Restauration et de la Monarchie de Juillet ont de grandes attentes dans ce domaine et dans celui de la santé publique : Parent-Duchâtelet y répond, dans des champs variés, par des mémoires et des rapports destinés à éclairer les décisions politiques. Son œuvre illustre dans le domaine scientifique la caractéristique d'« hydre de Lerne » de l'hygiène publique à l'époque, que l'on observe aussi sur le plan juridique.

Ses premiers travaux sont consacrés aux conditions de travail de plusieurs communautés professionnelles (marins, marchands de vin parisiens, ouvriers du chanvre), exposées à des maladies récurrentes. Ils font de Parent-Duchâtelet un précurseur de la médecine du travail. Ainsi, son premier mémoire relatif à l'hygiène, intitulé *Recherches pour découvrir la cause et la nature d'accidents très graves développés en mer, à bord d'un bâtiment chargé de poudrette*, rédigé à la demande du Ministre de la Marine, consiste à découvrir pourquoi l'ensemble d'un équipage de marins, à bord d'un navire transportant de la poudrette provenant le voirie de Montfaucon jusqu'à la Guadeloupe, a achevé son voyage dans un état de santé déplorable³⁶. La poudrette, fabriquée avec les matières issues de vidange des fosses d'aisance, séchées et pulvérisées, est un engrais. Parent-Duchâtelet, sollicité sur la suggestion de Hallé, s'attaque directement à la source du problème : il fait de la voirie de Montfaucon, l'endroit le plus détestable de Paris, jonché de cadavres d'animaux, dans lequel se dégagent les odeurs les plus repoussantes, son champ d'investigation. La démarche est indispensable pour comprendre les mécanismes de fabrication de la poudrette. Il va pouvoir démontrer que la chaleur provoque la fermentation de la poudrette,

³⁶ A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET, *Recherches pour découvrir la cause et la nature d'accidents très graves développés en mer, à bord d'un bâtiment chargé de poudrette*, Imprimerie de Dandey-Dupré, 1821.

qui dégage alors des vapeurs toxiques pour les voies respiratoires. Il conseille pour l'avenir de mêler du plâtre à la poudrette, car ce matériau empêche la fermentation.

L'œuvre majeure de Parent-Duchâtelet : le lien entre l'insalubrité des égouts et les maladies

Avec Charles Pavet de Courteille, Parent-Duchâtelet fait des recherches sur la pollution due à la Bièvre au début du régime de la Restauration. Les facteurs de pollution dus aux établissements insalubres et aux égouts ont encore augmenté depuis l'intervention de Hallé³⁷. Il lit son mémoire devant l'Académie Royale de médecine en 1822³⁸. Il prépare un *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville*, publié en 1824³⁹. L'année suivante, année où il devient membre adjoint du conseil de salubrité du département de la Seine, et jusqu'à sa mort en 1836, il développe pleinement cette spécialisation⁴⁰. Ses compétences sont en effet mobilisées par le conseil, ce qui l'amène à favoriser la méthode de l'observation grâce aux enquêtes menées sur le terrain. Les égouts de l'époque sont très mal entretenus. Les ouvriers qui y travaillent meurent fréquemment par asphyxie. Ils souffrent d'ophtalmies récurrentes et de rhumatismes douloureux. Les ophtalmies dont souffrent les vidangeurs sont connues depuis le XVIII^e siècle, et aboutissent parfois à un état de cécité absolu⁴¹. Parent-Duchâtelet constate enfin que des syphilitiques, qui habitent à côté des égouts qui se déversent dans la Bièvre, souffrent d'une forme aggravée de cette maladie.

La fréquence des maladies et des accidents auxquels sont exposés les ouvriers rend probable le lien avec l'insalubrité des égouts. Parent-Duchâtelet formule des recommandations pour les prévenir. L'affaire de l'égout Amelot précipite les choses. En 1826, cet égout construit en 1780, qui va de la rue Saint-Sébastien à la Bastille et qui communique avec le canal Saint-Martin, est l'un des plus gros de Paris. En plus des eaux pluviales et ménagères, il accueille aussi des eaux industrielles et il est tellement mal entretenu, depuis si longtemps, qu'il est complètement obstrué.

³⁷ G. JORLAND, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010, p. 74.

³⁸ A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET et C. PAVET DE COURTEILLE, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre et sur les moyens d'améliorer son cours, relativement à la salubrité publique et à l'industrie manufacturière de la ville de Paris*, Paris, Crevot, 1822.

³⁹ A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET, *Essai sur les cloaques, ou égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville*, Paris, Crevot, 1824.

⁴⁰ Parent-Duchâtelet devient membre titulaire du conseil de salubrité en 1832. Il conserve cette position jusqu'à sa mort en 1836. Il est brièvement le vice-président dudit conseil, du 1^{er} janvier 1836 jusqu'à sa mort survenue le 7 mars de la même année.

⁴¹ BARLES, *op.cit.*, p. 52-53.

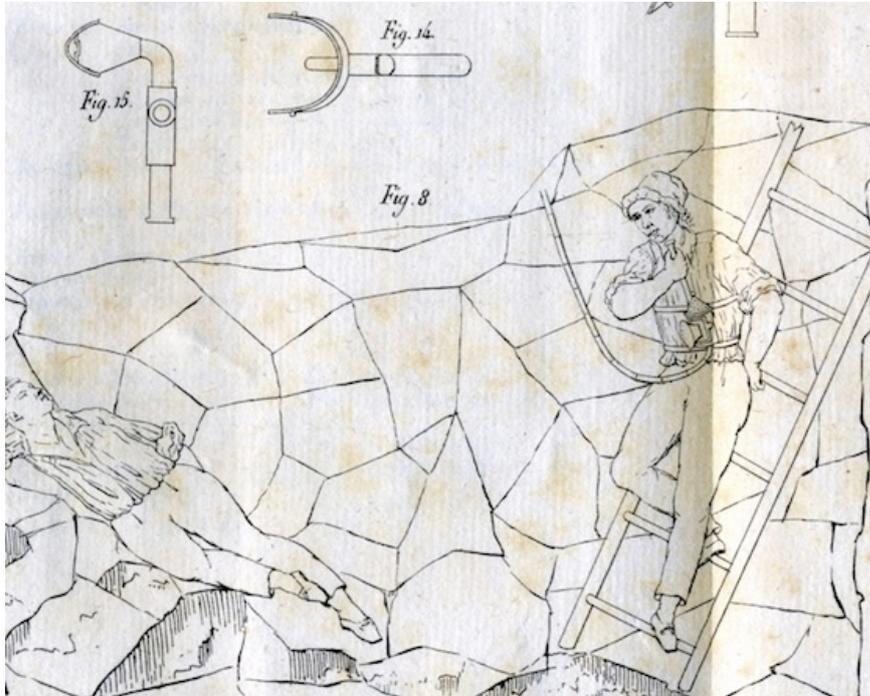
Les eaux chargées d'immondices se déversent dans les rues, les caves et les maisons avoisinantes. Plusieurs ouvriers sont morts asphyxiés en essayant courageusement de le déblayer. En accord avec le préfet de la Seine Chabrol de Volvic, le préfet de police Guy Delavau, un préfet aux opinions ultra-royalistes, mais très soucieux des questions d'hygiène, fait entreprendre de gigantesques travaux de curage. Mais, conscient des dangers que ce chantier comporte, il impose un mode de conduite des travaux inédit, à une époque où il n'existe aucune réglementation du travail.

Delavau crée une commission chargée d'entreprendre et de diriger ces travaux sans compromettre la salubrité publique ni la santé des ouvriers. Cette commission est une émanation du conseil de salubrité, et Parent-Duchâtelet en est le secrétaire rapporteur⁴². Il joue un rôle moteur, décide de s'entourer de l'ingénieur en chef du canal Saint-Matin, d'un ingénieur des mines et d'un pharmacien, Alphonse Chevallier (1793-1879), pour soigner les ouvriers. La préfecture de police n'a aucun plan de l'ouvrage. La tâche est énorme. Parent-Duchâtelet s'inspire des techniques de sauvetage des victimes d'asphyxie dans les mines. Il fait porter aux ouvriers des masques fabriqués avec des couches d'éponge⁴³. Il isole les zones à traiter pour raréfier l'air insalubre, en commençant les travaux dans la partie la plus basse de l'égout et en utilisant un ventilateur qui vient d'être inventé par Clément des Ormes pour purifier l'air dans les manufactures de coton. Il fait déverser de l'eau chlorée. Pour drainer les immondices, les ouvriers utilisent des grands rabots, ou bien ils se mettent à plusieurs pour exercer de fortes poussées, après quoi des déversements d'eau sont effectués. Le pharmacien Chevallier, installé sous une tente, soigne les débuts d'asphyxie, les vomissements, maux de tête, et trouve la formule d'un collyre astringent qui soigne à merveille les ophtalmies. Dupuytren, mobilisé pour l'affaire, traite un cas grave à l'Hôtel-Dieu. En six mois, aucun ouvrier ne meurt, et l'égout est déblayé le 18 janvier 1827, après six mois d'efforts. Fin politique, Delavau n'a pas voulu que la population avoisinante prenne peur. Il a demandé à la commission d'inventer des petits tonneaux assez banals, faciles à manier, pour transporter les immondices. Ils n'ont effrayé personne. Gaultier de Claubry, un chimiste présent sur le chantier, peut enfin analyser l'air prélevé de ces égouts putrides : il contient très peu d'oxygène, et beaucoup d'hydrogène sulfuré. Le curage de l'égout Amelot est un succès en tous points. Parent-Duchâtelet peut, après cette expérience, donner de nombreuses

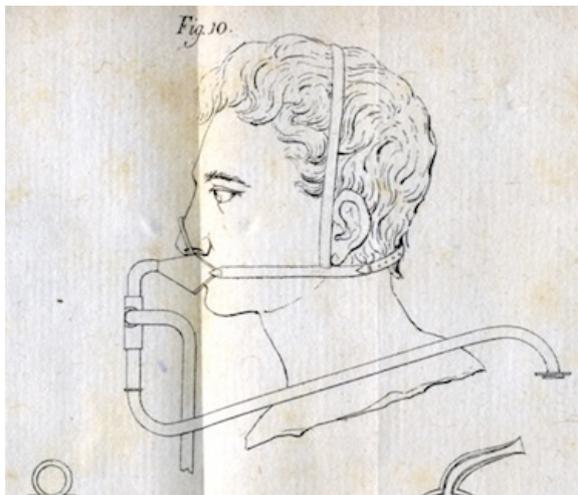
⁴² D'ARCET, GIRARD, CORDIER, DEVILERS, PORTON, GAULTIER DE CHAUBRY, LABARRAQUE et PARENT-DUCHÂTELET, « Rapport sur le curage des égouts Amelot, de la Roquette, Saint Martin et autres », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, tome second, première partie, p. 5-159.

⁴³ D'ARCET, GAULTIER DE CLAUBRY et PARENT-DUCHÂTELET, « Mémoire extrait d'un rapport au préfet de police sur un moyen mécanique nouvellement proposé pour respirer impunément les gaz délétères et pénétrer avec facilité dans les lieux qui en sont remplis », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, tome premier, première partie, p. 430-463.

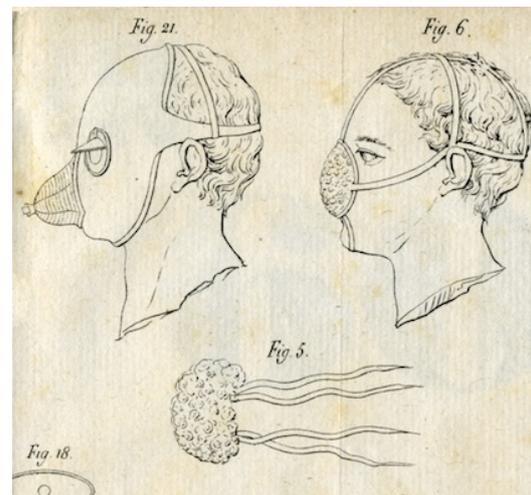
recommandations sur l'entretien normal des égouts, et l'emploi d'appareils adéquats comme le rabot.



III. 2– Sauvetage d'un ouvrier victime d'asphyxie dans une mine. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, n.p. Bibliothèque de l'Académie de médecine.



III. 3 - Masque avec tuyau d'arrivée et d'évacuation d'air. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, n.p. Bibliothèque de l'Académie de médecine.



III. 4 – Modèle de masques obturateurs. Fig. 5 et 6 : modèles fabriqués avec des couches d'éponges utilisés pour le curage de l'égout Amelot. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, n.p. Bibliothèque de l'Académie de médecine.

Parent-Duchâtelet s'intéresse donc à tous les aspects de la salubrité urbaine, comme les techniques de construction des fosses d'aisance, l'état des cimetières parisiens et aux techniques dites de l'équarrissage, c'est-à-dire l'abattage des animaux, qui sont ensuite enfouis dans le sol. La pratique est « barbare », dénonce-t-il⁴⁴. Elle très répandue dans la voirie de Montfaucon, et dégage des odeurs épouvantables. Cet usage persiste malgré la mobilisation des préfets de police, notamment Delavau, très sensibilisé à la question. Les interdire radicalement porterait atteinte aux intérêts économiques des sociétés d'équarrissage.

Un scientifique précurseur à l'époque de l'utilisation morale de l'hygiène

Le thème de l'un des ouvrages de Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris* se situe aux confins de l'hygiène publique, de la morale et des doctrines de l'action publique⁴⁵. Sa publication, l'année de la mort de Parent-Duchâtelet, clôt huit années d'enquête. Dans cet ouvrage, Parent-Duchâtelet montre une grande modernité idéologique sur ce sujet sensible. Il dément les rumeurs selon lesquelles les prostituées seraient dotées d'organes génitaux présentant des particularités physiologiques - par exemple une disposition et une dimension particulière du clitoris. La démarche d'investigation qui caractérise toutes ses recherches scientifiques le conduit à préciser que les seules maladies propres aux prostituées sont la gale et la syphilis.

Plus moderne encore, est la conviction du médecin que la condition de prostituée à Paris est indissociable d'un état de misère propre à la grande ville :

« *De toutes les causes de la prostitution, particulièrement à Paris, et probablement dans les autres grandes villes, il n'en est pas de plus actives que le défaut de travail et la misère, suite inévitable de salaires insuffisants*⁴⁶. »

Très conscient des failles d'une société peu préoccupée du « sort des femmes », Parent-Duchâtelet distingue prostitution et débauche, ce qui l'amène à publier les « vrais » chiffres de la prostitution à Paris : 36 337 prostituées en 1830, contre 32 157 en 1820 et 15 523 en 1812. Il tire ces données des registres administratifs d'inscription des prostituées, une obligation instituée à

⁴⁴ A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET, « Des chantiers d'équarrissage de la ville de Paris », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1832, tome huitième, première partie, p. 5-152.

⁴⁵ A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, ouvrage appuyé de documents statistiques puisés dans les archives de la Préfecture de police, deux tomes, Paris, Librairie de l'Académie royale de médecine, 1836.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 96.

Paris en 1796. En 1804, une décision préfectorale avait assorti cette inscription d'un examen médical et de la signature d'un bulletin par lequel la prostituée s'engageait à subir des visites médicales au dispensaire de salubrité.

À une époque où la prostitution est stigmatisée avec une grande hypocrisie par la morale bourgeoise, l'approche de Parent-Duchâtelet est pacifiée parce que la méthode de l'observation minimise l'importance des a priori idéologiques. Rien dans ses convictions personnelles, ou dans sa vie familiale exemplaire ne le porte à la tolérance à l'égard des prostituées. Pourtant, ses travaux montrent les prémices d'une nouvelle approche de la prostitution axée sur la prévention. Il y a là une formidable nouveauté.

Parent-Duchâtelet, un homme clé de la transition entre l'Ancien Régime et le XIX^e siècle

Comme Hallé, Parent-Duchâtelet, né un an après la Révolution, illustre le rôle persistant des milieux médicaux issus de la Société royale de médecine, après la dissolution de cette dernière intervenue en 1793. C'est dans l'enceinte de l'Académie Royale de médecine, héritière directe de la Société royale de médecine, qu'il donne lecture de son mémoire sur la rivière de la Bièvre, en 1822. Il contribue à la renaissance de l'institution, et de son rôle de conseil vis-à-vis de l'autorité royale.

Mais Parent-Duchâtelet est moderne, parce qu'il annonce la démarche expérimentale. Dès ses premiers travaux, il combine la doctrine, le maniement des hypothèses et l'observation sur le terrain. Il s'investit cependant dans des champs variés qui dévoilent une personnalité engagée: la pollution industrielle, la toxicité des matériaux, les conditions d'inhumation, les égouts. Il est un précurseur de la médecine et du droit du travail. En 1833, il collabore avec Villermé au *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris et dans le département de la Seine*. Parent-Duchâtelet a-t-il pourtant sacrifié l'hygiène des ouvriers à l'autel de l'industrialisation⁴⁷? La réponse donnée est souvent affirmative, tant les avancées de l'époque paraissent faibles au regard des standards contemporains. Pourtant, à une époque où la toxicologie est en train de naître, notamment grâce à Orfila, les conclusions de Parent-Duchâtelet sont moins le miroir du conservatisme que le reflet des savoirs de son temps. Une démonstration de la méthode de Parent-

⁴⁷ A. CORBIN , « Le corps du travailleur usé, meurtri au siècle de l'industrialisation », A. CORBIN, J.-J. COURTINE, G. VIGARELLO (dir.), *Histoire du corps*, 2. *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2005 et 2006, p. 253.

Duchâtelet est donnée dans un article sur les nuisances dues au bitume asphaltique, en 1835⁴⁸. Il y passe en revue des matériaux sensibles pour la santé des ouvriers, pour mieux revenir au cas du bitume. Dans le cas du plomb, du mercure, de l'arsenic, de différents gaz, il s'agit bien de matériaux insalubres parce que grâce à des observations systématiques, on constate qu'ils ont toujours les mêmes effets nuisibles. Il n'en va pas de même du bitume, qui est même employé comme combustible dans certaines régions d'Allemagne. Parent-Duchâtelet est bien un progressiste, mais il ne prend pas de liberté avec la démarche expérimentale.

2.4. Le docteur Mathieu Joseph Bonaventure Orfila et la naissance de la chimie médicale

Une destinée hors du commun

Mathieu Joseph Bonaventure Orfila (1787-1853) - Mateo José Buonaventura est son nom de naissance - est originaire de Mahón, capitale de l'île de Minorque. Rien ne le prédestine à devenir une des figures plus remarquables de la médecine et de la chimie française⁴⁹. Son éducation est confiée à des maîtres soigneusement choisis par son père, qui lui donnent une solide culture classique et lui apprennent la langue française. Ce père, un négociant aisé, veut qu'il apprenne l'art de la navigation et les mathématiques. C'est lors d'un voyage en Italie, à bord d'un navire marchand, que le jeune homme décide de devenir médecin.

Étudiant en médecine à Valence, il commence à s'intéresser à l'œuvre des chimistes français Lavoisier, Fourcroy* et Vauquelin*. Grâce à une bourse délivrée par la Junte de Catalogne, en 1807, il vient s'établir à Paris pour continuer à apprendre la médecine, ainsi que les sciences naturelles et la chimie. Il est rapidement introduit auprès des milieux scientifiques du Museum d'histoire naturelle. Il y développe, en plus de celui qu'il a déjà pour la chimie, son intérêt pour les études anatomiques. Orfila s'intègre avec une facilité étonnante. Il devient l'élève de Jean-Baptiste Lamarck, d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, de Georges Cuvier. Il travaille auprès de Vauquelin* à l'École de médecine et prépare les cours de chimie que donne Fourcroy* au Museum. Il termine ses études de médecine en 1811, en soutenant une thèse de chimie médicale.

⁴⁸ A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET, « De l'influence que peuvent avoir sur la santé les émanations provenant de la fonte et des préparations diverses que l'on a fait subir au bitume asphaltique », Rapport fait au Tribunal de première instance du département de la Seine, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1835, tome quatorzième, première partie, p. 65-87.

⁴⁹ D. GOUREVITCH, « Chimiste, médecin et criminologue : le Doyen Orfila (1787-1853) », site internet de la Bibliothèque interuniversitaire de Médecine de Paris : <http://www.bium.univ-paris5.fr>. A. DELMAS, « Biographie d'Orfila 1787-1853 », p. 447-457 ; R. TRUHAUT, « Orfila, fondateur de la toxicologie », p. 459-467 ; A. HADENGUE, « Mateo Orfila et la médecine légale », p. 469-476 ; L. AUQUIER, « Orfila et l'organisation des études médicales », p. 477-483, *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, Paris, Tome 171, n°4, avril 1987.

Orfila, fondateur de la toxicologie

Pour subvenir à ses besoins, Orfila crée un cours privé. Il y enseigne la chimie, la physique, la botanique et même l'anatomie. La préparation des cours le conduit à multiplier les expérimentations chimiques et à améliorer ses connaissances dans le domaine de la toxicité des substances. Entre 1812 et 1814, il rédige un *Traité des poisons tirés des règnes minéral, végétal et animal ou Toxicologie générale considérée sous les rapports de la physiologie, de la pathologie et de la médecine légale*. Ce traité, en deux volumes, acquiert le statut de référence scientifique dès sa publication.

Orfila devient le spécialiste des poisons et des substances toxiques. Sa valeur est reconnue dès 1816, année qui suit la parution de son *Traité*, où il est nommé membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences, sur la proposition de son ami Jean-Noël Hallé. Deux ans plus tard, en 1818, il exerce comme professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris. En 1820, il entre à l'Académie Royale de médecine créée par Louis XVIII la même année. À trente-trois ans, il en est le plus jeune membre. À partir de 1823, il devient titulaire de la chaire de chimie médicale à la Faculté de Paris. En 1830, il se consacre à la rénovation des études médicales, et crée de nouveaux pavillons de dissection. Les apports d'Orfila à la Faculté de Médecine doivent beaucoup à la formation qu'il a reçue au Museum d'histoire naturelle. Par la qualité des travaux qui y étaient conduits et des enseignements qui y étaient prodigués, le Museum apparaissait comme un complément - voire un rival - de l'école de médecine, puis de la Faculté de médecine de Paris. On peut voir, dans la décision d'Orfila de créer de nouveaux pavillons de dissection à la Faculté pendant la Monarchie de Juillet - il est alors le doyen de la Faculté -, l'effet d'une saine émulation entre la Faculté et le Museum.

En qualité de doyen de la Faculté, Orfila siège au conseil de salubrité du département de la Seine de 1833 à 1847. Il abandonne sa charge de doyen en 1848, lors de la révolution de février. Pendant la Monarchie de Juillet, il consacre une partie de son temps aux hôpitaux parisiens, en tant que membre du Conseil Général des Hôpitaux et Hospices de Paris, dont il est membre depuis 1832.

C'est en tant que fondateur de la toxicologie que réside l'apport essentiel d'Orfila à la salubrité et à l'hygiène publique. Pendant ses cours, il mène des expérimentations pour montrer à ses élèves les réactions qui caractérisent l'effet des poisons. Il veut pouvoir découvrir la présence

chimique des substances toxiques dans l'organisme. Cette recherche fonde son rôle de pionnier en toxicologie, science qui étudie les poisons et leur recherche dans le corps humain. Pour les besoins de son *Traité des poisons*, il expérimente sur des chiens les réactions chimiques provoquées par des substances dangereuses. Il pose les fondements de la toxicologie clinique et construit une classification provisoire des poisons. Il propose des méthodes de traitement et des contre-poisons contre les substances toxiques qu'il a identifiées. Par exemple, il prescrit l'usage de sulfate de sodium en cas d'intoxication par des sels de plomb. Il indique les secours à donner aux personnes victimes de vins falsifiés.

La renommée d'Orfila amène les autorités publiques à recourir souvent à son expertise dans des affaires judiciaires. Mais au-delà de ce rôle, la toxicologie devient à partir des années 1820 un outil indispensable aux politiques publiques d'hygiène et de salubrité. Les travaux du conseil de salubrité du département de la Seine y font constamment référence.

2.5. Louis-René Villermé : de l'hygiène publique à la question sociale

De la démographie sanitaire à l'enquête sociale

Au début de sa carrière, Louis-René Villermé (1782-1863) exerce la chirurgie sur les champs de bataille des guerres napoléoniennes. Licencié en 1814, après l'abdication de l'Empereur, il abandonne la médecine et consacre sa vie à l'hygiène, qu'il étudie sous l'angle de la recherche statistique et démographique. L'hygiène va l'amener à s'intéresser aux conditions de travail et, plus largement, aux conditions de vie des ouvriers, ainsi qu'aux relations entre la mortalité et l'état de richesse. Il est membre du conseil de salubrité du département de la Seine pendant cinq ans, entre 1831 et 1836⁵⁰. En 1833, Villermé rédige le *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris et les communes rurales de la Seine*.

Dans la dernière partie de son œuvre, publiée après 1845, Villermé s'intéresse à la question ouvrière de manière plus large que sous le seul angle des études statistiques et celui de la santé. Il fait ainsi paraître, en 1845, un ouvrage sur les associations ouvrières et, en 1850, une contribution sur les cités ouvrières. Dans bien des cas, les études de Villermé trouvent leur origine dans une mission officielle. C'est le cas du *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus*, tout comme du *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures*

⁵⁰ Il démissionne le 22 mars 1836.

de coton, de laine et de soie⁵¹. À son origine, on trouve une mission confiée à Villermé, ainsi qu'à Louis-François Benoiston de Châteauneuf (1776-1856), par l'Académie des sciences morales et politiques, dont il est membre. La Monarchie de Juillet a lancé dès la première année de sa fondation une enquête sur la situation commerciale et industrielle du pays, et elle continue à s'appuyer sur des rapports de l'Académie pour éclairer sa connaissance de la situation sociale. Le *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, auquel Villermé doit sa célébrité, contribue à lancer le genre de l'enquête sociale, en vogue dans les milieux proches du saint-simonisme, qui reçoit une utilisation plus politique à la même époque chez les fondateurs du socialisme comme Louis Blanc (1811-1882).

Villermé ne s'inscrit pas dans des cercles contestataires à l'égard du régime. Ses œuvres sont pleinement reconnues par les institutions académiques. Plusieurs mémoires importants de Villermé sur les mouvements de population dans les arrondissements de Paris sont publiés par l'Académie Royale de médecine⁵². Il est vrai que ses travaux ne reçoivent pas, en raison de leur caractère d'avant-garde, les distinctions officielles qu'ils méritent⁵³. Mais leur mode de diffusion, tant au sein de l'Académie des sciences morales et politiques qu'à l'Académie Royale de médecine montre qu'à l'époque de la Monarchie de Juillet, ces institutions ouvrent leurs portes à une critique sociale de l'état du pays, pourvu que celle-ci reste dans les limites du respect de l'autorité politique en place.

Comme Parent-Duchâtelet, Villermé adopte la démarche de l'enquête sur le terrain, bien illustrée par le *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, publié en 1840.

L'insalubrité règne dans cette industrie. Les ateliers de tissage qui ne voient jamais la lumière sont légion. Villermé voyage dans la région de Lyon, celle d'Amiens, dans les Cévennes. Il se déplace dans plusieurs villes ouvrières de province (Lille, Reims, Mulhouse, Amiens, Rouen, Saint-Étienne), où cette industrie est importante.

⁵¹ L.-R. VILLERMÉ, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Ouvrage entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des Sciences morales et politiques, Paris, Jules Renouard et Cie, 1840.

⁵² L.-R. VILLERMÉ, « Note sur la population de Paris », *Archives générales de médecine*, 1823, 3, p. 468-471 (Extraits du Rapport fait à l'Académie de médecine sur une série de tableaux relatifs aux mouvements de la population dans les douze arrondissements municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1817 à 1821) ; « Mémoire sur la mortalité en France dans la classe aisée et dans la classe indigente », *Mémoires de l'Académie Royale de Médecine*, Paris, 1828, p. 51-98.

⁵³ B.-P. LÉCUYER et É. BRIAN, « L'argent, la vie, la mort : les recherches sociales de Louis-René Villermé sur la mortalité différentielle selon le revenu (1822-1830) », *Mathématiques et sciences humaines*, n° 149, printemps 2000, p. 45-52.

À l'issue de ces enquêtes, Villermé pose des outils précurseurs pour la réglementation du travail : le calcul des m³ d'air par personne dans les manufactures, celui de la température, la mesure de l'insalubrité de certains produits comme le coton brut. Il dénonce la condition des femmes et des enfants au travail, favorisant la prise de conscience qui amène à l'adoption de la loi du 22 mars 1841, la première à réglementer le travail des enfants en France. Le *Tableau* explore aussi l'hygiène du logement des ouvriers. À Lille, ils vivent entassés dans des caves obscures et humides et dans des greniers. À Reims, Ils travaillent à domicile dans des chambres à la saleté repoussante, encombrées par les appareils de tissage. À Saint-Étienne, les industries polluent la ville et les logements.

L'œuvre parisienne : l'analyse scientifique de la mortalité

Les études de Villermé sur les différents quartiers de Paris aboutissent à établir une corrélation entre la richesse des habitants et la mortalité dans les différents arrondissements⁵⁴. La mortalité parisienne est fonction inverse de l'aisance des habitants:

« La richesse, l'aisance, la misère sont, pour les habitants des divers arrondissements de Paris, par les conditions dans lesquelles elles les placent, les principales causes (nous ne disons pas les causes uniques) auxquelles il faut aujourd'hui attribuer les grandes différences que l'on remarque dans la mortalité⁵⁵. »

Villermé n'a pas constitué lui-même ses données. Pour les données de population, il a utilisé celles du bureau chargé des statistiques au sein de la troisième division de la préfecture de la Seine, créé en 1821 par le préfet Chabrol de Volvic. Comme indicateur de richesse, à une époque où l'impôt sur le revenu n'existe pas, il a repris les chiffres des impôts auxquels sont soumises les locations. Villermé établit aussi des corrélations entre la mortalité et la superficie moyenne d'habitation par habitant. Le 12^e arrondissement de Paris figure en dernière position dans le classement de Villermé:

⁵⁴ L.-R. VILLERMÉ, "Note sur la population de Paris", *op. cit.*; « De la mortalité dans les différents quartiers de la ville de Paris, et des causes qui la rendent très différente dans plusieurs d'entre eux, ainsi que dans les divers quartiers de grandes villes », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1830, tome troisième, première partie, p. 294-341 ; « De la mortalité dans divers quartiers de la ville de Paris », *Bulletin des sciences médicales*, janvier 1831.

⁵⁵ L.-R. VILLERMÉ, « Note sur la population de Paris », *op.cit.*, p. 13.

La géographie urbaine de la mortalité parisienne selon Louis-René Villermé.
Classement des arrondissements par ordre croissant de taux de mortalité par habitant.

Arrondissements de Paris	Nombre de locations Imposées par habitant	Nombre de décès par habitant
2 ^e	0, 07	1 sur 62
3 ^e	0, 11	1 sur 60
1 ^{er}	0, 11	1 sur 58
4 ^e	0, 15	1 sur 58
11 ^e	0, 19	1 sur 51
6 ^e	0, 21	1 sur 54
5 ^e	0, 22	1 sur 52
10 ^e	0, 23	1 sur 50
9 ^e	0, 31	1 sur 44
8 ^e	0, 52	1 sur 44
12 ^e	0, 38	1 sur 43

Source : VILLERMÉ L.-R., « Note sur la population de Paris », Archives générales de médecine, 1823, 3, p. 468-471 (Extraits du *Rapport fait à l'Académie de médecine sur une série de tableaux relatifs aux mouvements de la population dans les douze arrondissements municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1817 à 1821*).

Avec cette conclusion, Villermé nie le rôle de la nature du sol, celui de l'exposition aux vents et celui de l'éloignement des cours d'eau comme facteurs directs de mortalité. Son approche radicalise la modernisation des méthodes de la topographie médicale entreprise par Lachaise. Pour lui, c'est dans les conditions sociales qu'il faut rechercher l'explication fondamentale de l'insalubrité.

Une publication postérieure à cette recherche, faite dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, éclaire les partis méthodologiques du chercheur⁵⁶. En s'appuyant sur les expériences qu'il a tirées de l'enquête menée sur l'épidémie de choléra de 1832, Villermé relie ses travaux aux lois de population énoncées par Malthus, mais aussi aux travaux menés au début du XVIII^e siècle par le pasteur prussien Johann Peter Süssmilch (1707-1767). Celui-ci avait dégagé les lois de population qui expliquaient la mortalité consécutive aux grandes pestes survenues en Prusse et en Lituanie en 1709 et en 1710⁵⁷. Villermé en tire deux conclusions. D'abord, les classes les plus pauvres sont beaucoup plus souvent atteintes par les épidémies que les classes aisées. Ensuite, les lois qui régissent la mortalité provoquée par les épidémies suivent d'ordinaire, pour la population qui est attaquée par la maladie, la loi générale de la mortalité par âge. Villermé partage

⁵⁶ L.-R. VILLERMÉ, « Des épidémies sous les rapports de la statistique médicale et de l'économie politique », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1833, tome neuvième, première partie, p. 5-58.

⁵⁷ J. P. SÜSSMILCH, *Die Gottliche Ordnung*, Berlin, 1761.

avec Süssmilch une vision régénératrice des épidémies, qui les voit comme des facteurs de renouvellement des générations grâce au rebond de la fécondité qu'elles suscitent. Son analyse pêche faute de connaissance des modes de propagation des maladies contagieuses.

Villermé et la typologie parisienne du logement ouvrier

Villermé apporte aussi une contribution importante à l'analyse du logement social à Paris. On assiste en effet dans la capitale, après la Révolution de 1848, à de premières réalisations destinées à assurer de meilleures conditions de logement aux ouvriers. Dans son étude *Sur les Cités ouvrières*, publiée dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* en 1849, puis sous les auspices de l'Académie Nationale de Médecine en 1850, Villermé critique une réalisation parisienne : la Cité ouvrière en cours de construction n°58 rue Rochechouart, par l'architecte Gabriel-Marie Veugny⁵⁸. Cette Cité, bâtie sous l'instigation directe du président Louis-Napoléon Bonaparte et d'actionnaires philanthropes, est la première cité ouvrière à Paris. Le bâtiment intègre des éléments tirés de considérations d'hygiène : lavoir, séchoir, établissement de bains. Il est prévu que les habitants bénéficient de services de santé de proximité (visites gratuites d'un médecin, salle d'asile pour les enfants dont les mères se rendent à leurs travaux) et d'une sorte de « bourse



du travail » : une grande salle destinée à être un chaufferie public doit servir aussi de lieu de réunion entre les ouvriers de l'arrondissement désireux de se faire embaucher et les patrons.

III. 5 – Cité Rochechouart.
Façade sur rue.
Photographie F. Chevallier

⁵⁸ L.-R. VILLERMÉ, *Sur les Cités ouvrières*, Paris, Librairie de l'Académie Nationale de Médecine, 1850, Extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1849, tome dix-septième.

Mais en contrepartie, les ouvriers logés dans cet ensemble collectif sont soumis à des règles destinées à contrôler leur vie quotidienne. La plus contraignante pour la vie privée est l'instauration d'une heure limite de rentrée nocturne. L'application de ces règles est facilitée par la conception architecturale de la cité, grâce à un système de paliers, de coursives et d'escaliers sous la verrière. Une telle typologie permet à chaque habitant de surveiller les autres. Villermé critique la réalisation parisienne en s'appuyant sur une comparaison avec la cité ouvrière d'Ixelles, érigée en Belgique en application d'un concours organisé par le ministère belge de l'Intérieur, destiné à faire réaliser une habitation modèle pour les ouvriers. Le règlement du concours de la cité d'Ixelles, reproduit par Villermé, prévoit que les projets doivent respecter des règles d'hygiène dans la construction: circulation de l'air dans les maisons, alimentation en eau, lieu d'aisances, ventilation des cheminées, utilisation de la brique comme matériau de construction, réseau de siphons destinés à recevoir les eaux pluviales et ménagères et les immondices. Il s'agit d'une conception urbaine de la cité-modèle, avec une typologie de maisons individuelles à un ou deux étages, séparées par des rues d'au moins dix mètres de largeur. Pareille disposition semble à Villermé, bien meilleure que celle de la Cité Rochochouart ; elle donne beaucoup plus d'espace aux habitants et, partant, garantit beaucoup mieux l'intimité de chaque famille. On évite alors le relâchement des mœurs que favorise la promiscuité. Enfin, alors que les appartements renforcent l'isolement des ouvriers dans la ville, et contribuent à exacerber leur instinct de révolte contre les classes plus riches, la cité ouvrière crée de nouvelles formes de sociabilité. Pour toutes ces raisons, Villermé préconise de construire des cités modèles sur le type de celles érigées à Ixelles, ainsi qu'en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et à Mulhouse :



III. 6 – Cité Rochochouart. Cour intérieure.
Photographie F. Chevallier

« Au lieu de bâtir un monument ressemblant à une vaste caserne, pour y réunir 4 à 500 individus de la classe ouvrière, il vaudrait beaucoup mieux acheter de bonnes maisons ordinaires, ou même les louer à long bail, sauf à les approprier à leur nouvelle destination, ou mieux encore, s'il est possible, donner à chaque famille sa maisonnette⁵⁹. »

L'apport de Villermé, tant à travers ses travaux sur la mortalité dans les différents quartiers de Paris qu'à travers sa contribution à l'étude de l'épidémie de choléra en 1832, tend à démontrer une relation de causalité: la mortalité, qu'elle soit observée en temps normal ou en temps de crise sanitaire, est en raison inverse de la richesse des habitants. Cette conclusion lapidaire ne résistera pas sous cette forme simple lorsque seront connus les modes de diffusion des maladies contagieuses, mais elle va fonder l'hygiène sociale que les théoriciens et les hommes politiques socialistes se réapproprièrent pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Villermé est aussi un observateur critique de l'architecture du logement collectif. À travers sa préférence pour la typologie de la cité ouvrière, Villermé dévoile ses contradictions : sa démarche débouche sur une vision critique des politiques sociales en gestation après la révolution de 1848. On sent poindre dans la critique de la Cité Rochemouart un jugement politique très réservé à l'égard du prince-président.

2.6. La constitution de l'hygiène en discipline

Parmi les acteurs de l'hygiène dont on vient de décrire l'action, Audin-Rouvière tient une place à part : il est plus un militant de l'hygiène qu'un scientifique. Hallé, Parent-Duchâtelet, Orfila et Villermé ont pour premier point commun leur formation initiale: la médecine, ou la chirurgie, pour Villermé. Le deuxième est leur intérêt pour agir en faveur de la santé publique. Leur œuvre scientifique résiste à la succession des régimes. À la chute de la Monarchie de Juillet, Orfila souffre toutefois d'avoir été trop lié avec les milieux du pouvoir : cela lui coûte son poste de doyen de la Faculté de médecine, auquel il renonce en dépit de protestations de soutien des étudiants et des milieux médicaux. Les champs développés par Hallé, Orfila, Parent-Duchâtelet et Villermé au bénéfice de l'hygiène sont toutefois disparates. Quand Orfila crée la chimie médicale, Villermé investit la statistique. Hallé et Parent-Duchâtelet deviennent des experts des réseaux d'égout.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 19.

Hallé, Parent-Duchâtelet et Orfila se connaissent bien : Parent-Duchâtelet a été l'élève de Hallé, qui l'a encouragé dans l'étude de l'hygiène. Avec Vauquelin*, éliminé du personnel enseignant de la Faculté, Hallé a encouragé la candidature d'Orfila à la chaire de chimie médicale de la Faculté de Paris. Parent-Duchâtelet et Orfila ont eu l'occasion de travailler ensemble en tant qu'experts devant les tribunaux, dans des affaires nécessitant des diagnostics sur des substances dangereuses.

La transmission est fondamentale dans ces milieux. Initié par Parent-Duchâtelet à l'hygiène des chantiers, par son rôle de suivi médical des ouvriers qui travaillent au déblaiement de l'égout Amelot, Alphonse Chevallier est son émule le plus brillant. À l'âge de 25 ans, il reçoit le premier prix de chimie à l'École de Pharmacie, devient membre de l'Académie de médecine en 1824, et professeur adjoint à l'École de Pharmacie en 1835⁶⁰. Il ouvre un laboratoire de chimie pratique pour aider les étudiants en pharmacie à maîtriser la toxicologie, et à devenir des experts auprès des tribunaux. Il s'investit, entre autres sujets, dans celui des maladies des ouvriers. Proche d'Orfila, il place la toxicologie au cœur de sa démarche. Il fait de nombreuses recherches sur les maladies professionnelles: celles des imprimeurs (en 1835)⁶¹, celles causées par le plomb (en 1836), celles des ouvriers qui travaillent dans des fabriques de poudres fulminantes (1836), celles des ouvriers des papiers peints qui utilisent le vert arsenical (1846), celles des ouvriers du cuivre (1847).

Pour fédérer les acteurs scientifiques de l'hygiène, Parent-Duchâtelet prend l'initiative, en 1829, de créer les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. La fondation de cette revue est une réaction à l'encontre de la faiblesse de la discipline de l'hygiène à la Faculté de médecine de Paris à la fin des années 1820, où les titulaires de la chaire d'hygiène n'ont pas de production scientifique notable. Parent-Duchâtelet a su convaincre Villermé et Orfila d'y contribuer. Les sujets traités sont très divers. Dans la livraison des *Annales* de 1832, de nombreux articles traitent d'affaires d'empoisonnement⁶². Certains thèmes d'avenir se profilent, à travers par exemple un article consacré au plan d'une morgue-modèle, un sujet de construction salubre qui fleurira

⁶⁰ CHEVALLIER fils, Énumération des titres et travaux scientifiques de M. A. Chevallier, Pharmacien-chimiste, Paris, Typographie de Renou et Maulde, 1862.

⁶¹ A. CHEVALLIER, « De la nécessité de faire de nouvelles recherches sur les maladies qui affligent les ouvriers et observations sur celles qui se font remarquer chez les imprimeurs », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1835, tome treizième, première partie, p. 304-344.

⁶² Voir en ce sens: BARRUEL et CHEVALLIER, « Suspicion d'empoisonnement par l'arsenic », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1832, tome 7, première partie, p. 128-148; BARRUEL et ORFILA, « Présomption d'empoisonnement par l'alun », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1832, tome huitième, première partie, p. 180-198.

pendant la seconde moitié du siècle⁶³. Un autre article - signé par Charles-Louis Cadet de Gassicourt* et deux autres auteurs - s'attache à la désinfection des tables de vente du poisson, à une époque où les modes de transmission des maladies infectieuses restent inconnus⁶⁴.

Les *Annales* jouent donc le rôle de moteur de la discipline. Leur production éditoriale est nourrie par la publication de rapports officiels, notamment certains émanant du conseil de salubrité du département de la Seine, mais aussi par des articles proposés par des auteurs indépendants.

Ce n'est pourtant pas des milieux qui se fédèrent en 1829 autour du projet de Parent-Duchâtelet que provient la publication, en 1845, d'un monumental *Traité d'hygiène publique et privée*⁶⁵. L'ouvrage en question, par ses conceptions, annonce la seconde moitié du siècle, et il est l'œuvre d'un homme très progressiste. Michel Lévy (1809-1872), qui en est l'auteur, appartient aux milieux de la médecine militaire⁶⁶. Il est chirurgien des armées, et il a soutenu, en 1834, sa thèse de doctorat sur l'opération de l'empyème, une forme de pleurésie. Il est lié à Hippolyte Larrey, le fils du célèbre chirurgien de Napoléon. Il participe à l'expédition de Morée, entre 1828 et 1833, destinée à délivrer la Grèce de l'oppression turque. En 1837, Michel Lévy passe brillamment le concours de professeur de médecine, et il est nommé professeur d'hygiène et de médecine légale à l'hôpital du Val-de-Grâce, au sein de la nouvelle École de perfectionnement du service de santé. Il a 28 ans. Son traité est novateur sur de nombreux points. Dès sa première édition, il reconnaît les mécanismes de la contagion d'homme à homme. Il insiste sur la pratique régulière de la toilette, les « ablutions ». Il dénonce le travail des enfants sous toutes ses formes. Enfin, une partie importante du traité est consacrée aux « maladies professionnelles », qu'il passe au crible avec les outils de la toxicologie. Pour lui, l'hygiène a pour but de protéger les populations faibles et exposées. Lévy est aussi un précurseur dans le domaine de la lutte contre les épidémies.

⁶³ DEVERGIE, « Rapport à M. le préfet de police sur les inconvénients attachés aux dispositions actuelles de la Morgue. Propositions tendant à les faire disparaître. Description d'une morgue-modèle », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1832, tome septième, première partie, p. 75-97.

⁶⁴ CADET DE GASSICOURT, BOUTIN DE BEAUREGARD, ROHAULT, « Rapport fait à la commission centrale de salubrité du département de la Seine sur la désinfection des tables de vente du marché aux poissons », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1832, tome septième, première partie, p. 97-101.

⁶⁵ M. LÉVY, *Traité d'hygiène publique et privée*, 2 vol., Paris, Baillière, 1845 (pour la première édition). Deuxième édition en 1850. Troisième édition en 1857, même éditeur.

⁶⁶ J. BERGERON, « Éloge de Michel Lévy », *Mémoires de l'Académie de Médecine*, Tome 37, Paris, Masson, 1895, p. 1-30.

3. LA LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES EPIDEMIES

Ce n'est pas pendant la première moitié du XIX^e siècle que les facteurs d'explication traditionnels des maladies sont remis en question de manière radicale. C'est une chose de développer les connaissances en anatomie pathologique et celles des manifestations cliniques des maladies, c'en est une autre de comprendre le rôle des agents pathogènes dans le déclenchement de ces dernières, de les classer et d'identifier les facteurs de leur transmission⁶⁷. Le premier XIX^e siècle est surtout celui de l'essor de l'anatomie, de l'anatomie pathologique et de l'examen clinique. Ces sciences permettent de comprendre quels sont les points du corps qui souffrent d'une maladie et quelle forme prennent les affections. L'exemple de la tuberculose est significatif. La description de la tuberculose pulmonaire, de ses différentes lésions et de ses variétés cliniques est réalisée par René Laennec pendant le régime de la Restauration, notamment grâce à la technique de l'auscultation médicale. Ce n'est pas pour autant que Laennec - qui meurt lui-même de cette maladie - parvient à identifier les différents germes de la tuberculose et ses modes de propagation. En 1827 à Paris, la tuberculose est la première cause de décès enregistrée dans les statistiques de mortalité⁶⁸.

Malgré le développement des connaissances cliniques, la maladie reste donc phénomène mystérieux. Les explications fondées sur le rôle des miasmes, héritées d'Hippocrate, sont toujours de mise. L'utilisation abusive la morale aboutit à juger les malades. Il est courant de rattacher la cause de la tuberculose et de la syphilis à des comportements individuels moralement blâmables. Les conceptions déterministes jouent aussi leur rôle. La tuberculose, parfois attribuée à des causes individuelles, est aussi considérée par beaucoup comme un mal héréditaire, voire comme une tare familiale. Il en est de même pour la syphilis, isolée des autres maladies vénériennes en 1812. Le romantisme imprime aussi sa marque sur l'interprétation à donner à la tuberculose, en dépit des avancées scientifiques faites par Laennec.

Les pionniers existent pourtant. En 1826, Pierre-Fidèle Bretonneau (1778-1862), médecin-chef à l'hôpital de Tours, avance la théorie moderne de la contagion en expliquant qu'il existe un germe propre à chaque maladie infectieuse. Il généralise à l'ensemble des maladies les conclusions qu'il a tirées d'une étude clinique des fièvres intestinales, qui l'a amené à identifier la spécificité de la fièvre typhoïde. Mais en l'absence de microscopes suffisamment performants pour regarder l'infiniment petit, Bretonneau n'est pas en mesure de prouver sa théorie.

⁶⁷ DACHEZ, *op. cit.*, p. 541-597.

⁶⁸ Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839, Paris, Imprimerie Lottin de Saint-Germain. A.P.P.P., p. 26

Michel Lévy développe des idées proches de celles de Bretonneau, en distinguant la contagion immédiate, par contact direct d'homme à homme, et la contagion médiata qui s'exerce par l'intermédiaire d'un véhicule⁶⁹.

Mais ces théories ne fédèrent pas la communauté scientifique. C'est d'une manière indirecte que se fait jour à Paris une approche plus moderne des maladies et des épidémies. La pratique de la vaccine démontre que l'on peut se protéger efficacement contre la variole. L'évolution de la gestion des épidémies de choléra, entre celle de 1832 et celle de 1853-1854, révèle par ailleurs des progrès considérables dans la manière de réagir à une crise sanitaire.

3.1. L'invention de la vaccination moderne contre la variole et son usage à Paris

Face aux balbutiements qui marquent l'interprétation des maladies à la fin du XVIII^e siècle, une invention remarquable, propre à inspirer l'espoir et le volontarisme face aux épidémies, voit le jour en 1796: Edward Jenner (1749-1823), un Anglais, découvre la vaccine. Il s'agit d'un procédé de prévention de la variole. Il consiste à introduire dans l'organisme humain du pus de la vaccine⁷⁰, une maladie du pis de la vache. Le caractère préventif de la vaccine a été observé empiriquement à la campagne. Jenner ayant observé que les trayeurs ayant contracté par l'intermédiaire de leurs vaches la maladie appelée *cow-pox* (ou vaccine) sont protégés contre la variole, il a injecté par scarification du pus prélevé sur une personne atteinte de vaccine à un enfant. Sa découverte connaît un succès rapide, et devient la première technique de prévention de masse des épidémies⁷¹. Elle est introduite en France dès 1800: cette année voit la fondation d'un Comité Central de vaccine, chargé de recueillir et de traiter les informations fournies au ministre de l'Intérieur par les préfets, les vaccineurs et les comités locaux de vaccine créés dans les villes importantes. Le Comité Central de vaccine va devoir vaincre non seulement les réticences individuelles, mais la résistance de certains éléments du clergé catholique, qui refusent de prêter leur concours à des campagnes de vaccination⁷².

⁶⁹ LÉVY, *op.cit.*, tome deux, p. 503.

⁷⁰ *Cow-pox* en anglais.

⁷¹ À Vienne, grâce à la vaccine, la variole qui tuait à la fin du XVIII^e siècle 800 personnes par an n'y fait plus que 27 victimes en 1803 et 2 en 1804. Voir A. et H. WERNER et N. GOETSCHHEL, *Les épidémies, un sursis permanent*, Atlante, 1999, p. 36.

⁷² *Ibid.*, p. 122.

Fourcroy* et Thouret* prennent l'initiative de mettre en place un comité de vaccine à Paris⁷³. Il s'appuient sur un réseau de souscripteurs animés par le « Bien public », qu'ils réunissent le 11 mai 1800 à l'École de médecine de Paris. Ce comité organise tout d'abord des expérimentations dans un local situé en dehors de Paris, à Vaugirard. Pour les mener, il obtient l'aide d'un médecin de Londres, le docteur Woodwille, venu spécialement à Paris pour cette cause. Le comité s'attache ensuite la collaboration de médecins de qualité, pour leur demander d'inoculer la maladie à des patients. Fort des succès consécutifs aux expériences menées, le comité demande au préfet de la Seine de poursuivre ses activités officiellement, ce qui lui est accordé par un arrêté du 8 février 1801. Le comité, encouragé, décide de propager la pratique de la vaccine dans les familles indigentes de Paris. Il adresse aux maires des douze arrondissements de Paris une circulaire pour les inviter à organiser des vaccinations gratuites dans tous les comités de bienfaisance de la capitale. Lorsque l'effet de la vaccine a été testé sur trente-six enfants vaccinés, ce résultat est rendu public. Le comité diffuse dans toute la France des brochures imprimées grâce à des souscripteurs, destinées à faire la propagande de cette invention.

Pour ancrer la vaccine dans les pratiques médicales, le comité prend aussi l'initiative, en avril 1804, de constituer une société dédiée à cette cause. Elle est composée de savants et de fonctionnaires. Le régime de l'Empire, convaincu par le sérieux des travaux du comité, appuie son action. À Paris, à la fin du régime impérial et pendant la Restauration, le préfet Chabrol de Volvic s'investit personnellement dans la diffusion de la vaccine. Il fait organiser des séances d'inoculation dans les bureaux de bienfaisance et s'emploie à en propager la pratique dans tous les arrondissements, y compris dans les plus ruraux du département. C'est sous sa plume, en 1813, qu'on voit apparaître un rapprochement statistique entre le nombre de naissances et le nombre de vaccinations d'enfants pendant l'année dans les douze arrondissements de Paris et dans les communes de Sceaux et de Saint Denis⁷⁴. Les chiffres concernant Paris montrent qu'il y a eu, en 1811, 2144 enfants vaccinés pour 21 168 naissances. Les arrondissements les mieux couverts par la vaccination sont le 1^{er}, le 2^e, le 5^e, le 6^e, le 7^e et le 8^e.

La pratique de la vaccination s'améliore progressivement. Le comité organise, en coopération avec des villes françaises et européennes, des dépôts de conservation de vaccin. On s'aperçoit qu'une seule vaccination ne protège pas nécessairement le patient à vie : il faut revacciner périodiquement les habitants. Cette recommandation figure dans des courriers

⁷³ Comité du 12 octobre 1810. Bulletin sur la vaccine, Archives de la vaccine. carton 3, dossier 1, pièce 12. A.A.N.M.

⁷⁴ Lettre du préfet Chabrol au comité, 30 novembre 1813, n°880. Archives de la vaccine. carton 3, dossier 2, pièce 110. A.A.N.M.

adressés, à l'époque de la Monarchie de Juillet, à l'Académie Royale de médecine⁷⁵. Dès lors, cette consigne est donnée avec constance par les services de la préfecture de police du département de la Seine. Elle est officialisée par l'Académie de médecine en 1843, qui recommande aussi que la vaccination touche « l'universalité de la population⁷⁶».

L'idée d'isoler les varioleux naît sous les auspices des travaux du comité de vaccine. En 1822, lors d'une épidémie, le comité préconise au ministère de l'Intérieur de prendre des mesures d'isolement des varioleux dans les hôpitaux parisiens⁷⁷. En 1849, une poussée épidémique de variole se produit à Paris, pendant le mois d'octobre. À cette occasion, le conseil de salubrité du département de la Seine avance la notion de « foyer d'infection » pour expliquer sa propagation très rapide⁷⁸. Ces foyers d'infection sont constitués par des vagues d'individus atteints par la maladie, qui ont afflué vers Paris et qui se sont regroupés dans certains quartiers.

3.2. Le choléra : de la révolte de 1832 à la gestion moderne de crise en 1853-1854

La révolte des Parisiens lors de l'épidémie de choléra en 1832

La réaction de révolte des Parisiens devant l'épidémie de choléra qui se déroule à Paris en 1832, de la fin du mois de mars à la fin du mois de septembre, témoigne de l'émergence d'un refus populaire face à l'inégalité devant la mort⁷⁹. Cette révolte, décrite et analysée par Louis Chevalier, va tourner à l'émeute contre le régime de la Monarchie de Juillet le 5 juin 1832, à l'occasion de l'enterrement du général Lamarque mort du choléra⁸⁰. La manifestation, qui s'est généralisée à partir d'une émeute de chiffonniers, prend une allure clairement républicaine.

Si la mort du général Lamarque joue un rôle de catalyseur dans le déclenchement de l'émeute, celle-ci a été exacerbée par le fait que beaucoup de notables ont quitté la ville précipitamment. Cette attitude alimente une rumeur d'homicide : les responsables officiels, y compris le préfet, sont accusés d'un crime d'empoisonnement populaire. La révolte, attisée par les

⁷⁵ Lettre du docteur Brisset au président de l'Académie de médecine du 11 juin 1839, n°1619. Archives de la vaccine. carton 3, dossier 7. A.A.N.M.

⁷⁶ Rapport présenté à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, par l'Académie Royale de Médecine, sur les vaccinations pendant l'année 1841, Paris, Imprimerie Royale, 1843.

⁷⁷ Lettre du 11 novembre 1822 du comité de vaccine au timbre du Ministère de l'Intérieur, Archives de la vaccine. Carton 6, dossier 54, pièce 24. A.A.N.M.

⁷⁸ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840-1845*, Paris, Boucquin, Imprimeur de la Préfecture de Police, 1847, p.186. A.P.P.P.

⁷⁹ L'épidémie touche aussi 55 autres départements français.

⁸⁰ L. CHEVALIER et al., *Le choléra, la première épidémie du XIX^e siècle*, La Roche-sur-Yon, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Tome XX, 1958.

milieux des chiffonniers, débouche sur des règlements de compte cruels au cours desquels certains médecins soupçonnés de complicité avec les responsables de ce crime social supposé vont trouver la mort. Le fait que certaines personnalités de premier plan, y compris le Président du Conseil Casimir Perier, soient emportés par la maladie, ne modifie pas sa lecture politique⁸¹ : le thème des « deux Paris », un Paris populaire frappé de plein fouet par l'épidémie, et un Paris riche qui en est préservé, est né. Cette réaction d'une violence extrême s'explique aussi par le fait qu'aucun responsable officiel n'est en mesure de proposer une gestion de crise rationnelle face à cette catastrophe sanitaire.

Le préfet de police Henri Joseph Gisquet* tente de faire face à la situation, mais il accumule les maladroites en gérant en priorité la dimension insurrectionnelle de l'épidémie, dans une ambiance où plane une menace de renversement du régime: le complot de la rue des Prouvaires, qui projetait d'enlever Louis-Philippe, a été déjoué quelques mois avant, le 1^{er} février 1832. Inquiet de la fragilité du régime, Gisquet rend un arrêté qui oblige les médecins, les chirurgiens, les pharmaciens et les directeurs d'hôpitaux à déclarer dans les vingt-quatre heures les noms des blessés des émeutes de juin 1832 venus réclamer des secours. Cet arrêté intervient à un moment où les victimes de l'épidémie sont de plus en plus nombreuses: il exacerbe encore l'indignation populaire. Par ordre du ministre de l'Intérieur, Gisquet doit aussi, en ce mois de juin 1832 particulièrement éprouvant, faire arrêter l'encombrant François-René de Chateaubriand, ultra-royaliste, qui critique le régime et soutient la duchesse de Berry.

Quant aux scientifiques et aux médecins, ils sont divisés entre des modes d'explication de type contagionniste, suivant le modèle avancé par Bretonneau, et d'autres qui lient la maladie à la génération spontanée. Ces derniers dominent très largement les premiers. Ils traitent le choléra par la saignée des malades et les bains de vapeur. Ils veulent faire tirer le canon dans Paris pour dégager l'air envahi par les miasmes. L'épidémie de choléra de 1832 touche environ 40 000 personnes sur les 650 000 habitants que compte la capitale à l'époque, et en tue près de 20 000. Villermé est l'auteur, avec Parent-Duchâtelet et Benoiston du Châteauneuf, du *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris et les communes rurales de la Seine*, qui analyse la maladie et sa propagation⁸².

⁸¹ Casimir Perier meurt du choléra le 16 mai 1832.

⁸² L.-R. VILLERMÉ (rapporteur), A.-J.-B. PARENT-DUCHÂTELET, L.-F. BENOISTON de CHÂTEAUNEUF, *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris et les communes rurales de la Seine*, Paris, Imprimerie Royale, 1833. Alphonse Chevallier (pharmacien et chimiste), Léon Devaux (auditeur au Conseil d'État), Louis Millot (ancien élève de l'École Polytechnique), Petit (docteur en médecine), Pontonnier (chef de la première division à la préfecture de département), Trébuchet et Villot (chef de l'état-civil et de la statistique à la préfecture de département) font aussi partie de cette commission.



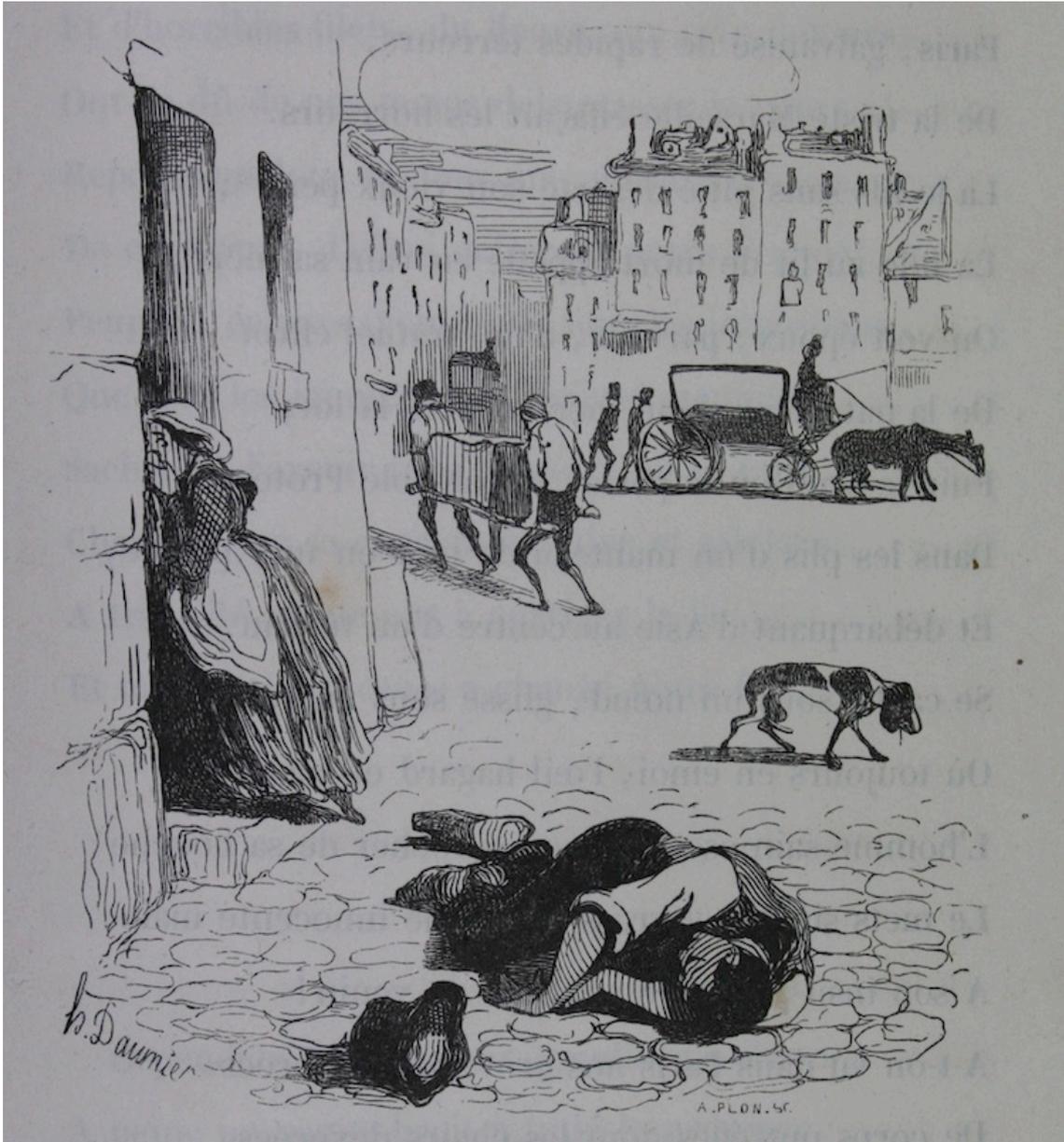
Ill. 7 – Maisons marquées pendant une épidémie. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Premier, Bruxelles, 1841, p.265. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.

Le choléra à Paris après 1832 : une gestion de crise moderne

C'est sous l'effet du rapport de Villermé et des recommandations du conseil de salubrité que le préfet de police, une fois l'épidémie passée, dresse une liste de mesures préventives destinées à éviter la réapparition du choléra⁸³ : parmi ces mesures, les plus importantes - assurer la propreté systématique de la ville et reprendre les travaux d'assainissement de la Bièvre - créent un lien aujourd'hui évident entre l'amélioration de l'hygiène et de la salubrité à l'échelle urbaine et la

⁸³ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, Paris, Imprimerie Lottin de Saint-Germain, 1840, p. 75-80. A.P.P.P.

prévention de l'épidémie. D'autres mesures se rapportent à la sécurité sanitaire, comme les mesures prises en vue de contrôler rigoureusement la qualité des aliments mis en vente à Paris. Les cimetières sont assainis. On exhume des cadavres qui avaient été inhumés précipitamment dans l'Église Saint-Eustache sans préoccupations d'hygiène, à la suite des journées de 1830 ; après leur exhumation, ils sont traités à l'eau chlorurée, convoyés au cimetière du nord, recouverts de chaux vive et ensuite de terre.



III. 8 – Le choléra-morbus à Paris en 1832. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Premier, Bruxelles, 1841, p.69. Bibliothèque de l'Académie de

Paris continue à souffrir du choléra après 1832 : une autre épidémie se déclenche en mai 1849 et une poussée se produit au début du Second Empire, en 1853-1854. Lors de ces deux épidémies - et surtout lors de celle de 1853-1854, qui cause 7 626 décès à Paris -, la préfecture de police modernise ses dispositifs de gestion de crise. Ce progrès est permis grâce à la collaboration du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine⁸⁴. En 1849, une avancée majeure se produit à l'hôpital du Val-de-Grâce. Le professeur Michel Lévy, qui pense que le choléra est probablement contagieux, y impose pour la première fois des mesures d'isolement : les cholériques sont accueillis dans un bâtiment distinct, aéré de jour comme de nuit.

Mais c'est au début du Second Empire, lors de l'épidémie de 1853-1854, que sont créés des dispositifs de veille systématique. Ils s'appuient sur les compétences et la disponibilité du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, qui travaille en osmose avec les services de la préfecture de police dirigée par Pierre-Marie Pietri*, un Corse proche de Louis-Napoléon Bonaparte et de sa famille. Pour contrer l'épidémie, Pietri se révèle beaucoup plus éclairé que ne l'a été Gisquet* en 1832. Dès les signes avant-coureurs, il nomme une commission, en lui demandant de proposer les mesures à prendre. Elle émet très rapidement des recommandations qui sont non moins rapidement mises en pratique par l'efficace Pietri. Celles-ci visent à créer une veille sanitaire dans tous les quartiers, grâce à la mobilisation des commissions d'hygiène publique de chaque arrondissement, auxquelles trois à quatre personnes par quartier doivent se joindre.

La première innovation, tirée de pratiques anglaises, consiste en l'usage de bulletins de visites préventives. À chaque fois qu'un cas de choléra se déclare, des visites de médecins et d'élèves en médecine ont lieu chez le malade. Ces visites permettent aux médecins de prodiguer des conseils, mais aussi de renseigner un bulletin qui porte des indications sur les maladies antérieures au déclenchement du choléra, sur la situation du malade (âge, sexe, profession) et sur l'état du logement qu'il habite. 7 530 bulletins sont recueillis et exploités lors de l'épidémie.

La commission organise des bureaux de secours dans les quartiers touchés par l'épidémie, sur un modèle déjà adopté lors de l'épidémie de 1849. Des visites conjointes de membres des commissions d'hygiène publique d'arrondissements et d'agents des commissariats de police, effectuées dans les quartiers insalubres, sont faites pour faire procéder à des travaux d'urgence

⁸⁴ Rapport Général sur les Travaux du Conseil d'Hygiène Publique et de Salubrité du Département de la Seine depuis 1859 jusqu'à 1861 inclusivement. Paris, Boucquin, 1864, p. 85-118 ; Rapport Général sur les Travaux du Conseil d'Hygiène Publique et de Salubrité du Département de la Seine depuis 1862 jusqu'en 1866, Paris, Boucquin, 1866, p. 80-90. A.P.P.P.

destinés à résorber les causes d'insalubrité. Enfin, des visites préventives sont systématisées dans tous les établissements publics, ainsi que dans toutes les maisons où ces visites paraissent nécessaires. Le dispositif est complété au début du mois de novembre par une mesure d'interdiction du passeport pour les ouvriers qui désirent se rendre à Paris.

En ce qui concerne l'information de la population, l'instruction du 4 novembre 1853 prise par Pietri n'est pas vraiment une nouveauté, car elle se rapproche de celles prises en 1832 et 1849. Destinée à recenser les précautions à observer, elle donne aussi les consignes à tenir en cas d'apparition des symptômes du choléra. L'accent est mis sur une conduite de vie régulière, sur le fait de bannir l'alcool et de ne pas consommer d'aliments ayant des qualités purgatives, ainsi que sur la salubrité des habitations. Le renouvellement de l'air dans les logements est vivement conseillé. En cas de déclenchement de la maladie, l'instruction recommande de manger du riz (pour arrêter les diarrhées cholériques), de ne pas exposer le malade au froid et de le frictionner. Alphonse Guérard, qui est médecin-chef à l'Hôtel-Dieu, utilise comme médicaments, outre le riz, la menthe, la camomille, l'eau de fleurs d'orangers, le vinaigre de vin et la farine de graine de lin⁸⁵.

De la gestion de crise au renouvellement des explications sur le choléra

L'épidémie de 1853-1854 ouvre la voie à un renouvellement des conceptions médicales sur le choléra. Grâce aux positions affirmées par les membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité, tous très pragmatiques, les théories miasmatiques sont pour la première fois discréditées. Ainsi, des membres du conseil s'opposent vivement à faire pratiquer des fumigations. Le conseil ne recherche absolument pas à établir une doctrine expliquant l'épidémie. Au contraire, c'est avec une certaine ironie que sont énumérées les diverses théories qui circulent : explications tenant à la survenance de miasmes acides, à la saturation du gaz azote par l'hydrogène sulfuré de l'intestin grêle, réponses consistant à faire brûler dans les rues des matières sulfureuses. Le professeur Apollinaire Bouchardat, nommé membre du conseil en 1852, énonce une doctrine de nature utilitariste, en lançant des pointes d'humour acérées aux tenants des théories de nature miasmatique :

« Nous n'avons pas pensé que nous dussions engager le conseil de salubrité dans la recherche de cette cause générale attribuée, suivant quelques médecins, à des

⁸⁵ GUÉRARD, « Sur l'épidémie de choléra qui sévit en ce moment à Paris », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1854, deuxième série, tome premier, p. 79-101.

helminthes, à des animalcules dans l'air, à un parasite végétal ; suivant d'autres à l'électricité, à l'absence ou à la diminution de l'ozone ; à l'absorption d'un ou plusieurs gaz délétères exhalés de matières animales en décomposition, etc... ; nous avons pensé que nous devons surtout attirer l'attention sur les causes prédisposantes ou occasionnelles qui appartiennent presque toutes à l'hygiène et qui ont une influence plus ou moins directe sur le développement, la propagation de la maladie⁸⁶. »

L'énumération des causes prédisposantes - distinguées en causes prédisposantes générales ou particulières - et des causes occasionnelles qui suit cette position de principe traduit l'état des croyances médicales de l'époque au sein du conseil d'hygiène publique et de salubrité. Celui-ci repose, pour la première fois, sur l'exploitation de données systématiques : les 7530 bulletins de visites préventives. Au titre des causes prédisposantes générales sont énumérés les saisons, les températures, les vents, l'humidité, la sécheresse, l'insalubrité des rues, des maisons et des cours, les dépôts de fumiers, l'infection des lieux d'aisance et des plombs, ainsi que les logements insalubres. Au titre des causes prédisposantes particulières sont visées les maladies antérieures, la misère, la malpropreté, les difficultés d'acclimatation à Paris des nouveaux arrivants, certaines professions, ainsi que l'état de grossesse et d'allaitement. Enfin, les causes occasionnelles sont les écarts de régime, l'ivrognerie, les mauvaises mœurs, les excès vénériens, les émotions morales, et l'usage de purgatifs.

Ce florilège paraît bien dépassé au regard des connaissances médicales d'aujourd'hui. Par exemple, en estimant que l'émotion morale peut constituer une cause occasionnelle de la maladie, le conseil se fonde sur le fait que certains malades sont décédés de manière très rapide à l'annonce de la disparition d'un proche. On sait aujourd'hui que l'explication de ces morts spectaculaires tient à la fois à la contagion et à l'un des traits du choléra, qui est de pouvoir entraîner une mort foudroyante. Plus fondamentalement, les milieux médicaux d'avant-garde du conseil d'hygiène publique et de salubrité n'ont pas établi la distinction entre l'agent pathogène du choléra et les facteurs de transmission de la maladie, d'où l'énumération de « causes » aux rôles variables et aux effets incertains. Parmi ces « causes », le rôle de l'eau, reconnu par la suite comme vecteur de transmission de la maladie, n'est jamais évoqué. Pourtant, les avancées sur la connaissance de la maladie sont très importantes à l'époque. Le conseil peut par exemple prouver, grâce aux bulletins de visite, que la grossesse ne protège nullement contre la maladie, ce que l'on

⁸⁶ Rapport Général sur les Travaux du Conseil d'Hygiène Publique et de Salubrité du Département de la Seine depuis 1859 jusqu'à 1861 inclusivement. Paris, Boucquin, 1864, p. 96. A.P.P.P.

a cru jusqu'alors. Même s'il se réfère toujours au rôle des éléments naturels - le vent, la saison -, le conseil désigne de manière beaucoup plus nette le rôle de la salubrité de la ville et des logements - y compris celle des fosses d'aisance, des escaliers et des cours - dans la diffusion de la maladie et, plus largement, celui de la misère. Là encore, le conseil s'appuie sur les statistiques tirées des bulletins de visite : il constate en effet que 204 maisons visitées ont été signalées comme insalubres, et que c'est dans le 8^e et le 12^e arrondissements que l'on a relevé le plus grand nombre de maisons insalubres et frappées par le choléra : 49 dans le 8^e arrondissement et 38 dans le 12^e. L'état de misère a été mentionné sur 1020 bulletins de visite.

Grâce à cette attitude utilitariste, le conseil clarifie l'approche du choléra. Le rôle de l'hygiène générale, celui de la misère de la population sont démontrés par les chiffres. Dès lors, l'analyse sociale faite de l'épidémie de 1853-1854 se trouve en continuité avec celle qui avait été réalisée après l'épidémie de 1832 : en classant par rang décroissant les arrondissements atteints par l'épidémie, le conseil d'hygiène publique et de salubrité constate que les arrondissements les plus atteints (le 12^e, le 9^e, le 10^e, le 5^e et le 8^e) figurent parmi les plus misérables de la ville. En conclusion, le conseil émet l'avis que si l'épidémie de 1853-1854 a été moins violente que celles de 1832 et de 1849, c'est pour une bonne part grâce aux travaux d'embellissement qui ont été réalisés à Paris à l'époque de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, et notamment « [aux] larges percements de rues et de boulevards qui font circuler un air plus vif et plus sain⁸⁷. » Il affirme que:

« La mortalité eut peut-être encore été moindre si les circonstances eussent permis de tenir compte de l'avis donné par le Conseil de Salubrité en 1827 sur le défaut de proportion entre la largeur des rues et la hauteur des maisons de nouvelle construction, et aussi des observations faites par la commission de 1832 sur les logements insalubres et surtout les garnis⁸⁸. »

Les acteurs de la gestion de l'épidémie de choléra de 1853-1854 donnent donc une forte justification sanitaire à la modernisation de la capitale engagée pendant la première moitié du XIX^e siècle.

L'épidémie de choléra se propage en 1854-1855 sur les champs de bataille de la guerre de Crimée, où Michel Lévy exerce au sein du service de santé de l'armée d'Orient. Non seulement il

⁸⁷ *Ibid.*, p. 112.

⁸⁸ *Idem.*

isole les cholériques, comme il l'a fait à Paris en 1849, mais il les abrite dans de très petites unités : les hôpitaux-tentes. Cette expérience sera profondément utile pour l'avenir.

La période qui va de la Révolution aux années 1855 est particulièrement riche. En affirmant la place de l'anatomie, de l'anatomie physiologique, des dissections, de l'observation clinique et de la chimie médicale dans le cursus, les réformes apportées à l'enseignement de la médecine contribuent à une révolution médicale sans précédent, qui sert toutefois de manière ambiguë le statut de l'hygiène à la Faculté de médecine de Paris. Les aspects positifs de la culture scientifique et politique de l'Ancien Régime sont préservés, grâce à des figures de passeurs comme Hallé et grâce aux milieux du Museum d'histoire naturelle. L'action de Parent-Duchâtelet affirme la discipline.

L'utilisation de l'hygiène à des fins sociales apparaît à l'époque de la Monarchie de Juillet, en raison de l'attention officielle donnée par le régime aux conditions de vie des travailleurs et de sa volonté de disposer d'une analyse sur l'épidémie de choléra de 1832.

L'étude de l'épidémie de choléra de 1853-1854 met en exergue les modes de collaboration efficaces et pragmatiques entre le très politique préfet de police Pietri* et le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine : l'institution fondée par le préfet de police Louis-Nicolas Dubois à l'époque du Consulat montre dans cette occasion malheureuse toutes ses ressources.

Chapitre deux. La création d'une ville salubre : le temps des organes de conseil

Pendant la première moitié du siècle, l'administration parisienne s'est entourée d'un organe de conseil qui lui a apporté des contributions décisives : le conseil de salubrité du département de la Seine, créé en 1802 par le premier préfet de police, Louis-Nicolas Dubois. Ses attributions très larges dès le départ reçoivent de nombreuses extensions⁸⁹. C'est un organe formé d'experts externes auxquels les préfets de police successifs vont, peu à peu, ajouter une qualité hybride : ils institutionnalisent sa composition en y nommant des membres issus de leurs services. Organe napoléonien par excellence, le conseil va prouver sa capacité d'adaptation par-delà les régimes politiques.

Au-delà des questions de salubrité, le conseil s'intéresse au logement populaire et au logement ouvrier. Mais à partir du vote de la loi du 13 avril 1850 sur le logement insalubre, son action se conjugue avec celle de la commission des logements insalubres.

⁸⁹ Pour l'action du conseil en matière industrielle, on renvoie à A. GUILLERME A., A.-C. LEFORT et G. JIGAUDON, *Dangereux, insalubres et incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne XIX^e-XX^e siècle*, Seyssel, éd. Champ Vallon, 2004.

Les politiques menées par ces organes témoignent de l'inventivité de l'administration parisienne. En s'attachant des compétences, les préfets perpétuent des modes d'action hérités du Siècle des Lumières, mais ils ne se contentent pas de demander un avis éclairé à un grand médecin sur une question ponctuelle : ils organisent la collaboration permanente des experts à l'action publique. Pour autant, la nécessité de disposer d'une administration de qualité est pleinement perçue. C'est à cette combinaison que la politique de l'hygiène doit ses meilleurs résultats, sans que ce double vivier menace sa cohérence.

1. LE ROLE DU CONSEIL DE SALUBRITE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE : UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PROXIMITE

Au début du siècle, le préfet de police du département de la Seine, Dubois, prend pour ce département une initiative qui marquera durablement l'histoire de l'hygiène publique non seulement à Paris, mais dans toute la France : par un arrêté du 18 messidor An VI (7 juillet 1802), il institue un conseil de salubrité aux très larges attributions. Ce conseil est en effet chargé « de la visite, de l'examen et des rapports concernant les boissons, les épizooties ainsi que les manufactures, ateliers et autres établissements du même genre⁹⁰ ». Selon Adolphe Trébuchet, chef du bureau sanitaire à la préfecture de police qui devient membre du conseil en 1838, c'est sur un rapport de Charles-Louis Cadet de Gassicourt*, pharmacien et chimiste, que Dubois crée ce conseil⁹¹.

Le conseil de salubrité occupe bientôt une place très importante dans l'administration parisienne, à tel point que son institution est propice à une situation de co-administration des questions relatives à l'hygiène sur le territoire parisien, et au-delà, sur celui du département de la Seine. Cette situation est favorisée tant par la continuité de cet organe que par son organisation souple. Parmi les nombreuses questions traitées, de 1802 à 1855, par le conseil de salubrité du département de la Seine, plusieurs illustrent la contribution de l'institution, à travers ses doctrines et ses méthodes, à l'essor du Paris moderne⁹² : la réglementation de la présence des industries

⁹⁰ Article 1 de l'arrêté du 18 messidor An VI.

⁹¹ Introduction du Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858, Paris, Boucquin, 1861. A. P.P.P.

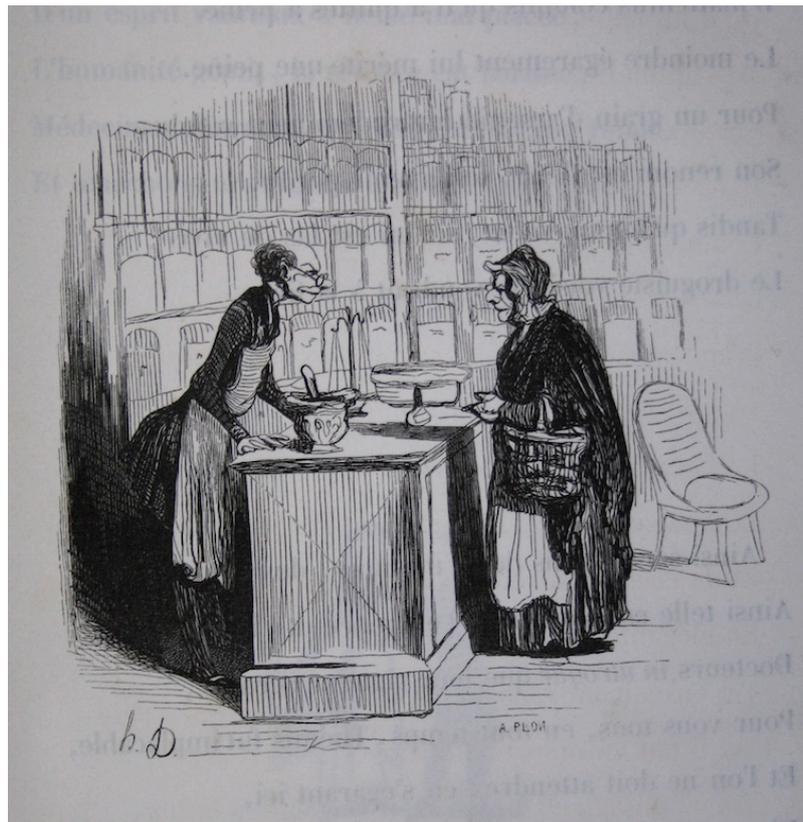
⁹² À partir de 1851, le conseil de salubrité du département de la Seine devient le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine. Voir infra.

dans la ville, les premières approches des maladies professionnelles, la qualité de l'eau à Paris, les programmes d'architecture et la doctrine urbaine.

1.1. L'institution et son évolution

La consécration des pharmaciens

Le préfet Dubois constitue un petit conseil, composé de cinq membres. Par rapport aux élites de l'Ancien Régime, qui s'appuyaient sur les médecins pour les affaires d'hygiène, le préfet Dubois innove : l'article 2 de l'arrêté met en avant l'importance de la discipline de la chimie, en plein essor, comme compétence des membres du conseil d'hygiène. Les premiers membres nommés sont Nicolas Deyeux*, Antoine-Augustin Parmentier*, Jean-Baptiste Huzard* - tous trois membres de l'Institut -, Charles-Louis Cadet de Gassicourt* et Michel-Augustin Thouret*. Parmentier, le plus âgé - il a soixante-cinq ans en 1802 - est le personnage le plus connu parmi ces hommes de science. À l'instar de Deyeux et Cadet de Gassicourt, ses cadets, Parmentier est pharmacien. Comme les pharmaciens étudient la chimie pharmaceutique, ils sont préparés à une ouverture vers la discipline de la chimie, discipline capitale⁹³. C'est là l'élément fédérateur entre ces trois hommes. Un lien supplémentaire va bientôt unir Deyeux et



III. 9 – Une officine d'un pharmacien dans les années 1830. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Deux, Bruxelles, 1841, p.219. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.

⁹³ GUILLERME, LEFORT et JIGAUDON, *op.cit.*, p. 41.

Cadet de Gassicourt, qui seront tous les deux nommés pharmaciens de l'Empereur. Huzard est un vétérinaire extraordinairement érudit, savant, spécialiste notamment des maladies des vaches laitières comme la phtisie pulmonaire. C'est une compétence de prix pour le conseil de salubrité, car les étables sont nombreuses dans Paris à l'époque⁹⁴. Quant à Thouret, proche de Fourcroy*, il dirige l'École de médecine.

Ces hommes se connaissent tous, car les cercles parisiens de la chimie et de la médecine sont étroits. Parmentier et Deyeux ont par exemple mené ensemble des recherches chimiques sur le lait, qui leur ont valu un prix décerné par la Société royale de médecine en 1790. L'époque révolutionnaire a mis ces amitiés scientifiques à l'épreuve. Lorsque Parmentier a failli être écarté en raison de ses liens avec Louis XVI, son ami Huzard – dont les connaissances sont déjà utilisées par la Convention en raison de ses compétences en économie animale – défend courageusement sa réputation et sa compétence. Il contribue à son retour en grâce auprès du régime de la Convention.

En 1807, le préfet adapte une première fois l'organisme, pour tenir compte de l'accroissement des responsabilités qui pèsent sur la préfecture de police. Un arrêté du gouvernement en date du 12 messidor An VIII a en effet chargé le préfet de police d'assurer la salubrité dans la ville. Il doit remplir cette mission

« en prenant des mesures pour prévenir et arrêter les épidémies, les épizooties et les maladies contagieuses ; en faisant observer les règlements de police sur les inhumations ; en faisant enfouir les cadavres d'animaux morts, surveiller les fosses vétérinaires ; la construction, entretien et vidange des fosses d'aisance ; en faisant arrêter, visiter les animaux suspects de mal contagieux et mettre à mort ceux qui en seraient atteints ; en surveillant les échaudoirs, fondoirs, salles de dissection et la basse geôle ; en empêchant d'établir dans l'intérieur de Paris des ateliers, manufactures, laboratoires, maisons de santé qui doivent être hors de l'enceinte des villes selon les lois et règlements ; en empêchant qu'on ne jette ou dépose dans les rues aucune substance malsaine ; en faisant saisir ou détruire dans les halles, marchés ou boutiques, chez les bouchers, boulangers, marchands de vin, brasseurs, limonadiers, épiciers - droguistes, apothicaires ou tous autres, les comestibles ou médicaments gâtés, corrompus ou nuisibles. »

⁹⁴ A. GUILLERME, La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs 1780-1830, Seyssel, éd. Champ Vallon, 2007, p. 36-38.

Pour faire face à ces lourdes attributions, le préfet porte le nombre des membres du conseil de salubrité à sept au lieu de cinq précédemment. À cette occasion, le docteur Jean-Jacques Leroux, professeur de clinique interne, et le chirurgien Guillaume Dupuytren, chef de travaux anatomiques à l'École de médecine, intègrent le conseil.

La Faculté de médecine, partenaire des politiques d'hygiène parisiennes

Plusieurs modifications sont apportées par la suite pour augmenter le nombre des membres du conseil. Cette tendance s'accélère après 1810. Cette année-là en effet, le décret impérial en date du 15 octobre 1810 relatif aux établissements insalubres fait du préfet de police le pivot de la réglementation qui est mise en place. La création de la catégorie de membre adjoint permet au préfet de police Guy Delavau, en 1825, de nommer dans le conseil Parent-Duchâtelet, dont les compétences en matière d'égouts sont irremplaçables. En 1828, le conseil de salubrité du département de la Seine compte vingt membres. Les nominations de médecins sont nombreuses : jusqu'en 1838, le conseil a un profil médical.

Une étape majeure est franchie en 1832, sous la Monarchie de Juillet, lorsqu'un certain nombre de membres - les membres honoraires - entrent au conseil en raison de leurs fonctions : le doyen de la Faculté de médecine, le professeur de médecine légale et le professeur d'hygiène publique à la Faculté de médecine. Jusqu'alors, les compétences qui formaient le conseil étaient essentiellement des figures de chimistes ; les pharmaciens comme Parmentier avaient été choisis pour leurs savoirs en matière de chimie médicale. La modification de 1832 officialise la collaboration de la Faculté de médecine aux politiques d'hygiène du préfet de police. C'est ainsi qu'Orfila, en tant que doyen de la Faculté, siège au conseil de salubrité de 1833 à 1847. Hippolyte-Louis Royer-Collard (1802-1850), titulaire de la chaire d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, est nommé en cette qualité en 1838⁹⁵. La même année, le directeur de l'École de pharmacie accède au rang de membre honoraire, au même titre que le doyen de la Faculté de médecine. Le profil du conseil de salubrité en est rehaussé. En somme, il bénéficie des réformes menées sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, qui ont réorganisé et augmenté les chaires de la Faculté⁹⁶.

⁹⁵ Il est titulaire de la chaire de 1838 à 1850.

⁹⁶ Voir chapitre un.

Les membres ingénieurs : vers l'institutionnalisation du conseil de salubrité

À sa création, le conseil de salubrité ne comprend ni architectes ni ingénieurs, alors que les affaires dont il est saisi mettent souvent en jeu des domaines intéressant leurs compétences. Ainsi, il faut régler des affaires relatives à l'implantation de machines à vapeur dans les industries parisiennes, à des constructions nouvelles et à des travaux de voirie. En 1826, le préfet de police Delavau nomme pour la première fois un ingénieur au sein du conseil : Pierre-Simon Girard*, membre de l'Académie des Sciences et ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Ce dernier a été - en 1807 - directeur du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris. Il a été rétrogradé au début du régime de la Restauration en raison de sa proximité avec l'Empereur, mais également parce qu'il a mené à bien la construction du canal de l'Ourcq avec l'opposition de certains membres du corps des Ponts et Chaussées⁹⁷. On peut voir dans la nomination de Girard au conseil de salubrité un souci de la part du régime de la Restauration de conserver son expertise, en dépit de sa mise à l'écart dans l'administration parisienne. En 1829, c'est l'ingénieur en chef des Mines Trémery qui intègre le conseil.

Mais c'est en 1838 que le préfet de police Gabriel Delessert* adopte une orientation claire vis-à-vis des ingénieurs : il choisit des membres en raison de leurs compétences techniques d'ingénieurs ou d'architectes. La même année, il décide en outre d'adjoindre aussi au conseil des compétences administratives. Cette étape revêt une importance considérable car elle marque le début d'une imbrication entre le conseil de salubrité et les services de la préfecture : le conseil n'est plus véritablement un organe d'experts extérieurs. Il est constitué partiellement par des figures d'experts extérieurs, mais on ne s'interdit plus de recourir aux compétences de haut niveau dont on dispose au sein des services du département de la Seine. Henri-Charles Emmery, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur du service des Eaux de Paris - il a succédé à Girard - entre au conseil de salubrité en 1838, ainsi que le directeur du pavé de Paris, l'ingénieur en chef des mines du département et l'architecte en charge de la petite voirie. Le préfet nomme aussi des fonctionnaires ayant des compétences purement administratives, à l'image du chef du bureau sanitaire à la préfecture de police, Adolphe Trébuchet. Cette organisation facilite la liaison entre le conseil de salubrité et les services de la préfecture.

Pendant toute cette période, si l'organisme s'adapte, un grand nombre de membres ont dans leur position des longévités exceptionnelles. Ainsi de Deyeux*, ou de Cadet de Gassicourt*, nommés en 1802 : le premier reste en fonction jusqu'en 1837, le second jusqu'en 1821. Quant à

⁹⁷ Voir chapitre trois.

Parent-Duchâtelet, il est membre adjoint de 1825 à 1832, puis membre permanent jusqu'en 1836. À la mort de Deyeux en 1837, c'est le pharmacien Alphonse Chevallier qui lui succède.

L'année 1848 : la « nationalisation » de l'institution parisienne

La Deuxième République généralise, en 1848, l'institution d'un conseil d'hygiène dans tous les départements. En conséquence, un décret du 15 décembre 1851 remodèle le conseil de salubrité du département de la Seine. Le conseil conserve son organisation, mais prend dorénavant le titre de *conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine*⁹⁸. La nomination des membres appartient toujours au préfet de police, mais elle doit recevoir l'approbation du Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Le texte du 15 décembre 1851 énumère une liste de sujets sur lesquels le conseil d'hygiène et de salubrité peut être consulté. Cette liste est très large⁹⁹. Elle comprend l'assainissement des localités et des habitations ; les mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies endémiques, épidémiques et transmissibles, les épizooties et maladies des animaux ; les mesures à prendre pour la propagation de la vaccine, et pour l'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades indigents ; les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles, la salubrité des ateliers, des écoles, des hôpitaux, des maisons d'aliénés, des établissements de bienfaisance, des casernes, des arsenaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des asiles, etc.

Le champ de consultation du conseil d'hygiène publique et de salubrité s'étend aussi aux questions relatives aux enfants trouvés ; à la qualité des boissons, des aliments, des condiments et médicaments livrés au commerce ; à l'amélioration des établissements d'eaux minérales appartenant à l'État, aux départements, aux communes et aux particuliers, et aux moyens d'en rendre l'usage accessible aux malades pauvres. Enfin, le conseil s'occupe également des demandes d'autorisation, de translation et de fermeture des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ; des grands travaux d'utilité publique, de la construction d'édifices, écoles, prisons, casernes, ports, canaux, réservoirs, fontaines, halles, établissements des marchés, égouts, cimetières, voirie, envisagés « sous le rapport de l'hygiène publique ». L'œuvre de la Deuxième République en matière d'hygiène se traduit aussi par la loi du 13 avril 1850 sur les logements

⁹⁸ Le nom de conseil de salubrité sera donné à l'organisme dans la suite de ce chapitre, sans préciser systématiquement par une note de bas de page le changement de dénomination qui l'affecte en 1851, sauf lorsque l'on se référera à un rapport précis postérieur au changement de dénomination.

⁹⁹ Elle est donnée par l'article 9 du décret précité.

insalubres¹⁰⁰. Elle est adoptée sur la proposition d'Armand de Melun (1807-1877), l'un des fondateurs du catholicisme social - il crée les *Annales de la de la charité* en 1845 -, élu à l'Assemblée Législative le 13 mai 1849 en tant que représentant de l'Ile-et-Vilaine. Armand de Melun siège à droite à l'Assemblée, et il vote avec les conservateurs monarchistes. Henry-Léon Camusat de Riancey (1816-1870), élu représentant de la Sarthe en 1849, est le rapporteur de la loi, en tant que membre de la commission d'assistance et de prévoyance de l'Assemblée. Comme Melun, il siège à droite à l'Assemblée législative. Très inquiet des atteintes que recèle le projet à l'égard de l'intégrité du droit de propriété, Il s'oppose avec succès aux dispositions qui lui semblent les plus attentatoires à ce droit fondamental, et notamment à l'idée d'une taxe municipale destinée à assainir les logements insalubres.

Le texte de 1851 montre que « l'hygiène publique » est devenue une véritable hydre de Lerne de la politique juridique républicaine. Son contenu reflète des préoccupations relatives à la santé publique, à l'état de la voirie, à la politique sanitaire, à la réglementation des établissements insalubres et à celles des eaux minérales. Elle associe les visions traditionnelles qui, héritées du Moyen Âge, alliaient les objectifs de santé publique et les préoccupations de charité, et les approches modernes qui voient dans l'aménagement urbain un levier essentiel d'introduction de l'hygiène dans les villes. Le texte de 1851 porte aussi tout ce qui donnera matière, au long du XIX^e siècle, à la législation sociale. Il constitue la matrice des réglementations à venir du droit, de la médecine et de l'inspection du travail.

L'année 1851 marque l'arrivée de nouvelles personnalités médicales au sein du conseil, au gabarit imposant: Ulysse Trélat, membre adjoint en 1851, et Apollinaire Bouchardat, en 1852¹⁰¹. La nomination de Bouchardat est la conséquence de son accession à la chaire d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris. Le rôle décisif qu'il joue lors de l'épidémie de choléra de 1853-1854, à l'époque où Pietri* est préfet de police, a été décrit plus haut¹⁰².

La nomination de Trélat est une consolation politique donnée par le régime de la Deuxième République à un républicain de longue date, connu pour son courage et son engagement militant, mais qui s'est révélé un Ministre des Travaux Publics peu habile au début du nouveau régime. La position qu'il a adoptée dans cette fonction, en réclamant la fermeture des Ateliers nationaux, a en effet provoqué l'insurrection de juin 1848, écrasée dans la violence par

¹⁰⁰ F. BOURILLON, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1 et 2, n°20-21, 2000, p. 117-134.

¹⁰¹ Sur Trélat et sur Bouchardat, voir F. CHEVALLIER, *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 355-357; 342-343.

¹⁰² Voir chapitre un.

Louis-Eugène Cavaignac. À l'Hôtel-Dieu où il était pharmacien en chef, Bouchardat a soigné les victimes de la répression que Trélat avait involontairement contribué à déclencher. Mais les compétences de Trélat en tant que médecin, son intérêt scientifique pour l'hygiène et son dévouement pour les victimes du choléra lors de l'épidémie de 1849, lorsqu'il est médecin à la Salpêtrière, sont par ailleurs incontestés.

Le rôle du conseil de salubrité : une cogestion de la situation sanitaire, industrielle et sociale de Paris

Dans les premières années qui suivent sa création, le conseil organise librement ses travaux, et ce n'est qu'en 1807 qu'il décide de se doter d'un président. La situation change en 1817 : le préfet de police de l'époque, le comte Julien Jean-Baptiste d'Anglès (1778-1828), un anti-bonapartiste forcené, décide que la présidence doit lui revenir en titre. La formule perdure, mais elle ne va pas pour autant affaiblir l'indépendance des membres du conseil. Le comte d'Anglès, très occupé par les affaires de police pure, est amené à la démission après l'assassinat du duc de Berry, et n'a donc pas le temps de modifier les habitudes du conseil : comme auparavant, son travail se traduit par la production de rapports, qui sont confiés à des membres nommément désignés. Le traitement de l'épidémie du choléra, par exemple, illustre bien dans quelle indépendance les membres « experts » du conseil apportent leur concours à la lutte contre l'épidémie.

Aucune décision importante concernant l'hygiène n'est prise sans l'intervention du conseil de salubrité. Cette intervention revêt des modes très variés qui créent de fait une cogestion des affaires d'hygiène entre la préfecture de police et le conseil. La méthode du conseil n'est pas d'élaborer de grands principes ou des doctrines générales. À l'occasion de chaque affaire traitée, un ou plusieurs membres se rendent sur place ; en remettant leur rapport, ils mobilisent des doctrines ou des savoirs scientifiques - par exemple en matière de toxicité des substances - dans le but d'apporter une réponse concrète au cas qui leur est soumis. Cette façon d'agir est aussi le fruit du mode de saisine du conseil: il peut s'autosaisir d'affaires qui lui semblent importantes ou donner suite à une saisie du préfet. Mais il répond aussi aux demandes émanant des particuliers, par exemple lorsqu'ils subissent des nuisances de voisinage. Le conseil manifeste une grande attention à ces requêtes.

Ces méthodes, inspirées par le goût des scientifiques de l'époque pour l'observation, démultiplient l'impact de l'organe. Il joue d'abord un rôle de conseil à l'égard du préfet de police

sur une question donnée. Il arrive parfois que cette question soit une affaire nationale, comme lorsque, en 1841, le préfet de police - lui-même consulté - demande au conseil son avis sur le projet de loi en cours à l'époque, concernant l'exercice de la pharmacie en France¹⁰³. Dans le registre des affaires purement parisiennes, les attentes du préfet vont le plus souvent au-delà : il sollicite un avis, mais il veut aussi que le conseil s'implique dans l'action qui en découle.

Dans la pratique, le mode d'intervention le plus fréquent du conseil est de mener une enquête sur le terrain suivie de conclusions revêtues de l'autorité de la préfecture de police. C'est ainsi que le conseil peut interdire la mise en vente d'un médicament ou préconiser à un propriétaire de fabrique de modifier ses installations. Après 1810, le conseil gère le système d'autorisation administrative instauré pour les établissements insalubres. Au nom de l'efficacité, le conseil s'approprie aussi la fonction juridique. L'application d'une politique d'hygiène suppose souvent de prendre des instructions en direction de certaines catégories d'habitants, ou en direction de tous les Parisiens. Ces instructions sont écrites par le conseil de salubrité, et reçoivent ensuite la signature du préfet. C'est dans ce cadre, par exemple, que le conseil de salubrité rédige les instructions à la population pendant les épidémies de choléra. Lorsqu'il s'agit d'analyser les eaux, les membres compétents mettent à la disposition de la préfecture non seulement leur expertise, mais évidemment leurs outils d'analyse chimique.

Le conseil joue enfin un rôle d'expertise et d'évaluation des procédés techniques, qui se traduit par des autorisations ou des refus d'utilisation. En 1838 par exemple, il teste un procédé destiné à rendre les tentures incombustibles, et qui serait très utile pour équiper les théâtres, très exposés aux incendies¹⁰⁴. En 1846, il donne son aval à un procédé d'assainissement des cadavres absolument fondamental, mis au point dans les amphithéâtres d'anatomie de la Faculté de médecine. Il consiste à injecter une dissolution de sulfate de soude dans les corps¹⁰⁵. La même année, l'intérêt qu'il porte à la question du renouvellement de l'air dans les habitations l'amène à étudier divers systèmes de ventilation qui viennent d'être inventés¹⁰⁶. Ce rôle va parfois jusqu'à encourager directement la création d'innovations. En 1825 par exemple, le conseil, inquiet des nuisances environnementales provoquées par les ateliers de boyaudiers, lance un concours destiné à « trouver un moyen chimique ou mécanique pour enlever la membrane muqueuse des

¹⁰³ La discussion a lieu le 29 octobre 1841. *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité, 1840 à 1845*. Paris, Boucquin, 1847, p.143-144. A.P.P.P.

¹⁰⁴ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, Paris, imprimerie Lottin de Saint-Germain, s.d., p. 204. A.P.P.P.

¹⁰⁵ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848*. Paris, Boucquin, 1855, p. 52. A.P.P.P.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 58-59.

intestins traités dans les boyauderies, sans employer la macération, et en s'opposant à la putréfaction¹⁰⁷».

On doit enfin mentionner un dernier mode d'action, que le conseil emploie toujours avec modération : il s'autorise à exprimer des vœux sur un sujet particulier. Il le fait, par exemple, à plusieurs reprises dans le domaine des bains publics à partir de 1838 .

Les grandes étapes de l'évolution du rôle du conseil de salubrité à l'âge de la Révolution industrielle

L'accumulation progressive des attributions qui découlent des textes juridiques pris entre le 18 messidor An VI - date de l'arrêté fondateur du préfet Dubois - et le 15 décembre 1851 - date du décret qui redéfinit les attributions du conseil d'hygiène publique et de salubrité - ne constitue pas un indicateur suffisant de l'évolution des tâches dont se charge le conseil de salubrité. Ainsi, par le détour de la question de la toxicité des substances employées dans l'industrie, il s'empare de la question des emprises industrielles dès avant le décret impérial en date du 15 octobre 1810 relatif aux établissements insalubres. Pendant les années 1806 à 1809, le conseil traite ainsi de nombreuses affaires mettant en cause des substances provenant de fabriques d'amidonnerie, de bleu de prusse, de colle de pâte, de colle forte, de cosmétiques, de couleurs et de vernis, et de soude artificielle¹⁰⁸.

En 1809, le conseil intervient dans une affaire intéressant un atelier situé rue des Alpes. Cet atelier rejette des fumées qui polluent le voisinage. La visite de Deyeux* permet de démontrer que le fourneau utilisé dans cet atelier est assez bien construit, mais qu'il est placé sous une cheminée dont les tuyaux ne sont pas suffisamment élevés ; la fumée qui s'en échappe est donc constamment rabattue vers les maisons du voisinage. De plus, le propriétaire alimente ses fourneaux avec des pièces d'huile qui, en brûlant, dégagent des odeurs fortes et âcres. À l'issue de la visite, Deyeux demande que le propriétaire de l'atelier surélève ses conduits de cheminée, et qu'il se serve exclusivement de bois pour faire chauffer ses fourneaux¹⁰⁹. Dès cette première décennie du XIX^e siècle, le conseil se préoccupe aussi des émanations toxiques provoquées par la combustion du gaz.

¹⁰⁷ Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839, op.cit., p.8-9. A.P.P.P.

¹⁰⁸ Rapports du Conseil de Salubrité 1806, 1807, 1808, 1809. Paris, s.éd., s. d., n.p. A.P.P.P.

¹⁰⁹ Rapports du Conseil de Salubrité 1809, op.cit., n.p.A.P.P.P.

Bien sûr, les textes juridiques consacrent les champs dans lesquels le conseil intervient et apportent aussi des outils qui facilitent la mise en œuvre des doctrines du conseil. Le décret précité de 1810 apporte de ce point de vue la procédure de classement des établissements industriels. Pourtant, moins que dans la lecture littérale des textes juridiques, c'est à travers les innovations industrielles et la prise de conscience des questions sociales qu'il faut inscrire les grandes étapes de l'évolution du rôle du conseil.

Jusqu'en 1816, la majorité des affaires dont le conseil a connaissance concernent la toxicité de diverses substances. C'est par différents biais que le conseil est amené à les traiter. Ce peut être par le biais de la sécurité sanitaire, lorsqu'il faut contrôler la qualité des aliments ou des boissons. Ce peut être aussi par le biais de l'autorisation de mise en vente des médicaments. Enfin, cela peut être pour répondre à de très nombreuses requêtes concernant les nuisances causées par les industries à leur voisinage. La cause de la plupart de ces nuisances est constituée, quand il ne s'agit pas du bruit des ateliers, par des odeurs difficilement supportables. Ces affaires conduisent alors le conseil à s'interroger à la fois sur le caractère pénible des odeurs dégagées, mais aussi sur la nature toxique des émanations. Il en est ainsi des affaires concernant les ateliers de fonte, de suif, ou de chandelle, les fabriques de cuirs vernis, les tanneries, les boyauderies, les corroyeries. Le fait que la recherche de compétences dans le domaine de la chimie pharmaceutique, puis de la chimie médicale, et enfin de la toxicologie, ait formé le socle des nominations des membres du conseil, à cette époque, est ainsi pleinement justifié par la nature des affaires traitées. Celles-ci sont sensibles, car elles mettent en jeu les conditions d'exercice des petits métiers parisiens.

Le conseil traite aussi, dès cette époque, de questions relatives à l'assainissement des réseaux urbains. En 1816, il rend un rapport sur l'implantation de cabinets d'aisance publics à Paris. La même année, il exerce son action dans le domaine de la gestion sanitaire de la ville, à travers un rapport sur les secours publics - il s'agit des secours à donner aux noyés - et apporte son expertise à un nouveau brancard de secours des blessés. Il tente de mettre en place des tableaux de mortalité pour mieux connaître la population et sa situation sanitaire. Il rend cinq rapports sur les bains et sur les fontaines publiques : la question de l'aménagement des équipements urbains de l'hygiène domestique est pleinement intégrée dans son champ de compétence.

L'activité du Conseil de Salubrité du département de la Seine en 1816 d'après la nature des affaires rapportées

Nombre de rapports	Nature des affaires
254	Toutes affaires
40	Nouveaux établissements de nourriture, transports ou suppression d'établissements
21	Boissons saisies et vins falsifiés
24	Plaintes portées contre des charlatans
16	Etat actuel des prisons et maisons de correction
17	Brasseries nuisibles
12	Ateliers de fonte, de suif ou de chandelle
11	Raffineries de sucre
11	Foules ou teintures de chapeaux
10	Fabriques de cuirs vernis ou de toiles vernies
9	Ateliers de fondeurs ou doreurs sur métaux
8	Chaudières de teinturiers
7	Police pharmaceutique et vente légale de médicaments
6	Savonneries
9	Distilleries
5	Bains publics et fontaines publiques
58	Autres affaires : tanneries, boyauderies, corroyeries, ateliers de dégraisseurs, soieries et chantiers, magasins de chiffonniers, fabriques d'eau-forte et autres acides ; établissements de cabinets d'aisance publics ; manufactures de produits chimiques, de distillation de bois ; secours publics, nouveau brancard pour les secours des blessés, tableaux de mortalité, nouveaux modes d'éclairage par gaz hydrogène, manufactures de papiers, de cartons, de couvertures, épuration de la houille et examen d'un nouveau combustible, vente de quelques aliments suspects, différents fours et fourneaux alimentés par le charbon de terre, projet d'écarrissage perfectionné

Source : Rapport général de 1816, Organisation du Conseil de Salubrité - Documents 1802-1899. A.P.P.P.

En 1816, le conseil a donc quatre champs d'action principaux. Le plus important est constitué par les affaires mettant en cause la toxicité des substances, parmi lesquelles les affaires industrielles occupent une place prépondérante. Le conseil s'occupe aussi des réseaux urbains d'assainissement, de gestion et de veille sanitaire et des équipements urbains de l'hygiène domestique.

En nombre d'affaires, c'est la surveillance des industries qui mobilise le plus le conseil de salubrité. Les affaires industrielles restent un domaine d'investigation très important pendant toute

cette période¹¹⁰. Le conseil adapte avec rapidité ses interventions à l'évolution des innovations industrielles, qu'elles concernent les modes de fabrication ou l'élaboration de nouveaux produits. C'est ainsi qu'il se saisit des conséquences de l'apparition du gaz dans l'environnement urbain dès 1817, préoccupation qu'il intègre pendant tout le XIX^e siècle. L'évolution rapide des technologies industrielles incite le préfet à faire évoluer la composition du conseil, en s'attachant des compétences d'ingénieurs.

Jusqu'à la fin des années 1820, les enquêtes dans le domaine du logement sont rares. La situation commence à changer au début des années 1830. L'épidémie de choléra de 1832 éveille les consciences à la misère des logements parisiens. L'orientation sociale du conseil, déjà patente pendant la Monarchie de Juillet, est renforcée par la Révolution de 1848. L'année 1852 est la première année où le conseil établit un rapport consacré aux crèches parisiennes.

Les questions soulevées par les réseaux urbains, à travers les égouts et les interrogations sur la qualité de l'eau, prennent de plus en plus d'ampleur dès les années 1825. Enfin, l'inspection des bâtiments ouverts au public, qu'ils soient publics (casernes) ou privés (théâtres), à travers les conditions sanitaires et de sécurité, mobilise très souvent les membres à partir des années 1850.

1.2. Le conseil de salubrité et les chantiers parisiens de l'hygiène

La contribution du conseil de salubrité à l'hygiène de Paris, et son évolution pendant la période qui va de 1802 à 1855, est illustrée par plusieurs aspects : son rôle d'arbitrage social vis-à-vis des effets de la Révolution industrielle; l'invention progressive de la notion moderne de maladie professionnelle, à travers le cas des ouvriers parisiens de la céruse ; l'expertise croissante qu'il apporte aux questions relatives à la qualité de l'eau distribuée aux Parisiens ; le rôle qu'il joue dans le domaine de la salubrité des constructions et dans celui de l'éclairage des habitations ; et enfin la vision urbaine développée par le conseil pendant cette période.

Ce rôle s'enracine dans la Révolution industrielle. Dans l'ensemble, les réactions des ouvriers contre les transformations du cadre de travail semblent avoir été moins virulentes à l'époque en France qu'en Angleterre, où les ouvriers en révolte, au début du siècle, cassent les nouvelles machines introduites dans les ateliers. Pourtant, à Paris, les ouvriers se montrent vigilants à l'égard des technologies nouvelles. Des résistances populaires contre les nouveaux

¹¹⁰ GUILLERME, LEFORT et JIGAUDON, *op.cit.*

moyens de production s'organisent dès l'époque de la Restauration¹¹¹. Mais c'est surtout après 1830 que la lutte contre les nouvelles machines devient une revendication majeure dans la capitale. On assiste même à une augmentation sensible des protestations ouvrières au début de la Monarchie de Juillet. Les métiers de l'imprimerie, où les premières presses mécaniques sont introduites dès les années 1820, constituent le cœur de ces protestations.

Signe révélateur du mécontentement ouvrier, les typographes parisiens envahissent l'imprimerie royale le 29 juillet 1830 et brisent les six presses mécaniques en service. Certains métiers, comme les tailleurs qui s'opposent à l'introduction des premières machines à coudre en 1831, s'opposent à la diffusion des innovations techniques. Face à ces résistances, certains industriels philanthropes comme Benjamin Delessert (1773-1847) - frère de Gabriel Delessert* - tentent, au sein des cercles comme la société philanthropique créée en 1801, de convaincre les milieux populaires des bienfaits du progrès. D'autres personnalités s'engagent dans le socialisme. Louis Blanc fait paraître *Socialisme et utopies* pendant la Monarchie de Juillet, en juin 1840.

Les arbitrages sociaux du conseil de salubrité face à la Révolution industrielle

Le conseil de salubrité est favorable au développement industriel. Il ne sacrifie pas pour autant les intérêts de la population en attribuant aveuglément des autorisations d'implantation. À partir de 1810, il exerce un pouvoir de police industrielle : il accorde ou refuse des demandes d'autorisation d'implantation sur le territoire parisien. Il en use avec rigueur lorsqu'il estime que la santé et la salubrité publiques sont menacées. Mais il recherche des solutions industrielles innovantes destinées à diminuer, voire à supprimer les nuisances industrielles, dans l'intérêt des installations parisiennes.

Le cas des fabriques de bleu de Prusse, un produit de teinture très apprécié, illustre remarquablement cette démarche¹¹². Comme les fabriques d'amidon, les boyauderies, les chiffonneries, les fabriques de colle forte, les fours à plâtre, les fours à chaux, les fabriques de poudrette, d'ammoniaque, de soude artificielle ou de vernis, elles sont classées, en 1809, comme des industries qu'il faut éloigner des lieux habités. La fabrication du bleu de Prusse exige à l'époque deux opérations pendant lesquelles se dégage une grande quantité de vapeurs considérées comme nuisibles ou, au moins, très inconfortables. La première opération, à savoir la

¹¹¹ F. JARRIGE, « Les ouvriers parisiens et la question des machines au début de la Monarchie de Juillet », in P. HARISMENDY, *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 211-222.

¹¹² Sur les procédés de fabrication du bleu de Prusse, voir GUILLERME, *op.cit.*, p. 163-171.

calcination des matières animales mélangées avec de la potasse, émet du carbonate d'ammoniaque et du gaz hydrogène carboné. La seconde, la précipitation du sulfate de fer et du sulfate d'alumine par la lessive de prussiate de potasse, rejette du gaz hydrogène sulfuré. Pour tenter de limiter les émanations, le conseil met l'accent dès 1812 sur l'importance à donner à la normalisation des appareils de fabrication, et fait prendre une instruction préfectorale en ce sens¹¹³. Ces efforts portent leurs fruits dans les années 1840, lorsque ces industries mettent au point des procédés destinés à brûler le gaz et la fumée du prussiate de potasse. Un rapport de 1842, observant cette évolution, propose de déclasser cette industrie, jusqu'alors en première classe en troisième classe, c'est-à-dire de la traiter comme une industrie qui pourrait s'installer dans des quartiers habités¹¹⁴. En 1845, le conseil constate que les fabricants renoncent à la fabrication en atelier du prussiate de potasse, et qu'ils préparent le bleu de Prusse par le simple mélange d'une dissolution de prussiate de potasse cristallisée avec une dissolution de sulfate de fer, procédé qui élimine les odeurs. Dès lors, il n'existe plus aucun inconvénient pour que ces fabriques s'installent à proximité d'un voisinage¹¹⁵.

Le conseil de salubrité et la santé des ouvriers parisiens : l'invention de la médecine du travail

Une démarche analogue caractérise les investigations croissantes du conseil concernant la santé des ouvriers parisiens : une position de départ implicite favorable au développement industriel, tempérée par la prise en compte des intérêts des ouvriers, et la conviction que le progrès industriel peut permettre d'adapter les procédés technologiques aux impératifs de santé.

Le rôle joué par le conseil à l'égard des ouvriers du plomb, appelé la céruse, illustre cette problématique. À l'occasion d'inspections menées dans des fabriques, le conseil de salubrité a pu constater que de nombreux ouvriers souffrent de coliques saturniques. Dès le début des années 1830, le conseil demande des mesures de prévention¹¹⁶. Celles-ci mêlent l'hygiène et la morale. Il est demandé aux chefs de fabriques de ventiler convenablement les ateliers, d'employer des procédés permettant de limiter les émanations de poussière au moment de la séparation des écailles de plomb, d'isoler les moulins dans l'atelier par des bâtis en bois. Les ouvriers doivent se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir au moment de la diffusion de poussière de céruse,

¹¹³ Instruction du 21 avril 1812 relative aux manufactures de bleu de Prusse. *Rapports du Conseil de Salubrité 1812, 1813*, n°41, n.p. A.P.P.P.

¹¹⁴ Les industries classées en première classe devaient être éloignées des lieux habités.

¹¹⁵ *Rapports Généraux sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845*, op.cit., p. 153-154. A.P.P.P.

¹¹⁶ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, op. cit., 1840, p. 70. A.P.P.P.

porter des blouses régulièrement lavées et boire de l'eau hydrosulfurée, mais aussi éviter de boire de l'alcool.

Le conseil demande ensuite que les fabriques s'attachent un médecin et fassent examiner les ouvriers le plus souvent possible. La présence d'Alphonse Chevallier, spécialiste des maladies professionnelles, dans le conseil, à partir de 1837, inspire ces mesures. Les consignes se renforcent en 1840 : le conseil impose l'emploi d'un masque à éponge pour les ouvriers, systématise le rattachement d'un médecin aux fabriques et demande que celles-ci fassent parvenir à l'administration, tous les mois, un état des ouvriers employés dans l'établissement¹¹⁷. Dans les mêmes années, le conseil observe que les coliques saturniques frappent non seulement les ouvriers de la céruse, mais tous ceux qui sont exposés à des émanations provenant du zinc et du mercure, ainsi que les peintres, qui utilisent aussi la céruse. En 1846, le conseil a connaissance de nouveaux procédés de fabrication, introduits dans une usine à Ivry, qui remplacent par des moyens mécaniques la partie du travail de l'ouvrier qui l'expose au contact direct de la poussière de plomb¹¹⁸. Il est temps, car en 1847, Orfila fait des expériences dans son laboratoire : il fait cuire le foie de plusieurs malades morts d'intoxications saturnines. Il explique dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* qu'un résidu de plomb était présent dans le foie de tous ces cadavres : il n'est plus possible de nier que la maladie n'a rien à voir avec le plomb, ou la céruse¹¹⁹. Dans son rapport sur les années 1849 à 1858, le conseil constate les progrès apportés par la nouvelle machine¹²⁰. De 1849 à 1858, on a admis dans les hôpitaux parisiens seulement 1945 malades (et enregistré 15 décès), contre 3149 admissions (et 121 décès) pendant la précédente décennie (1839-1849). Dans le même rapport, le conseil préconise, sur l'avis d'architectes et de praticiens, de remplacer la céruse employée dans la peinture par du blanc de zinc.

Le conseil construit donc pas à pas les outils d'une protection des conditions de travail et de la santé des ouvriers parisiens de la céruse.

¹¹⁷ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845, op.cit.*, p. 20-25 et p. 242-243. A.P.P.P.

¹¹⁸ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848, op.cit.*, p. 57. A.P.P.P.

¹¹⁹ ORFILA, « Mémoire sur quelques points relatifs à l'empoisonnement produit par les préparations de plomb, de cuivre, d'arsenic et de mercure », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1847, tome trente-huitième, p. 163-216.

¹²⁰ *Rapport général des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité 1849 à 1858, op.cit.*, p.128-129. A.P.P.P.

La qualité de l'eau distribuée aux Parisiens : une doctrine dominante au sein du conseil

La qualité de l'eau distribuée aux Parisiens constitue l'une des préoccupations du conseil dès le régime de la Restauration. En 1825, les porteurs d'eau du quartier du faubourg Saint-Antoine envoient une pétition pour se plaindre de la mauvaise qualité des eaux du canal de l'Ourcq, qui dessert les fontaines où ils s'approvisionnent. Le conseil se livre alors, avec la collaboration d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, à une analyse chimique comparative de la qualité des différentes eaux qui alimentent Paris¹²¹. Il en tire un classement de ces eaux, selon leur pureté. L'eau de Seine figure en première position, puis viennent l'eau du canal de l'Ourcq, l'eau d'Arcueil, l'eau des prés Saint-Gervais, et en dernier l'eau de Belleville et de Ménilmontant. Le conseil conclut que, même si l'analyse des eaux de l'Ourcq n'a pas été réalisée dans des conditions scientifiques totalement satisfaisantes, elle ne présente pas de graves inconvénients pour la santé des Parisiens. Comme la science médicale de l'époque ne connaît pas les microbes, elle envisage la question de la qualité de l'eau sous le seul angle de sa limpidité.

Dans les années 1840, des procédés de filtrage mis au point par des personnes privées, et qui existent depuis le régime de la Restauration, comme celui de l'Établissement Happey, sont examinés dans tous leurs détails par le conseil de salubrité¹²². L'Établissement Royal, situé quai des Célestins, un autre, l'établissement des Hydrothermes, situé dans l'hôtel de Bretonvilliers, dans l'île Saint-Louis, une autre, la Compagnie Française, qui traite de l'eau provenant des bassins de Chaillot, et un particulier, le sieur Souchon, installé à proximité de la pompe Notre-Dame, mettent en œuvre différents systèmes. L'Établissement Royal et l'établissement des Hydrothermes emploient des filtres de sable et de charbon, placés entre deux lits de pierre, ainsi que des éponges placées à l'intérieur des filtres. La Compagnie Française se sert du procédé Fonvielle, qui consiste en trois lits de filtres superposés d'éponges de sable et de charbon ; ce système est enfermé dans un vase hermétique soumis à la pression, afin d'accroître la rapidité de la filtration. Souchon utilise une machine hydraulique. Celle-ci fait monter l'eau dans l'étage le plus élevé du bâtiment de la pompe, où elle passe d'abord, dans un mouvement ascendant, dans des filtres dégrossissants formés par cinq cases en bois dont le fond est formé par une pièce d'étoffe de laine tendue, puis dans un filtre principal composé lui aussi de cinq cases en bois dont le fond est formé par un cadre en fer grillagé et galvanisé, recouvert d'étoffe de laine comprimée par un autre cadre en fer. Les couches de laine, dégraissées et lavées à grande eau, sont changées tous les cinq ou six jours. Le conseil constate que les eaux sortent limpides de tous ces procédés de filtrage, mais complète

¹²¹ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839, op.cit., p.6-7. A.P.P.P.*

¹²² *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845, op.cit., p. 112-120. A.P.P.P.*

son information par un examen au microscope, afin de déceler les matières organiques solubles. Il conclut que c'est l'eau filtrée par l'Établissement Royal qui est la plus pure. Pour clarifier l'eau, on recourt aussi à l'alun, dont se servent beaucoup les porteurs d'eau parisiens.

Dans son rapport relatif aux années 1849-1858, le conseil relève une amélioration apportée, en 1853 - un an avant le *Premier Mémoire sur les Eaux de Paris* présenté par Haussmann au conseil municipal¹²³ - au procédé Souchon¹²⁴. Elle consiste à imprégner les couches de laine par du tannate de fer, afin de les rendre imputrescibles. L'imputrescibilité a été vérifiée par un test effectué dans un laboratoire de pharmacie. Le procédé Souchon enrichi par cette dernière innovation est utilisé dans plusieurs fontaines publiques de Paris, ainsi que pour filtrer toutes les eaux de la ville de Niort. Il est également employé par l'École Polytechnique et par plusieurs industriels.

Ces avis montrent qu'à la veille de la nomination de Haussmann comme préfet de la Seine, la doctrine dominante au sein du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine en matière d'approvisionnement en eau est la filtration de l'eau de la Seine.

Le conseil de salubrité et l'architecture parisienne : de la police de la salubrité aux programmes-types et aux matériaux modernes

C'est d'abord par le rôle qu'il exerce vis-à-vis des établissements industriels que le conseil de salubrité s'approprie un pouvoir d'investigation et de préconisation en architecture. Dans les premières affaires qui montrent l'émergence de ce pouvoir, dès 1809, le conseil, qui s'intéresse aux moyens d'évacuation des fumées dans les fabriques parisiennes, commence à étudier les modes d'évacuation, l'agencement des fourneaux et celui des cheminées¹²⁵. Les visites faites par le conseil de salubrité dans les vacheries, insalubres et mal construites, ouvrent la voie à un vaste terrain de propositions architecturales¹²⁶. En 1818, Huzard* formule des préconisations architecturales afin de mieux faire circuler l'air et ventiler les lieux dans une vacherie située rue du

¹²³ Voir chapitre trois.

¹²⁴ *Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858*, *op.cit.*, p. 210-217. A.P.P.P.

¹²⁵ *Rapports du Conseil de Salubrité 1806, 1807, 1808, 1809*, s.éd., s.d., A.P.P.P. Un rapport daté du 12 juin 1809 concerne un atelier situé 14 rue des Alpes. Le rapporteur constate que le fourneau de cet atelier est « assez bien construit, mais placé sous une cheminée dont les tuyaux [n'étaient] pas suffisamment élevés ». Aussi arrive-t-il souvent que la fumée qui s'échappe soit rabattue vers le voisinage. Le rapporteur demande que l'entrepreneur élève ses cheminées. Un autre rapport daté du 31 août 1808 est consacré à une fabrique d'huile, au 180 rue de Charonne. Le rapporteur préconise au fabricant de faire construire au-dessus de l'ouverture du fourneau une petite hotte afin d'éviter la diffusion d'une fumée produite par du bois brûlé et imprégné d'huile.

¹²⁶ GUILLERME, *op.cit.*, p. 36-37.

Faubourg Saint-Martin¹²⁷. La même année, il propose d'autoriser l'établissement d'une vacherie au 94 de la rue Saint-Maur¹²⁸. À l'appui de sa décision, le conseil relève que le plancher de la vacherie est assez élevé, qu'il est bien hourdé en plâtre, que son sol est pavé avec un ruisseau en pente dans le jardin, et que le bâtiment est aéré sur trois côtés. Des considérations d'assainissement pures - relatives à l'emplacement du fumier - complètent ces observations. À l'époque, le conseil de salubrité ne comprend ni membre ingénieur, ni membre architecte. C'est en s'appuyant sur la science vétérinaire qu'il émet ces préconisations. En 1829, il décide ainsi que les vacheries ne pourront pas être construites avec des murs de moins de quatre mètres de hauteur¹²⁹. Le conseil fait d'ailleurs preuve d'une grande méfiance à l'égard des architectes, comme le montre un passage du rapport de l'année 1825 :

« Il n'est encore qu'un petit nombre d'architectes qui, comme l'exige Vitruve, soient doués des connaissances nécessaires en physique et en médecine, pour pouvoir juger des conditions que doivent réunir les habitations pour être salubres¹³⁰. »

Dans un sens, le souci à l'égard des habitations des animaux précède celui à l'égard des habitations des hommes. Mais cela se comprend parfaitement si on prend en compte les nuisances engendrées par les étables mal tenues, et les ravages provoqués par les épizooties. Il faut attendre l'année 1827 - à l'époque où Guy Delavau est préfet de police - pour que le conseil formule pour la première fois un élément de doctrine sur l'hygiène intérieure des habitations, en relation avec la santé des Parisiens. Cette année-là, il propose de « soumettre la construction des habitations à des règlements sanitaires¹³¹ ». Il argumente que :

« Des observations multipliées faites par les médecins les plus recommandables prouvent que tous les appartements bas de plafond sont, sans exception, extrêmement malsains¹³². »

En 1829 - année qui marque le raidissement du régime de la Restauration, à l'origine de la démission du préfet de police Louis-Marie Debelleye* -, le conseil met en relation pour la première fois la mauvaise hygiène des habitations et la tuberculose, première cause de mortalité à Paris et très virulente à l'égard des femmes, qui sont « plus habituellement exposées aux causes

¹²⁷ *Rapports du Conseil de Salubrité 1818*, n° 241, s.éd., s.d., n.p. A.P.P.P.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, op.cit., p. 3. A.P.P.P.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 24.

¹³¹ *Ibid.*, p. 39.

¹³² *Idem.*

d'insalubrité qui résultent de la nature de l'habitation, et conséquemment, de l'altération de l'air qu'on y respire et de la privation d'influence solaire¹³³ ». À l'époque, l'hygiène de l'habitation revêt aussi des dimensions liées à la sécurité, à travers le chauffage des logements. La mauvaise disposition des poêles, leur utilisation en continu sans aération, et sans entretien, avec des tuyaux mal disposés et souvent trop étroits, provoquent parfois des accidents. Pourtant, il faut attendre les années 1840 pour que le conseil revienne aux questions de l'habitation salubre. C'est dans le domaine des bâtiments publics, et en premier lieu des casernes, qu'il poursuit ses investigations. Ces bâtiments font l'objet de visites régulières. En 1829, ayant observé que des soldats souffrent d'une maladie inflammatoire de la plante des pieds dans une caserne, le conseil émet l'idée que la cause de cette maladie réside sans doute dans le fait que les dortoirs, bas de plafond et sans fenêtres, ne permettent pas de renouveler l'air. La même année, il s'intéresse à l'architecture générale des casernes et aux problèmes de salubrité qui existent à la prison de la Roquette¹³⁴.

Une étape est franchie lorsque le conseil s'érige en concepteur de programme-type. Il le fait pour des bâtiments particulièrement sensibles, et ceci de longue date, pour la salubrité urbaine. En 1838, le conseil établit ainsi une liste de consignes architecturales destinées à la construction salubre d'abattoirs communaux. L'importance à donner à la salubrité de ce type d'établissements n'a pas échappé à l'attention du préfet Chabrol, ni à Louis Bruyère*, premier directeur des travaux de la ville : dès 1818, ce dernier a lancé la construction de cinq abattoirs communaux pour lesquels il a élaboré un programme-type¹³⁵.

Les consignes données par le conseil de salubrité en 1838 à l'égard de ce type de bâtiments sont élaborées à l'occasion de projets situés sur les communes de Batignolles et de Belleville, mais elles concernent tout l'espace parisien¹³⁶. Elles intègrent à la fois des préoccupations d'assainissement, comme l'établissement de lieux d'aisance et de conduites souterraines menant aux égouts, des solutions d'aménagement spatial et des méthodes constructives salubres. En 1853, à l'occasion d'une visite du site du marché de la Vallée, qui donne sur le quai des Grands-Augustins, le conseil, constatant des aménagements et des pratiques contraires à l'hygiène, entreprend de faire respecter par les utilisateurs de ce marché que les abattages d'animaux ne se fassent que dans l'emplacement réservé à cet effet, appelé la tuerie. Il préconise de remplacer les casiers en bois qui abritent les volailles par des cases en fer ou en fonte¹³⁷. Le même rapport

¹³³ *Ibid.*, p. 23.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 17 ; 29-33.

¹³⁵ Voir chapitre cinq.

¹³⁶ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, *op.cit.*, p. 205-206. A.P.P.P.

¹³⁷ *Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858*, *op.cit.*, p. 63-67. A.P.P.P.

évoque un projet de transformation du marché du Temple, devenu trop exigü, par une



III. 10 – Le marché du Temple au début des années 1850.
Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.146.
Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

construction neuve qui ressemble au Crystal Palace bâti pour l'Exposition de Londres en 1851.

Le conseil s'est immiscé dans les programmes d'architecture ; il recommande souvent l'emploi de matériaux de construction salubres, comme les bitumes - qu'il conseille en 1838 parce qu'ils sont propices aux travaux de dallage, de pavage, et de trottoirs¹³⁸. Il préconise la meulière et la chaux hydraulique pour la construction des murs des habitations dans son rapport relatif aux années 1849-1858¹³⁹. La présence de Pierre-Simon Girard* dans le conseil à partir de 1826 contribue à expliquer la connaissance par ce dernier des matériaux modernes : Girard a défendu dès 1820 l'intérêt des travaux de Louis Vicat sur les chaux de construction à l'Académie des Sciences.

¹³⁸ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839, op.cit.*, p. 222-227. A.P.P.P.

¹³⁹ *Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858, op.cit.* A.P.P.P.

Le conseil de salubrité et la ville moderne

Dès la première moitié du XIX^e siècle, des questions très importantes pour l'avenir de Paris en tant que système urbain prennent de plus en plus d'acuité. Les positions, plus ou moins novatrices, du conseil de salubrité s'expriment à travers les questions d'assainissement urbain, à travers celles qui concernent les réseaux, et à travers la manière de concevoir la répartition des activités humaines dans la ville moderne.

Pour le conseil de salubrité, chaque affaire d'assainissement urbain est un cas pratique. Sur les boulevards extérieurs par exemple, les eaux ménagères ne s'écoulent pas toujours convenablement vers les égouts. Cela provoque des stagnations d'eaux sales et parfois des inondations dans les caves. Le conseil est favorable à la construction des égouts. Il note avec satisfaction, en 1829, les progrès réalisés dans leur implantation¹⁴⁰. La corrélation entre l'absence d'égouts et la vulnérabilité de la population urbaine aux épidémies ressort clairement des avis exprimés par le conseil. La même année, ayant observé dans le quartier Saint-Marcel que l'administration a oublié de poser des grilles d'égout, le conseil tente de s'approprier un pouvoir de contrôle préalable sur les plans d'égouts dont l'administration entreprend la construction¹⁴¹. Toutefois, cette tentative de prise de pouvoir sur l'action des services de la préfecture de département échoue purement et simplement.

Le conseil poursuit toujours son œuvre à travers un positionnement de force de proposition. Il élabore des propositions d'assainissement à l'occasion des implantations industrielles sur lesquelles il doit donner son accord. En 1835, il soumet les autorisations d'installation d'industries traitant et évacuant de l'eau à la pose de conduits souterrains directement reliés aux égouts¹⁴². En 1840, le conseil subordonne l'installation d'un nouvel établissement de bains rue Laferrière à la construction d'une conduite en fonte destinée à évacuer les eaux à l'égout. La même année, il refuse une autorisation d'implantation d'une fabrique de colle forte, d'une fabrique d'huile de pieds de bœuf et d'une vacherie en raison de l'absence d'une conduite d'évacuation des eaux ; mais il donne son autorisation à l'implantation d'une teinturerie rue des Marais Saint-Martin à condition que le propriétaire garde les eaux usées dans un tonneau et les porte chaque jour à l'égout le plus proche¹⁴³.

¹⁴⁰ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, op.cit., p.33-34. A.P.P.P.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 35.

¹⁴² *Ibid.*, p. 103.

¹⁴³ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845*, Paris, Boucquin, 1847, p. 9-20. A.P.P.P.

Un autre aspect de l'assainissement urbain touche les modes de vidange des déjections humaines. Elles sont stockées dans des fosses, qui sont vidangées. La matière de ces vidanges est apportée dans des voiries réservées à cette fonction, autour de Paris : la voirie de Montfaucon et celle de Bondy¹⁴⁴. Dès 1835, le conseil envisage l'emploi de moyens désinfectants, et la séparation entre les matières liquides, qui seraient envoyées aux égouts, et les matières solides, qui continueraient à être vidangées¹⁴⁵. Le conseil réaffirme ces positions en 1844 et en 1847¹⁴⁶. Une ordonnance du préfet de police datée du 8 novembre 1851 engage les propriétaires de fosses fixes à établir une séparation entre matières solides et matières liquides.

Pourtant, deux questions demeurent en suspens : le drainage des égouts, qui nécessite des quantités d'eau très importantes, et les intérêts économiques des agriculteurs, qui ont intérêt à ce que perdure le système des fosses, car c'est la matière première des engrais.

Une nouvelle ville souterraine se crée pendant la Restauration, lorsque des conduites de gaz commencent à être posées dans Paris pour les besoins de l'éclairage et du chauffage. Elles se généralisent dans les années 1850. En 1847, le conseil est alerté par un fabricant de fer étiré, qui a signalé à la préfecture de police les dangers que présente l'emploi de conduites de gaz en plomb, plus exposées à se rompre que des conduites en fer¹⁴⁷.

Le conseil fait remarquer que si le fer se rompt moins facilement que le plomb, ce dernier présente un avantage : celui de pouvoir être aplati plus facilement, ce qui permet d'arrêter rapidement un écoulement de gaz. Il est donc d'avis de laisser les compagnies d'éclairage utiliser librement le fer ou le plomb ; mais il approuve la demande faite par un sapeur-pompier visant à faire remplacer le tuyau en fonte qui conduit le gaz à la rampe et au lustre de la salle de théâtre de l'Odéon par un tuyau en plomb. La sécurité des installations souterraines n'est pas oubliée. Le conseil demande que, à chaque fois que le sol est fortement imprégné de gaz, les compagnies d'éclairage soient astreintes à remplacer la terre sur une profondeur d'au moins 80 centimètres à partir de la chaussée¹⁴⁸.

Tel un régisseur de théâtre, le conseil veille à ce que le développement de la ville moderne se fasse dans des conditions conformes à la sécurité publique. Anticipe-t-il de manière

¹⁴⁴ Voir chapitre trois. Sur Montfaucon, voir GUILLERME, *op.cit.*, p. 122-125.

¹⁴⁵ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845, op.cit.*, p. 110-111. A.P.P.P.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 261 ; *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848, op.cit.*, p. 125. A.P.P.P.

¹⁴⁷ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848, op.cit.*, p.432-433. A.P.P.P.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 434-435.

politique sur la question de la distribution géographique des activités sur le territoire urbain ? Pour ce qui concerne les implantations industrielles, un tournant se produit en 1819, selon André Guillerme¹⁴⁹. Cette année-là, dans deux rapports concernant des implantations d'ateliers, le conseil refuse de se laisser enfermer dans une vision étroite des nuisances industrielles, et adopte une approche plus large, et en réalité plus politique, de l'équilibre urbain. Il se demande si les implantations envisagées apportent ou non un préjudice global au voisinage.

En dehors des questions industrielles, le conseil est plutôt en retrait pour anticiper les modèles de l'équilibre urbain. Un avis donné en 1829 reste à cet égard unique. En se prononçant en faveur de la généralisation de l'installation de bornes-fontaines dans Paris, le conseil délivre au passage un modèle urbain : une grande place aménagée au centre de chaque quartier de Paris, avec des écoles gratuites à proximité¹⁵⁰. Dans cet avis sibyllin, on voit grandir la liaison élaborée par Pierre Patte entre urbanisme et Bien public, nourrie ici par l'apport d'une notion, l'école publique, en cours de construction depuis 1816, date à laquelle les communes reçoivent l'obligation de dispenser un enseignement primaire.

Dans les années 1850, un décalage se creuse entre l'action de type programmatique qui est menée par la préfecture de la Seine et la politique d'hygiène de proximité, humaniste, qui est conduite par le conseil. Celui-ci n'a aucun rôle sur le dossier des Halles centrales, qui préfigure la politique de grands travaux entreprise à partir de 1853 par Georges-Eugène Haussmann, préfet de la Seine¹⁵¹. Le fait que le conseil relève du préfet de police, avec lequel Haussmann entretient des relations très difficiles jusqu'en 1858, n'explique pas à lui seul cette distance¹⁵². En effet, le conseil collabore très efficacement, à partir de 1851, avec la commission des logements insalubres qui relève de la préfecture de la Seine, et en qui il pourrait percevoir une rivale.

Si le conseil de salubrité ne joue pas un rôle précurseur à cette époque pour le développement d'une vision urbaine globale et moderne, c'est bien parce que ses doctrines restent imprégnées par une vision française du « Bien public », héritée du Siècle des Lumières. La principale originalité des modes d'action du conseil de salubrité tient en fin de compte à son inscription dans un rôle de proximité.

¹⁴⁹ GUILLERME, LEFORT et JIGAUDON, *op.cit.*, p. 106-108

¹⁵⁰ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839, op.cit.*, A.P.P.P.

¹⁵¹ Voir chapitre cinq.

¹⁵² Haussmann entretient des rapports difficiles avec le préfet de police Pierre-Marie Pietri*, qui est remplacé en 1858 par Édouard Boittelle. L'année suivante a lieu un redécoupage des attributions respectives entre la préfecture de police et la préfecture de la Seine, qui est favorable à cette dernière.

L'indépendance des membres permet au conseil d'avoir des positions très équilibrées. Certains avis sur des questions novatrices, comme l'hygiène de l'habitation, sont émis au plus fort d'une période réactionnaire, dans laquelle les préfets de police comme Delavau sont loin d'être enclins à la modération politique. Les attitudes à l'égard de l'évolution industrielle tentent de concilier les bienfaits de ce qui est vu à l'époque comme le progrès, et la protection des populations ouvrières. Cette volonté de protection ne va pas jusqu'à préconiser les mesures d'interdiction radicale qui seraient indispensables pour contrecarrer les dégâts de la céruse. Il faut apprécier ces équilibres en prenant en compte l'état des connaissances médicales de l'époque.

2. LE CONSEIL D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE ET LA COMMISSION DES LOGEMENTS INSALUBRES AU SERVICE DE L'HYGIENE SOCIALE

Si la Deuxième République, et le mouvement d'idées sociales qui l'accompagne, joue un rôle décisif pour faire entrer la question du logement dans le champ de l'action publique, c'est pourtant pendant la Monarchie de Juillet qu'on assiste à l'émergence de cette question, sous l'effet de l'engagement du préfet de police Gabriel Delessert*. L'épidémie de choléra survenue en 1832 remplit à cet égard un rôle de catalyseur. La prise de conscience qu'elle suscite fait naître les doctrines fondatrices d'une politique en faveur de la salubrité du logement. À partir de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République, les 10 et 11 décembre 1848, les idées sociales de ce dernier modifient la vision de l'hygiène. Il est influencé à la fois par les réalisations des sociétés philanthropiques en matière de logement ouvrier qu'il a pu remarquer lors de son séjour en Angleterre et par des hommes politiques français à la sensibilité sociale comme Armand de Melun. C'est ce dernier qui fait voter la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres¹⁵³.

La mobilisation créée par l'épidémie de 1832 : le rôle moteur des préfets de police

L'épidémie de choléra qui sévit en 1832 déclenche un processus de longue haleine d'amélioration de l'hygiène de l'habitation, dans lequel le conseil de salubrité tient un rôle essentiel. Alors que le choléra est imminent, une commission centrale de salubrité est instituée dès 20 août 1831. Présidée par le duc Claude-Antoine-Gabriel de Choiseul (1760-1838), elle doit rechercher les causes d'insalubrité dans les maisons particulières et les garnis, et proposer des

¹⁵³ BOURILLON, *op.cit.*

remèdes¹⁵⁴. La commission prépare une instruction qui sera signée, une fois prête, par le préfet de police, mais elle est supprimée peu après la fin de l'épidémie. Ces travaux sont repris à la fin de la décennie 1840, sous l'impulsion du préfet de police Delessert*, très impliqué dans cette question. Delessert, à l'instar de son frère Benjamin, est acquis aux idéaux de la philanthropie. Préfet de police musclé politiquement, mais aussi engagé dans la question sociale, il effectue souvent des visites dans les logements avec les membres du conseil de salubrité.

Il souhaite engager son administration en signant une ordonnance de police, plus contraignante qu'une simple instruction, sur ce sujet qui lui tient à cœur. Mais le texte préparé par le conseil sera signé après le renversement du régime de la Monarchie de Juillet, par l'un des successeurs de Delessert, Aristide-Jacques Trouvé-Chauvel, le 20 novembre 1848. Les principales dispositions de l'ordonnance sont relatives à l'écoulement des eaux, à la propreté, à la ventilation des cabinets d'aisance. Certaines de ces dispositions imposent des obligations aux propriétaires de garnis ; elles introduisent une norme de volume d'air vital : 14 m³ d'air par personne. L'ordonnance est renouvelée et enrichie par un texte signé le 20 novembre 1853 par Pierre-Marie Pietri*, au début du Second Empire. Il est complétée par une instruction du 11 novembre 1853, qui contient des recommandations plus précises que l'ordonnance, sur le nettoyage des locaux, l'aération des pièces, l'entretien annuel des murs peints à la chaux et celui des cheminées, ou l'avantage qu'il y a à remplacer le plâtre par la chaux hydraulique dans les constructions.

Salubrité et sécurité des logements parisiens

Dans les années 1840, le conseil de salubrité se penche sur les questions de salubrité liées aux conditions d'habitat. Le développement des innovations dans le domaine de l'éclairage et du chauffage pose des problèmes de sécurité. La fonction de veille sur ces innovations fait partie à l'époque du corpus de l'hygiène. En 1841, le conseil émet des prescriptions pour les constructions de cheminées¹⁵⁵ : elles visent à ce que des foyers de combustion soient installés dans tous les conduits de cheminées et à ce que les architectes ne fassent jamais communiquer entre eux des tuyaux ou cheminées partant de foyers différents. En 1842, alors que de nombreux accidents dus à l'emploi de l'éclairage au gaz se sont produits dans des habitations parisiennes, Delessert* prend une instruction aux habitants, destinée à prévenir ces accidents¹⁵⁶. En 1844, la question de la salubrité des différents modes de chauffage - par l'eau, la vapeur ou la fumée - est soulevée par le

¹⁵⁴ Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858, op.cit., p. 31. A.P.P.P.

¹⁵⁵ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845*, op.cit., p.110-111. A.P.P.P.

¹⁵⁶ Instruction du 31 mai 1842.

conseil et donne lieu à la création d'une commission de travail¹⁵⁷. Entretemps, dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, le chimiste Jean-Pierre-Joseph d'Arcet précise les conditions techniques que doivent présenter les prises d'arrivée d'air et les tuyaux d'évacuation de l'air chauffé, pour que s'opère une bonne ventilation¹⁵⁸. Enfin, le conseil met en avant un matériau nouveau, récemment inventé par un particulier, qui est susceptible de prévenir l'humidité dans les logements, désastreuse pour la santé des ouvriers¹⁵⁹. Il s'agit de dalles fabriquées avec des feuilles minces en étain ou en plomb qui, appliquées contre les murs et recouvertes de peinture ou de papier, interceptent le contact des parois humides avec l'air des habitations.

La naissance des normes de l'habitation salubre en 1848

Pendant les années précédant la Révolution de 1848, la situation sociale préoccupe les autorités de la Monarchie de Juillet. En 1844, Delessert* consulte le conseil de salubrité sur l'état sanitaire de la « classe ouvrière de Paris »¹⁶⁰. À partir de 1846, la question de l'aération des habitations fait l'objet de rapports ou d'observations de plus en plus nombreux¹⁶¹. La situation des enfants entassés dans des ateliers qui sont à la fois des espaces de travail et des espaces dédiés au sommeil, a déjà appelé son attention. La loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants, partiellement appliquée, fixe l'âge minimum à huit ans et n'interdit que le travail de nuit. Cette attention nouvelle apportée aux conditions de vie des enfants résulte aussi de la progression des sciences médicales : on connaît de manière plus précise les mécanismes de la respiration et de la viciation de l'air. Des systèmes de ventilation sont testés dans les maisons de détention, les casernes, les hôpitaux et dans une moindre mesure dans les habitations particulières. Ces systèmes aspirent l'air vicié et refoulent de l'air neuf grâce à une machine soufflante, à l'aide de la pression de l'eau ou de la vapeur.

En 1847, le conseil de salubrité appuie son amorce de réflexion doctrinale en la matière sur les travaux menés sous l'impulsion du Ministère de la Guerre, par une commission d'hygiène militaire¹⁶². Ces travaux ont eu pour but de déterminer le volume d'air à assurer aux chevaux et aux hommes dans les casernes. À partir de données sur la quantité de carbone dégagé par un homme en vingt-quatre heures - établies par référence à des travaux menés par un observateur

¹⁵⁷ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845, op.cit.*, p. 256. A.P.P.P.

¹⁵⁸ D'ARCET, « Note sur la nécessité d'augmenter le diamètre des prises d'air et des bouches de chaleur des poêles et des calorifères, afin que ces appareils servent le mieux possible au chauffage, à la ventilation et à l'assainissement de nos maisons », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1843, tome vingt-neuvième, p. 332-338.

¹⁵⁹ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845, op.cit.*, p. 254. A.P.P.P.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 260.

¹⁶¹ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848, op.cit.*, p. 58-59. A.P.P.P.

¹⁶² *Ibid.*, p. 119-124.

danois, Scharling - et sur la quantité d'oxygène détruite pendant la même période, la commission d'hygiène militaire a émis l'opinion qu'il faut assurer à un soldat un volume d'air de 14 m³ par homme dormant dans une chambrée. Ces travaux commencent à inspirer les réflexions et les doctrines sur l'aération des bâtiments publics, et notamment des écoles, puis des logements.

L'étape suivante est le document doctrinal fondateur sur l'hygiène du logement parisien, qui date de l'année 1848¹⁶³. Postérieur à la Révolution de février, il fait suite à deux rapports adressés pendant le mois de juillet au préfet de police Trouvé-Chauvel, un homme aux origines modestes, républicain convaincu et élu de la Sarthe à l'assemblée constituante. Les auteurs de ces travaux ont examiné trois questions : quelle est la quantité d'air qu'il convient de fournir à l'homme qui est enfermé dans un espace confiné ? Quel est l'état actuel de la généralité des habitations ouvrières ? Quelles seraient les modifications qu'il conviendrait d'apporter dans l'état actuel des choses ? Ce document revêt une importance capitale, parce qu'il désigne pour la première fois l'intérieur du logement comme une cible de l'hygiène. Il établit une doctrine en matière de volume d'air vital, qu'il fixe à 16 m³ d'air par individu. Il dénonce l'état de l'habitation des pauvres à l'époque, en mettant l'accent sur le défaut d'air et de lumière, l'humidité, la stagnation des eaux ménagères, la malpropreté générale et la mauvaise tenue des lieux d'aisance. Dans certains garnis, qui accueillent parfois plus de 60 personnes, le volume d'air est réduit à moins de 4 m³ par individu dans des pièces sans autre ventilation que la porte. Le conseil de salubrité évoque dès cette époque un projet de constructions de grande ampleur, qui seraient destinées à remédier au logement insalubre ; ce projet n'est pas réalisé, mais l'un des membres de la commission, Auguste-Félix Bruzard, architecte-commissaire de la Petite Voirie, s'adonne passionnément à la préparation d'un plan-type de construction, assorti d'indications sur les matériaux de construction modernes à employer.

La création de la commission des logements insalubres

La loi du 13 avril 1850 relative à l'assainissement des logements insalubres est votée pendant la Deuxième République. En application de l'article premier de cette loi, une commission des logements insalubres est créée, aussitôt après sa promulgation, auprès de la préfecture de la Seine. Elle est mise en place en novembre 1850. Elle est présidée par le préfet de la Seine. La composition de cette commission associe, dès sa constitution, des personnalités médicales, des juristes, un ingénieur des Ponts et Chaussées et un architecte-voyer de la ville de Paris.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 172-192.

Dès sa création, elle définit la notion d'insalubrité :

« Il y a insalubrité partout où il y a mauvaise odeur pouvant vicier l'air des habitations, partout où règnent l'humidité, la malpropreté, où manquent l'air et la lumière ; dans toutes les circonstances enfin prévues par l'ordonnance de police du 20 novembre 1848, sur la salubrité des habitations, ordonnance dont les dispositions ont été implicitement consacrées par l'exposé des motifs de la loi du 13 avril 1850¹⁶⁴ »

La commission distingue plusieurs causes d'insalubrité¹⁶⁵. Les unes sont extérieures à l'habitation : ainsi, les amas d'immondices dans les cours ou enclos attenants aux habitations, les stagnations d'eau provenant du mauvais état ou de l'absence de pavage des cours, des allées ; le défaut d'entretien des conduites d'eau ménagère ; la mauvaise odeur des fosses et des cabinets d'aisance, des puits, des puisards ; la saleté des murs, des corridors, des escaliers, etc. ; toutes ces causes d'infection, indépendantes de l'habitation même, sont regroupées comme des cas d'« insalubrité publique ».

La deuxième catégorie groupe des causes d'insalubrité inhérentes à l'habitation elle-même. Elles sont localisées à l'intérieur des habitations : il s'agit de l'humidité, du défaut d'air et de lumière, de l'exiguïté des logements et de la malpropreté. La troisième grande cause d'insalubrité est liée à l'entassement des logements. La quatrième tient à l'humidité que l'on observe dans de nombreuses maisons nouvellement bâties.

Les remèdes à l'insalubrité : un humanisme de proximité

La commission décide dès sa création de cibler son action sur la deuxième catégorie des causes d'insalubrité, celles qui relèvent de l'intérieur des habitations. Ce choix l'amène à se consacrer essentiellement aux logements garnis, qui concentrent la majeure partie des problèmes d'insalubrité. Dès 1850, un arrondissement particulier est désigné comme un territoire urbain particulièrement préoccupant pour la qualité de ses logements garnis : c'est, encore une fois, le 12^e arrondissement, dans lequel sont situés les quartiers Saint-Jacques, Saint Marcel et celui du Jardin des Plantes. Selon la commission, à l'époque, c'est surtout dans ces quartiers

¹⁶⁴ Département de la Seine. Ville de Paris. Commission des logements insalubres. *Rapport général des travaux de la commission pendant l'année 1851*, Paris, Vinchon, 1852, p. 4-5. A.P.P.P.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 5-6.

« que se rencontrent une foule de rues où les rayons du soleil, interceptés par de hautes maisons, par les sinuosités du sol, pénètrent à peine : d'un autre côté, les rues, bâties sur une pente très rapide, telles sont celles de la montagne Sainte-Genève, reçoivent toutes les infiltrations des terres dominantes ; l'humidité y est constante, elle ne disparaît que dans les jours les plus chauds de l'été. Ce quartier est resté à peu de choses près ce qu'il était au Moyen Âge¹⁶⁶. »

C'est dans ces quartiers que l'on rencontre la plus grande concentration de chiffonniers. Ils vivent en communauté, au milieu des débris qu'ils ramassent dans Paris. Non seulement ils les entreposent dans les cours de leurs habitations, mais ils les apportent dans leurs logements pour pouvoir les trier, avec l'aide des enfants. Le 12^e arrondissement est aussi un quartier riche en « garnis », pour employer la terminologie de l'époque. Les garnis sont des logements loués avec un mobilier vétuste et réduit au minimum vital. Les propriétaires n'ont cure du délabrement et de l'insalubrité. Ils laissent périr ces logements, le plus souvent d'infests réduits, et prennent le plus de locataires possible : ils optimisent les loyers perçus auprès de populations démunies. Dans le 12^e arrondissement, les garnis sont particulièrement denses et repoussants. Les causes d'insalubrité tiennent tant aux dispositions des maisons sur le territoire urbain qu'à leur mode de construction et à l'infiltration du sol. En somme, il est impossible d'améliorer ces logements et, du coup, la commission estime que seule une politique de grands travaux pourrait « changer un état de choses auquel les améliorations partielles n'apporteront qu'un remède insuffisant¹⁶⁷ ». Elle appelle l'attention du préfet sur la nécessité de percer rapidement la rue des Écoles, un projet prévu depuis longtemps.

En dépit du contexte politique qui explique sa création, la commission, comme le conseil de salubrité, ne souhaite pourtant pas jouer un rôle directement politique. Elle prend le soin de préciser qu'en préconisant le percement de la rue des Écoles, elle a répondu à une sorte de devoir d'alerte, mais qu'il est hors de ses attributions de soumettre un nouveau système de tracés parisiens. Comme le conseil de salubrité, elle souhaite construire sa légitimité à partir de ses enquêtes, dans une conception fondée sur une relation directe avec les citoyens parisiens :

« La commission bornera là ses observations : elle ne cherche point à étendre sa mission en étudiant les grandes mesures d'assainissement embrassant des quartiers

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 12.

tout entiers ; elle s'en occupera peut-être un jour, mais, en ce moment, ces investigations lui sembleraient prématurées ; des intérêts plus pressants réclament tous ses soins ; les habitants doivent rester l'objet de sa constante préoccupation ; c'est là un cercle modeste, il est vrai, mais dans lequel elle croit devoir se renfermer pour faire plus de bien, pour que son action soit plus directe, plus immédiate¹⁶⁸. »

Cette conception reste fidèle à l'idéal d'une action de proximité, d'inspiration humaniste. La commission s'engage même dans un rôle de médiation. Elle parvient à convaincre à l'amiable de nombreux propriétaires de réaliser des aménagements afin de rendre leurs garnis plus conformes aux exigences de l'hygiène. Du coup, les recours devant le conseil municipal et les actions en justice sont peu nombreux. Par exemple, le rapport publié en 1857 et relatif aux années 1852 à 1856, fait état de 1645 affaires traitées par la commission des logements insalubres, sur lesquelles 1301 se terminent à l'amiable, sur la seule intervention de la commission¹⁶⁹.

Pour obtenir ces résultats, la commission s'appuie sur les services de la préfecture, ainsi que sur les mairies d'arrondissement qui sont chargées de transmettre ses rapports aux parties concernées. Si ces médiations sont réussies, c'est aussi parce que chaque conclusion d'enquête entre dans le détail, en donnant un guide pratique des travaux à effectuer pour chaque cas d'insalubrité¹⁷⁰. Pour le défaut de propreté, la commission recommande le recrépissage des murs et plafonds ; le renouvellement des papiers ; la peinture à la chaux ou à l'huile, enrichie avec des matières inaltérables grâce à des vapeurs sulfurées. Afin de lutter contre le défaut de lumière dans les habitations, elle demande l'ouverture de nouvelles fenêtres et de nouvelles portes, la suppression des croisées à petits carreaux, des barreaux ou des grillages, ou le remplacement des plafonds par des châssis vitrés. Pour remédier au défaut d'air ou de ventilation, elle propose le recours à des vasistas, à des portes ouvrant à moitié, et à des cheminées établissant un courant d'air dans la saison pendant laquelle on tient les appartements fermés. Elle combat l'humidité en demandant la réparation des murs anciens et salpêtrés, la surélévation des planchers posés en contre-bas du sol, la suppression des conduites susceptibles de laisser fuir des eaux. Elle insiste pour que des carrelages, des dallages ou des planchers soient posés sur le sol des habitations. Elle vante l'emploi de nouveaux matériaux dans la construction, comme le ciment romain ou le bitume pour enduire les murs.

¹⁶⁸ Idem.

¹⁶⁹ Département de la Seine. Ville de Paris. Commission des logements insalubres. *Rapport général sur les travaux de la commission pendant les années 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856*. Paris, Charles de Mourgue Frères, 1857. A.P.P.P.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 15.

Comme le conseil de salubrité, la commission s'autorise à appeler l'attention du préfet sur des questions d'intérêt général, en l'alertant sur l'importance d'une réglementation urbaine destinée à prévenir l'insalubrité. Elle recommande que le préfet fasse prescrire, à l'occasion de la construction de maisons neuves, des cours suffisantes pour assurer la salubrité. Elle constate en effet souvent qu'au lieu de cours, les constructeurs ménagent des « puits » qui n'apportent aucune aération dans les logements. Elle propose aussi au préfet que les plans des maisons à construire soient soumis systématiquement aux services de la préfecture afin d'examiner leur compatibilité avec les exigences de la salubrité¹⁷¹.

Les nouveaux modèles de l'hygiène sociale impériale

La liaison entre l'hygiène du logement et l'édification de projets de cités ouvrières est établie à Paris à partir de 1849 par le prince-président Louis-Napoléon, lorsque celui-ci décide de s'investir directement dans la construction de cités dans la capitale¹⁷². Il en découle la réalisation du n° 58 rue Rochechouart qui fait l'objet d'une analyse très critique de Villermé¹⁷³. D'après Jean Taricat, les plans de la Cité de la rue Rochechouart, confiés à l'architecte Gabriel-Marie Veugny, ont été supervisés par Louis-Napoléon Bonaparte lui-même. Le prince avait en effet visité, lors de son exil à Londres, les logements collectifs construits pour les ouvriers par des sociétés philanthropiques comme la *Society for Improving the Conditions of Laborious Classes* créée en 1844 sous l'autorité du prince Albert. Louis-Napoléon souhaite à cette époque que ces modèles anglais, qu'il trouve remarquables, puissent s'implanter à Paris. Si cette ambition participe, comme la modernisation des réseaux d'hygiène parisiens, de l'ambiance d'émulation entre les deux capitales entretenue par les expositions universelles, elle s'explique surtout par l'idéologie sociale de Louis-Napoléon à cette époque, qui est de faire progresser le sort de la population ouvrière sans mettre en péril la genèse de l'Empire. Le choix d'un système d'habitation regroupé, consistant en près de 200 logements, ce qui fait vivre les ouvriers en autarcie, dérive de cette double attente. Cette typologie se prête à une surveillance des ouvriers, tenus de respecter un règlement intérieur qui les oblige à rentrer chez eux à dix heures du soir au plus tard.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 13.

¹⁷² Sur cette action décrite et analysée par la plupart des travaux sur l'histoire du Second Empire, on renvoie surtout aux travaux de J. TARICAT et M. VILLARS, *Le logement à bon marché. Chronique, Paris 1850-1920*, Boulogne, éd. Apogée, 1982, p. 58-65, dont sont tirés les développements de ce paragraphe. L'analyse de J.-P. FLAMAND, *Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social*, Paris, éditions La Découverte, 2001 (pour la deuxième édition), p. 62-65, doit également être signalée.

¹⁷³ Voir chapitre un.

La Cité est perçue par de nombreux observateurs de l'époque comme une « caserne » en dépit des avancées qu'elle comporte en matière d'hygiène de la construction : grâce à une disposition organisée autour d'une cour-jardin intérieure, les logements y sont aérés. Des cabinets d'aisances sont installés à chaque étage. La Cité intègre des équipements scolaires, des ateliers et des boutiques. Au début de l'année 1852, le prince-président veut aller au-delà de cette seule réalisation. Un décret pris le 22 janvier affecte un crédit de dix millions de francs à l'amélioration des logements ouvriers. Cette somme provient de la vente des biens de la Maison d'Orléans. En fait, la majeure partie de cette somme - six millions sur dix - va à la construction de l'asile de Vincennes destiné aux ouvriers victimes d'accidents du travail, et à celui du Vésinet, consacré aux ouvrières convalescentes.

Les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité dévoilent l'existence, en 1855, d'un projet de cité ouvrière, qui apparaît comme une réalisation projetée sur la lancée de celle de la Cité Rochechouart, en beaucoup plus ambitieux¹⁷⁴. Le futur ensemble de bâtiments doit s'implanter au faubourg Saint-Antoine, aux n°150 à 154 rue de Charonne. Désigné comme la future « Cité de l'Impératrice », il bénéficie du patronage et des souscriptions de l'Empereur et de l'Impératrice. Il est antérieur à la construction de l'« Orphelinat du Faubourg Saint-Antoine », projet qui lui sera préféré et qui sera bâti par l'architecte Jacques-Ignace Hittorff. Cette Cité doit non seulement être un lieu d'habitation, mais présenter des aménagements facilitant la vie quotidienne des familles: des écoles primaires pour garçons et filles, une école d'apprentissage dotée de 14 ateliers et de dortoirs, une crèche, une bibliothèque. Elle inclut aussi un orphelinat et un asile. Le programme comporte également la construction d'une chapelle. Les dispositions retenues pour les logements envisagent la construction de 83 maisons d'ouvriers, chacune dotée de quatre étages et contenant 16 ménages par maison. Les maisons, disposées sur un plan parallélépipédique, seront séparées par des rues. Le logement d'un ouvrier marié comportera trois pièces et un petit cabinet pouvant recevoir un berceau, les pièces devant être ventilées et éclairées. L'aménagement de cabinets d'aisance et de bains est prévu, ainsi que celui d'un réfectoire et d'une « pension alimentaire » - qui fournira des plats préparés aux ouvriers à prix réduits. Ce projet tire donc une conclusion importante des critiques émises à l'égard de la Cité Rochechouart, en prévoyant une typologie de maisons, et non pas d'appartements, pour les ouvriers. Néanmoins, en raison même du caractère global du projet, qui est un véritable service public social - le logement ouvrier y est mis sur le même plan que l'aide à l'enfance -, on peut se

¹⁷⁴ *Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858, op.cit., p. 43-46. A.P.P.P.*

demander si les mécanismes de contrôle mis en place à la Cité Rochechouart n'y auraient pas été réédités sous une autre forme.

Ce projet illustre un sommet dans la pensée sociale du couple impérial. Mais on en entrevoit aussi toute l'ambiguïté, due au mélange des genres entre la philanthropie et l'État-Providence en gestation. Il est toutefois remarquable que l'Empereur ait su tirer parti de la réception faite de la Cité Rochechouart, pour proposer un projet plus moderne. Consulté, le conseil d'hygiène publique et de salubrité donne un avis favorable :

« Si on pouvait établir de vastes maisons, dans lesquelles seraient logés, à des prix modérés, les ouvriers qui n'ont pas habituellement de logements fixes et qui ne contractent que trop souvent, dans les garnis où ils sont reçus, le germe des maladies fatales qui se terminent dans les hôpitaux, on acquerrait par cette mesure des droits incontestables à la reconnaissance des populations¹⁷⁵. »

L'absence de réalisation du projet s'explique sans doute par la mobilisation du régime sur le front extérieur de la guerre de Crimée, mais aussi par le fait qu'Hausmann, moins sensible que l'Empereur à la question sociale, ne juge probablement pas prioritaire de s'atteler à ce projet. Il marque enfin l'échec à Paris d'une migration de modèles architecturaux en provenance de Londres, tant les conditions culturelles, historiques et celles de l'action sociale divergent dans l'une et l'autre ville. L'un des atouts qui expliquent le succès des réalisations londoniennes était que les bâtiments exemplaires du logement ouvrier avaient été construits par des sociétés philanthropiques indépendantes. Le fait que des personnalités officielles comme le prince Albert leur apportât leur parrainage ne changeait rien à cette indépendance. Comme telles, ces sociétés n'avaient pas d'arrière-pensée politique à court terme, elles n'étaient animées que par l'ambition d'améliorer le sort de la population ouvrière dans des conditions financières qui devaient d'ailleurs se rapprocher de celles du marché. À Paris, en conduisant de manière personnelle l'action publique en faveur du logement ouvrier, Louis-Napoléon Bonaparte place cette noble idée dans l'empreinte politique du régime.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 43.

Les limites du traitement de proximité du logement insalubre dans les premières années du Second Empire

C'est pendant les premières années du Second Empire que l'on observe les limites de l'action de la commission des logements insalubres, en dépit des succès rencontrés grâce à l'emploi de ses méthodes de médiation.

La commission est impuissante pour lutter contre les baraquements. Elle se trouve en effet placée devant une impasse : si elle en ordonne la destruction, elle met à la rue des familles entières¹⁷⁶. Elle n'a donc aucun moyen d'agir à l'égard du problème d'hygiène sociale le plus grave qui existe dans la capitale, et ne peut que s'en remettre à la confiance qu'elle met en l'Empereur et en l'Impératrice pour résoudre cette question.

Son action est mal adaptée à la lutte contre l'entassement des garnis. Elle réussit à faire adopter par le conseil municipal des mesures d'interdiction de certains logements comme habitations de nuit, pour le motif d'une capacité insuffisante. Mais cela ne permet pas de proposer à des familles entassées dans des garnis des logements à des prix abordables pour elles : la commission n'a aucune solution pour reloger des populations démunies.

Afin de faire exécuter les conclusions de ses rapports, la commission peut compter sur l'excellente collaboration des services de la préfecture et des mairies d'arrondissement. Certains tribunaux judiciaires prononcent des amendes à l'encontre de propriétaires rétifs à faire exécuter les transformations demandées. Il reste néanmoins que la loi de 1850 n'a pas mis en place des modes d'exécution d'office par l'administration des rapports des commissions : les propriétaires ont toujours la possibilité de s'y soustraire en payant des amendes s'ils sont poursuivis.

En 1855, les logements insalubres demeurent une question d'actualité à Paris. Un quartier, la Cité Doré, dans le 12^e arrondissement, commence à attirer l'attention des membres du conseil - attention qui s'affaiblira pendant le Second Empire, mais reviendra au cœur des travaux de la commission dans les années 1880. Ce quartier représente ce que l'on peut imaginer de pire dans les conditions urbaines de l'hygiène.

¹⁷⁶ Département de la Seine. Ville de Paris. Commission des logements insalubres. *Rapport général sur les travaux de la commission pendant les années 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856*, op.cit., p. 13. A.P.P.P.

L'institution du conseil de salubrité, créée dans la mouvance des organes impliquant des experts apparus pendant le Premier Empire, prouve pendant toute la première moitié du siècle son efficacité, transposée qu'elle est à l'échelon parisien. Elle révèle son caractère adaptable, qui permet d'y introduire des fonctionnaires municipaux sans pourtant atteindre son indépendance, même pendant la période de radicalisation du régime de la Restauration. Elle démontre une capacité de travail et de mobilisation phénoménale. La technique du rapport n'est pas à l'époque un moyen d'enterrer les affaires, mais au contraire de faire surgir des bonnes solutions à partir de problèmes complexes. Elle est intrinsèquement liée à la création d'un espace de recours direct du citoyen vis-à-vis de l'administration parisienne. La commission des logements insalubres mise en place par la Deuxième République adopte rapidement les mêmes méthodes que celles du conseil de salubrité, en mettant l'accent sur un rôle de médiation qui pallie les insuffisances de la loi du 13 avril 1850.

Chapitre trois. Les réseaux et l'accès à l'hygiène

Au XIX^e siècle, on assiste dans toutes les villes européennes à une lente apparition des réseaux d'hygiène. À Paris, cette évolution est préparée dès la première moitié du siècle. Cette mutation recouvre deux aspects : d'une part, la question de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau dans la ville, d'autre part l'assainissement urbain, c'est-à-dire le sort à réserver aux déchets de toutes sortes. L'approvisionnement en eau est crucial pour la vie d'une population, comme l'ont déjà bien montré les travaux de certains hommes de science comme Antoine Deparcieux, menés dans l'enceinte de l'Académie Royale des Sciences à la fin de l'Ancien Régime. Les solutions retenues pour l'approvisionnement en eau commandent aussi celles de l'assainissement urbain. Il n'est pas possible de nettoyer les rues sans des arrivées d'eau importantes.

Ces réseaux ne pourraient pas voir le jour sans l'apport technique des ingénieurs des Ponts et Chaussées, dont la place est de plus en plus reconnue dans l'administration parisienne. Par un décret impérial du 4 septembre 1807, les questions relatives aux eaux de la capitale leur sont confiées, au sein d'une administration parisienne agissant sous la tutelle étroite du

gouvernement¹⁷⁷. Cette tutelle technique du corps des Ponts et Chaussées n'empêche pas les débats quant aux solutions à retenir.

L'arrivée de l'eau a un double enjeu urbain. L'eau permet d'assainir la ville. Mais elle autorise aussi la démocratisation de l'hygiène, qui devient un objectif de politique sociale au début du Second Empire.

1. LA LENTE GESTATION DES RESEAUX D'HYGIENE

Trois périodes se détachent avec netteté dans cette longue gestation des réseaux d'hygiène. Après l'héritage de l'Ancien Régime, les années allant du début du Consulat au début de la Monarchie de Juillet sont marquées par la réalisation du canal de l'Ourcq, qui amène avec elle des améliorations dans la distribution d'eau aux Parisiens. Mais l'assainissement de la ville reste dans l'héritage de l'Ancien Régime, et ce n'est que pendant la période suivante que les équipements apparaissent de plus en plus inadaptés. L'archaïsme qui en découle amène Eugène Belgrand à révolutionner les réseaux d'eaux et d'égouts, entièrement repensés au début du Second Empire¹⁷⁸.

1.1. L'héritage de l'Ancien Régime

Les eaux : des opportunités perdues

À la fin de l'Ancien Régime, Paris est approvisionnée par les eaux de la Seine, celles de la Bièvre, et par des sources qui arrosent le nord de la ville : les sources du Pré-Saint-Gervais, de Ménilmontant et de Belleville. Dans le quartier du Luxembourg, l'aqueduc d'Arcueil amène des eaux venant des sources de Rungis. Cet aqueduc est hérité de l'époque romaine. Il a été remis en service au XVII^e siècle, sur l'ordre de Louis XIII. L'eau de la Seine est la principale eau de boisson des Parisiens, et de très loin, car les sources sont très petites. Quant à l'eau de la Bièvre, elle est infecte, car elle est polluée par de nombreuses installations industrielles et artisanales : les

¹⁷⁷ P. CÉBRON DE LISLE, « Belgrand et ses successeurs. Les eaux et égouts de Paris », in B. BELHOSTE, F. MASSON et A. PICON (dir.), *Le Paris des Polytechniciens. Des ingénieurs dans la ville 1794-1994*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1994, p. 175.

¹⁷⁸ Sur Belgrand, voir F. CHEVALLIER, *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 340-341.

blanchisseries, les boyauderies et toutes les autres petites fabriques qui sont spécialisées dans la fabrication des peaux¹⁷⁹.

L'eau est directement puisée dans la Seine, ou alors elle est pompée et acheminée jusqu'à des fontaines par des pompes à feu, des machines à vapeur adaptées à l'élévation des eaux de rivière. Il y en a trois : celle de Chaillot, pour la rive droite ; celles de la Gare et du Gros-Cailou, pour la rive gauche. Deux pompes hydrauliques, qui ont la même fonction, sont aussi en service à Notre-Dame et à la Samaritaine. Des porteurs apportent l'eau à domicile. Il n'existe en effet pas de système de distribution dans les bâtiments et les logements.

Depuis le règne de Louis XV, Paris a perdu plusieurs chances de voir se développer un système d'approvisionnement en eau plus abondant, et fondé sur des eaux de source. Ces opportunités sont apparues après que, au XVII^e siècle, Louis XIII puis Louis XIV se soient émus de voir l'accès de la population en eau restreint par des concessions privées. Celles-ci avaient littéralement explosé, sans être autorisées par des lettres patentes, et elles bloquaient l'alimentation à de nombreuses fontaines. Ces concessions furent révoquées par Louis XIV en 1666¹⁸⁰. Mais après cet acte juridique qui reconnaissait le caractère public de l'accès à l'eau, le règne de Louis XV est marqué par des propositions audacieuses, qui visent à augmenter les quantités d'eau acheminées à Paris en tirant parti des nouvelles techniques qu'apporte la science hydraulique, qui est en plein renouvellement. Un des projets consiste à faire venir la rivière d'Estampes et la rivière d'Orge à Paris. Le projet le plus ambitieux est celui d'Antoine Deparcieux (1703-1768), un mathématicien, membre de l'Académie Royale des Sciences. En 1762, il expose devant cette enceinte un projet qui consiste à faire venir à Paris de l'eau provenant de la source de l'Yvette, grâce à la construction d'un aqueduc voûté, et couvert de terre à l'entrée de Paris¹⁸¹. Ce projet ne retient pas l'attention du pouvoir royal, non plus que sa réédition, à la veille de la Révolution, par un autre homme de science, Defer, qui propose même d'apporter un financement personnel pour la réalisation¹⁸². Entretemps, les frères Périer, appuyés par Malesherbes, ont voulu s'engouffrer dans la création d'un marché privé de la distribution d'eau, contre l'avis de l'Académie Royale des Sciences¹⁸³. Ce sont eux qui créent à Paris des pompes à feu, pour élever

¹⁷⁹ A. GUILLERME, *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs 1780-1830*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 43-45. Voir aussi chapitre deux.

¹⁸⁰ « Arrêt du Conseil d'État du Roi Louis XIV qui révoque toutes les Concessions particulières sans exception », Préfecture de la Seine, *Recueil de pièces sur les eaux de Paris*, Paris, imprimé sur ordre du préfet Rambuteau, Imprimerie Royale, 1835.

¹⁸¹ CHEVALLIER, *op.cit.*, p. 18-21.

¹⁸² DEFER, *Mémoire sur l'Yvette lu à l'Académie Royale des Sciences*, 10 janvier 1789, Séance du samedi 10 janvier 1789, n. p. A.A.S.

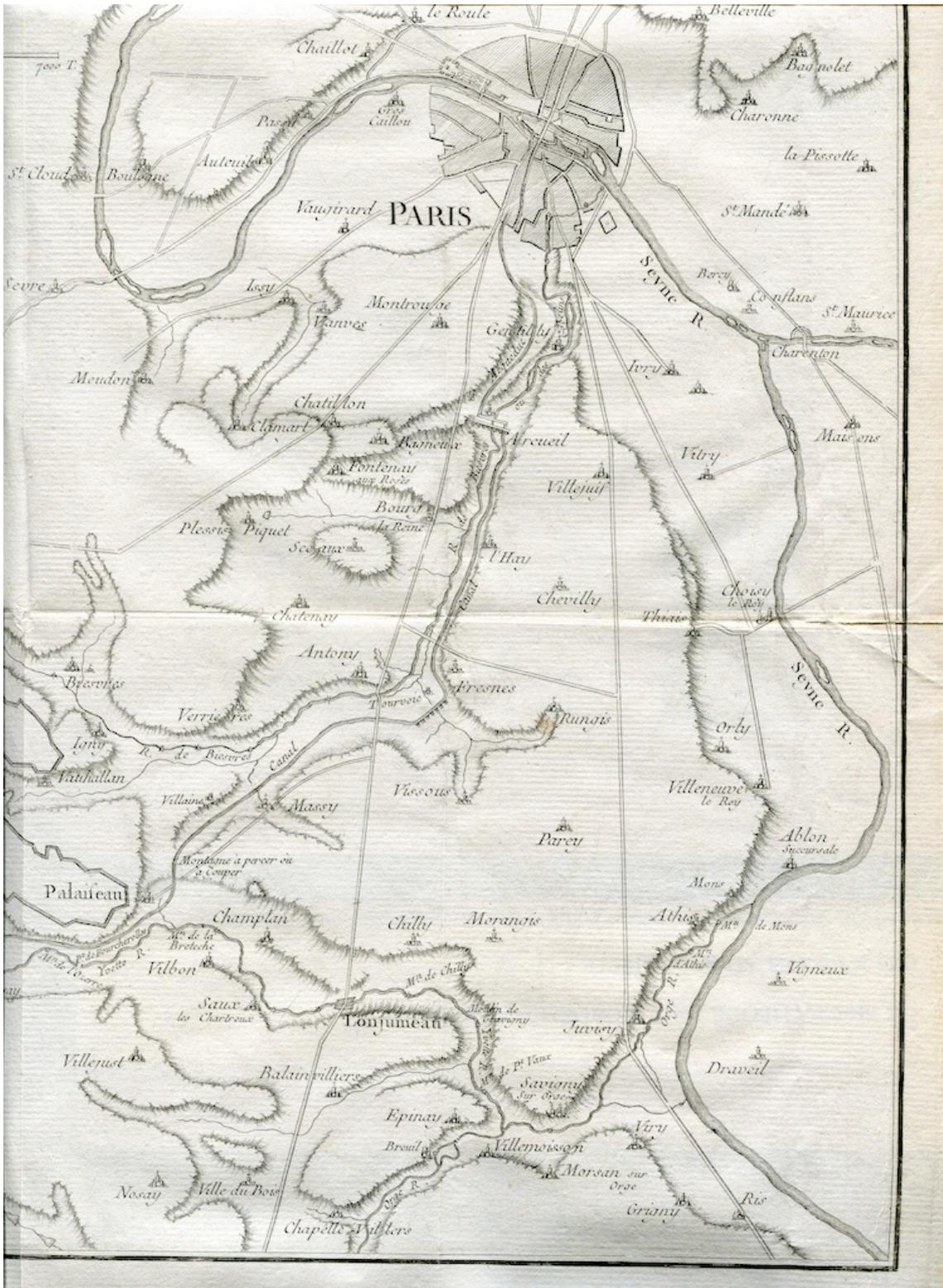
¹⁸³ D'ARCY, LE ROY, de BORDA, BEZOUT et BOSSUT, Rapport sur un projet de M. Perrier pour la distribution d'eau de

l'eau de Seine grâce à ces nouvelles machines à vapeur. Ils veulent équiper les maisons en les reliant aux pompes, grâce à un réseau souterrain de conduites en fonte. Les frères Périer assument les dépenses d'investissement, et prévoient de se rembourser grâce aux recettes des abonnements souscrits par les consommateurs d'eau. En 1782, la pompe à feu de Chaillot est en activité, et en 1785, les frères Périer mettent en service celle du Gros-Caillou. Ces installations alimentent les quartiers de Chaillot sur la rive droite et le quartier du Gros Caillou (actuel quai d'Orsay) sur la rive gauche. Mais leur affaire est en banqueroute dès 1786, parce qu'ils n'enregistrent qu'une quarantaine d'abonnements au lieu des vingt mille escomptés¹⁸⁴. C'est exactement ce qu'avait prédit l'Académie Royale des Sciences au vu de leur projet. Elle pensait que l'importance des investissements ne permettrait pas d'assurer la viabilité d'un financement privé dans ce domaine.

Quant au projet visant à acheminer l'eau de la rivière de l'Ourcq, un affluent de la Marne, à Paris, il a des antécédents anciens. L'Ourcq est traditionnellement utilisé depuis la Renaissance comme une voie de transport, pour acheminer à Paris le blé du Valois. François I^{er} a encouragé cette exploitation après avoir vu les canaux construits par les Milanais, lors de ses expéditions en Italie. Mais l'Ourcq n'a pas été aménagé comme une voie navigable à cette époque. En 1676, Pierre-Paul Riquet de Bonrepos, le constructeur du canal du Midi, avec l'appui de Colbert, obtient des lettres patentes l'autorisant à dériver l'Ourcq pour en faire un canal navigable qui doit aboutir à l'Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, et fournir l'eau nécessaire au lavage des rues et à l'alimentation de fontaines nouvelles. Il est prévu que les bateaux circulent par les fossés de la place, depuis la Bastille jusqu'au quai de la Conférence, en évitant la traversée des quais de Paris. Mais le bureau de la ville n'a pas accepté l'une des exigences de Riquet, à savoir que le canal devienne un fief héréditaire: c'est pourquoi le projet n'a pas abouti. En 1786, Jean-Pierre Brullée signale à son tour son intérêt, et réalise même un tracé. Après la Révolution, le maire de Paris, Jean-Sylvain Bailly, et l'Assemblée constituante donnent leur accord au projet. Mais les opérations sont arrêtées en 1790.

Seine à Paris, *Procès-verbaux de l'Académie Royale des Sciences*, année 1776, tome 95. Séance du 9 mars 1776, p. 71-81. A.A.S. ; VAUCANSON, D'ARCY, Le ROY, et BOSSUT, Rapport sur deux projets différents proposés pour fournir de l'eau à la ville de Paris un projet de M. Perrier pour la distribution d'eau de Seine à Paris, *Procès-verbaux de l'Académie Royale des Sciences*, année 1776, tome 95. Séance du 27 juillet 1776, p. 235-247. A.A.S.

¹⁸⁴ GUILLERME, *op.cit.*, p. 45.



III. 11 – Projet d'aménée de l'eau de l'Yvette à Paris par Antoine Deparcieux, 1762. Histoire et Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1762. Académie des Sciences – Institut de France.

L'assainissement de Paris : une situation archaïque

La situation des égouts parisiens n'est guère brillante. Un grand égout de ceinture longe la Seine à partir du Marais et jusqu'à la Bastille sur la rive droite. Sa construction a commencé sous le règne de Louis XIV. Sur la rive gauche, la Bièvre joue le rôle d'un collecteur (il accueille l'égout Mouffetard) et d'un égout. La Bièvre est un égout de plein-air qui infecte son voisinage. Le grand égout, qui est voûté, ne peut accueillir toutes les eaux de pluie en cas de grande averse. Celles-ci se déversent, en profitant de la pente des rues, depuis Montmartre. Il est périodiquement engorgé, et il refoule les eaux dans les rues et les caves avoisinantes¹⁸⁵. A la fin du règne de Louis XVI, l'ensemble des égouts parisiens mesurent 26 km. Ils ne reçoivent que les eaux pluviales et les eaux ménagères, et ils se déversent dans la Seine où est puisée l'eau à boire. Les déjections humaines sont entreposées dans des fosses d'aisance, construites par les particuliers. La nuit, des vidangeurs vident les fosses et en apportent le contenu dans des voiries. La plus grande, la plus tristement célèbre aussi est celle de Montfaucon, qui se situe, depuis 1762, au-delà d'une barrière de Paris, la barrière du Combat.

1.2. Du Consulat au début de la Monarchie de Juillet

La canalisation de l'Ourcq : une bataille d'ingénieurs

Doter Paris d'un meilleur approvisionnement en eau digne de ce nom est l'une des plus grandes préoccupations de la nouvelle administration parisienne mise en place sous le Consulat par la loi du 28 pluviôse an VIII. C'est pendant ce régime que le projet d'acheminer vers Paris l'eau de l'Ourcq, un affluent de la Marne qui viendrait ainsi compléter l'eau de Seine, revoit le jour.

Le projet de canaliser l'Ourcq séduit le Premier Consul. La réalisation du canal présente l'avantage d'apporter un appoint important à l'alimentation de Paris en eau, mais aussi de rendre possible la navigation pour acheminer du fret, surtout du blé et du bois. Napoléon souhaite aussi faire exécuter des réalisations exemplaires dans le domaine du génie civil, qui symboliseront la grandeur du régime. Le lancement de travaux publics constitue aussi un outil de politique économique et sociale, à un moment où l'activité productive ralentit et où le chômage augmente.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 54-55.

Le 29 floréal an X (19 mai 1802), le Premier Consul fait donc accepter par le Corps Législatif une loi ordonnant la dérivation de l'Ourcq pour servir à la distribution de Paris, ainsi que la construction d'un canal qui, partant de la Bastille, ira jusqu'à Saint-Denis.

Plusieurs projets sont soumis au gouvernement¹⁸⁶. Après un premier projet confié à Solages et Bossu, Louis Bruyère* est consulté. Il est opposé à l'acheminement d'une eau de rivière à découvert, lorsqu'elle doit servir à l'approvisionnement en eau d'une population urbaine. Il est partisan d'amener les eaux dans la ville grâce à des canaux couverts revêtus de maçonnerie. Mais une telle solution ne permettrait pas d'utiliser l'Ourcq comme une voie navigable. Le projet du Premier Consul ne reçoit donc pas l'appui rapide qu'il aurait souhaité de la part des ingénieurs. Il comprend que, pour passer outre des doctrines comme celles de Bruyère*, qui pourraient paralyser le chantier de la canalisation de l'Ourcq, il lui faut prescrire le commencement immédiat des travaux sans passer par un examen préalable des projets par le conseil des Ponts et Chaussées. Ces manières expéditives se révèlent efficaces: la première pierre est posée le 23 septembre 1802, au plateau de la Villette, sur l'emplacement d'un futur bassin qui marquera l'arrivée des eaux de l'Ourcq à Paris.

Pour réaliser les travaux, le Premier Consul s'assure les services de Pierre-Simon Girard*, un ingénieur des Ponts et Chaussées spécialiste en science hydraulique, qui a été l'un de ses compagnons lors de la campagne d'Égypte. Girard s'est fait remarquer très jeune dans les milieux de l'Institut de France pour ses travaux en hydraulique. Au lieu de concevoir un tracé qui épouserait la topographie du nord du bassin parisien, Girard adopte une conception rectiligne pour le canal de l'Ourcq, sans tenir compte des sinuosités. Ce choix l'amène à percer des coteaux, au lieu de les contourner, à traverser des marais, ceux de l'Arneuse, et à ouvrir des tranchées profondes dans des terres de glaise, entre la Marne et la Seine. Le canal sera à ciel ouvert. Il amènera aussi à Paris les eaux de certains affluents de l'Ourcq.

Cependant, la rapidité souhaitée par le Premier Consul a, pour Girard, un revers : elle l'expose à une hostilité sourde du conseil des Ponts et Chaussées, qui estime que son rôle d'expertise collégiale n'est pas suffisamment respecté dans ce chantier. Girard a donc plusieurs adversaires, à savoir les auteurs de projets concurrents. L'influence de Bruyère*, nommé secrétaire du conseil des Ponts et Chaussées en 1802, qui souhaitait des conduites maçonnées, est grandissante dans les milieux du pouvoir. Girard a aussi comme opposant Émiland Gauthey, qui a travaillé sur le canal de Bourgogne. Il bénéficie toutefois, au sein du conseil, de la modération

¹⁸⁶ A.-A. MILLE, *Assainissement des villes par les eaux, les égouts, les irrigations*, Paris, Dunod, 1885, p. 103-110.

exercée par Riche de Prony (1755-1839), un spécialiste en hydraulique. Prony connaît Girard depuis ses débuts et il a suivi avec grand intérêt ses premiers travaux en hydraulique.

Les critiques les plus sévères se portent néanmoins sur la jauge qu' a choisie Girard. Elle s'élève à environ 200 000 m³. Certains de ses collègues contestent à la fois l'ampleur de cette jauge et ses méthodes de calcul. La polémique suscite la création d'une commission, et remonte jusqu'à l'Empereur, qui l'arbitre lui-même en s'appuyant sur le regard d'une grande personnalité scientifique, extérieure au corps des Ponts et Chaussées : Gaspard Monge (1746-1818), l'inventeur de la géométrie descriptive, qui enseigne à l'époque cette discipline à l'École Polytechnique. Monge est, comme Girard, un ancien de la campagne d'Égypte. Pour se forger une opinion, il parcourt tout le tracé du canal. L'Empereur reçoit les parties adverses aux Tuileries, en mars 1806, juste après la bataille d'Iéna. Il tranche en faveur d'un grand canal, de la jauge proposée par Girard. Il estime que Paris, capitale de l'Europe, doit avoir un canal digne de ce rang. Il en escompte aussi la construction de nouvelles routes européennes, prévoyant qu'une fois que seraient achevés le canal de l'Ourcq et le canal de Saint-Quentin, dont les travaux sont entrepris en même temps, il s'établira une communication directe de Paris à Anvers. Les victoires remportées par l'Empire à l'extérieur scellent donc le sort du canal de l'Ourcq, dont le profil est lié à la grandeur du régime. En 1807, Girard reçoit le titre d'ingénieur en chef, directeur du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris.

La construction du canal, qui ne s'achèvera en fait qu'en 1823, connaît plusieurs cycles. Jusqu'en 1812, les travaux avancent rapidement grâce aux crédits ouverts pour suivre la programmation établie par Girard. En même temps, un projet de distribution des eaux dans Paris est étudié. On projette un aqueduc qui, partant de la Villette et allant jusqu'à Monceau, doit remplir des conduites maîtresses chargées d'alimenter en eau chaque quartier. L'arrivée des eaux scande les victoires militaires impériales. Les eaux du premier affluent de l'Ourcq, la Beuvronne, arrivent au bassin de la Villette le 2 décembre 1808, anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz.

Mais le chantier s'arrête après la retraite de Russie, à cause de l'affaiblissement du régime et de l'assèchement des finances publiques. Girard devient alors victime du crédit dont il avait bénéficié auprès de l'Empereur, et ses anciens adversaires profitent du changement de régime pour l'affaiblir. Une promotion d'inspecteur général des Ponts et Chaussées, qui lui est décernée pendant les Cent Jours, est annulée sous la Restauration. Alors qu'il a dirigé les travaux du canal de l'Ourcq, il est rétrogradé afin d'être acculé à la démission : Henri-Charles Emmerly est nommé à

la fonction de directeur des Eaux de Paris. Girard décide pourtant de se maintenir dans ce service en tant que simple ingénieur, dans la position inférieure qui est maintenant la sienne. Sa nomination à l'Académie des Sciences dès 1820, ainsi qu'au conseil de salubrité du département de la Seine en 1826¹⁸⁷, peuvent être interprétées comme des gestes de réparation du régime de la Restauration à l'égard de cette personnalité de très grande qualité.

L'achèvement du canal de l'Ourcq : la solution du partenariat public - privé

Au début du régime de la Restauration, en 1816, une commission est nommée pour formuler des propositions sur la poursuite du canal de l'Ourcq. À l'époque, le préfet de la Seine est Chabrol de Volvic. L'auteur du rapport établi par la commission, Jean-Bernard Tarbé de Vauxclairs (1767-1842), issu de l'École des Ponts et Chaussées, se prononce finalement en faveur de l'achèvement des travaux¹⁸⁸. Mais les crédits nécessaires s'élèvent à 25 millions de francs, alors que les finances publiques sont asséchées par les guerres napoléoniennes. Girard s'efforce alors de trouver une solution financière pour l'achèvement du canal : l'association avec un partenaire privé. Le projet du canal de l'Ourcq suscite l'intérêt de deux banquiers, Vassal et Didier, qui forment une société : la Compagnie Vassal. Cette dernière conclut une convention avec la ville, qui est approuvée par une loi de 1818. Selon cette convention, la compagnie doit financer les travaux et mettre les canaux en exploitation dans un délai de cinq ans. En contrepartie, elle reçoit une subvention de 8 millions de francs et la concession de droits de navigation pendant 99 ans à partir de 1823. La ville se réserve pour son service 80 000 mètres cubes, à prendre en priorité chaque jour avant les besoins des bateaux et des usines. La Compagnie Vassal s'adjoit les services d'ingénieurs des Ponts et Chaussées. Elle s'entoure d'un conseil d'inspecteurs, dont fait partie Prony. Les engagements sont tenus en avançant les délais : le canal Saint-Denis est terminé en 1821, le canal de l'Ourcq en 1823, le canal Saint-Martin en 1825.

Cette réalisation fait du bassin de la Villette le cinquième port de France. Le canal de l'Ourcq a une longueur de 100 kilomètres et présente 10 mètres de pente. Le canal Saint-Denis, destiné à la remonte de la grande navigation du nord et de la basse Seine, a une longueur de 6,6 kilomètres, une largeur de 25 mètres et un tirant d'eau de 2 mètres ; sa pente totale, de 29 mètres, est répartie entre douze écluses ayant une chute moyenne de 2,10 mètres et une largeur de 7,80 mètres. Le canal Saint-Martin descend de la Villette à la Bastille sur 4,5 kilomètres; en 1825, cette

¹⁸⁷ Voir chapitre deux.

¹⁸⁸ *Rapport d'une commission spéciale d'ingénieurs du corps royal des ponts et chaussées sur la situation des travaux du canal de l'Ourcq et de ses dépendances à l'époque du 1^{er} janvier 1816* (imprimé par ordre de M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, en 1819).

distance est intégralement à découvert puisque ce n'est qu'en 1860, lors de la réalisation du boulevard Richard-Lenoir, que le tronçon correspondant à cette nouvelle voie sera couvert. Les bassins des Récollets, du Temple, de l' Arsenal servent de gares et d'entrepôts continus pour les pierres de taille, les ciments, les fers, les aciers, les machines.



III. 12 – Les premiers réseaux d'amenée d'eau au début du dix-neuvième siècle : carte du canal de l'Ourcq, du canal Saint-Denis et du canal Saint-Martin.



Vue à vol d'oiseau du canal Saint-Martin, de la place et du quartier de la Bastille, prise de la rive droite de la Seine.

III. 13 – Vue à vol d'oiseau du canal Saint-Martin, de la place et du quartier de la Bastille vers 1852. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.77. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Le bilan des eaux de Paris en 1831

Au début de la Monarchie de Juillet, l'achèvement du canal de l'Ourcq apporte à la ville de Paris plus de 200 000 m³ d'eau. La moitié de ce volume sert la navigation, permettant aux bateaux et aux péniches de circuler de la haute Seine à la basse Seine, ce qui fait du bassin de la Villette un port de commerce. L'autre moitié, environ 100 000 m³, est distribuée dans la ville, grâce à des solutions qui ont été décrites par un traité d'Adolphe-Auguste Mille¹⁸⁹.

Au début de la Monarchie de Juillet, les eaux de rivière représentent respectivement environ 28% de l'approvisionnement total en eau de Paris, pour la Seine, et 70% pour l'Ourcq. Les 2% restants proviennent de l'aqueduc d'Arcueil et des sources du nord, celles du Pré-Saint-Gervais, de Ménilmontant et de Belleville. Sous l'angle de la quantité moyenne d'eau disponible pour les habitants, l'apport que constitue l'eau du canal de l'Ourcq s'avère une réussite, grâce à la jauge très importante que Girard lui a donnée. La situation a en effet beaucoup progressé depuis l'Ancien Régime. Mais des débats ont lieu. Girard, qui veut défendre son œuvre, publie un ouvrage sur les eaux de Paris et leurs utilisations¹⁹⁰.

Sous le règne de Louis XV, Deparcieux a fixé le besoin d'eau de Paris à 20 litres par habitant et par jour. Ce chiffre agglomérait alors toutes les utilisations de l'eau, que ce soit pour nettoyer la voirie, pour les besoins artisanaux et industriels ou pour les besoins domestiques. En 1778, la compagnie des Eaux privées créée par les frères Périer donne un chiffre beaucoup plus élevé : 37 litres par habitant et par jour. Mais ses estimations sont fondées sur une forte espérance de débouchés ! En 1804, Bruyère* donne un chiffre inférieur, mais plus ciblé et donc plus précis, qui couvre seulement les besoins en eau des personnes privées, pour des utilisations domestiques : l'eau utilisée pour la boisson, pour la cuisson, celle qui est employée dans la cuisine et pour les usages ménagers. Il estime cette consommation journalière à sept litres et demi par habitant. En 1831, sachant que Paris a 713 000 habitants, plus du double des besoins privés en eau est assuré par les anciennes eaux de Paris, sans même parler de l'eau de l'Ourcq. Paris est donc bien pourvue. Elle dispose d'une véritable réserve à valoir sur l'accroissement à venir de sa population. L'eau de l'Ourcq a une double utilisation : elle sert aux besoins privés, et donc à la boisson, mais aussi aux besoins publics, destinés notamment à l'arrosage et au nettoyage de la voirie.

¹⁸⁹ MILLE, *op.cit.*, p. 119-122.

¹⁹⁰ P.-S. GIRARD, *Simple exposé de l'état actuel des Eaux publiques de Paris et considérations succinctes sur le meilleur emploi à faire du revenu qu'on en retire*, Paris, Carilian-Goeury, 1831.

Les eaux de rivière sont plébiscitées par les corps scientifiques, et cela depuis l’Ancien Régime. Avant la Révolution, Félix Vicq d’Azyr, alors secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, a attesté de la qualité de l’eau de Seine. En 1800, lorsqu’on envisage d’amener l’eau de l’Ourcq, Vauquelin* est chargé de l’analyser. À la suite des examens auxquels il procède, un certificat du 16 thermidor an VIII certifie qu’elle peut servir à tous les usages, et que sa qualité ne diffère pas sensiblement de celle de l’eau de Seine¹⁹¹. En 1816, le rapport de Tarbé de Vauxclairs classe les eaux selon leur pureté, en fonction de la contenance de matières étrangères dans un même volume. L’eau de Seine vient au premier rang du classement, suivie par celle de l’Ourcq, par celle de l’aqueduc d’Arcueil, par la source du Pré-Saint-Gervais et enfin par celles de Belleville et de Ménilmontant.

Mais les utilisateurs ne sont pas du même avis. Dès l’achèvement du canal de l’Ourcq, les porteurs d’eau se plaignent régulièrement de la mauvaise qualité des eaux. En 1825, le conseil de salubrité du département de la Seine traite cette plainte et adopte le même classement que Tarbé de Vauxclairs. Girard affirme sans ciller que le déversement des égouts dans la Seine n’affecte pas la pureté de ses eaux¹⁹². Il assure qu’il n’y a aucune différence notable de la pureté de la Seine selon que les eaux analysées ont prélevées au-dessus ou au-dessous de Paris, c’est-à-dire dans un fleuve affecté ou non par les égouts. D’après lui, l’eau du fleuve se purifie naturellement en raison du volume important dans lequel les égouts s’écoulent. La notion d’eau potable n’apparaît pas dans ces considérations. Ce qui compte à l’époque, c’est de disposer d’une eau limpide, ce qui va souvent avec le bon goût. La qualité de dissolution du savon dans l’eau constitue aussi un critère de qualité, ainsi que la qualité pour la cuisson des légumes.

Cette défense de la qualité de l’eau de l’Ourcq provient pourtant d’un homme affaibli par les batailles du chantier de la canalisation, sauvé in extremis par Tarbé de Vauxclairs. Alors qu’il semble mettre toutes les eaux au même niveau, Girard pose pour l’avenir un principe, tiré de ceux de la Rome antique, qui distingue deux qualités différentes d’eaux utilisées pour les besoins urbains. Il observe que partout, les eaux ont deux destinations : les besoins des individus (boisson, cuisson des aliments, besoins du ménage dans les maisons particulières, les hospices, les prisons, les collèges) et les besoins publics (lavage des égouts, assainissement des rues et des édifices communaux, embellissement des places et des promenades par des eaux jaillissantes). Les « besoins individuels » définis par Girard sont plus larges que les besoins en eau potable. Girard tire de cette distinction une conclusion fondamentale, que Belgrand reprendra: les eaux destinées

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 13.

¹⁹² *Idem.*

aux usages individuels doivent être les plus pures et les plus salubres possible, alors qu'on peut être moins exigeant sur la qualité de l'eau destinée aux besoins publics :

« On peut être moins difficile sur la nature de celles qui doivent servir au lavage de la voie publique, au nettoyage des égouts, ou que l'on doit faire jaillir pour décorer et rafraîchir les promenades et autres lieux de réunion. Le volume des eaux destinées aux besoins de la vie privée est le seul qu'il soit utile d'apprécier exactement, car il est de nécessité absolue ; tandis que les eaux destinées aux besoins publics, bien que d'une utilité incontestable, peuvent être plus ou moins abondantes sans qu'il en résulte autre chose que plus ou moins de commodités et d'agrément pour la communauté de la ville où l'on a la faculté de leur en procurer la jouissance¹⁹³. »

Mais Girard peut-il appliquer cette distinction à la situation présente, quand l'eau de l'Ourcq acheminée à grands frais est utilisée pour la boisson ? Certainement pas, car c'est toute la nouvelle doctrine de l'utilisation de l'eau, qui combine selon ses propres termes « les besoins particuliers des habitants de la capitale, les besoins publics d'assainissement de ses rues, d'ornement et d'embellissement de ses places et promenades », qui basculerait. Or c'est lui-même qui a posé cette doctrine en acceptant, dès le départ, que l'eau de l'Ourcq aurait de multiples usages. Du coup, l'équipement du canal de l'Ourcq a été prolongé par la construction, à partir de bassin de la Villette, d'un aqueduc de ceinture de 4 kilomètres qui va jusqu'à la plaine Monceau et par le château d'eau du boulevard de Bondy, qui est un réservoir d'eau de l'Ourcq. Chaque jour, la ville prélève globalement 80 000 à 100 000 m³ sur les 200 000 que le canal de l'Ourcq apporte au bassin de la Villette pour les orienter vers l'aqueduc de ceinture et les bornes-fontaines. Pour organiser la distribution, on puise l'eau dans l'aqueduc au moyen de trois grosses conduites de 0,60 m qui, après un circuit partant de la rive droite, alimentent trois réservoirs sur la rive gauche - les réservoirs Saint-Victor, Racine et Vaugirard¹⁹⁴. Sur les conduites maîtresses se branchent des conduites secondaires qui, à leur tour, alimentent le réseau de distribution construit en fonte. Enfin, ces conduites en fonte sont reliées à des branchements en plomb qui livrent l'eau aux bornes-fontaines de chaque îlot de maisons ainsi qu'à des robinets dans certains bâtiments. Les Parisiens puisent l'eau nécessaire à l'alimentation et au lavage à ces bornes-fontaines. Dans les places monumentales, comme celle de la Concorde, Chabrol puis Rambuteau font construire des fontaines d'eau jaillissantes, décorées par des artistes.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 6.

¹⁹⁴ MILLE, *op.cit.*, p. 119-122.

Après tous ces investissements publics et privés, il existe au début de la Monarchie de Juillet deux principaux modes de distribution : le Parisien peut aller directement tirer l'eau d'une fontaine publique ou d'une borne-fontaine. Il peut aussi se la faire apporter à domicile par des porteurs d'eau qui la tirent dans les fontaines ou des bornes-fontaines, dans la Seine ou dans l'Ourcq. De nombreuses fontaines gratuites ont été réaménagées ou construites depuis la fin du XVIII^e siècle, comme la fontaine des Innocents, déplacée en 1788 au centre du marché des Innocents, ou la fontaine de la place Royale (place des Vosges), alimentée par le canal de l'Ourcq. Il existe aussi quatorze fontaines marchandes, dans lesquelles l'eau est vendue à des porteurs à tonneaux. En 1830, il existe environ 150 bornes-fontaines.

À ces principaux modes de distribution, il faut ajouter les systèmes de distribution de l'eau qui sont directement acheminés vers certains utilisateurs finaux. Il existe de tels systèmes de distribution à l'intérieur des hôpitaux, des prisons, des collèges et généralement de tous les établissements municipaux. Il y a également, mais c'est encore marginal, des modes de distribution au domicile des particuliers, lorsque ceux-ci ont obtenu des concessions qui leur fournissent des abonnements annuels, comme les établissements de bains.

La compagnie des Eaux des frères Périer a tenté de développer la distribution à domicile, à partir de ses deux établissements, à Chaillot et au Gros-Caillou. Elle a construit un réseau souterrain de conduites d'eau destiné aux quartiers riches de la rive droite et de la rive gauche, mais cet investissement est un échec commercial. À partir de Chaillot, le réseau de l'ancienne compagnie des frères Périer dessert les faubourgs du Roule et Saint-Honoré jusqu'à la rue Royale ; un embranchement part de la rue Saint-Honoré jusqu'à la barrière des Sergens et un deuxième suit les boulevards depuis celui de la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille. Au total, la conduite souterraine de l'ancienne compagnie des frères Périer représente, sur la rive droite, un peu plus de 8 km. Sur la rive gauche de la Seine, il existe une conduite qui, après avoir traversé l'esplanade des Invalides, se prolonge dans la rue de Grenelle jusqu'à la rue de la Chaise.

Mais d'après Girard, dans les faubourgs du Roule et Saint-Honoré, qui sont les rues les plus riches desservies par ce réseau, 18 maisons ou hôtels seulement sur 178 maisons sont abonnés en 1831. Dans la rue Saint-Honoré, qui est l'une des plus riches de Paris, 4 maisons sur 324 sont abonnées, et 17 maisons sur 335 sur les boulevards qui vont de la Madeleine à la Bastille.

Pourquoi cette désaffection des habitants des quartiers les plus riches de Paris, alors qu'il est si commode de trouver à domicile un robinet d'eau à disposition ? Girard donne une explication

liée à la structure de l'habitation parisienne, bien éloignée de la structure urbaine de Londres où s'est développée la distribution de l'eau à domicile. Plusieurs facteurs, à Paris, jouent en défaveur de la solution qui s'est diffusée à Londres. D'abord, de nombreuses maisons parisiennes sont, en totalité ou partiellement, des maisons de rapport. Les propriétaires cherchent à maximiser leurs bénéfices et à éviter toute charge qui diminuerait leurs gains locatifs. Ils craignent les impayés des locataires et ne voient pas l'intérêt de réaliser des travaux d'amenée d'eau coûteux dans les étages supérieurs, dans lesquels les locations sont les moins chères. Ils redoutent les travaux qu'entraînerait l'amenée des conduites d'eau dans des constructions souvent faites en moellons et en bois. Une distribution aurait pu être envisagée dans les cours des maisons, mais elle aurait supposé de résoudre des questions de comptage de l'utilisation faite par chaque occupant. Or les maisons parisiennes abritent de nombreux occupants, beaucoup plus celles de Londres qui comptent en moyenne cinq habitants.

La distribution de l'eau à domicile est donc bloquée depuis l'aventure commerciale des frères Périer. Pour Girard, c'est une impasse puisque c'est la structure sociologique du tissu urbain qui l'explique. La seule issue lui paraît être de développer encore la construction de bornes-fontaines pour qu'il s'en trouve dans toutes les rues. En fait, même si le tissu parisien est complexe, la raison de l'échec de la distribution de l'eau à domicile est que ce type d'investissement ne peut être que public. En raison de son ampleur, il ne peut en effet présenter des perspectives de rentabilité.

L'assainissement urbain : bond en avant et statu quo

L'arrivée de l'eau de l'Ourcq fait faire un bond en avant considérable à l'assainissement urbain. En dehors de fournir un appoint d'eau à consommer, elle permet aussi de drainer les rues, grâce à la construction des trottoirs, une innovation capitale menée à bien par le préfet Chabrol de Volvic avec Alexandre de Laborde¹⁹⁵. Elle est aussi utilisée pour la lutte contre les incendies.

Les trottoirs que Chabrol de Volvic impose progressivement avec le soutien d'Alexandre de Laborde font en effet disparaître le ruisseau central d'écoulement des eaux ménagères et des eaux pluviales, au profit de deux conduites qui s'enfoncent sous les trottoirs. Le nouveau système de drainage des rues consiste à doter chaque jour les bornes d'un fort courant qui se divise en deux. Les ruisseaux bordant les trottoirs et recevant les eaux pluviales et les écoulements des

¹⁹⁵ Voir chapitre quatre.

maisons sont drainés, balayés par les cantonniers et entraînés vers les bouches d'égout. En cas d'averse violente, les eaux sont poussées de cette manière vers les égouts, au lieu de provoquer des gonflements dans les ruisseaux centraux et de paralyser, ou au moins de gêner la circulation. Le réseau d'égouts, de 15 kilomètres en 1800, passe à 28 kilomètres dès 1814. Il reste insuffisant en 1830, étant loin de couvrir toutes les rues de Paris.

Le maillage des bornes-fontaines s'améliore à l'époque de Rambuteau pour mieux tenir compte des nécessités du drainage des rues. L'ingénieur Emmerly fait étudier le nivellement du sol des voies publiques et du sous-sol des égouts. Cette étude fait ressortir que Paris se compose à l'image d'un archipel d'îlots de maisons, eux-mêmes dessinés par les intersections des rues. Ces îlots ont en général une forme rectangulaire présentant une pente naturelle ou artificielle qui permet l'écoulement des eaux. C'est en fonction de cette topographie que les ingénieurs poursuivent l'implantation des bornes-fontaines, placées dans l'axe de la pente des îlots et dans son point haut.

Si le drainage des rues s'améliore, cela ne concerne qu'un aspect de l'assainissement urbain. Reste la face la plus sombre, celle des déjections humaines qui connaissent le même cycle que sous l'Ancien Régime. Certaines adaptations sont toutefois apportées au système. Par une ordonnance du 24 septembre 1819, Chabrol de Volvic adopte des normes de construction pour les fosses d'aisance. Il décide aussi en 1818 de supprimer la voirie de Montfaucon qu'il juge insalubre, et il crée la voirie de Bondy située dans la forêt du même nom. Pourtant, Montfaucon ne disparaît pas, et les deux voiries coexistent malgré les ardeurs réformatrices du préfet.

L'administration de Chabrol de Volvic, puis celle de Rambuteau, fait le lien entre la construction des bâtiments publics et la nécessité d'un raccordement de ceux-ci à l'égout. Cette liaison est tout spécialement vérifiée pour les cinq nouveaux abattoirs dont la construction est lancée en 1818, à proximité de l'enceinte pour les éloigner du cœur de la capitale¹⁹⁶.

1.3. De la Monarchie de Juillet au début du Second Empire

Eaux et égouts : un nœud gordien

Entre 1830 et 1850, la couverture du territoire par les réseaux s'améliore : le nombre de bornes-fontaines passe ainsi de 150 en 1830 à 2000 en 1848. Il existe aussi une centaine de

¹⁹⁶ Voir chapitre cinq.

fontaines: à cet égard, la Monarchie de Juillet fait réaliser de véritables œuvres d'art, comme les remarquables fontaines-jets d'eau conçues par Jacques-Ignace Hittorff (elles sont inaugurées en 1840), ou à une échelle urbaine plus modeste la fontaine construite square Louvois, en 1844, par le sculpteur Visconti, ornée de sculptures allégoriques qui représentent la Seine, la Garonne, la Loire et la Saône.



Ill. 14 – Fontaine square Louvois (anciennement square Richelieu) par Visconti (1844). Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.241. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Le kilométrage des égouts, de 28 km en 1814, est de 120 km en 1850. Et pourtant, ce progrès débouche sur une impasse. En effet, pour régler les problèmes de l'assainissement de Paris, un système de drainage complètement différent doit être imaginé, dans lequel l'eau doit jouer un rôle beaucoup plus important.

Pour que la ville soit assainie, il est indispensable que les eaux industrielles et les eaux ménagères soient acheminées de manière régulière et systématique dans les égouts. En 1835, le conseil de salubrité préconise que les établissements industriels soient dotés d'un raccordement à

l'égout¹⁹⁷. Près de vingt ans s'écoulent avant que la même disposition ne soit prise pour les habitations. À la fin de la Deuxième République, un décret du 26 mars 1852 impose le même principe pour toutes les constructions nouvelles dans les rues pourvues d'égouts : elles devront obligatoirement être raccordées à l'égout de rue, où seront dorénavant évacuées toutes les eaux ménagères. La même disposition est applicable, en vertu du décret, à toute maison ancienne en cas de réparation de grande envergure.

Un débat spécifique naît pendant cette période. Il est reflété dans les travaux du conseil de salubrité. Certains pensent qu'il faut traiter différemment l'évacuation des déjections humaines, qui sont toujours évacuées de la même façon. Les matières liquides pourraient être envoyées à l'égout, tandis que les matières solides continueraient à être acheminées vers les voiries pendant la nuit. Mais ce nouveau système supposerait d'alimenter régulièrement et abondamment les canalisations en eau, à partir des logements. Ensuite, comme les égouts débouchent à l'époque dans la Seine, celle-ci recevrait alors aussi les matières liquides. Certains membres du conseil de salubrité pensent que cette solution n'est pas conforme à l'hygiène publique. Elle ne répond pas non plus aux intérêts des agriculteurs, qui sont les grands bénéficiaires des matières de vidange. Il n'est pas envisageable à l'époque de les en priver. Aucune réponse technique à ces questions n'est trouvée pendant la première moitié du siècle.

Un nouveau contexte politique et administratif

La nomination de Georges-Eugène Haussmann comme préfet de la Seine par Napoléon III, en 1853, marque une rupture dans les solutions retenues jusque-là pour l'alimentation et la distribution de l'eau dans la capitale. Les grands choix de politique publique concernant l'approvisionnement de Paris en eau, réalisés très rapidement - avant la date symbolique de l'Exposition universelle, ouverte à Paris le 1^{er} mai 1855 - le sont sur les préconisations de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Eugène Belgrand. À la différence de Girard*, Belgrand possède des compétences qui ne se limitent pas à la science hydraulique : hydrologue et géologue, il se révèle aussi historien des techniques hydrauliques et des réseaux urbains. Au début de sa carrière, il réalise un réseau de distribution d'eau de source à Avallon, en Bourgogne. Haussmann est à ce moment-là préfet de l'Yonne. En avril 1854, soit moins d'un an après sa nomination comme préfet de la Seine, intervenue le 22 juin 1853, Haussmann demande à Belgrand, qui est alors ingénieur en chef en résidence à Paris, chargé de la navigation de la Seine entre Paris et Rouen, et de plus

¹⁹⁷ Voir chapitre deux.

chargé du service hydrométrique du bassin de ce fleuve, de lui présenter un mémoire sur les sources qui pourraient être conduites à Paris. Haussmann révèle ici l'un de ses grands talents: la clairvoyance de son jugement sur les hommes, et l'énergie qu'il consacre à les recruter, grâce à ses bons contacts avec le ministère de l'Intérieur. La démarche n'a rien à voir avec celle de Rambuteau, qui avait coutume, lorsqu'il fallait engager un projet important, de s'appuyer sur l'avis d'une commission composée à la fois de personnes compétentes et de politiques. Les méthodes de Haussmann sont inséparables de l'apparition d'une bureaucratie certes de haut niveau, mais coupée du suffrage politique.

Après cette consultation, la chronologie des étapes ultérieures, telle qu'elle résulte de *l'Histoire du service des Eaux depuis l'année 1854 jusqu'à l'année 1874* de Belgrand, se révèle extrêmement rapide, traduisant le caractère prioritaire de cette question aux yeux d'Haussmann. Belgrand lui remet une note dès le 8 juillet 1854, intitulée *Recherches statistiques sur les sources du bassin de la Seine qu'il est possible de conduire à Paris*. Dès le 4 août 1854, Haussmann présente au conseil municipal un *Premier Mémoire sur les Eaux de Paris*¹⁹⁸. Ce *Mémoire* constitue le pivot du système qui va être adopté. Les propositions sont entérinées par le Conseil municipal de la ville de Paris dans sa séance du 12 janvier 1855, et celui-ci engage même le préfet à poursuivre les études menées sur les sources à dériver vers Paris¹⁹⁹. En 1855, Belgrand a l'assurance de pouvoir poursuivre son œuvre: grâce aux démarches faites par Haussmann, il rejoint l'administration parisienne, où il est détaché pour le service des eaux et l'étude de la dérivation de la Somme-Soude. Dès lors, il mène de manière inséparable une carrière administrative et une carrière scientifique mise au service de la première. L'œuvre sera achevée par ses successeurs²⁰⁰.

Le choix des eaux de source

Le système préconisé par Belgrand part du constat que les eaux de Paris sont insuffisantes en quantité et en qualité: les seules agréables à boire, c'est-à-dire fraîches et limpides, sont les eaux des sources de Rungis et celles des sources du Nord. Il est animé par deux considérations principales: créer une alimentation en eaux de source, et séparer les eaux de source et les eaux de rivière.

¹⁹⁸ G.-E. HAUSSMANN, "Premier Mémoire sur les Eaux de Paris", 1854. *Documents relatifs aux Eaux de Paris*, Paris, Préfecture de la Seine, Ch. de Mourgues, 1861, 67 p.

¹⁹⁹ « Extrait du Registre des Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la Ville de Paris, séance du 12 janvier 1855 », *Documents relatifs aux Eaux de Paris*, Paris, Préfecture de la Seine, Ch. de Mourgues, 1861, p. 69-72.

²⁰⁰ *Les Travaux Souterrains de Paris* sont publiés de 1873 à 1887, donc en partie après sa mort.

Belgrand souhaite alimenter Paris en eaux de source, à une époque où les milieux médicaux, loin de critiquer les eaux de rivière, les plébiscitent. Le motif de la préférence donnée par Belgrand aux eaux de source tient à leurs qualités : les eaux de source sont plus limpides que les eaux de rivière. Belgrand veut choisir ces eaux avec discernement, afin que Paris bénéficie de la meilleure qualité d'alimentation possible. L'eau à dériver à Paris doit être limpide, fraîche, et ne contenir en dissolution ni sulfate de chaux, ni sels de magnésie, ni même un volume de carbonate de chaux susceptible de la rendre incrustante²⁰¹.

Ce choix présente de grandes contraintes. En effet Belgrand, qui a mené des recherches sur la nature des sols du bassin parisien, sait que la capitale est entourée d'une lentille de gypse, qui gêne l'eau des sources entre Château-Thierry et Meulan. Il faut donc s'attendre à aller chercher l'eau nécessaire au-delà de ces limites, donc à de grandes distances - une centaine de kilomètres - , et les amener par aqueduc. La situation de Paris est à cet égard défavorable comparée à d'autres villes.

Belgrand propose de dériver des sources provenant de la rivière de la Somme-Soude et du Sourdon, en Champagne. Elles sont très pures : elles contiennent à peine en dissolution 12 à 15 centigrammes de sels par litre, dont la plus grande partie se compose de carbonate de chaux. Très peu chargées en matières organiques, elles se caractérisent en outre par leur fraîcheur et leur limpidité, et elles sont très agréables à boire.

Belgrand se fait l'avocat d'une séparation rigoureuse entre les eaux de source qui vont alimenter Paris et les eaux de rivière, qui continueront à y être distribuées pour le service public. À l'époque où il établit ses propositions, il n'existe aucune distinction entre ces deux types d'eaux. Les eaux de rivière, qui constituent l'essentiel de l'approvisionnement de Paris, sont mélangées avec les eaux de source. Par exemple, les eaux des sources du nord se déversent dans le réservoir de Ménilmontant, dont l'alimentation est complétée par l'eau de l'Ourcq. Belgrand veut changer radicalement ce mode de distribution.

La séparation qu'il veut créer entre les eaux de rivière et les eaux de source, qui doit être traduite par une double canalisation, tient sa raison d'être de leurs destinations respectives, qu'il désigne sous les noms de service public et service privé, des notions déjà utilisées par Girard*.

²⁰¹ E. BELGRAND, Historique du service des Eaux depuis l'année 1854 jusqu'à l'année 1874, Note à M. le Préfet de la Seine, s.éd., p. 5.

Mais chez Belgrand, cette différence est explicitement fondée sur les doctrines et les pratiques de distribution d'eau de la Rome antique²⁰². Les eaux de rivière seront destinées à ce qu'il appelle le « service public », et les eaux de source, au « service privé ». Dans la conception de Belgrand, la notion de service public signifie l'alimentation pour des usages en principe non domestiques : fontaines monumentales, fontaines de puisage, bornes-fontaines, bouches destinées à l'arrosage des voiries et bouches d'incendie. Dans son ouvrage monumental *Les Travaux souterrains de Paris*, Belgrand désigne ces destinations comme les « usages vils²⁰³ ». La notion de service privé recouvre quant à elle la distribution de l'eau à usage domestique dans les fontaines marchandes, les maisons privées et les bâtiments publics. Il a pour projet d'en assurer l'acheminement dans toutes les maisons et à tous les étages, ce qui signifie à terme la disparition des porteurs d'eau et des bornes-fontaines. La complémentarité entre les deux services, l'un pour les besoins des habitations et des bâtiments publics et l'autre pour l'arrosage et le lavage de la voirie, est directement calquée sur les modes d'alimentation et de distribution des eaux de la Rome antique adoptés par l'Empereur Trajan. Les doubles canalisations, destinées au service privé et au service public, devront être installées à l'intérieur du réseau d'égouts dans les rues qui ont plus de vingt mètres de largeur. L'eau de l'Ourcq, disqualifiée pour le service privé, sera en revanche très utile pour le service public :

« Cette eau est d'ailleurs beaucoup trop chargée de sels de chaux, surtout de sulfates ; elle est souillée, dans le bassin de la Villette, par les déjections de 1500 marinières. Elle ne convient donc pas au service privé ; elle est au contraire tout à fait suffisante pour le service public. L'altitude du bassin de la Villette permet de la répartir sur les 2/3 de la surface de l'ancien Paris, et, par son abondance, elle suffit amplement à l'alimentation des fontaines monumentales et au lavage des ruisseaux et des égouts²⁰⁴. »

C'est ce système qui est adopté dès 1854 sur la proposition du préfet Haussmann. Toutes ses caractéristiques représentent une rupture avec les choix précédents.

Étant donné son ambition, le programme préconisé par Belgrand ne peut être réalisé que sur une longue période. Il suppose de prévoir la construction d'ouvrages d'art sophistiqués et de surmonter des problèmes techniques. L'un des problèmes à résoudre est, afin que le fameux

²⁰² E. BELGRAND, *Les Travaux souterrains de Paris, Première Partie, Les Eaux. Introduction, Les aqueducs romains*, Paris, Dunod, 1875, p. 115-128.

²⁰³ *Ibid.*, p. 2.

²⁰⁴ BELGRAND, *Historique du service des Eaux, op.cit.*, p. 6.

service privé fonctionne à la satisfaction de tous, de produire une pression suffisante pour que l'eau s'élève à tous les étages: c'est un obstacle sur lequel Girard* s'était longuement étendu. Il est impossible de créer cette pression avec le système qui existe en 1854. Le défi est particulièrement aigu dans les quartiers "bas" de Paris, sur la rive droite de la Seine, qui sont alimentés exclusivement avec de l'eau du canal de l'Ourcq²⁰⁵. Les habitants se fournissent surtout auprès des porteurs d'eau. Il existe aussi des robinets de distribution dans les cours de certaines maisons. Toutefois, en raison de la faible différence de dénivelé entre l'altitude du bassin de la Villette, où est stockée l'eau de l'Ourcq (elle est de 52 mètres) et l'altitude du sol des rues à desservir (35 mètres en moyenne), on ne peut pas obtenir une pression suffisante pour faire monter l'eau au-delà du premier ou du deuxième étage. Le projet de Belgrand suppose donc de bâtir des usines-relais qui produiront la pression nécessaire pour que l'eau monte dans tous les étages. Le nouveau système nécessite aussi la construction d'un réseau d'artères souterraines et de collecteurs de bassins.

Pour présenter ce nouveau système, Belgrand s'appuie sur un chiffrage des besoins en eau de la capitale. L'hypothèse qu'il prend est celle d'une ville de 1 million d'habitants (avec une projection à 1,2 million). Il inclut dans ses prévisions une hypothèse d'accroissement de l'arrosage des voiries en raison de l'extension prévisible de l'emploi de macadam. En tout, il chiffre les besoins à 200 000 m³ au total, dont 90 000 m³ pour le service privé et 110 000 m³ pour les services publics. Pour une population de 1,2 million d'habitants, cela représente, pour l'eau distribuée pour le service privé, 75 litres par jour et par individu. Le saut quantitatif, par rapport aux estimations de l'Ancien Régime et à celles de la première moitié du siècle, est considérable.

Les doctrines de Belgrand, entre ambition démocratique et hypothèses scientifiques

En défendant le principe d'assurer le service privé par de l'eau de source, Belgrand veut-il éviter les épidémies? Une trentaine d'années avant la révolution pasteurienne, a-t-il une intuition sur les principes de la contagiosité des maladies? À première vue, il semblerait possible de répondre par l'affirmative car l'état insalubre des eaux de rivière, infestées de détritus, ne pouvait que favoriser le développement des maladies; inversement, les eaux de source, protégées des agents extérieurs pendant leurs séjours dans les sous-sols, et captées à un point proche de leur jaillissement, présentent des garanties supérieures. Mais à l'époque de Belgrand, on ne connaît ni

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 1-2.

les modes de propagation des maladies infectieuses, ni a fortiori le rôle de l'eau dans leur diffusion.

Dans son ouvrage consacré aux Eaux de Paris, Belgrand n'élude pourtant pas la question du rôle de l'eau dans les maladies contagieuses. Il y cite l'avis d'Achille Delesse, un ingénieur des Mines, selon lequel les matières organiques en suspension dans la Seine « n'étaient pas sans relation avec les grandes épidémies du Moyen Âge²⁰⁶ ». Mais il se garde bien d'émettre un avis personnel sur cette question²⁰⁷. On peut y voir une marque de réserve de la part de l'ingénieur vis-à-vis de la science médicale. Il reste qu'il connaît l'existence d'hypothèses - qui n'émanent pas des milieux médicaux - sur le rôle de l'eau dans les modes de propagation des maladies. Belgrand n'endosse pas toutes les conséquences de cette hypothèse sur le rôle de l'eau dans les maladies infectieuses.

Par exemple, il ne fait aucune mention des exigences qui seraient nécessaires pour une eau spécifiquement destinée à la boisson. La notion de « service privé », qu'il invoque, est plus large que celle d'eau de boisson : elle couvre tous les besoins domestiques. Parmi ceux-ci, les besoins d'eau destinée à la cuisson des aliments sont très importants, ainsi que les besoins des lavages domestiques. S'il partage l'intuition de Delesse, Belgrand ne la développe pas par des travaux de chimiste. Il n'a pas non plus l'intuition que faire bouillir l'eau la purifierait des microbes, cette notion étant inconnue par la science médicale de l'époque. Les exigences de qualité que Belgrand pose à l'eau – celle de la limpidité, celle de la fraîcheur, celle de ne contenir en dissolution ni sulfate de chaux, ni sels de magnésie, ni carbonate de chaux susceptible de la rendre incrustante – ne peuvent à elles seules garantir l'absence de germes de maladies contagieuses. Enfin, ces qualités de limpidité et de fraîcheur sont mises en avant par la tradition médicale, depuis Hippocrate, sans que celle-ci les ait liées à des questions de contagiosité. On peut encore souligner que, s'il a pu pressentir le rôle de l'eau dans le développement des maladies contagieuses, Belgrand n'a pourtant pas proposé un système d'urgence destiné à pallier les inconvénients de la survivance de l'alimentation des Parisiens en eau de rivière pendant la très longue transition nécessaire à l'amenée des eaux de source à Paris. Cette période va s'étendre en effet au-delà de sa mort, survenue en 1878.

La révolution technique qu'apporte Belgrand est portée par une très haute ambition démocratique : celle d'assurer à tous, quelle que soit leur condition sociale, une eau de qualité :

²⁰⁶ BELGRAND, 1875, *op.cit.*, p. 23.

²⁰⁷ Delesse publie une *Carte hydrologique du département de la Seine* (sous les ordres de M. le baron Haussmann), en 1862.

« Il n'est pas plus permis de marchander l'eau saine et agréable à l'ouvrier, que l'air pur et le bon pain²⁰⁸ ». Pour conduire ce projet moderne, Belgrand s'appuie sur les doctrines et les réalisations de la Rome antique sur les réseaux. Pendant la période suivante, il remettra en vie les modèles d'ouvrages d'art de l'Antiquité, auxquels il intégrera les avancées techniques de son époque.

Cette même aspiration, tournée vers la satisfaction des besoins du peuple de Paris, figure dans le *Troisième Mémoire sur les Eaux de Paris* de Haussmann, en 1861, mais d'une manière encore plus nette. Cet écrit éclaire les choix faits par Haussmann dès 1853 :

« Sans doute la classe aisée pourra toujours clarifier l'eau qu'on lui apportera, au moyen d'appareils plus ou moins compliqués, plus ou moins dispendieux ; les personnes riches ne manqueront jamais de se donner le luxe de l'eau fraîche au milieu des plus grandes chaleurs, soit en faisant séjourner leur boisson au fond de puits ou dans les caves, soit en y mêlant de la glace. Mais la masse des pauvres, à qui manquent à la fois l'argent et le temps, ne peut prendre ces soins, et boira toujours l'eau comme elle sera, c'est-à-dire trouble bien souvent, tiède dans les mois d'été, glacée pendant la saison rigoureuse, si l'administration ne prend pas le soin de la lui distribuer claire, limpide et uniformément fraîche dans tous les temps. La santé en souffrira, et probablement la morale publique. Est-on bien sûr, en effet, que, si chaque petit ménage avait, à ses repas, la jouissance d'une eau fraîche et tonique dans les chaudes journées, agréable en tout temps, le goût, le besoin des boissons alcooliques, n'en seraient pas diminués²⁰⁹? »

On découvre dans ce texte une facette du préfet peu mise en avant: il est en effet souvent présenté comme un homme peu intéressé par le sort des classes populaires. Une véritable passion pour la démocratie sociale, à travers la satisfaction des besoins vitaux de la classe ouvrière, apparaît pourtant ici. Il est vrai que des arguments tirés de la morale publique s'entremêlent avec ces considérations, mais en cela Haussmann est un homme de son temps. Même Ulysse Trélat, un républicain convaincu, membre de la Charbonnerie pendant la Restauration, est pétri de doctrines moralistes.

En voulant faire aboutir l'approvisionnement de Paris en eaux de source, Belgrand rencontre l'opposition du directeur du service municipal, des propriétaires de maisons qui

²⁰⁸ BELGRAND, *Historique du service des Eaux*, op.cit., p. 5.

²⁰⁹ G.-E. HAUSSMANN, « Troisième Mémoire sur les Eaux de Paris », *Documents relatifs aux Eaux de Paris*, Paris, Préfecture de la Seine, Ch. De Mourgues, 1861, p. 7.

craignent les frais à attendre de la distribution d'eau dans les étages, et celle de certains représentants du corps médical. Pendant les années 1840, les membres du conseil de salubrité du département de la Seine s'intéressaient aux différents procédés de filtration de l'eau de Seine qui avaient été installés par plusieurs établissements privés. C'est par la voie de l'amélioration de ces procédés de filtration qu'ils envisageaient la modernisation de l'alimentation en eau des Parisiens, et l'idée d'y acheminer de l'eau de source n'était jamais évoquée²¹⁰. Ainsi, si Belgrand et Haussmann, avec le soutien de Jean-Baptiste Dumas, qui devient vice-président du conseil municipal en 1855, font adopter de manière très rapide des décisions d'une grande ampleur, ils s'exposent aussi par cette même rapidité à une résistance des milieux médicaux qui ne sera surmontée que pendant la période suivante²¹¹.

La naissance d'un système d'égouts

Le système des égouts parisiens connaît un nouveau développement au tout début du Second Empire. En 1854, Belgrand dessine un plan de réseau d'égouts pour la capitale. Le réseau qu'il projette est conçu comme un vaste système artériel. Des collecteurs sont construits pour drainer toutes les eaux d'égout vers un point d'évacuation. Ce système de drainage est conçu grâce à trois collecteurs généraux et à un ensemble de collecteurs secondaires, qui ramènent dans les premiers toutes les eaux provenant des galeries affluentes.

Le système des égouts parisiens est présenté au conseil municipal dans le *Premier Mémoire sur les Eaux de Paris* de Haussmann, le 4 août 1854. Ce mémoire présente plusieurs scénarios pour l'évacuation des matières de vidange - nom qui désigne à l'époque les déjections humaines. Haussmann en discute les avantages et les inconvénients devant le conseil municipal²¹². La première solution consiste à rompre avec le système existant, sur le modèle anglais, ce qui suppose d'envoyer les matières de vidange à l'égout - ou seulement les matières liquides. Il montre qu'à Londres, le *Board of Health* a lui-même critiqué ce mode d'évacuation, en 1850, en soulignant qu'il était contraire aux intérêts de la santé publique et à ceux de l'agriculture²¹³. Il oppose à son tour à cette première solution deux obstacles : le fait qu'elle aurait pour résultat d'infecter les galeries d'égout et la Seine, et la perte des matières de vidange pour l'agriculture. Même le système intermédiaire, qui consisterait à n'envoyer que les matières liquides à l'égout, représente selon lui une perte parce que ces éléments liquides contiennent des

²¹⁰ Voir chapitre deux.

²¹¹ Sur Dumas, voir CHEVALLIER, *op. cit.*, p. 346-347.

²¹² HAUSSMANN, *op. cit.*, 1854, p. 56-59.

²¹³ *Ibid.*, p. 56.

composants ammoniacaux fertilisants. Haussmann pense également à faire construire des canalisations spéciales pour les matières de vidange, qui seraient déversées en dehors de Paris et récupérées pour l'agriculture ; mais il écarte aussi cette option, en raison du coût élevé qu'elle occasionnerait. Il propose donc de faire perdurer le système existant des fosses, tout en laissant ouvert le projet d'une canalisation souterraine qu'il faudrait étudier de manière plus complète.

2. L'ACCES DE TOUS A L'HYGIENE : UNE NOUVELLE POLITIQUE SOCIALE

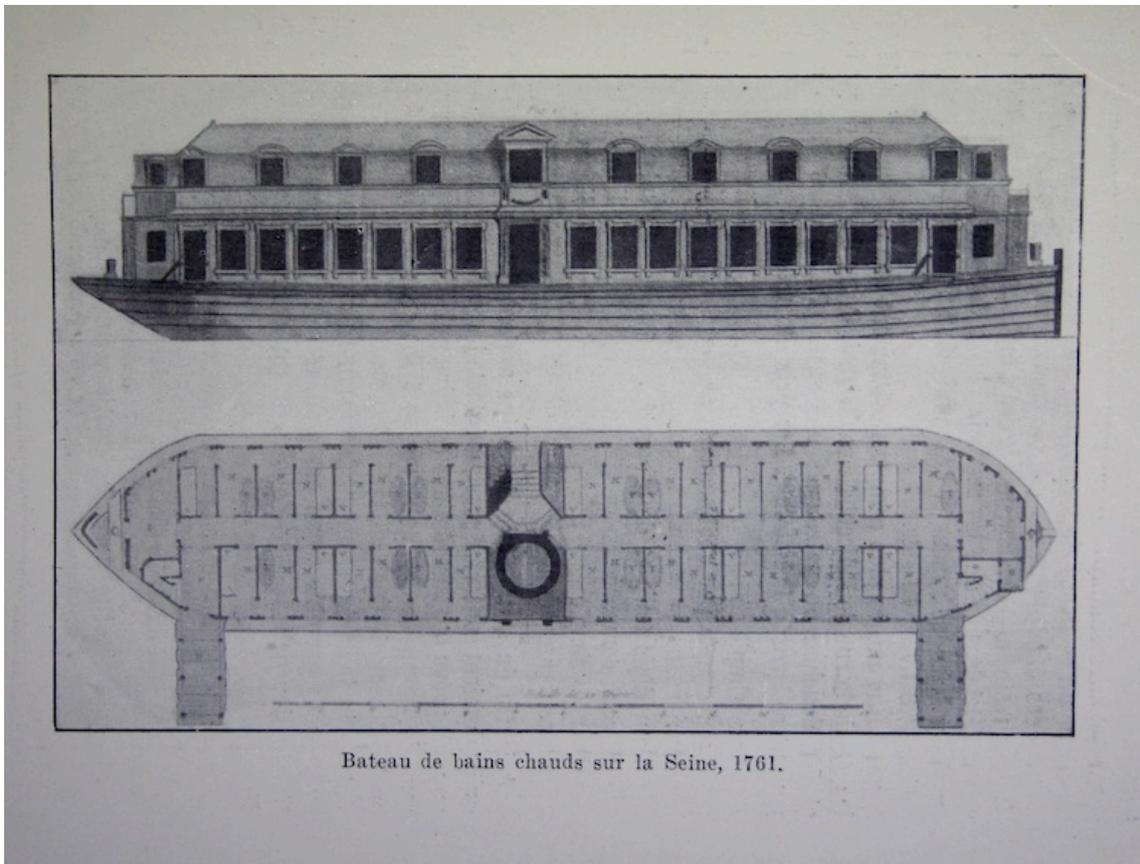
Dès l'Ancien Régime, certains architectes explorent la question de l'hygiène domestique. L'hôtel des Invalides reste à cet égard un modèle. En vertu d'une ordonnance du 24 février 1670, Louis XIV annonce sa volonté de faire construire un Hôtel pour les officiers et les soldats invalides. La construction de l'ensemble, dans la plaine de Grenelle, est confiée à Libéral Bruant, à l'exception de la chapelle Saint-Louis, qui est l'œuvre de Jules Hardouin-Mansart. Le parti retenu comprend une grande esplanade, à laquelle succède une cour royale bordée à gauche et à droite de bâtiments eux-mêmes séparés, de chaque côté, par trois cours. L'hygiène fait l'objet d'une attention approfondie²¹⁴. Un réseau d'adduction et de distribution d'eau est créé. Amenée par un prolongement de l'aqueduc d'Arcueil, l'eau alimente directement la cuisine centrale, ainsi que le lavoir et la buanderie. Des latrines sont aménagées dans les cours. Les immondices sont évacués vers la Seine grâce à une pompe.

Les réseaux d'amenée d'eau et d'évacuation de l'Hôtel des Invalides sont un élément tout à fait précurseur pour l'époque et, évidemment, unique à Paris. On assiste là au début d'une révolution des techniques, mais aussi à une marque d'attention accordée par le pouvoir à l'hygiène. Les théoriciens de l'architecture s'emparent eux aussi de la question. L'un d'eux est Jacques-François Blondel (1705-1774), proche de Pierre Patte. L'intérêt de Blondel pour l'hygiène s'inscrit dans une volonté modernisatrice, qui le conduit à développer une analyse rationnelle en architecture. Son cours est très prisé, tout spécialement à l'École des Ponts et Chaussées²¹⁵. C'est Patte qui le terminera à la mort de son ami. Dans son œuvre prolifique, Blondel intègre une réflexion sur la modernisation des réseaux, avec la proposition d'un plan moderne pour la ville de Cateau-Cambrésis, en 1766. Il réalise aussi des projets pour des salles de bains, des étuves et des lieux « à l'anglaise », qui restent réservés à une élite.

²¹⁴ Abbé PÉRAU, *Description historique de l'Hôtel Royal des Invalides*, Paris, Guillaume Desprez, 1756, n.p.

²¹⁵ J.-F. BLONDEL, *Cours d'architecture*, 2^e édition, augmentée et corrigée, Amsterdam, P. Mortier, 1698. 2 vol.

À la fin de l’Ancien Régime, il existe toutefois à Paris des équipements collectifs payants, accessibles à l’ensemble de la population. En effet, après une longue éclipse, les établissements de bains renaissent pendant le règne de Louis XV. Ce mouvement se produit grâce à des entrepreneurs privés. En 1761, une initiative décisive est prise par M. Poithevins, un baigneur-étuviste installé sur le quai d’Orsay. Il a l’idée d’installer un établissement dans un grand bateau, spécialement équipé pour cette exploitation. L’intérêt pour lui est de se procurer ainsi de l’eau en abondance, grâce à un système de pompes qui puisent dans l’eau de la Seine, bien en-dessous de la surface de la rivière pour éviter d’entraîner les ordures qui y surnagent. Cette abondance d’eau gratuite lui permettra de diminuer de moitié le prix des bains, et donc de les mettre à la portée d’une clientèle plus large.



Ill. 15 – Bateau de bains chauds dans la Seine en 1761. Paul Négrier, *Les Bains à travers les âges*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1925. Bibliothèque de l’Académie de médecine, cote 47 585.

Des rapports du lieutenant général de police, du prévôt des marchands et de membres de l’Académie Royale des Sciences, de la Faculté de Médecine et du premier chirurgien du roi font

unanimement valoir l'utilité publique de l'établissement projeté. Muni de ces avis favorables, Poithevain peut exploiter son établissement, sous l'enseigne *Les Baigneurs de Paris*, pendant une durée de dix ans. Il fait alors construire deux bateaux sur chacun desquels il fait édifier des galeries en charpente. Des chambres de bain, éclairées par une fenêtre donnant sur la Seine, débouchent sur ces galeries. L'un de ces bâtiments est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le bateau qui le soutient est placé à demeure au-dessus du Pont-Royal, du côté du Faubourg Saint-Germain. Le second bateau n'a qu'un rez-de-chaussée. Pendant l'hiver, il est amarré auprès du Pont-Royal. À partir du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de septembre, il est fixé à la pointe de l'île Saint-Louis, en face des Célestins.

D'autres établissements de bains sont créés sur le même principe. Ils ont souvent des visées thérapeutiques reconnues par la Faculté de Médecine²¹⁶. Une dizaine d'établissements de bains tenus par des baigneurs-étuvistes existent par ailleurs dans les différents quartiers de Paris. Enfin, en 1784, un projet d'école de natation est conçu par Barthélémy Turquin. Après l'examen de son projet par l'Académie Royale des Sciences, il obtient l'autorisation d'installer dans un bateau couvert, placé devant l'île Louviers, des baignoires installées sur le plancher²¹⁷. Leurs parois sont percées de telle sorte que l'eau de la Seine les traverse. En 1787, il obtient confirmation du droit d'exploiter une école de natation sur la Seine. Elle est établie près du Pont de la Tournelle (aujourd'hui quai de Béthune). Devant le succès de son entreprise, Turquin obtient l'autorisation de créer une école plus vaste à la pointe de l'île Saint-Louis, et une seconde au-dessous du Pont-Royal.



Ill. 16 – Une baignoire au dix-huitième siècle. Paul Négrier, *Les Bains à travers les âges*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1925. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 585.

²¹⁶ D. LATY, *Histoire des Bains*, Paris, PUF, 1996, p. 88.

²¹⁷ LEROY, TILLET et DESMAREST, Rapport sur un projet d'école de natation, *Procès-verbaux de l'Académie Royale des Sciences*, année 1784, tome 103. Séance du 13 mars 1784, p. 55-58. A.A.S.

Pourtant, à la fin de l'Ancien Régime, l'initiative privée dans le domaine des bains reste enserrée dans les règles contraignantes de la corporation des baigneurs-étuveurs. Les établissements collectifs restent donc rares. L'usage des installations nécessaires aux soins du corps demeure l'apanage des classes privilégiées. Cette situation persiste jusqu'au début du XIX^e siècle : à l'époque de Napoléon I^{er} comme à celle de François I^{er}, des salles de bains confortables sont aménagées pour les souverains dans le château de Fontainebleau. Installée en 1806, celle de Napoléon comprend une baignoire en cuivre étamé, garnie de mousseline, un bain de pieds en tôle vernie réalisé par la manufacture de Martel, et des sièges en acajou. Les équipements luxueux de l'hygiène du corps n'existent que pour les élites. Elles bénéficient aussi, pour l'entretien de leur linge, des services de blanchisseries sophistiquées.

L'élargissement de l'accès des Parisiens à des équipements modernes d'hygiène domestique évolue lentement. Pendant une première période, allant de la Révolution 1789 à celle de 1830, des installations collectives se multiplient à Paris, mais elles demeurent hétéroclites et très inégalement réparties sur le territoire urbain. Pendant la période suivante, on assiste à la montée en charge inexorable d'aspirations visant à démocratiser les installations d'hygiène. Au



Ill. 17 – La salle de bains de Napoléon Ier au château de Fontainebleau. Photographie F. Chevallier.

début de la Deuxième République, tirant parti des innovations techniques, Louis-Napoléon Bonaparte fait de l'accès du peuple à l'hygiène un thème majeur de sa nouvelle politique sociale.

Des équipements collectifs hétéroclites et inégalement répartis sur le territoire urbain

Dès 1791, de nouvelles installations se créent à Paris, mais elles ne sont pas destinées aux classes les plus pauvres²¹⁸. En 1791, deux établissements sont fondés dans le quartier Saint-Germain, dans l'hôtel de la Rochefoucauld et l'hôtel Saint-Germain. Ils sont destinés à une clientèle aisée. En 1792, des bains chinois sont créés sur le boulevard des Italiens et d'autres rue Saint-Joseph, dans le quartier Montmartre. En 1797, des bains alimentés par les eaux chaudes de la pompe à feu de Chaillot ouvrent quai de Billy. En 1800, l'établissement de Tivoli, rue Saint-Lazare, propose des bains d'eau minérale factice. Pour la clientèle aisée de l'époque, le principal bienfait des bains réside en leurs vertus thérapeutiques, avérées ou, plus souvent, illusoire.

Le mouvement se poursuit pendant le Premier Empire, si bien que le nombre total de baignoires accessibles dans l'ensemble des établissements, en 1816, s'élève à 500²¹⁹. Toutes les installations en question sont approvisionnées avec de l'eau de Seine. En raison du début de la construction de bornes-fontaines dans Paris, la distribution d'eau devient bientôt beaucoup plus facile et aussi moins coûteuse. Les prix peuvent donc baisser. Il en résulte, au début du régime de la Restauration, une diffusion plus grande de la pratique des bains chez les Parisiens. L'utilisation de l'eau de l'Ourcq intervient pour la première fois en 1817, sur la rive droite, dans un établissement situé rue Culture-Sainte-Catherine dans le Marais. À sa suite, quatre nouveaux établissements apparaissent en 1818, dans les rues Saint-Louis, du Marais et du faubourg Montmartre²²⁰.

En 1818, il existe trente-sept établissements, que le conseil de salubrité du département de la Seine classe en trois catégories : ceux qui donnent des bains de propreté, ceux qui donnent des bains médicaux liquides et des douches et ceux qui donnent des bains de vapeurs²²¹. L'offre est donc très hétéroclite, et la propreté du corps n'a pas encore pris le pas sur l'idée de recevoir des soins. Certains établissements offrent toutefois les trois types de bains.

²¹⁸ P.-S. GIRARD, *Recherches sur les établissements de bains publics à Paris depuis le VI^e siècle jusqu'à présent*, Paris, Crochard, 1832, p.45.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 46.

²²⁰ *Ibid.*, p. 47.

²²¹ Rapports du Conseil de salubrité 1818. A.P.P.P.

Il existe par ailleurs une piscine qui utilise l'eau provenant de la pompe à feu du Gros Caillou. L'établissement utilise l'eau chaude d'une machine à vapeur. L'école est située dans un bâtiment neuf de la hauteur d'un rez-de-chaussée. La piscine est constituée d'un grand réservoir en charpente placé sur une plate-forme en maçonnerie. Le réservoir, doublé par des feuilles de zinc, est entouré de murs. Il a la forme d'un canal de 30 mètres de longueur pour 6,50 mètres de largeur, avec une profondeur de 2 mètres - relevée à 1 mètre à l'une des extrémités du canal, afin que les baigneurs ne sachant pas nager puissent évoluer en sécurité. Les maîtres de natation y donnent leurs leçons au moyen d'une poulie mécanique. L'eau est renouvelée deux fois en vingt-quatre heures, mais aucun équipement ne permet de se laver avant d'entrer dans le bassin de natation.

Dès l'année 1818, l'élargissement de l'accès du peuple aux bains devient un thème politique. Le conseil de salubrité, qui inspecte fréquemment les installations, émet en effet le vœu que des établissements plus nombreux se créent à Paris, si besoin avec le soutien des autorités publiques, afin que le peuple puisse avoir accès à des bains chauds et gratuits, ou à très bon marché. Le conseil déplore la répartition inégale des établissements dans les arrondissements de Paris : c'est dans les arrondissements les plus populaires, où la population en aurait le plus besoin, qu'il y en a le moins. À titre d'exemple, il n'y en a aucun dans le douzième arrondissement. Le conseil émet aussi le souhait que des écoles de natation se construisent partout où ont été implantées des machines à vapeur, par exemple à la pompe de Chaillot.

Nombre d'établissements de bains par arrondissement

Arrondissements	Nombre d'établissements
Total à Paris	37
1 ^{er}	7
2 ^e	8
3 ^e	6
4 ^e	2
5 ^e	3
6 ^e	1
7 ^e	2
9 ^e	1
10 ^e	6
11 ^e	1

Source : Rapports du conseil de salubrité. Année 1818. A.P.P.P.

Les lavoirs collectifs sont alors peu répandus. Les Parisiennes qui appartiennent aux milieux populaires et qui n'ont donc pas les moyens de donner leur linge à blanchir peuvent aller

le faire dans des bateaux amarrés sur la Seine, réservés à cet usage. Mais dans la plupart des cas, la population pauvre nettoie son linge à domicile, dans un baquet, dans la pièce unique de l'habitation. Le linge sèche ensuite sur un fil tendu.



Ill. 18 – Estampe. Bateau de blanchisseuses sur la Seine. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, p.126. D'après Victor Jean Adam. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Forces et faiblesses des équipements de l'hygiène domestique au début de la Monarchie de Juillet

L'accessibilité croissante de l'eau de l'Ourcq grâce aux réseaux développés pendant la Restauration permet la création d'une quarantaine d'établissements nouveaux entre 1818 et 1831²²². La plupart d'entre eux utilisent l'eau de l'Ourcq, et sont situés sur la rive droite,

²²² GIRARD, *op. cit.*, p. 45-50.

notamment rue du faubourg Saint-Antoine, rue Saint-Lazare, Faubourg Poissonnière. Trois ouvertures qui interviennent en 1830 sont situées dans des quartiers populaires de Paris : rue de Marivaux - dans le quartier des Arcis -, rue Popincourt et rue du faubourg Montmartre. Mais les nouveaux bains qui se servent de l'eau de Seine ne sont en général pas situés dans des quartiers populaires, et restent assez chers. Il en existe notamment rue de Chaillot, au marché Saint-Honoré, rue Saint-Honoré, quai de Gèvres, rue Saint-Pierre à Chaillot, rue de la Licorne dans la Cité et rue des Quatre-Vents à Saint-Sulpice. Un des nouveaux établissements, situé rue du Faubourg Saint-Jacques, est alimenté par les eaux de Rungis.

L'entreprise de bains n'est pas toujours un succès économique. Il arrive qu'un établissement ferme au bout de quelques mois. En dépit des disparitions fréquentes d'entreprises, l'offre globale de bains se développe beaucoup à Paris entre 1818 et les premières années de la Monarchie de Juillet. Pierre-Simon Girard* estime que, grâce à ces nombreuses créations d'établissements, c'est à cette époque que le goût de la propreté personnelle se diffuse chez un plus grand nombre de Parisiens, et au-delà d'une classe privilégiée. Le bilan global en 1831, fait apparaître l'existence de 78 établissements de bains exploités à Paris, soit un total de 2374 baignoires accessibles aux Parisiens²²³. À cette offre, il faut ajouter le service des baignoires

mobiles, proposées à domicile par certains établissements, les bains sur bateaux qui sont les successeurs des établissements Poithevain de l'Ancien Régime, et enfin les bains médicaux donnés gratuitement aux indigents à l'hôpital Saint-Louis.

En 1831, 58 établissements offrent un service de baignoires mobiles, pour un total de 1059 unités. Ce service comprend la fourniture de l'eau chaude. Les entreprises en question ont emprunté la



III. 19 – Gravures. Le bain à domicile. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.4 ; 60. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly. - L'entreprise de bains à domicile

²²³ *Ibid.*, p. 51.

conception de cette prestation à une pratique qui existe à Berlin. Un employé se rend au domicile du client en y transportant la baignoire mobile et l'eau chaude.



Ill. 20 – Gravures. Le bain à domicile. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.4 ; 60. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly. – Un homme dans une baignoire mobile.

Il existe toujours des établissements de bains sur bateaux, selon la mode qui avait été lancée par Poithevin sous l'Ancien Régime : ils sont ainsi cinq en 1831, pour un total de 335 baignoires. Le premier, qui a conservé le nom de « bains Poithevin », est arrimé sur le quai d'Orsay et propose 45 baignoires. Un second, placé sur la rive droite de la Seine, au-dessus du Pont-Royal, contient 118 baignoires. Le troisième, qui en a 108, stationne à la pointe de l'île du Palais, contre le terre-plein du Pont-Neuf. Le quatrième, spécialement destiné aux habitants de l'île Saint-Louis et des quartiers voisins, est situé sur la rive droite de la Seine, au-dessous du Pont-Marie. Il n'est doté que de 54 baignoires. Le cinquième, au débouché du Pont-au-Change sur la rive droite de la Seine, affecte dix baignoires à l'usage des Juifs.

Enfin, l'hôpital Saint-Louis a installé 72 baignoires pour distribuer gratuitement des bains aux indigents, internes comme externes.

Au total, 3840 baignoires sont accessibles aux Parisiens dans tous ces établissements. À ce chiffre, il faut ajouter les installations spécifiques à la natation, qui se sont beaucoup développées : on compte ainsi 22 emplacements sur la rivière, sur lesquels le public est admis à prendre des bains froids. 16 sont destinés aux hommes et 6 aux femmes. Le plus petit est situé près du Pont de la Concorde. En outre, plusieurs écoles de natation proposent leurs services.



Le bain.

Ill. 21 – Gravures. Le bain à domicile. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.4 ; 60. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly. – Une femme dans une baignoire mobile.

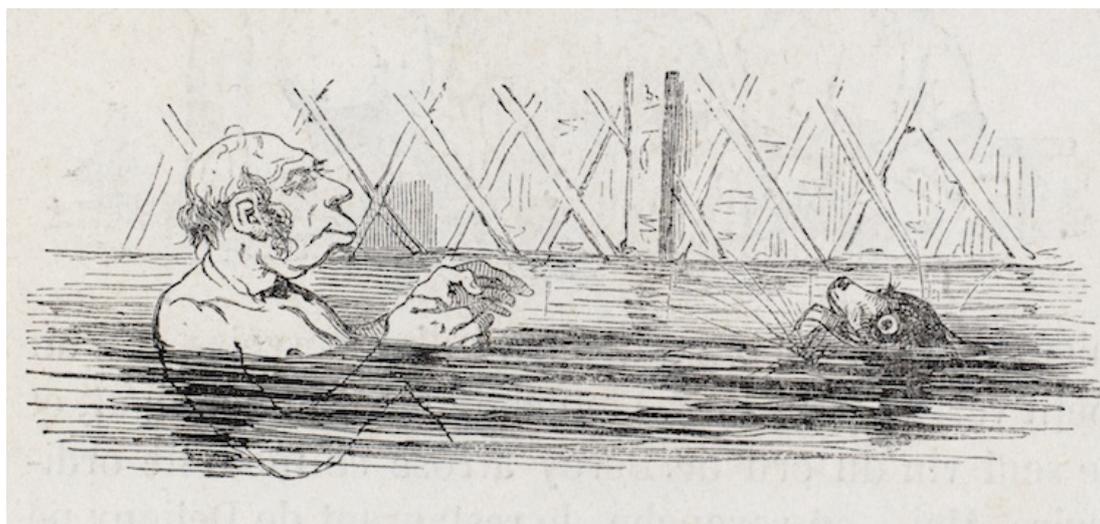
À la fin de la décennie 1840, Paris est en effet une ville réputée pour ses écoles de natation, et les guides de voyage sur la capitale en font état. Le *Tableau de Paris* d'Edmond Texier, en 1852, distingue du lot deux établissements réputés²²⁴ : les bains Lambert et les bains Deligny. Les premiers, destinés aux femmes, sont situés sur l'extrémité de l'île Saint-Louis, à proximité de l'hôtel Lambert. La typologie employée manie l'historicisme et la modernité : soutenue par des colonnes en sapin d'allure corinthienne, une galerie couverte se prolonge par une charpente en fer et en verre, fournissant une abondante lumière au bassin de natation rectangulaire. Le lieu, décoré avec retenue, est destiné tant aux plaisirs nautiques qu'à ceux de la sociabilité, prolongés par la fréquentation du café annexé au bassin de natation. L'école de natation Deligny, implantée sur le quai d'Orsay, offre quant à elle le parti d'une architecture orientale ornée à profusion. Une galerie ouvrant sur des cabines, formée de minces colonnes mauresques, entoure un bassin en plein air. L'établissement comprend aussi 6 salons particuliers loués à l'année, 7 salles communes,



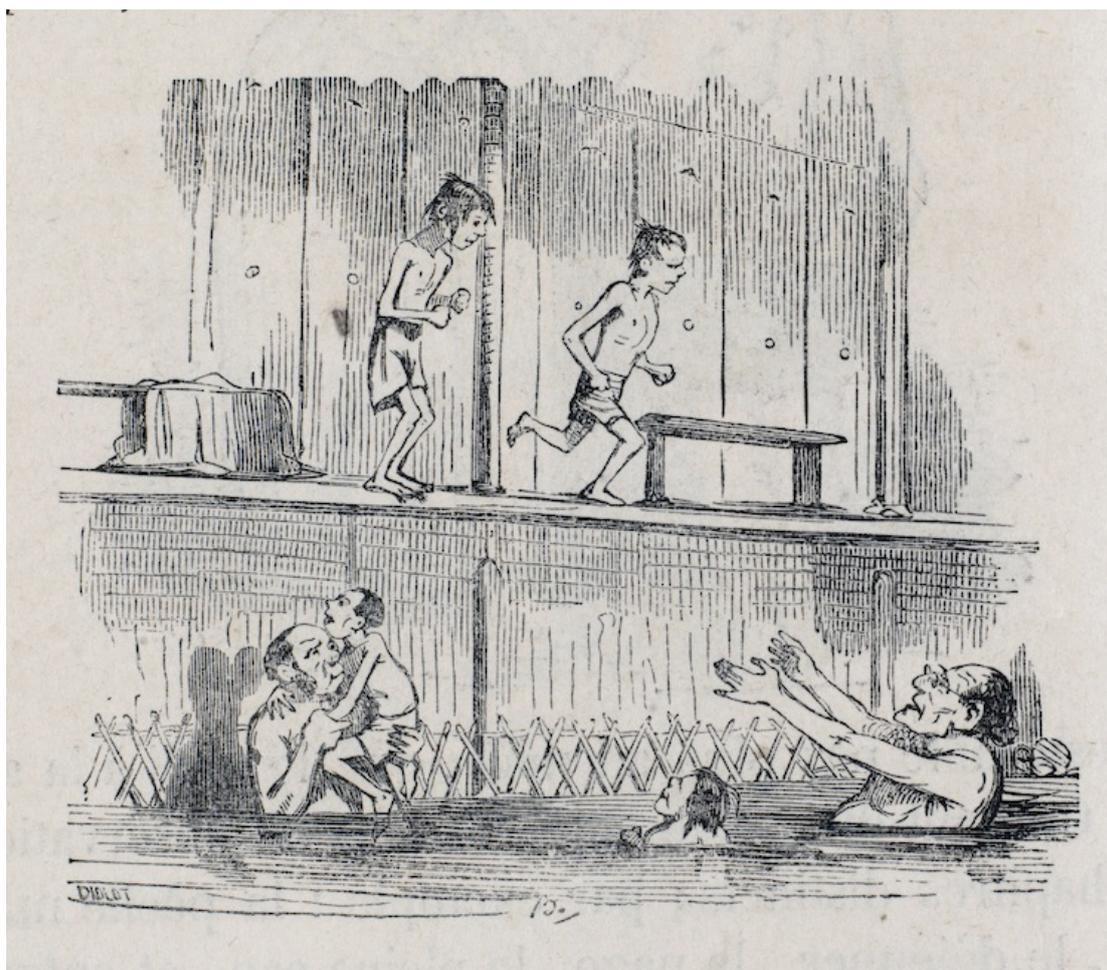
un salon de coiffure et un salon de pédicure. Tant les bains Lambert que les bains Deligny, dans un style plus opulent, sont destinés à une clientèle huppée. Il existe d'autres établissements, à cette époque, entre le Pont Royal et le pont d'Iéna, qui accueillent une clientèle populaire.

III. 22 – Gravures. Les baigneurs.
Edmond Texier, *Tableau de Paris*,
1852, Tome Second, p.8,
Bibliothèque du musée d'Orsay.
Copyright S. Boegly.

²²⁴ E. TEXIER, *Tableau de Paris*. Ouvrage illustré de 1500 gravures, Paris, Paulin et Le Chevalier, 1852, tome premier, p. 200-201 ; tome second, p. 5.



III. 23 – Gravures. Les baigneurs. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.8, Bibliothèque du musée d'Orsay.
Copyright S. Boegly.



III. 24 – Gravures. Les baigneurs. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.8, Bibliothèque du musée d'Orsay.
Copyright S. Boegly.

S'il y a à cette époque un certain élargissement de l'accès aux bains, la toilette à domicile reste exclusivement réservée aux classes supérieures de la société. Le cabinet de toilette, doté d'un lavabo sur pied, d'une cuvette, de pots à eau et d'une armoire à pharmacie, existe dans les appartements bourgeois. La pharmacie de ménage de l'époque est amplement fournie en sirops, en eaux de senteur et en eaux dentifrices censées donner des dents éblouissantes. Parfois, on



Ill. 25 – La toilette de mademoiselle Ophélie Docuroquet. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, n.p. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

dispose même d'une baignoire chez soi, et l'entreprise de bains à domicile vient seulement y apporter l'eau chaude en tonnelets. Les manuels de civilité à l'attention des jeunes filles du meilleur monde les incitent à pratiquer l'usage du bain avec précaution : pas plus d'une fois par mois, et sans s'y attarder²²⁵. Les usages de la toilette font parfois partie de l'image d'un personnage célèbre, ainsi de celle de Chateaubriand, connu pour prendre des tubs à l'anglaise.

Le renforcement des appels à la démocratisation des équipements de l'hygiène domestique

Les équipements destinés aux bains restent très disparates pendant la Monarchie de Juillet. Cette période est celle de l'exploitation de toutes les innovations créées depuis l'Ancien Régime: bains sur bateaux, bains médicaux, bains d'hygiène, bains de vapeur ou étuves, écoles de natation. Les typologies architecturales sont en plein tâtonnement, d'autant plus que de nombreux établissements dispensent plusieurs types de bains, ce qui freine la détermination claire de typologies adaptées.

En 1838, le conseil de salubrité du département de la Seine émet un nouveau vœu tendant à ce que des établissements de bains plus nombreux se créent à Paris²²⁶. Mais tout en souhaitant cet essor, le conseil se montre très attentif aux conditions de sécurité que doivent respecter ce type d'établissements, où se produisent de très nombreux accidents, notamment des suicides par immersion. Hormis les suicides, les accidents sont souvent dus à des brûlures : lorsque les robinets sont trop serrés, il arrive que le baigneur ne puisse plus les manier, après quoi il ne peut arrêter l'écoulement d'une eau trop chaude. Des morts par asphyxie surviennent dans les établissements qui proposent des bains de vapeur. Mais les étuves sont aussi considérées comme un moyen de traitement du choléra. Certains établissements pratiquent la location d'appareils portatifs qui se fixent sur le lit d'un malade.

Les membres du conseil attachent beaucoup d'importance à ces questions de sécurité. Ils en viennent à édicter des normes de construction, comme le percement d'ouvertures zénithales et de vasistas d'aération au-dessus des étuves. Ils préconisent aussi d'équiper lesdites étuves de

²²⁵ R. BURNAND, *La vie quotidienne en France en 1830*, Paris, Hachette, 1943, p. 65.

²²⁶ *Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839*, Paris, Imprimerie Lottin de Saint-Germain, 1840, p. 257. A.P.P.P.

thermomètres. Ils veillent, dans les années 1840, à ce que des consignes de désinfection systématique des eaux soient appliquées dans les établissements²²⁷.

La situation des bains n'a guère progressé en 1846 pour la population pauvre, tout au moins pour la population désireuse de se laver en hiver. Plusieurs établissements offrant des bains à bon marché ont été installés dans Paris, au bord de la Seine, mais ils ne sont accessibles que l'été²²⁸. Les représentations qui en sont faites dans les caricatures de l'époque donnent l'image d'une clientèle populaire. Le conseil réitère son vœu de voir ce type d'établissements se développer dans Paris, à des prix abordables pour la population la moins fortunée.

Une avancée importante se produit, toujours pendant la Monarchie de Juillet, dans un établissement de bienfaisance, l'Institution des Jeunes-Aveugles, édifée sur le boulevard des Invalides entre 1839 et 1843: des salles de bains comprenant des bains de pied et des bains de

corps sont aménagées dans cette institution, pour les jeunes filles et pour les garçons.



Ill. 26 – La salle de bains des jeunes filles dans l'Institut des Jeunes Aveugles. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.192. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Des données relatives au nombre moyen de bains par habitant et par an sont fournies par le rapport du conseil pour l'année 1850²²⁹. D'après ses enquêtes menées dans les établissements, le conseil estime que les bains parisiens donnent chaque année plus de deux millions de bains, soit en moyenne deux bains par an par habitant. Mais cette moyenne déjà faible dissimule toujours une répartition inégale, puisque

²²⁷ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845*, Paris, Boucquin, 1847, p. 203-205. A.P.P.P.

²²⁸ *Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848*, Paris, Boucquin, 1847, p. 25. A.P.P.P.

²²⁹ *Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858*, Paris, Boucquin, 1861, p. 67-75. A.P.P.P.

les établissements sont beaucoup plus nombreux dans les quartiers favorisés que dans les quartiers pauvres.

Les lavoirs publics, eux, se développent beaucoup pendant la dernière décennie de la Monarchie de Juillet. À partir de 1837, date de la création d'un lavoir public au marché Saint Laurent, ce type d'installations croît très rapidement. En 1846, le conseil de salubrité est saisi de 56 demandes d'autorisation relatives à l'ouverture de lavoirs et de buanderies²³⁰. Le conseil de salubrité se montre attentif aux qualités architecturales de ces établissements : système de ventilation, sol incliné et imperméable à l'eau, murs résistant à l'humidité et aux infiltrations, raccordement aux égouts.

On peut y laver le linge avec de l'eau chaude largement distribuée, parfois aussi y acheter de la lessive et de l'eau de javel. Les ménagères s'occupent elles-mêmes de toutes les manipulations nécessaires au lavage, qui sont très longues : c'est d'abord l'essangeage, suivi de lessivage, du savonnage, après quoi le linge est passé à l'eau de javel, rincé, passé au bleu. Le linge est ensuite « tordu » pour l'essorer. Là se terminent les opérations faites au lavoir public. Comme les lavoirs dotés de séchoirs sont très rares, les femmes doivent encore se charger du linge lourd et mouillé, pour le faire sécher à domicile. Si le lavoir fonctionne avec une machine à vapeur, les manipulations sont moins longues, mais le problème du séchage à domicile demeure. En 1851, un lavoir modèle se crée rue Amelot, dans un quartier populaire. Il intègre des procédés de lavage, de coulage et de séchage mécaniques. Il permet donc de traiter des quantités beaucoup plus importantes de linge que les lavoirs traditionnels et donne un linge plus blanc.

La démocratisation de l'hygiène, fer de lance de la politique sociale du prince-président

Au tout début du mandat de Louis-Napoléon Bonaparte en tant que président de la Deuxième République, l'accès de tous aux soins du corps, ainsi qu'à des équipements permettant de laver son linge économiquement, fait l'objet des préoccupations du régime. Influencé par les réalisations faites à Londres, où deux lois successives, en 1846 et 1847, ont encouragé avec succès la création de bains et de lavoirs, le prince-président voit dans l'élargissement de l'accès à l'hygiène privée un levier essentiel de sa politique sociale. Le chimiste Jean-Baptiste Dumas, qui est alors Ministre du Commerce et de l'Agriculture, crée une commission chargée de trouver les meilleures solutions pour concevoir de tels équipements au bénéfice de la classe ouvrière. Avant

²³⁰ Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848, op.cit., p. 22-25. A.P.P.P.

même que ces travaux ne s'achèvent, Dumas présente un projet de loi à l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin 1850. La commission travaillera trois ans sur le sujet, et réalisera un voyage d'étude en Angleterre.

C'est Armand de Melun, l'auteur de la proposition de loi sur le logement insalubre adoptée le 13 avril 1850, qui est l'auteur du rapport sur le projet de loi²³¹. Le dispositif en est très original pour l'époque, car il crée un mécanisme d'incitation. Un crédit de 600 000 francs est réservé pour favoriser la construction d'établissements modèles de lavoirs et de bains publics destinés aux populations laborieuses. Les villes ou les entrepreneurs privés intéressés à bénéficier d'une aide publique doivent rédiger un projet, qui est soumis à une commission placée sous l'égide du Ministère du Commerce et de l'Agriculture. Celle-ci décide de l'octroi des subsides. Dans le cas où c'est un entrepreneur privé qui crée l'établissement, la ville lui accorde une concession.

Pour concevoir le projet de loi, Dumas a étudié les réalisations d'outre-Manche, mais il ne les a reprises que de manière critique. À Londres, les établissements associent les bains chauds et froids, quelques bains de vapeur, un bassin de natation et des lavoirs. Le projet français élimine le bassin de natation et les bains de vapeur. Les établissements possèdent par ailleurs deux types d'installations, parce qu'elles sont dédiées à deux classes différentes de la population : la classe moyenne ou la classe ouvrière. Chaque classe a son lavoir, ses baignoires, sa piscine. Il y a bien entendu deux tarifications, la moins chère bénéficiant à la classe ouvrière. Dumas ne reprend pas cette double tarification dans son projet, qui est pensé pour la classe ouvrière.

La loi est votée le 3 février 1851. Dans son rapport, Melun présente la propreté comme un besoin fondamental, qui garantit la dignité et la moralité humaine. En somme, la propreté incite au respect de soi. Mais elle coûte trop cher à une famille ouvrière moyenne, qui doit consacrer la moitié de son salaire à blanchir son linge. L'impact du dispositif créé par la loi est tout à fait marginal, faute de demandes, et aussi parce que le crédit n'est pas reconduit d'année en année. Mais le processus créé par la loi a d'autres effets. D'abord, il incite le prince-président à surmonter l'absence d'initiatives en agissant lui-même, par une sorte de manifeste. Ensuite, le mouvement d'idées qui se forme autour de la loi contribue à accélérer les innovations et la réflexion sur les établissements modèles.

²³¹ Rapport fait à l'Assemblée Nationale Législative au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 600 000 f. pour favoriser la création d'établissements modèles de Bains et Lavoirs au profit des classes laborieuses par A. de MELUN (député d'Île et Vilaine). Séance du 14 juillet 1850.

Puisque l'initiative privée et celle des villes tarde à demander le bénéfice de la loi, Louis-Napoléon Bonaparte s'implique personnellement à Paris, en 1852, en faisant construire sur sa cassette personnelle un établissement modèle rue Caffarelli, dans le quartier du Temple²³². Le programme de l'établissement, qui est achevé en 1853, associe les bains - avec 50 baignoires - et le lavoir - avec un nombre équivalent de places pour les laveuses. Comme dans le domaine du logement social, l'Empereur oscille entre la création de politiques publiques modernes et la pure bienfaisance. Il est significatif que, dans cette mouvance, le *Tableau de Paris* d'Edmond Texier, publié en 1852, range les lavoirs publics de l'époque au sein de la catégorie des établissements de bienfaisance parisiens²³³. Cela démontre que les établissements en question sont entrés dans le champ de l'hygiène sociale, même si l'esprit de charité est toujours présent. Une installation située rue de Sèvres, un quartier alors populaire, est décrite dans le *Tableau de Paris*. Elle a été financée par un homme d'affaires philanthrope, adepte des idées de Napoléon III²³⁴.

Le mouvement d'idées qui s'est formé autour du projet social de Louis-Napoléon Bonaparte fait donc des émules, même si la loi est inefficace. Le nombre d'établissements continue de progresser : en 1854, il existe 171 lavoirs contenant plus de 8 000 places, et 125 établissements de bains qui distribuent toujours un peu plus de 1,8 millions de bains par an. Alexandre Bourgeois d'Orvanne, un homme d'affaires qui a été associé à la préparation de la loi du 3 février 1851, fait paraître en 1854 un traité sur les bains et lavoirs destinés à la classe ouvrière, assorti des plans d'un établissement modèle réalisés par un architecte et inventeur, Guillaume²³⁵. Celui-ci révolutionne le blanchissage du linge grâce à un procédé simple mais révolutionnaire, qu'il a fait breveter. Mais il propose aussi un concept architectural global, associant soins du corps, au premier étage, et blanchissage du linge, au rez-de-chaussée. Ce concept est profondément lié à une organisation rationnelle du travail. Celle-ci est de type participatif, puisqu'elle fait intervenir le personnel du lavoir, pour certaines phases du blanchissage du linge, mais aussi les ménagères : celles-ci ont à leur disposition des espaces collectifs pour rincer et repasser leur linge.

L'innovation principale apportée par le traité consiste, pendant l'opération de lavage, à faire traverser le linge stocké dans une cuve par de l'eau condensée produite par une machine à

²³² *Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858*, op.cit., p. 468-478.

²³³ TEXIER, op.cit, Tome premier, p. 254-255.

²³⁴ CHEVALLIER, op. cit., p. 41-43.

²³⁵ A. BOURGEOIS D'ORVANNE, *Lavoirs et Bains publics gratuits et à prix réduits. Traité pratique à l'usage des maires, des membres des conseils municipaux, des administrateurs des hospices et autres institutions de bienfaisance, avec les plans d'un établissement modèle*, Paris, Maisson, 1854.

vapeur. Comme l'eau condensée traverse le linge, avant d'être recueillie dans un récipient situé sous la cuve percée de trous, celui-ci devient plus blanc. Les procédés employés auparavant, qui utilisaient aussi la machine à vapeur, étaient des procédés de lessive par immersion : le linge stagnait avec l'eau condensée dans la cuve, ce qui obligeait à de nombreuses manipulations pour parfaire la blancheur du linge. Le nouveau procédé rend inutiles ces opérations fastidieuses qui précédaient et qui suivaient la lessive du linge : l'essangeage, le savonnage, le fait de battre le linge et de le broser. Trois cycles seulement sont nécessaires avec ce nouveau procédé : le trempage du linge dans une dissolution alcaline, pendant 4 heures, pour le préparer au lavage, le lavage proprement dit dans une cuve, où il reçoit la vapeur qui le traverse, puis le rinçage. Le temps consacré au circuit du blanchissage s'en trouve réduit des deux tiers. Le coût de blanchissage pour le linge d'une famille passe de 2,10 francs à 0,80 francs.

Le lavoir, équipé pour laver 1200 kg de linge par jour, est installé au rez-de-chaussée. Il comprend différentes machines et appareils, qui sont installés dans la coulerie, pour toutes les opérations de macération et de lavage, et dans la cave située juste en - dessous, pour les appareils destinés au séchage. Dans la coulerie, il y a d'abord 4 cuiviers destinés à la macération du linge, préalablement imbibé d'alcali, avant la lessive. Une machine à vapeur produit l'eau condensée. Cette vapeur est canalisée dans 4 cuiviers, grâce à des tuyaux en zinc, et se diffuse progressivement dans le linge. Ces cuiviers sont construits en bois de sapin. Leur fond est un disque mobile, fixé sur des traverses et percé de trous. Il repose sur une cuvette en zinc. Pour sécher le linge, après le rinçage, le personnel du lavoir utilise d'abord lesessoreuses - il y en a 6 -, puis les étuves. L'essorage dure une minute. Quant aux étuves, il y en a 9, dont l'action simultanée de pulsion d'air chaud et de ventilation permet de sécher le linge en une trentaine de minutes.

Le rinçage s'effectue dans une grande salle contiguë à la coulerie, au rez-de-chaussée du bâtiment, équipée de trois grands bassins parallèles en pierre qui alimentent chacun 28 petits bassins individuels. C'est là que travaillent les ménagères, venues le matin récupérer le linge lavé pendant la nuit : le rinçage et le repassage sont les deux seules opérations auxquelles elles procèdent elles-mêmes, les autres étant faites par le personnel du lavoir. Deux salles de repassage, de 14 places chacune, sont situées au rez-de-chaussée. Elles sont équipées de fourneaux et de fers à repasser. Enfin, les femmes peuvent laisser leurs enfants dans une salle de garde, située au premier étage du bâtiment.

C'est aussi au premier étage que sont installés les bains. On y accède par une entrée séparée de celle du lavoir. L'établissement modèle comprend une chambre et 12 cabines de bains. Elles sont divisées en deux parties : hommes et femmes. L'eau est prise en rivière, ou provient d'un puits artésien. Elle est chauffée par 3 grands réservoirs qui utilisent la chaudière de la coulerie. Le bain dure 30 minutes au maximum. L'établissement n'a pas de piscine, parce que l'eau ne s'y renouvelle pas suffisamment.

Ce traité illustre très bien l'un des traits de la politique sociale du Second Empire. Cette politique, même si elle n'a pas un bilan remarquable en nombre de réalisations, suscite de grandes innovations dans les domaines technique et architectural. Leur diffusion est renforcée grâce aux normes ou aux politiques d'achat public. C'est ainsi que le lavage à la vapeur reçoit son estampille officielle, un an avant la publication du traité de Bourgeois d'Orvanne, lorsque l'Empereur prend, le 10 décembre 1853, un décret ordonnant l'application de la vapeur au blanchissage du linge de l'armée. Le principal obstacle à la diffusion des idées sociales du régime impérial reste leur modèle économique, qui reste confus car il hésite entre la recherche du profit et la visée philanthropique.

Il est clair que le volontarisme de Louis-Napoléon Bonaparte crée, au début de la Deuxième République, un mouvement d'opinion inexorable en faveur de l'hygiène et de la propreté. C'est aussi à la fin de ce régime qu'apparaît l'idée de garantir aux enfants des asiles et aux élèves des écoles primaires l'accès à des bains de propreté, de manière systématique et régulière. Elle émerge, dans les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, en 1852. Le conseil est d'abord assez prudent sur cette question, car il estime nécessaire, pour que la toilette soit efficace, que les enfants disposent de vêtements de rechange en sortant du bain de propreté. Il faudra attendre la Troisième République pour assister à des réalisations significatives en ce domaine.

On ne peut s'empêcher de mettre en relation la chronologie rapide des décisions prises sur les réseaux urbains, à une époque où Londres est plus en avance que Paris sur ces questions, avec la date du 1^{er} mai 1855 qui voit l'ouverture de l'Exposition universelle à Paris. Il est certain que la montée en puissance de ces grandes expositions, au cours du XIX^e siècle, crée une émulation entre les grandes villes. Elle provoque une recherche de performance urbaine, qui est l'un des traits de la politique du Second Empire.

Mais au-delà de la compétition européenne, ce sont les enjeux démocratiques qui animent très profondément cette action administrative et technique. Girard*, qui est souvent décrit comme un ingénieur aux conceptions archaïques, parce qu'il considère que les porteurs d'eau sont indispensables dans Paris, est en réalité très conscient du défi politique que représente le système d'alimentation en eau. En effet, élargir l'accès à l'hygiène nécessite une révolution des réseaux. Dès le régime de la Restauration, le conseil de salubrité porte le thème de l'accès du peuple aux bains. Il en réaffirme l'importance en 1838. La Deuxième République, grâce à Louis-Napoléon Bonaparte, enchérit en faisant voter une loi. Même si elle n'a pas d'impact en elle-même, elle donne lieu à des réalisations, et elle crée un mouvement de fond. L'hygiène domestique entre dans le champ des politiques sociales. Les bains et lavoirs collectifs, figure chérie du projet social du Second Empire, ne constituent qu'une réponse temporaire. L'élargissement de l'accès à l'hygiène suppose de manière inexorable d'alimenter en eau chaque logement, ce que Belgrand pose comme une ambition sociale. C'est aussi à cette condition que l'on pourra régler, pendant la période suivante, le sort des matières de vidange. La révolution des réseaux est donc technique et politique. « Il n'y a pas de projet plus populaire que celui de la distribution d'eau à domicile », écrit en 1854 l'ingénieur Adolphe-Auguste Mille, en poste au service de l'assainissement et des dépotoirs de la ville de Paris²³⁶.

²³⁶ s.a., Variétés, « Mémoire de M. Mille sur le service des vidanges », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1854, deuxième série, n°2, p. 456. Sur Mille, voir CHEVALLIER, *op.cit.*, p. 351-352.

Chapitre quatre. La rue parisienne et l'invention de la modernité urbaine

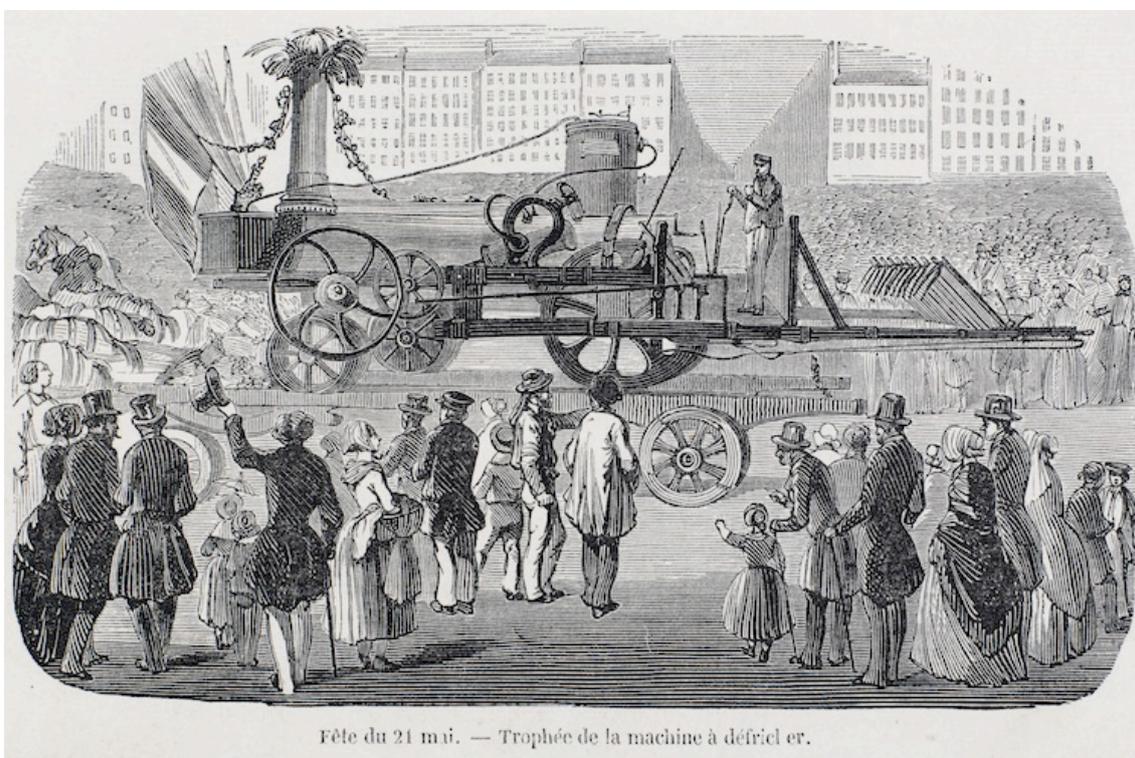
L'urbanisme parisien connaît de profondes mutations pendant la première moitié du XIX^e siècle. Chabrol de Volvic, préfet de la Seine de 1812 à 1833, lance de grandes opérations de lotissement, notamment dans les quartiers de l'Europe et de Saint-Vincent de Paul. Rambuteau, qui occupe la même fonction de 1833 à 1848, réalise de 1838 à 1844 la rue qui porte aujourd'hui son nom ; elle est considérée comme le premier percement urbain dans Paris, et donc comme une réalisation pionnière par rapport à l'œuvre du préfet Haussmann. En même temps, Rambuteau redoute les grands travaux urbains pour plusieurs raisons²³⁷. Tout d'abord, ils deviennent très rapidement obsolètes du fait du volume toujours croissant de la circulation dans la ville moderne ; ils ont un coût considérable ; enfin, ils peuvent susciter de l'agitation sociale puisque lorsqu'ils s'achèvent, ils laissent des ouvriers parisiens sans emploi.

²³⁷ D. KLAHR, « Le développement des rues parisiennes pendant la Monarchie de Juillet », K. BOWIE, (éd.), *La modernité avant Haussmann, Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, éd. Recherches, 2001, p. 217-230.

Le statut de la rue connaît de profondes mutations à l'époque. C'est pendant la Restauration que la rue devient pleinement un espace public, inaugurant par là les grandes catégories du droit public moderne. Le pavage se développe, tout comme l'installation de fontaines dans la rue, pour fournir à tous le bien vital que représente l'eau.

Mais les politiques publiques naissantes de l'urbanisme, de 1788 à 1854, sont inspirées par des doctrines en constante évolution, souvent contradictoires : l'action menée sous le Premier Empire, impulsée directement par l'État, a ainsi peu à voir avec celle entreprise sous la Restauration, dont l'un des volets consiste à confier au secteur privé des pans entiers de l'aménagement de Paris.

La rue reste investie d'une forte symbolique politique. Les révoltes qui ponctuent la vie parisienne poursuivent la filiation de la Révolution. Le 13 février 1820, l'assassinat du duc de Berry par l'ouvrier sellier Étienne Louvel, au sortir de l'Opéra, met en péril la survie même du régime de la Restauration. Lors des journées de juillet 1830 et lors de celles de février 1848, les insurrections parisiennes décident du devenir du régime politique. Lieu de déchaînement des violences politiques, la rue est aussi le territoire des fêtes de propagande, organisées par le pouvoir



III. 27 – Gravure. Fête organisée pour le trophée de la machine à défricher. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.192. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

en place, quel qu'il soit, pour célébrer sa grandeur. Aux célébrations révolutionnaires de l'Être Suprême succèdent bientôt les manifestations impériales, puis celles de la Monarchie. Dans certains quartiers, l'utilisation sociale de la rue est une réminiscence de l'esprit médiéval, lorsque les commerçants demandent l'autorisation de la préfecture de police pour organiser des fêtes dans les voies parisiennes. Pendant la Monarchie de Juillet, la vogue de l'époque pour les produits de l'industrie donne à ces fêtes une nouvelle tonalité: des machines modernes, spécifiques à une profession, sont exhibées comme des trophées à l'occasion d'une fête urbaine.

1. UNE RUPTURE DECISIVE : LA RUE COMME ESPACE PUBLIC

Le préfet Haussmann n'aurait pas pu procéder à des percements urbains sans le vote de la loi de 1841, qui apporte un contrepoids de taille à un principe fondamental posé par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : le principe de la propriété privée. Mais avant même la création de ce nouvel outil, il faut, après la Révolution, inventer progressivement un statut moderne de la rue, afin d'affirmer sa qualité d'espace public et de rendre légitime les interventions croissantes de l'autorité publique dans cet espace. Deux étapes sont essentielles dans cette mutation. La première concerne l'évolution de la nomenclature des rues et celle de la numérotation des maisons de Paris, la seconde le statut juridique de la rue parisienne, qui évolue sous l'effet d'une réglementation prise par le préfet de police Louis-Marie Debelleye* en 1829.

1.1. Nomenclature des rues et numérotation des maisons

Pendant la première moitié du XIX^e siècle, on assiste à des interventions croissantes de l'autorité publique dans les deux domaines connexes de la nomenclature des rues et de la numérotation des maisons²³⁸.

Au Moyen Âge, l'autorité royale n'exerçait pas le pouvoir de nommer les rues de Paris. Les noms étaient dus à des initiatives populaires. Ils évoquaient, par exemple, le nom d'un édifice remarquable situé dans la rue, le titre d'un fief ou d'un hameau, le commerce exercé dans la rue, la nation ou la religion du plus grand nombre des habitants. À cette époque, les enseignes, posées par les commerçants, jouaient un rôle de signalisation dans l'espace urbain. À partir du XVII^e siècle, l'autorité royale avait commencé à intervenir de manière régulière dans les désignations données aux rues de Paris. Les appellations héritées de l'Ancien Régime sont ensuite bouleversées

²³⁸ C. MERRUAU, *Rapport sur la nomenclature des rues et la numérotation des maisons de Paris*, fait à M. le sénateur préfet de la Seine au nom d'une commission spéciale, Paris, Charles de Mourgue, 1862. VONC 200, A.P.

pendant la Révolution. De nouvelles appellations, souvent très changeantes, sont données aux rues pour rendre hommage aux grands hommes. Le régime révolutionnaire souhaite éliminer les appellations à connotation religieuse ou celles évoquant l'ordre social de l'Ancien Régime. Les noms donnés aux rues ne seront jamais plus fluctuants qu'au cours de cette période.

La création d'une signalétique urbaine cohérente

Cette situation amène le comte Nicolas Frochot - le premier préfet de la Seine, nommé à cette fonction le 2 mars 1800 -, par un arrêté du 12 brumaire An IX, à faire dresser un état des noms des rues et places changées ou conservés depuis 1789, afin de procéder à l'inscription des noms qui seront définitivement adoptés. Le caractère directif des réglementations qui s'ensuivent, pendant la Restauration puis sous la Monarchie de Juillet, s'accroît. En 1824, une ordonnance de police, relative aux saillies sur la voie publique, interdit la dépose des écriteaux sans l'autorisation du préfet de la Seine. En 1830, les inscriptions, qui à l'époque ne sont placées qu'à un angle de chaque rue, le sont aux deux angles. Enfin, en 1844, le préfet Rambuteau détermine par arrêté la hauteur au-dessus du sol et la distance précise de l'arête des murs d'angle auxquels seront désormais fixés les écriteaux. Il décide aussi que toute voie publique sur laquelle débouche une autre rue portera dorénavant l'inscription de son nom en face et dans l'axe de cette rue adjacente. Les plaques destinées à recevoir ces inscriptions sont uniformément fabriquées en lave de Volvic émaillée, sur fond bleu, avec le nom en lettres blanches.

La numérotation des rues

Les premières réglementations administratives qui s'appliquent à la numérotation des rues remontent au XVIII^e siècle. Elles avaient pour objet de faciliter le recensement des maisons et d'empêcher que des constructions soient réalisées sans autorisation. Mais elles n'étaient qu'imparfaitement respectées. D'après Charles Merruau, les Parisiens se défiaient de ces réglementations parce que, même si elles rendaient plus facile la lecture des adresses des Parisiens, ceux-ci s'inquiétaient des conséquences fiscales qu'elles pouvaient entraîner²³⁹.

C'est le régime révolutionnaire qui va rendre le numérotage des maisons obligatoire. Le but poursuivi est de faciliter le recensement des citoyens, la répartition juste de l'impôt et l'établissement des rôles de la garde nationale. L'application de ce principe est déléguée aux

²³⁹ *Ibid.*, p. 17.

comités des sections, ce qui ne garantit évidemment en rien l'uniformité du système de numérotation à l'échelle de la ville. Ce système engendre de nombreuses confusions.

Nicolas Frochot traite le sujet par un arrêté du 12 brumaire An IX. La préfecture organise un concours pour la recherche des matériaux, des formes et des couleurs qu'il serait approprié d'employer afin de rendre les numéros lisibles, et si possible inaltérables. Elle étudie en même temps un système de numérotation. Deux systèmes sont en lice. Tous deux ont pour mérite de numéroter isolément chaque rue. Le premier consiste à numéroter la rue en commençant par l'un des côtés, et en revenant par l'autre au point de départ ; il a été conçu en l'An V par les administrateurs municipaux du 8^e arrondissement. L'autre consiste à donner les numéros impairs au côté gauche de la rue, et les numéros pairs au côté droit ; ce deuxième système facilite le repérage des adresses par les cochers, ce qui a un effet favorable sur la fluidité de la circulation. Pourtant, le préfet Frochot opte en faveur du premier système. Pour déterminer le commencement de chaque voie, il distingue les voies parallèles à la Seine et celles qui forment un angle avec la rivière. Il choisit de faire fabriquer les plaques portant les numéros en faïence émaillée. Ses décisions ne sont toutefois pas mises en œuvre, parce qu'elles supposent une dépense importante, à répartir entre les riverains.

La numérotation des rues est réglée sous l'Empire, par un décret en Conseil d'État en date du 4 février 1805. Le décret rend obligatoire le numérotage des rues par nombres impairs à gauche et pairs à droite. La droite des rues parallèles à la Seine est celle du passant marchant dans le sens de la rivière. La droite des rues formant angle avec le fleuve est celle du passant se dirigeant hors de Paris. Les numéros sont noirs dans les rues perpendiculaires ou obliques, rouges dans les rues parallèles. L'opération doit être menée dans tout Paris, aux frais de la municipalité parisienne.

La multiplicité des constructions nouvelles réalisées dans Paris pendant la Restauration et sous la Monarchie de Juillet rend inévitable un remaniement général. Le 28 janvier 1847, le préfet de la Seine Rambuteau prescrit un nouveau numérotage pour tout Paris et fait adopter l'emploi uniforme et exclusif de plaques de porcelaine émaillée, à numéros blancs sur fond bleu. Les dépenses sont à la charge de la municipalité parisienne. Ainsi, à la veille de la révolution de 1848, Paris présente une nomenclature de rues, un système de numérotation cohérent et une signalisation standardisée des voies publiques.

1.2. La rue, un espace public réglementé

L'année 1818 constitue une étape très importante pour le statut juridique de la rue parisienne. Jusque-là, il suffit d'une simple décision ministérielle ou d'un arrêté municipal pour faire ouvrir une rue. Mais sous la Restauration, on revient à l'application d'une déclaration royale prise sous l'Ancien Régime, le 10 avril 1783, qui impose l'autorisation préalable du roi pour ouvrir une rue. À partir de 1818, les permissions données par le roi ne se contentent plus de demander aux requérants de respecter les règlements en vigueur, mais précisent les obligations qui leur incombent, la principale étant celle de la charge du premier pavé. Par une ordonnance qu'il prend en 1829, le préfet de police Louis-Marie Debelleye* approfondit le contenu du statut juridique de la rue, et apparaît comme l'inventeur de la rue moderne à Paris. Ce texte pose en effet comme principe que la rue est un espace public, dédié à la circulation, que toute occupation privative est une exception soumise à autorisation, et que les chantiers de travaux qui s'y déroulent doivent respecter des règles destinées à prévenir les accidents.

Debelleye, un préfet aux opinions modérées sous la Restauration

Louis-Marie Debelleye* est une figure méconnue de la modernité parisienne. Cela peut sans doute s'expliquer par la durée très brève des fonctions qu'il occupe en tant que préfet de police : celles-ci durent du 6 janvier 1828 au 13 août 1829. Debelleye accomplit pourtant une œuvre très importante.

La stature de juriste acquise par Debelleye, forgée par son parcours professionnel de juge, explique la qualité juridique de son ordonnance sur la rue parisienne. Avant d'être nommé préfet de police, Debelleye avait plaidé en faveur d'une commutation de la peine des sergents de la Rochelle. Cette attitude tolérante ne l'avait pas empêché d'être apprécié par sa hiérarchie. Alors que sa réputation ne cesse de grandir, le ministère modéré dirigé par Jean-Baptiste de Martignac pense à lui en 1828 pour remplacer Guy Delavau, marqué par ses opinions ultra-catholiques et ultra-royalistes, en tant que préfet de police. Cette idée reçoit l'agrément du roi.

En à peine vingt mois, Debelleye met en œuvre des réformes capitales à Paris : outre l'ordonnance sur la rue parisienne, il institue les sergents de ville, introduit les omnibus et le gaz d'éclairage, met en œuvre des réglementations destinées à combattre les monopoles en garantissant le principe de la liberté des commerces d'approvisionnement. Il mène aussi une action originale pour lutter contre la mendicité, en créant avec l'aide de souscriptions une maison de refuge. Debelleye avait constaté dans son métier de juge le caractère parfois inefficace des

mesures répressives envers les délinquants. Il était convaincu qu'il fallait entreprendre une politique de prévention qui mettrait au moins certains d'entre eux à l'abri de la tentation du vol et du crime. Quant à la création du corps des sergents de ville, elle n'est pas neutre au regard des libertés publiques : c'est la première fois que les agents chargés de la police sont munis d'un uniforme qui permet de les reconnaître. Au-delà du port de l'habit, c'est une rupture symbolique avec les pratiques de la police secrète du Premier Empire.

Pendant les premières années de la Restauration, l'action du comte d'Anglès (1778-1828), préfet de police du 29 septembre 1815 au 20 décembre 1821, a quant à elle déconsidéré la préfecture de police en utilisant des techniques de dénonciation, en faisant circuler des fausses nouvelles et même en provoquant des émeutes. C'est ce passif que Debelleye cherche à purger. Mais il ne reste pas suffisamment longtemps en fonction pour pouvoir être le garant de l'évolution amorcée par l'ordonnance sur les sergents de ville : en désaccord avec le projet du roi de nommer Jules de Polignac Premier Ministre, il démissionne le 13 août 1829. Jean Henri Claude Mangin (1786-1836), un homme formé lui aussi par le droit, mais acquis à la radicalisation du régime lui succède pour une période encore plus brève : il s'enfuit de la préfecture de police dans la nuit du 28 au 29 juillet 1830 et part en exil.

L'invention de l'espace public parisien moderne

L'ordonnance prise par Debelleye le 8 août 1829, quelques jours avant sa démission, traite de la rue comme territoire urbain, en affirmant le principe de sa dimension d'espace public²⁴⁰. En conséquence, les occupations de la rue faites par les particuliers doivent rester des exceptions minutieusement réglementées. Tous les aspects de la vie d'une rue parisienne pendant la Restauration sont donc passés en revue, afin de favoriser par l'outil de la réglementation la sécurité des passants et la fluidité de la circulation. Le pavage entre aussi dans le champ de l'ordonnance, comme l'un des facteurs de construction de la rue comme un espace public.

L'ordonnance est divisée en sept chapitres. Elle se situe dans la continuité des ordonnances pionnières délivrées par les Trésoriers de France au XVIII^e siècle dans le but d'assurer la sécurité et la liberté de la voie publique, comme celle du 12 mars 1748, mais elle va beaucoup

²⁴⁰ Ordonnance n° 1314 concernant la sûreté et la liberté de la circulation, prise par le préfet de police Debelleye, en date du 8 août 1829.

plus loin car elle multiplie les régimes d'autorisation préalable destinés à garantir la sécurité et la liberté de circulation.

Le premier chapitre traite de la construction, des réparations et des démolitions des bâtiments riverains de la voie publique ainsi que des dépôts de matériaux. Il pose le principe de l'autorisation préalable de ces différents travaux par la préfecture de police. Un certain nombre de prescriptions sont faites pour prévenir les accidents, à la fois à l'égard des ouvriers et des passants. Ainsi, les échafauds doivent être « établis avec solidité de manière à prévenir la chute des matériaux et gravois sur la voie publique ». Les chantiers de démolition doivent être encerclés par des barrières et des échafauds, et la préfecture de police se réserve la possibilité d'enjoindre d'autres mesures destinées à prévenir les accidents, y compris celle de faire barrer la rue. Les matériaux provenant des chantiers de démolition ne doivent jamais rester en dépôt sur la voie publique, sauf autorisation exceptionnelle du commissaire de police du quartier concerné ; mais dans ce cas, il sera obligatoire d'éclairer convenablement les dépôts de nuit, pour éviter les accidents.

Dans le même esprit, il est demandé aux entrepreneurs d'installer un bon éclairage sur les ouvrages en travaux sur la voie publique. L'article 6 prescrit aux entrepreneurs de ne pas interrompre des travaux commencés, à l'exception des dimanches et jours fériés. Il est interdit, pour tous les corps de métiers, comme les maçons ou les couvreurs, de jeter sur la voie publique des résidus des ouvrages qu'ils réalisent. La rue ne peut plus être un atelier de travaux publics : il est défendu d'y battre du plâtre, d'y scier ou d'y tailler la pierre et le bois. Les entrepreneurs devront faire réparer à leurs frais le pavé, s'il a été endommagé du fait de leur action.

Le chapitre deux concerne l'entretien du pavé de Paris, l'entretien du pavé à la charge des particuliers, et les rues non pavées. Ce chapitre régleme d'abord le pavé réalisé par la municipalité, c'est-à-dire la manière dont les entreprises sélectionnées par l'ingénieur en chef du pavé de Paris réalisent leurs prestations. Les prescriptions sont destinées avant tout à prévenir les accidents. En outre, des indications précises sont données pour organiser en temps de travaux la circulation des passants dans les rues à paver, grâce à des planches posées sur le sol. Lorsque les travaux se déroulent, les rues sont bien entendu barrées, mais l'accès des véhicules des riverains doit être aménagé grâce à des chevalets mobiles. Dans les rues dont le pavé n'est pas réalisé par la municipalité parisienne, l'ordonnance met leur entretien à la charge des riverains. Mais s'ils veulent accomplir des travaux de réparation, à leur charge, les particuliers doivent obtenir une autorisation préalable du préfet de police. Ils doivent aussi respecter les mêmes règles que celles

suivies par les entreprises qui réalisent le pavé de Paris. Quant aux rues non pavées, les propriétaires doivent eux aussi les entretenir pour qu'elles soient en bon état.

Le chapitre trois concerne la construction des trottoirs, qui doit s'opérer dans des conditions tout à fait comparables à celle des pavages, de façon à éviter tout risque d'accident. Les trottoirs modifient l'écoulement des eaux ménagères, qui jusque-là s'effectue dans un ruisseau creusé au milieu des voies. Dorénavant, les eaux ménagères s'écouleront non plus à même l'espace de la voie, mais sous les trottoirs, grâce à des gargouilles spécialement fabriquées pour cet usage. L'ordonnance enjoint également une bonne coordination des travaux sur la voie publique : dès que les trottoirs d'une voie sont aménagés, le raccordement du pavé doit être effectué par l'entrepreneur du pavé de Paris. Une fois les trottoirs mis en service, leur entretien entre dans la sphère de compétence de l'ingénieur en chef du pavé de Paris.

Le chapitre quatre a trait aux fouilles et tranchées sur la voie publique. Il a trait à ce que la voie publique recèle de plus moderne, en 1829 : il s'agit de réglementer l'entretien ou la réparation des conduites d'eau et de gaz appartenant aux particuliers, enfouies sous les voies. Le principe posé est l'interdiction d'intervenir sans une autorisation expresse du préfet de police. Des mesures précises doivent être respectées par les entreprises afin d'éviter les accidents, qui peuvent causer de grands dommages lorsque se produisent des ruptures des conduites de gaz.

Le chapitre cinq traite de situations plus traditionnelles, que l'on rencontrait déjà avant la Révolution : l'encombrement des voies dû au chargement et au déchargement de voitures de marchandises et de denrées, au déchargement et au sciage du bois de chauffage, aux dépôts de meubles et de marchandises sur la voie publique, aux travaux et aux jeux sur la voie publique. Le rôle social de la rue, hérité de l'Ancien Régime, est soumis à une mise à jour. Le texte réalise un compromis : d'un côté, il faut lutter contre les encombrements. En même temps, Debelleye ne souhaite pas porter atteinte à la vie industrielle de Paris, qui se manifeste par des livraisons fréquentes de denrées en tout genre, dans des locaux qui, souvent, ne sont pas accessibles par des portes cochères. L'ordonnance établit une distinction entre les commerçants et les entrepreneurs, comme les entrepreneurs de diligences, de charpentes, ou les marchands de bois. Ces derniers, en raison de l'encombrement que fait naître leur activité, devront construire à leurs frais des locaux « assez spacieux pour faire opérer leurs chargements et déchargements hors de la voie publique²⁴¹ », tandis qu'une simple obligation de célérité est posée à l'égard des commerçants. Des consignes sont données pour le déchargement du bois de chauffage destiné aux habitations.

²⁴¹ Article 65 de l'ordonnance précitée.

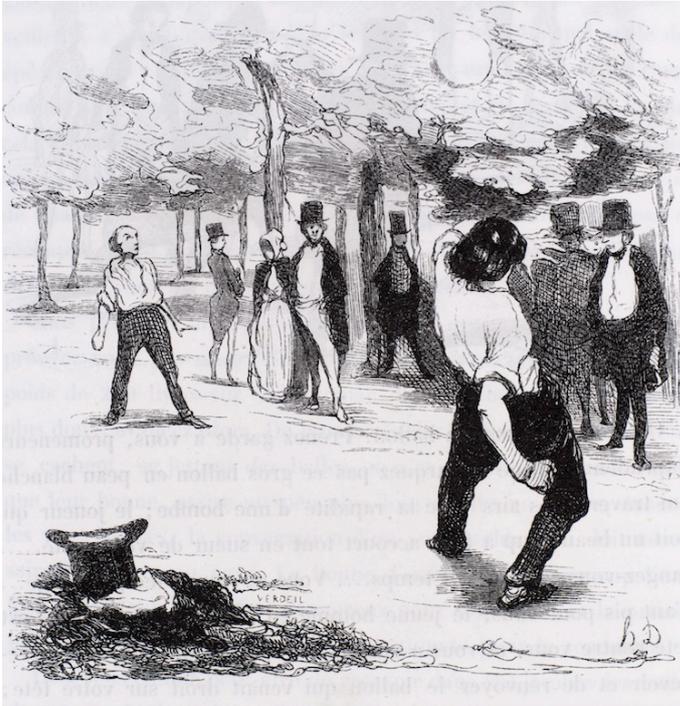
Les dépôts de meubles et de marchandises deviennent interdits sur la voie publique : la rue ne doit plus être une remise ni un lieu de stockage. De même, les artisans, comme les maréchaux-ferrants, ne pourront plus travailler sur la voie publique, considérée jusque-là comme le prolongement de l'atelier. Les jeux de rue, comme les jeux de palets, ou les jeux de volants, sont interdits.

Le chapitre six concerne enfin un type particulier de voie, créé sous la Restauration : les boulevards et promenades publiques. Tout est prévu pour que ces nobles espaces ne souffrent d'aucun encombrement. Destinées principalement à la circulation des piétons, les contre-allées doivent être respectées dans cet usage. La circulation des cavaliers ou des voitures y est donc réglementée, lorsqu'elle est justifiée par des visites faites aux propriétés riveraines. Mais ces propriétaires, pour faire ainsi accéder leurs visiteurs, auront dû se pourvoir de permissions spéciales auprès de la préfecture de police. Dans l'esprit de l'ordonnance, ces boulevards et promenades sont des vitrines de l'espace public parisien. La défense de dégrader cet environnement esthétique y est expressément faite.

Du chapitre sept, le dernier de l'ordonnance, on retient surtout que les manquements aux prescriptions sont susceptibles de contraventions, et que les commissaires de police ont les pleins pouvoirs pour faire restaurer la voie publique dans l'état prescrit par l'ordonnance, y compris en faisant débarrasser des matériaux qui y seraient entreposés.

De l'affirmation du statut juridique de la rue découlent une série de clarifications déterminantes pour l'avenir des politiques urbaines. Au lieu d'être le prolongement du logis ou du lieu de travail des riverains, la rue appartient à tous : elle devient l'espace public par excellence. Derrière cette invention juridique se trouvent de grands principes affirmés par les Lumières, qui connaissent déjà des transformations plus modernes : la liberté de la circulation, la liberté du commerce et de l'industrie, mais aussi la sécurité des passants et les prémices d'un droit du travail. Cette construction du droit public va, inexorablement, entraîner la disparition de la vie traditionnelle de la rue, si bien décrite par Henri Baillièrre :

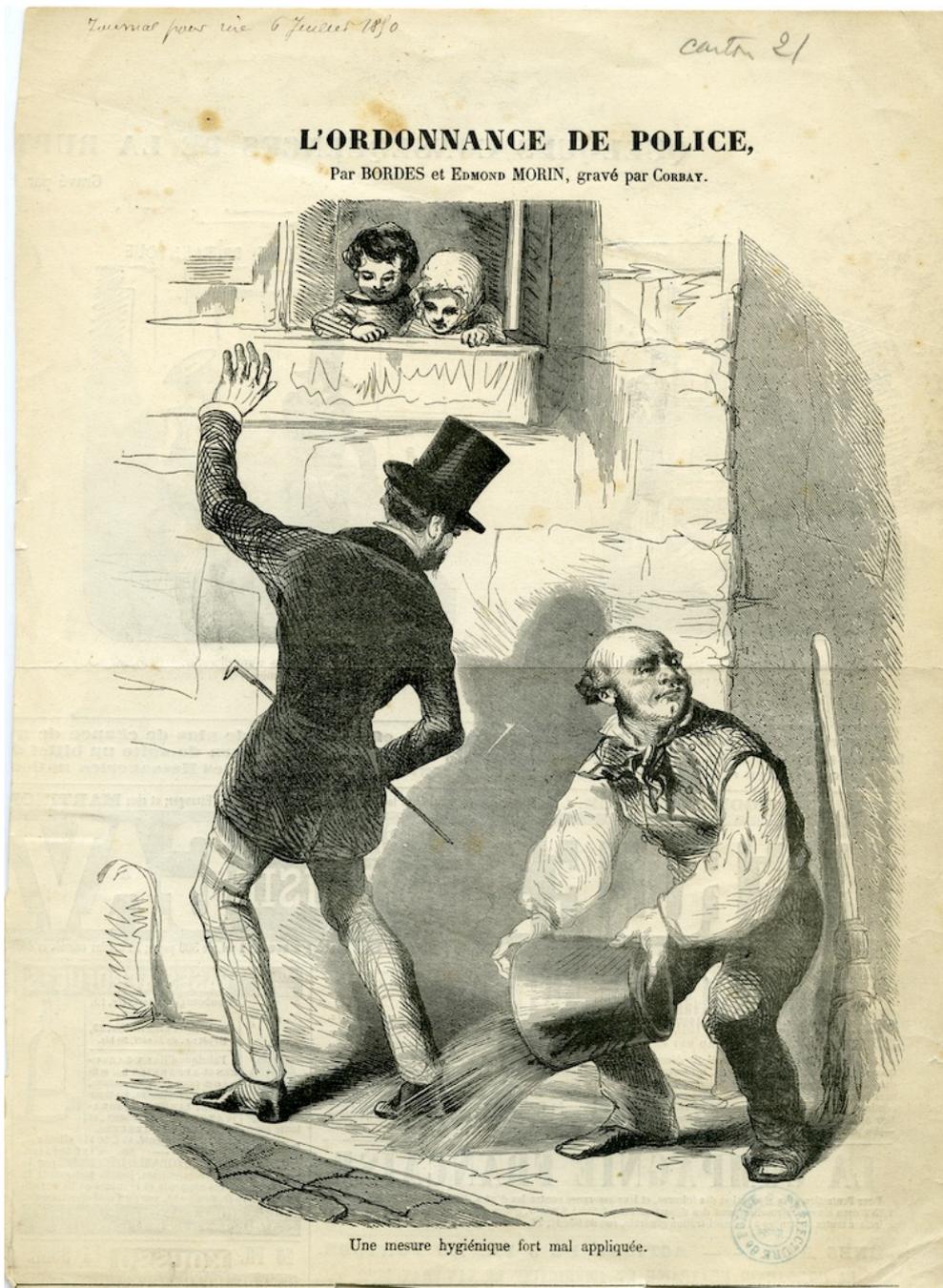
« Le spectacle si varié de la rue, avec les cortèges, les processions, les cérémonies civiles et religieuses, les fêtes populaires, les baladins et les chanteurs des rues [...], avec les cris des métiers, avec les enseignes qui sont le reflet des idées et des mœurs²⁴². »



Ill. 28 – Estampe, Honoré Daumier. Jeu de ballon sur les Champs Elysées. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, p.294. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Il est significatif que l'année de prise de l'ordonnance - 1829 - coïncide avec l'autorisation de circuler sur la voie publique, donnée par la préfecture de police aux premières compagnies d'omnibus parisiennes. Mais il faudra encore des années avant que l'évolution permise en droit par le texte de Debelleyme entre dans les mœurs, et c'est pourquoi certaines caricatures de l'époque tournent l'hygiène en dérision. Un poème écrit par le chimiste Michel Dizé (1764-1852), professeur à l'École de Pharmacie et ancien préparateur de Jean Darcet, dédié au préfet de police Gabriel Delessert*, qui exerce cette fonction entre 1836 et 1848, témoigne des embarras persistants des rues de Paris à l'époque de la Monarchie de Juillet :

²⁴² H. BAILLÈRE, *La rue Hautefeuille, son Histoire et ses habitants (Propriétaires et locataires) 1252-1901, Contribution à l'histoire des rues de Paris*, Paris, J.-B. Baillière et Fils, 1901, p. 201.



III. 29 – L'ordonnance de police. Illustration par Bordes et Morin, *Journal pour rire*, 6 juillet 1850 (« une mesure hygiénique fort mal appliquée »).



III. 30 - Estampe. Embarras du trottoir parisien. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, p.51. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

« Si la rue est commune à tous les citoyens,
Rends-la libre pour tous, use de tes moyens
Contre l'empiètement du boutiquier rapace,
Et que nul n'ait le droit d'en obstruer l'espace.
Faut-il voir, chaque jour, des pavés en monceaux
Étrangler le passage et barrer les ruisseaux ?
Aux lueurs d'un fanal, avec un peu de zèle,
Ne peut-on au travail forcer la demoiselle ?
Oui, certes ! il vaudrait mieux déranger un quartier
Trois nuits, que tout Paris pendant un jour entier.
La rue est un passage et non un domicile :
Vers l'hôtel anguleux et d'abord difficile
Où les jurés-priseurs font rougir les encans,

*Je dénonce à tes yeux ces hardis trafiquants
 Qui jusque sous nos pieds éparpillent la terre
 De compas, de vieux joncs, de lunettes sans verre ;
 Si jamais le hasard te jette en ce chemin,
 Serre tes étriers, tiens ton cheval en main,
 Car la Bérézina n'est rien devant la scène
 Qu'offre aux yeux effarés ce bric-à-brac obscène.
 Partout aux embarras s'associe un danger :
 Je pâlis en passant devant un boulanger,
 Au moment où, du haut d'une charrette lourde,
 Un brutal conducteur fait pleuvoir la falourde,
 Et risque de m'atteindre au visage, en plein jour,
 Du bouleau qui, la nuit, doit échauffer le four.
 [...]
 J'accuse également et déclare incommodes
 La jeune lavandière et le trottin des modes
 Qui, par l'énormité d'un panier ou carton,
 Usurpent le trottoir, domaine du piéton ;
 Je ne veux pas donner d'entraves au commerce,
 Mais, sans nuire au public, je prétends qu'il s'exerce ;
 Et, vraiment ! pour porter du linge et des chapeaux
 Ces arches de Noë semblent hors de propos²⁴³ . »*

2. FIGURES DU « BIEN PUBLIC » DANS LA RUE PARISIENNE DE 1788 A 1848

Fournir à tous l'accès à l'eau sur la voie publique, paver et entretenir la chaussée et éclairer les rues : ces trois faits marquent l'apparition de la modernité urbaine. L'action des préfets successifs illustre, pour l'accès à l'eau et la propreté de la chaussée, la continuité des politiques d'hygiène dans l'espace parisien. Elles ne se traduisent plus par une réglementation inefficace enjoignant de respecter la propreté de la voirie, mais par des investissements publics. L'éclairage de la voie publique est consécutif à l'innovation apportée par l'éclairage au gaz.

²⁴³ Poème *Les rues de Paris* dédié à Gabriel Delessert* par Michel DIZÉ, chimiste. s.d. (entre 1836 et 1848). d. b. de Gabriel Delessert, EA 21. A.P.P.P.

2.1. Drainage et distribution d'eau dans la rue

Dans les années 1810, les rues de Paris sont fendues en leur milieu pour laisser passer un ruisseau qui reçoit les eaux ménagères et pluviales des maisons riveraines²⁴⁴. Des bornes, construites contre les murs des maisons, protègent les piétons des éclaboussures des voitures. Lorsqu'il y a de fortes pluies, les eaux se déversent des quartiers hauts vers les quartiers bas et s'engouffrent dans les grilles d'égout. Pour passer d'un côté à l'autre de la rue en temps d'averse, on utilise parfois des ponts roulants, posés pour l'occasion par des personnes qui perçoivent alors un péage sur les passants.

La création de premiers réseaux permettant de distribuer l'eau dans les rues de Paris est faite par les préfets de la Seine Chabrol de Volvic et Rambuteau²⁴⁵. Face aux ingénieurs du Pavé de Paris qui sont peu favorables aux trottoirs, Chabrol de Volvic bénéficie du soutien décisif d'Alexandre de Laborde, maître des requêtes au Conseil d'État qui, sous son autorité, dirige depuis 1811 le service des Ponts et Chaussées de la Préfecture créé par le comte de Montalivet, en même temps que la direction des travaux confiée à Louis Bruyère*. Quant à Rambuteau, qui poursuit l'action de Chabrol de Volvic, il s'entoure de trois ingénieurs : Duleau, Emmery et Mary.

Afin d'améliorer l'hygiène de la rue, il est décidé de supprimer le ruisseau central d'écoulement et de créer des trottoirs dans toutes les rues, pour que les eaux usées puissent s'écouler par deux côtés, le long de chaque trottoir. Les trottoirs permettront aussi de différencier les flux de circulation des voitures et des piétons. Le préfet Chabrol de Volvic défend cette idée dès 1818 en expliquant, dans un mémoire, que les trottoirs constituent une question cruciale pour l'avenir de Paris²⁴⁶. Pour tester cette solution, Laborde a pris l'initiative, en 1814, de faire fabriquer un spécimen de dallage, non surélevé par rapport à la chaussée, devant un hôtel lui appartenant, situé rue d'Artois (aujourd'hui rue Laffite)²⁴⁷.

Dans son mémoire, Chabrol de Volvic dresse une distinction entre les rues larges, dans lesquelles il souhaite voir construire des trottoirs surélevés, et les rues étroites, où il pense que les trottoirs doivent être situés au même niveau que la chaussée. Il explique que les trottoirs doivent former des dalles, et qu'il faut les généraliser, en « renonçant à un degré de perfection

²⁴⁴ A.-A. MILLE, *Assainissement des villes par l'eau, les égouts, les irrigations*, Paris, Dunod, 1885, p. 115-119.

²⁴⁵ Voir chapitre trois.

²⁴⁶ Mémoire présenté par M. le comte de CHABROL, conseiller d'État, préfet du département de la Seine, au conseil général de ce département, concernant l'exécution du projet d'alignement des rues de la ville de Paris, s.d. (circa 1818). VONC 200, A.P.

²⁴⁷ S. DUPAIN, *Notice historique sur le Pavé de Paris depuis Philippe-Auguste jusqu'à nos jours*, Paris, Ch. de Mourgues, 1881, p. 305.

imaginaire²⁴⁸». Les trottoirs auront l'avantage de déplacer le circuit d'écoulement des eaux sales dans la rue, en le dédoublant. En adoptant pour la chaussée un profil bombé, on évitera que les eaux ne débordent des deux ruisseaux latéraux. Mais le ruisseau central, qui concentre pourtant toute la saleté environnante, et qui contribue à précipiter l'écoulement des eaux sur la rive droite, en cas d'inondation, a encore des défenseurs en 1830²⁴⁹. Ceux-ci avancent que les chevaux peuvent y mouiller leurs sabots et leurs fers, ce qui ne sera plus possible si l'on aménage les ruisseaux le long des trottoirs. D'aucuns considèrent aussi que les doubles ruisseaux provoqueront des éclaboussures sur les devantures des magasins.

En 1824, pour prolonger la conception du spécimen posé par Alexandre de Laborde devant son hôtel, une expérience à plus grande échelle est tentée le long de la rue des Coquilles (aujourd'hui un tronçon de la rue du Temple), qui vient d'être élargie. La préfecture y fait poser des dalles en granit de Normandie, en lave d'Auvergne et en pierre bleue de Flandre, ainsi que des pierres de Château-Landon et d'Épinay et quelques blocs de grès piqué venant des carrières de Saulx-les-Chartreux, afin de pouvoir juger quel matériau apportera le plus de satisfaction²⁵⁰. Mais l'expérience est décevante parce que les piétons ne se trouvent pas en sécurité sur un passage qui, même s'il est agréable pour la marche et l'esthétique, ne les protège pas de l'atteinte des voitures. Dès lors, Chabrol de Volvic s'achemine vers des trottoirs surélevés, sauf dans les rues qui sont trop étroites pour en poser. Il fait alors imposer la construction des trottoirs dans les rues nouvelles. En 1826, il demande au conseil municipal de ne plus laisser, dans les rues anciennes, la charge du premier établissement du pavé aux particuliers et de les exonérer de celle de l'entretien. Il obtient un crédit de 10 000 francs du conseil municipal pour mettre en œuvre cette nouvelle politique, qui rompt avec la pratique séculaire parisienne, selon laquelle les riverains devaient entretenir le pavé de Paris. Les trottoirs sont bâtis en granit ou en lave, avec des matériaux venant de Normandie et d'Auvergne, la région d'origine de Chabrol.

Dès leur construction, les premiers trottoirs apparaissent vraiment comme une commodité. Grâce au crédit accordé par le conseil municipal, la Préfecture distribue une prime d'encouragement aux riverains désireux de construire des trottoirs²⁵¹. Ils peuvent opter pour la lave ou le granit, mais la bordure du trottoir doit toujours être en granit. Le premier trottoir créé selon cette procédure est réalisé au coin des rues Saint-Lazare et de la Chaussée d'Antin. Après cette construction, devant l'afflux des demandes de primes, Chabrol de Volvic détermine une priorité

²⁴⁸ CHABROL, *op. cit.*, p. 20.

²⁴⁹ A. GUILLERME, *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs 1780-1830*, Champ Vallon, 2007, p. 28.

²⁵⁰ DUPAIN, *op. cit.*, p. 307.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 306.

urbaine : les rues Saint-Honoré et Richelieu. Une fois cette impulsion donnée, les trottoirs se multiplient et bientôt, le montant du crédit voté par le conseil municipal passe à 100 000 francs puis à 150 000 francs. Il est également décidé que les trottoirs seront établis de manière systématique à l'occasion de la construction de nouveaux bâtiments publics.

La conception de la distribution de l'eau est donc une conséquence logique de la décision prise par Chabrol de Volvic de créer des trottoirs. Elle crée un nouveau système de drainage cohérent des rues de Paris. Les premières bornes-fontaines sont construites pour acheminer l'eau de l'Ourcq dans les rues de Paris lorsque Chabrol de Volvic est en fonction²⁵². Le Château-d'Eau élevé boulevard de Bondy est une pièce maîtresse de ce nouveau système. Rambuteau poursuit à grande échelle l'œuvre de son prédécesseur, en s'entourant des conseils des ingénieurs et en systématisant les solutions de drainage qu'apporte la réalisation du canal de l'Ourcq.

En 1840, la plupart des rues possèdent des trottoirs. Dans les rues très passantes, les « embarras » de Paris s'y concentrent. L'emploi de la lave d'Auvergne est abandonné en 1836, parce qu'on observe qu'elle se détériore rapidement et que les différences de dureté des différentes couches qui la composent provoquent une usure inégale des trottoirs, qui est désagréable au passant et impropre à la fonction. On emploie alors du bitume, à la suite d'un essai qui donne toute satisfaction, effectué en 1835 sur le pont Royal.

2.2. Chaussées, pavage et circulation

La création des trottoirs suscite une réflexion sur la circulation dans la rue parisienne et, partant, sur l'organisation spatiale de la rue. Le plan d'alignement du 14 janvier 1797 (25 nivôse An V) divise les rues de la capitale en cinq classes : la première est formée de voies de 14 mètres de large, les autres ont 12, 10, 8 et 6 mètres de largeur. Les travaux des ingénieurs menés à l'époque où Rambuteau est préfet de la Seine conduisent à adopter de nouvelles normes liées à la circulation²⁵³ : on admet qu'une voiture exige une voie de 2,50 mètres et qu'un piéton réclame 0,75 mètre de passage. En partant de ces normes, il est possible d'organiser une rue de 8 mètres avec une chaussée bombée de 5 mètres en offrant une libre circulation à deux files de voitures ainsi qu'à une double rangée de piétons ou de promeneurs. Dans une rue de 12 mètres partagée en une chaussée de 7 mètres et des trottoirs de 2,50 mètres, il y a place pour trois voies de voitures au milieu et un double mouvement de trois piétons sur les côtés. Les grandes artères comme la rue Royale ou la rue de la Paix (qui ont 22,40 mètres de largeur) et les boulevards (qui

²⁵² Voir chapitre trois.

²⁵³ MILLE, *op. cit.*, p. 117-118.

en ont 35) deviennent, avec des chaussées de plus de 16 mètres et des trottoirs libres, des voies de communication pouvant assurer la circulation de quatre ou cinq files de voitures, entre les flux de promeneurs.

Mais pour faciliter et fluidifier la circulation, et pour améliorer la propreté de la rue, encore faut-il garantir le pavage des voies publiques. Les autorités de l’Ancien Régime s’étaient préoccupées de cette grave question qui avait déjà alerté le roi Philippe Auguste, et avaient organisé une administration en charge du Pavé de Paris. Sous l’Ancien Régime, les frais du pavage revenaient en principe à la charge des propriétés riveraines. Toutefois, les trésoriers de France, responsables de la surveillance du pavé parisien, pouvaient décider de les en dispenser, ce qui se produisit par exemple lors de certains percements urbains particulièrement remarquables. Mais ce type de décisions étaient prises au coup par coup. Le Pavé de Paris est maintenu après la Révolution, ce qui assure une continuité du service. Mais la mise en œuvre du pavage se heurte à d’importantes difficultés, qui prennent leur source dans les incertitudes juridiques post-révolutionnaires, propres au statut des voies publiques, à la désignation des redevables du premier pavage et de son entretien et, enfin, à l’impact juridique de l’impôt moderne sur le régime financier du pavage²⁵⁴. Ces questions empoisonnent le chantier du pavage parisien jusque dans les années 1820.

On assiste d’abord, juste après la Révolution, à des débats, à des revendications en sens contraires, et même à des pétitions émanant des maîtres paveurs, qui étaient employés par les entreprises chargées du pavage et qui se demandaient qui avait la responsabilité financière du pavage parisien. Qui doit payer le pavage ? La nation ou la ville de Paris ? L’ère tourmentée de la Commune de Paris, instituée en 1792 par les insurgés parisiens, ne contribue pas à une clarification juridique, qui nécessite un dialogue avec la nouvelle Assemblée Nationale. En 1790, le rapporteur du Comité des Finances de cette Assemblée propose de mettre une série de dépenses intéressant la ville de Paris – celles de la police, du guet, de la garde et du pavage – à la charge exclusive de la municipalité. Cette proposition reçoit force de loi par des lettres patentes du roi en date du 25 mars 1791.

Pour rétorquer, Jean-Sylvain Bailly (1736-1793), maire de la Commune de Paris, fait remarquer dans un rapport qu’il paraît juste que les rues parisiennes qui forment le prolongement des grandes routes soient, comme dans les autres villes du royaume, entretenues par le Trésor Public. Encore faut-il proposer un classement des voies parisiennes qui relèvent de cette catégorie.

²⁵⁴ DUPAIN, *op. cit.*, p. 160-161 ; 235-302.

Mais ce classement n'est pas évident à réaliser. L'ingénieur du Pavé, sur la demande de Bailly, dresse un état des voies qui présentent, selon lui, ce caractère. Sur ces entrefaites est rendue, le 17 avril 1791, une instruction du roi expliquant que chaque département aura désormais à assurer la charge de l'entretien des routes situées sur son territoire. Sans se laisser décourager par cette nouveauté réglementaire, Bailly fait chiffrer par l'inspecteur général du pavé les dépenses d'entretien des voies qui n'ont pas, selon lui, le caractère de prolongement de grandes routes, et demande aux élus de la Commune l'autorisation de pourvoir à ces dépenses par des sous additionnels aux contributions foncière et mobilière, ce qui lui est accordé. Entretemps, les entreprises de pavage augmentent leurs prix d'une façon considérable mais, le 19 septembre 1791, Bailly, qui avait suivi cette question avec beaucoup de sérieux, démissionne, suite à l'événement dramatique survenu au Champ-de-Mars le 17 juillet 1791 : il s'est en effet senti discrédité, faute de n'avoir pu maîtriser une pétition populaire des Parisiens. Cette dernière a provoqué de la part de la garde nationale une fusillade, qui entraîne la mort d'une cinquantaine de personnes. Bailly en tire un sentiment de responsabilité personnelle qui explique sa décision.

L'état des voies publiques et la facilité de la circulation pâtissent directement de cette situation. Les différentes autorités publiques ne parviennent pas à un accord pour délimiter leurs responsabilités respectives. Néanmoins, un bail de fournitures et de pose de pavés est passé par le département – selon les mêmes procédures que sous l'Ancien Régime – en 1795 pour les halles, les marchés, les ports et abreuvoirs, les quais et les ponts, les anciens cloîtres, et pour remettre en état les rues déjà pavées. Le bail, qui ne comporte qu'un seul lot alloué à une entreprise, a une durée de trois ans mais il est prorogé jusqu'en 1800. Le pavage des boulevards fait l'objet de marchés particuliers. Les travaux se déroulent avec difficulté, parce que les sommes allouées par le département sont trop faibles. Les administrateurs du département demandent au Ministère de l'Intérieur que les voies de Paris relèvent de la grande voirie et que, par conséquent, les dépenses de pavage soient couvertes par l'impôt.

Mais étant donné que la loi du 27 vendémiaire An VII (18 octobre 1798) autorise la municipalité à percevoir un droit d'octroi, le Ministre de l'Intérieur remet sur la table des négociations l'idée d'un partage à établir entre les rues formant le prolongement des grandes routes, qui relèveraient du Ministère, et les autres, qui relèveraient du département. Il invite les administrateurs du département à lui faire des propositions ; ceux-ci objectent que ce partage n'a pas lieu d'être, puisque Paris est le siège de toutes les activités nationales. Par une loi du 11 frimaire An VII (1^{er} décembre 1798), le Ministre accepte le classement de certaines rues de Paris dans la catégorie des « grandes routes ». Ce texte adopte le principe du versement à la

municipalité, par le Ministère de l'Intérieur, d'une fraction de la taxe d'entretien des routes, mais il n'élabore aucun critère destiné à préciser juridiquement les caractères des « grandes routes » - et a fortiori ne comprend aucune liste de ces routes en annexe. Cette loi dépourvue de clarté sert néanmoins d'assise juridique à la poursuite des baux de fourniture et de pose de pavés.

Mais d'autres conflits naissent entre le préfet de la Seine - dont relève le service du Pavé - et le préfet de police, compétent notamment pour les affaires mettant en cause la sûreté et la commodité de la voie publique. Le préfet de police, soucieux du mauvais état du pavage parisien, et des entraves que cela apporte à la fluidité de la circulation, intervient par des réquisitions, par lesquelles il enjoint aux entreprises adjudicataires d'intervenir sur certaines voies publiques. Le 28 germinal An XI, le Ministre de l'Intérieur prend une décision qui donne au préfet de police le pouvoir de saisir directement l'ingénieur en chef du Pavé de Paris, pour qu'il réquisitionne les entreprises. Un nouveau bail est conclu par l'administration en 1810, pour une durée de dix ans. Il comprend six lots, confiés à six entreprises après adjudication. L'entretien des boulevards en fait partie. À cette époque, les pavés neufs proviennent de carrières situées dans la vallée de l'Yvette, à Lozère et à Orsay, dans la forêt de Fontainebleau, à Belloy et Maflers, ainsi qu'au Trou-d'Enfer, près du château de Marly.

C'est pendant les années 1820 que s'organisent de manière moderne les conditions du pavage des rues de Paris. Une initiative fondamentale est prise, le 25 janvier 1820, par le Directeur général des Ponts et Chaussées. Il décide de faire entreprendre le Cadastre du pavé de Paris, sous la responsabilité d'un ingénieur ordinaire secondé par un conducteur et par plusieurs géomètres. Cette opération, qui va durer cinq ans, permet ensuite à l'administration de rendre ses cahiers des charges beaucoup plus précis. Un nouveau bail est conclu en 1821. Les pavés proviennent de la vallée de l'Yvette, de la forêt de Fontainebleau et de Belloy et Maflers. C'est pendant le déroulement de ce bail qu'est enfin arbitrée la répartition de l'entretien du pavé de Paris entre l'État et la ville. En 1822, le préfet de police veille, par une ordonnance qui préfigure le chapitre deux de l'ordonnance prise par Debelleyme en 1829, à ce que les chantiers de pavage n'entravent pas la circulation et ne constituent pas des dangers pour les passants.

En 1825, le Ministre de l'Intérieur parvient à dresser un état des voies publiques de Paris qui appartiennent à la catégorie, jusqu'alors nébuleuse, des « grandes routes ». La logique consiste à inclure dans la liste les rues et places qui sont reliées par le chemin le plus court et le plus commode, en passant aussi près que possible du centre, avec les routes royales ayant leur origine aux barrières. On y ajoute les voies qui, bien que ne se trouvant pas sur ce parcours, sont

néanmoins empruntées par les malles-postes, les diligences et le gros roulage, tous les quais - en raison de leur utilité pour le service de navigation -, les ponts et les boulevards extérieurs - qui facilitent le commerce de transit. Les autres communications prennent le nom de « voies municipales » et sont à la charge de la ville. L'ensemble des voies appartenant à la catégorie des grandes routes, appelées « voies royales », représentent une surface pavée de 1 022 654 mètres, et les voies municipales une surface de 1 797 300 mètres. En 1830, lorsqu'il faut conclure un nouveau bail, cette répartition est mise en œuvre.

Cette évolution se traduit par l'allure tout à fait moderne des cahiers des charges passés par le service du Pavé de Paris, dont un document du 4 octobre 1841, signé par l'ingénieur en chef du Pavé de Paris, Jean-Hilaire Viollet (1787-1872), fournit un excellent exemple²⁵⁵. Ce document - toujours appelé « bail », selon la terminologie de l'Ancien Régime - est un devis général et un cahier des charges. Il a pour objet la fourniture des pavés neufs nécessaires aux travaux d'entretien des voies pavées des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements. Le contrat court du 1^{er} avril 1842 au 1^{er} avril 1848. Il prévoit la fourniture de 1 200 000 pavés neufs chaque année. Cette fourniture doit être scindée, après adjudication, en lots ne dépassant pas 200 000 pavés par an, ce qui permet au service du Pavé de faire travailler plusieurs entreprises.

L'origine des carrières est bien précisée. Elles sont toutes situées dans la région parisienne. Le contingent le plus important provient de Marcoussis, la Justice, Saulx-les-Chartreux, Voisins-le-Bretonneux, Orsay, Lozère, Gif, Saint-Rémy et des autres coteaux de la vallée de l'Yvette. Les autres pavés proviennent de Fontainebleau et de Nemours. Les entreprises peuvent soumettre à l'administration des pavés provenant d'autres carrières de leur choix, à condition d'en déposer un échantillon, pour approbation préalable, à la préfecture. Les tailles des pavés sont normalisées. Les conditions dans lesquelles sont établis les procès-verbaux de réception des fournitures sont précises : la qualité des pierres contribue à la beauté de la ville.

2.3. L'éclairage des rues

C'est dès le milieu du XVIII^e siècle que, selon les mots d'André Guillerme, une demande "édilitaire et sécuritaire" se fait jour à Paris en matière d'éclairage²⁵⁶. La ville est éclairée, à cette époque, par des réverbères et des chandelles. L'éclairage au gaz des rues fait son apparition à

²⁵⁵ Pavé de Paris. *Bail des fournitures de pavés neufs nécessaires aux travaux d'entretien du Pavé des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements municipaux de la ville de Paris, à compter du 1^{er} avril 1842 jusqu'au 1^{er} avril 1848*, 1841. VONC 200. A.P.

²⁵⁶ GUILLERME, *op. cit.*, p. 388.

Paris à la fin de la Restauration, en 1829. Adolphe Trébuchet, chef du bureau sanitaire à la préfecture de police pendant la Monarchie de Juillet, qui devient membre du conseil de salubrité en 1838, a laissé un témoignage sur l'introduction de cette innovation à Paris²⁵⁷.

La naissance d'une innovation à Paris et à Londres

L'histoire de l'éclairage au gaz est d'abord celle de la naissance d'une innovation technique. Les premières utilisations du gaz à des fins d'éclairage avaient eu lieu à Paris au XVIII^e siècle. Cette phase expérimentale connaît une accélération au tout début du XIX^e siècle, avec la publication du mémoire de Philippe Lebon, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, intitulé *Thermolampes, ou poëles qui chauffent, éclairent avec économie, et offrent, avec plusieurs produits précieux, une force motrice applicable à toute espèce de machine*. Lebon présente sa découverte à l'Institut en l'An VI (1799) et, l'année suivante, se munit d'un brevet d'invention. Il installe l'éclairage au gaz dans sa propre maison, située rue Saint-Dominique. Lebon meurt ruiné par ses expériences.

Des essais sur l'éclairage au gaz ont lieu à la même époque à Londres. En 1802, un industriel, William Murdoch, expérimente avec ses associés James Watt et Matthew Boulton le gaz hydrogène carboné, extrait de la houille, pour l'éclairage de ses manufactures de Soho et de Birmingham. Les institutions officielles reconnaissent l'invention en 1810, et autorisent son application à l'éclairage urbain : par un acte du 9 juin 1810, un acte du Parlement accorde à une compagnie privée l'autorisation de retirer de la houille les divers produits qu'elle fournit par la distillation, et notamment le gaz hydrogène carboné, pour l'employer à l'éclairage de la ville de Londres, qui devient pionnière en la matière. L'éclairage d'une ville au gaz suppose un réseau de conduites, en fonte à l'époque, placées sous terre²⁵⁸. C'est un Anglais, Winsor, qui tente ensuite, en 1816, d'introduire à Paris ce mode d'éclairage. Il s'installe dans un local attenant au passage des Panoramas, qu'il veut éclairer²⁵⁹. Mais ses appareils incommodent le voisinage et font craindre des explosions, si bien que la préfecture de police en interdit l'usage dans un intérêt de salubrité et de sûreté publique. En 1817, un ingénieur français demande à son tour l'autorisation de construire, au 43 de la rue des Fossés-du-Temple, une usine composée d'un gazomètre et de 20 cornues, pour l'éclairage des petits théâtres et des cafés du boulevard. Cet établissement n'est

²⁵⁷ A. TRÉBUCHET, *Recherches sur l'éclairage public de Paris*, Paris, J.-B. Baillière, 1843. L'ouvrage précité d'André Guillerme a fait le point sur l'histoire de la lumière artificielle. Les développements qui suivent lui sont donc redevables. Ils sont enrichis par le témoignage de A. Trébuchet.

²⁵⁸ GUILLERME, *op. cit.*, p. 394.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 395.

finalement pas mis en activité. Il en va de même d'un projet relatif à l'éclairage du passage Delorme, situé près des Tuileries. La même année, des petits commerçants, notamment le propriétaire d'un café place de l'Hôtel-de-Ville, font construire des appareils destinés à l'éclairage au gaz de leur établissement, mais ils ne s'en servent pas longtemps. D'autres appareils sont expérimentés sans succès.

L'éclairage des bâtiments publics

Après ces échecs, l'année 1818 marque une étape décisive. Elle voit en effet la construction de la première usine importante à Paris destinée à produire l'éclairage au gaz, avec une chaîne de production composée de cornues, de condensateurs, d'épurateurs et de gazomètres. L'usine en question est bâtie au début de l'année, dans une ancienne église située derrière le jardin du Luxembourg, l'ancienne église du séminaire Saint-Louis²⁶⁰. L'objectif de ce projet, conçu par Winsor, est d'éclairer la Chambre des pairs, l'Odéon et une partie du faubourg Saint-Germain. En 1821, cette usine éclaire l'Odéon, le premier théâtre où l'on ait introduit le gaz. Son activité prend fin après douze ans d'activité.

Toujours en 1818, on met en activité des appareils construits à l'intérieur de l'hôpital Saint-Louis pour l'éclairage de l'établissement. Dès l'année 1815, le préfet Chabrol, qui connaît les réussites anglaises, charge en effet une commission, composée notamment de Rohault de Fleury et de Darcet, de chercher tous les moyens de l'appliquer à l'hôpital Saint-Louis. Jean-Pierre-Joseph Darcet (1777-1844), fils du chimiste Jean Darcet (1725-1801), est lui-même un chimiste qui, en raison de ses fonctions d'essayeur des monnaies, a développé ses connaissances dans le domaine de la toxicité des substances que manient les ouvriers, notamment ceux qui sont confrontés aux métaux. Il s'est intéressé aussi aux systèmes modernes de ventilation. L'appareil réalisé sur les plans et les indications de cette commission, et disposé pour alimenter 1500 becs de gaz, donne entière satisfaction. Selon le projet initial de la commission, l'usine de l'hôpital Saint-Louis doit aussi éclairer la maison de Saint-Lazare, l'hospice des Incurables et l'hôpital Dubois - grâce à des conduites placées sous la voie publique. Mais l'administration renonce à ce projet en raison d'opinions hostiles, qui influencent l'opinion en mettant en avant les dangers de l'éclairage au gaz. La préfecture se borne donc à faire éclairer l'hôpital Saint-Louis.

²⁶⁰ *Idem.*

À cette époque, la ville est éclairée par l'éclairage à l'huile. En 1818, il y a 4521 réverbères dans Paris, destinés à l'éclairage des rues, mais aussi à celui des « maisons administratives », terme alors utilisé pour désigner les bâtiments publics. Ainsi, l'Hôtel de la préfecture de police, les douze mairies, l'extérieur des corps de garde et des bureaux des commissaires de police sont éclairés. Un autre type de bâtiment bénéficie aussi d'un éclairage : les marchés de Paris. Quant aux galeries du Palais Royal, elles sont illuminées par 128 lanternes.

Le patronage royal de l'éclairage des théâtres

En 1819, le ministre de la maison du roi, agissant au nom de la liste civile, veut introduire dans les théâtres de la capitale, et notamment à l'Opéra, l'éclairage au gaz. Il s'informe en Angleterre, et fait construire une usine à l'extrémité du faubourg Montmartre, rue de la Tour-d'Auvergne. L'usine dite Royale, mise en activité en 1820, est administrée par le ministère de la maison du roi jusqu'en 1822, date à laquelle elle est achetée par une compagnie privée. Cette usine importante, qui devient le premier spécimen à Paris de la fabrication du gaz en grande quantité, éclaire l'Opéra - qui avait d'abord été alimenté à l'huile -, le théâtre des Variétés, le théâtre Louvois, et d'autres établissements publics et privés.

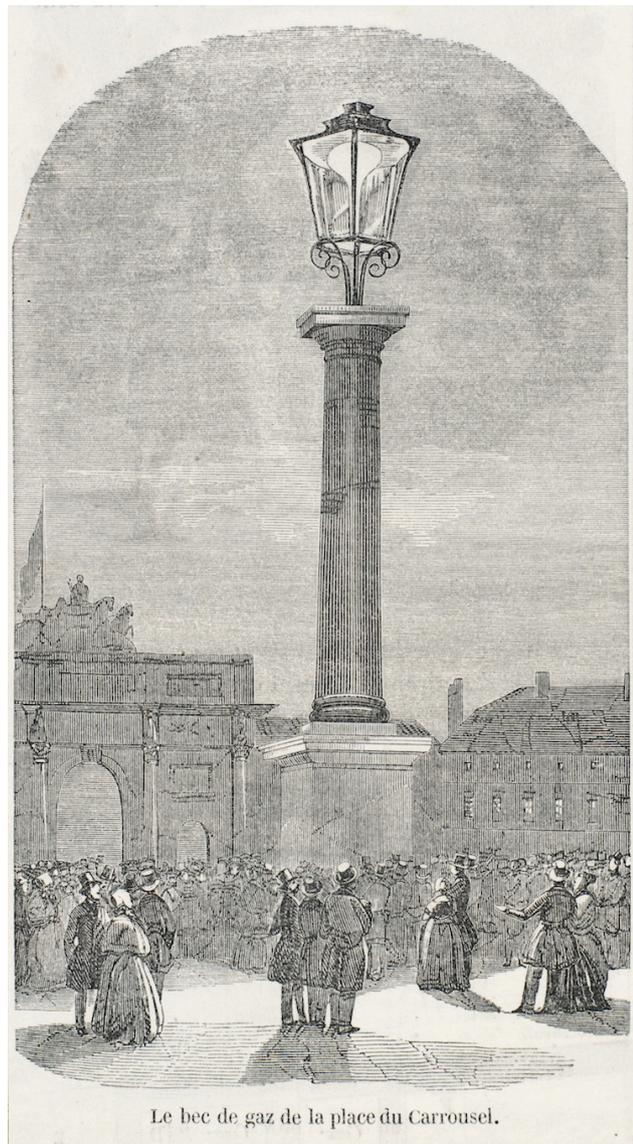
À la suite de cet exemple, dès 1822, d'autres usines sont bâties à l'initiative de personnes privées. M. Pauwels en fait construire une rue du faubourg Poissonnière. Une autre, l'usine de la compagnie anglaise, est élevée à la barrière de Courcelles, sur le territoire de la commune de Neuilly. Cette dernière compagnie acquiert, en 1830, l'usine Royale. Ainsi, en 1823, il y a, en comptant l'usine de l'hôpital Saint-Louis, quatre usines de production de gaz d'éclairage sur la rive droite de la Seine et une (celle du Luxembourg) sur la rive gauche. Il existe aussi une petite usine destinée à l'éclairage d'un établissement de bains publics, situé rue des Colonnes.

La diffusion de l'éclairage au gaz : du bâtiment à la rue

En 1824, on assiste à des essais d'éclairage urbain par le gaz portatif comprimé. Ils sont rapidement abandonnés en raison des risques d'explosion qu'ils suscitent. C'est à partir de cette époque que l'éclairage par le gaz prend un caractère inéluctable. La plupart des boutiques, des théâtres et des établissements publics situés dans les quartiers du centre substituent le gaz à l'éclairage à l'huile. L'illumination nocturne des monuments contribue au prestige de la capitale. Le gaz est adopté pour l'éclairage urbain dès que la préfecture de police s'est assurée de la bonne

la marche des usines, et de la possibilité d'assurer la régularité et la perfection indispensables à un service public.

La première application du gaz à l'éclairage urbain est réalisée sous la responsabilité du préfet de police Debelleye* le 1^{er} janvier 1829, rue de la Paix et place Vendôme. Le public se montre très satisfait. La rue de Castiglione est éclairée à son tour le 7 août puis, le 1^{er} septembre, les carrefour, rue et place de l'Odéon. Le 1^{er} novembre, c'est le tour des galeries du Palais-Royal, selon des règles de financement partagées entre le duc d'Orléans, qui assure les dépenses d'installation, et la ville de Paris, qui en assure l'entretien après 11 h du soir. L'administration poursuit l'extension de l'éclairage au gaz pendant les années suivantes dans la plupart des rues, places, quais, promenades, et voies de communications. Par exemple, la rue Vivienne bénéficie de l'éclairage au gaz en 1833, la place de la Bourse en 1834, le Pont-Neuf et ses abords en 1835, les quais de la Mégisserie, de Gesvres, Lepelletier, les places du Châtelet et de l'Hôtel-de-Ville, les rues de la Ferronnerie et Notre-Dame-de-Lorette, et la Halle du centre en 1836, les rues de la Cité, Mouffetard, l'île Saint-Louis, la place de la Concorde en 1837. Cette action, conduite par la préfecture de police, est pratiquement achevée en 1845. C'est la préfecture qui dresse, selon un programme annuel, un tableau indiquant pour chaque jour l'heure d'allumage et d'extinction. La plus longue amplitude d'éclairage se situe dans la première quinzaine du mois de décembre : il

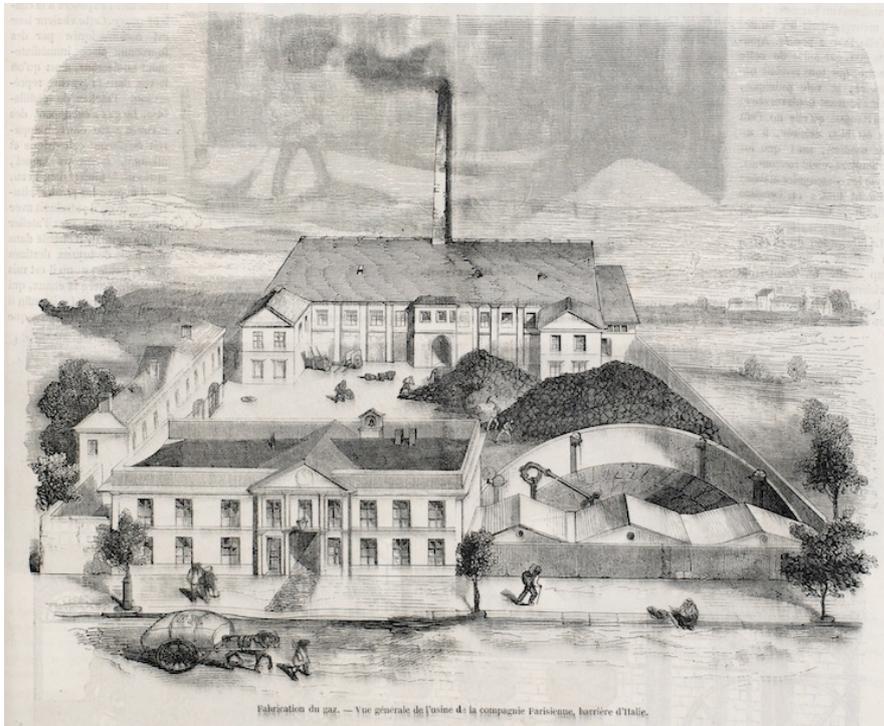


Le bec de gaz de la place du Carrousel.

III. 31 - Gravure. Un bec de gaz sur la place du Carrousel. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 342. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

fonctionne de 4 h 40 minutes le soir à 6 h 45 minutes le matin.

En 1845, il existe dix usines pour le service de l'éclairage au gaz tant public que privé. Deux usines appartiennent à la Compagnie Française, l'une à Vaugirard, rue Mademoiselle, l'autre à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière. Elles desservent la commune de Vaugirard et à Paris, les quartiers du Palais de Justice, de la Monnaie, Saint-Thomas d'Aquin, des Invalides, du faubourg Saint-Germain, du faubourg Poissonnière, des Marchés Bonne-Nouvelle et des Arcis. Deux usines appartiennent à la Compagnie Anglaise : l'une est située barrière de Courcelles, sur le territoire de la commune de Neuilly, l'autre (l'ancienne usine Royale) rue de la Tour d'Auvergne. Cette dernière dessert les quartiers du faubourg Montmartre, des Marchés, du Roule, de la place Vendôme, des Tuileries, de la Chaussée d'Antin, du Palais Royal, Feydeau, du Faubourg Saint-Antoine, du Mail, Saint-Honoré, du Louvre, et de la Banque de France. L'usine de la Compagnie Lacarrière, rue de la Tour-du-Temple, dessert les quartiers de la Porte Saint-Martin, de la Porte Saint-Denis, du Marais, et une partie du quartier de l'Hôtel-de-Ville. La Compagnie Parisienne possède une usine à la barrière d'Italie, la Compagnie de l'Ouest en a une à Passy, qui dessert Neuilly et, à Paris, les quartiers de Chaillot et des Champs-Élysées. La Compagnie de Belleville possède une usine située rue Saint-Laurent à Belleville.



III. 32 - Gravure.
L'usine de la
Compagnie Parisienne
à la barrière d'Italie.
Edmond Texier,
Tableau de Paris, 1852,
Tome Second, p. 237.
Bibliothèque du musée
d'Orsay. Copyright S.
Boegly.

Avec les progrès du drainage, les avancées faites dans la distribution d'eau dans la rue, et la mise en place du pavage, l'administration parisienne fait de la rue le lieu d'invention par excellence des politiques publiques modernes de l'espace urbain. Celles-ci sont poursuivies avec une continuité remarquable entre le régime de la Restauration et la Monarchie de Juillet. L'application de l'éclairage au gaz, inventé au début du siècle, dès 1829, montre la réactivité des politiques urbaines du XIX^e siècle aux innovations techniques et, déjà, l'importance de l'émulation entre les capitales européennes.

3. LES INTERVENTIONS URBAINES : LA DIVERSITE DES DOCTRINES ET DES PRATIQUES

Le Plan de la Commission dite des Artistes

À partir de la Révolution, les projets destinés à moderniser Paris se succèdent. L'un des premiers, le Plan de la Commission dite des Artistes, conçu à l'époque de la Convention, en 1797, est le fruit des modes de démocratie directe encouragés par le régime révolutionnaire : à partir de 1793, des architectes composent une commission officielle à Paris, qui rassemble les « Commissaires artistes préposés pour la division, l'embellissement et l'assainissement de la commune de Paris²⁶¹ ». Les auteurs du projet profitent de l'opportunité offerte par la loi du 4 avril 1793 sur les Biens nationaux, qui prévoit que ceux-ci pourront être lotis : ils proposent donc d'ouvrir des rues nouvelles percées à travers des couvents confisqués en 1790, mais aussi de proposer des servitudes de droit public qui s'appliqueraient aux acquéreurs de Biens nationaux. Comme les couvents sont légion dans le sud-est parisien, les projets de rues sont nombreux dans cette partie de Paris. Les rues projetées s'organisent en un réseau qui relie l'Observatoire et le Jardin des Plantes.

Le projet tire parti de la localisation des Biens Nationaux pour tracer des voies de circulation rectilignes, qui relient des quartiers. Beaucoup plus que l'hygiène, c'est l'amélioration de la circulation qui anime les intentions urbaines de ce projet. Le Plan des Artistes ne connaît pas de réalisation, mais certaines propositions sont reprises par les régimes qui se succèdent à partir du Premier Empire. Louis Bergeron a montré par ailleurs que l'écoulement des biens

²⁶¹ P. PINON et B. LE BOUDEC, *Les Plans de Paris, Histoire d'une capitale*, Paris, Atelier Parisien d'Urbanisme, Bibliothèque Nationale de France, Le Passage et Paris Bibliothèque, 2004, p.82.

écclésiastiques a été lent et incomplet²⁶². Pour cette raison, d'après lui, les Biens Nationaux n'ont pas pu être un outil de transformation du tissu urbain à cette époque ; ce n'est que plus tard qu'ils ont pu être utilisés pour améliorer la ville. Par exemple, la construction des marchés de proximité lancés par le Premier Empire, dont Louis Bruyère* assure la maîtrise d'ouvrage, tire profit de la réaffectation de terrains dévolus à d'anciens couvents²⁶³.

Les conceptions urbaines du Premier Empire

La création de l'avenue de l'Observatoire, à l'extrémité du Luxembourg, l'une des opérations d'urbanisme du Premier Empire, était représentée sur le projet de la Commission des Artistes, tout comme la rue de Rivoli, dont le premier tronçon - qui relie la rue Saint-Florentin et la rue de l'Échelle pour raccorder le palais du Louvre à celui des Tuileries – est réalisé sous le Premier Empire, en 1801. Dans le plan de la Commission des Artistes, la rue de Rivoli était tracée jusqu'à la Bastille, mais le prolongement de la rue entre la Terrasse des Feuillants et la Bastille ne devient effectif que sous le Second Empire²⁶⁴. Les projets du Premier Empire ont pour principales intentions l'embellissement de la ville et l'agrément des Parisiens. Il s'agit, dans des quartiers du centre, d'ouvrir des voies ou de les élargir, en les ornant de plantations. Ces percements ou ces élargissements créent de belles perspectives sur les monuments.

L'histoire de l'alignement de la rue Royale illustre très bien cette intention. Décidé en 1806, l'alignement du tronçon de la rue Royale (alors appelée rue de la Concorde) qui se trouve entre la rue Saint-Honoré et l'Église de la Madeleine est destiné à mettre en valeur, à partir de la place de la Concorde, ce monument à l'histoire tumultueuse : commencée sous l'Ancien Régime, en 1763, par Pierre Contant d'Ivry, la construction de l'Église de la Madeleine est d'abord poursuivie par Guillaume-Martin Couture, qui modifie la forme initiale en donnant à l'édifice un plan en croix grecque. L'église n'est pas achevée à la Révolution ; plusieurs affectations publiques sont envisagées pour elle avant que l'Empereur, en 1806, ne décide de lui donner celle d'un temple à la gloire des Armées françaises, dont il confie la construction à Pierre-Alexandre Vignon. L'alignement projeté de la rue Royale va donc ouvrir une perspective sur ce nouveau temple : l'opération met en scène la puissance militaire de l'Empire. Cette théâtralisation urbaine rappelle

²⁶² L. BERGERON, « Biens Nationaux », in FURET F. et OZOUF M., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 479-480.

²⁶³ Voir chapitre cinq.

²⁶⁴ Un projet d'ouverture d'une grande voie entre le Louvre et la Bastille est cependant conçu sous le Premier Empire, mais il ne reçoit aucune réalisation. Il est animé à la fois par des considérations d'embellissement et d'assainissement. Voir P. PINON, « L'essai non transformé de l'Oncle : un projet de rue Impériale sous le Premier Empire », in K. BOWIE (éd.), *La modernité avant Haussmann, Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, éd. Recherches, 2001, p. 203-216.

l'utilisation des places, sous l'Ancien Régime, comme outil de « propagande royale²⁶⁵ » ; il est significatif qu'elle s'applique justement à un haut lieu de l'urbanisme de l'Ancien Régime, puisque la rue Royale est bâtie partir de 1758, à partir de dessins de façade d'Ange-Jacques Gabriel, en relation avec l'aménagement de la place Louis XV (place de la Concorde). Pour permettre l'élargissement de la rue, l'administration impériale doit sacrifier des intérêts privés, comme ceux des frères Hervet - l'un d'eux est un ancien ingénieur géographe militaire – et aussi des intérêts publics: le marché d'Aguesseau, qui borde la rue, est amputé de la plus grande partie de sa surface²⁶⁶. En contrepartie, l'élargissement de la rue permet de planter des contre-allées pour les promeneurs, créant par là une promenade continue avec la Terrasse des Feuillants toute proche.



III. 33 - L'alignement de la rue Royale face à l'église de la Madeleine.
Photographie F. Chevallier.

²⁶⁵ L'expression est empruntée à Richard L. Cleary qui l'utilise dans *The Place Royale and Urban Design in the Ancient Régime*, Cambridge University Press, 1999.

²⁶⁶ L. GRUEL, « Rectification de l'Alignement de la rue Royale au moment de la construction du temple de la gloire. Supplique des sieurs Hervet », *Mélanges Émile Le Senne*, Société historique et archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements de Paris, Paris, 17^e et 18^e années, 1915-1916, p. 87-90.

L'action de Napoléon I^{er} sur le site du Louvre, qu'analyse en 1853 Ludovic Vitet (1802-1873), premier inspecteur général des monuments historiques, relève aussi de sa politique urbaine à Paris²⁶⁷. L'enjeu intéresse l'hygiène urbaine : le monument, déserté à la chute de la royauté, puis envahi après le décret de la Convention qui l'a consacré à l'étude des beaux-arts, est dégradé par cette nouvelle destination. Cette dernière a attisé, sous couvert du principe d'égalité, les convoitises d'artistes plus ou moins talentueux, qui ont détourné le lieu de sa fonction :

« Pour peu qu'on ait quelque civisme et qu'on sût manier un crayon, on venait choisir un local, et, de gré ou de force, on se logeait avec femme et enfants. Les élèves suivaient le maître, et s'installaient à leur tour. En peu de jours tout fut plein. Dans le nombre, il se glissa quelques hommes de grand talent ; mais le niveau de l'égalité fit entrer une tourbe ignorante et brutale, pour qui le Louvre était une prise d'assaut [...]. De tous côtés ce n'étaient que dégradations, que débris, que décombres. Jamais l'aspect du monument n'avait été si délabré et si hideux²⁶⁸. »

Pour réinvestir le Louvre, Napoléon I^{er} prend la décision d'en chasser les artistes, et trouve de nouvelles destinations pour le Palais : l'hébergement des corps savants, selon la tradition de l'Ancien Régime, et l'exposition des chefs d'œuvre provenant de la campagne d'Italie. Il décide de mener à bien l'achèvement du Louvre, en le confiant aux architectes Percier et Fontaine. Initialement opposé à tout projet qui instaurerait une séparation entre le Palais du Louvre et celui des Tuileries, il accepte finalement le projet des deux architectes, qui aménage des constructions transversales entre les deux palais. Il restera très attentif à dédier le Louvre à des destinations intellectuelles et artistiques, et écarte l'hébergement dans les palais de tout service administratif ou militaire.

L'action menée sous la Restauration

Les lotissements constituent un aspect très important du legs laissé par la Restauration en matière d'urbanisme. L'initiateur de cette politique est Chabrol de Volvic, préfet de la Seine de 1812 à 1830. Le professionnalisme urbain du préfet, un ingénieur des Ponts et Chaussées qui était membre de la commission des arts et sciences pendant l'expédition d'Égypte, est attesté. Sous-préfet à Pontivy, il a proposé, en 1805, de construire des casernes sur la rive droite du Blavet et, de l'autre côté, une véritable ville nouvelle, Napoléonville, dont il a dessiné lui-même les plans.

²⁶⁷ L. VITET, *Le Louvre*, Paris, Typographie de Firmin Didot Frères, 1853.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 93.

Napoléon I^{er} l'a appelé ensuite à la préfecture de Montenotte, dans la République de Gênes annexée en 1805. Dans cette fonction, Chabrol aménage le port et la ville de Savone, qu'il dote d'un système de distribution d'eau. Il fait édifier un réseau de routes qui relie le Piémont au Milanais.

Distingué par Napoléon en raison de ses talents d'aménageur et de son habileté d'administrateur, il est nommé préfet de la Seine en 1812, puis anobli comme comte de Chabrol en 1814. Chabrol de Volvic conserve son poste pendant la Restauration, grâce à ses qualités professionnelles reconnues. S'étant abstenu de se rallier aux Cent Jours, il reprend ses fonctions au retour du roi. Connu pour sa modération, Chabrol plaide auprès de celui-ci en faveur d'une amnistie vis-à-vis de ceux qui se sont ralliés au rétablissement de l'Empire. Les ultra-royalistes demandent alors sa destitution, mais le roi se garde bien de révoquer Chabrol. Il aurait en effet répondu : « Messieurs, M. de Chabrol a épousé la ville de Paris, et j'ai aboli le divorce ». Chabrol reste en poste pendant les deux Restaurations. Il est donc la cheville ouvrière de la continuité qui va s'établir, pour les affaires parisiennes, entre l'Empire et la monarchie parlementaire.

Au-delà de la réalisation des nouveaux quartiers de la rive droite de la Seine, dont il est l'initiateur, la vision urbaine de Chabrol de Volvic est éclairée par un texte à connotation doctrinale, qui date probablement de l'année 1818²⁶⁹. Ce texte est un mémoire présenté devant le Conseil général du département, avec lequel Chabrol travaille en excellente intelligence. Chabrol y explique pourquoi le système d'alignement des rues institué par la loi du 16 septembre 1807 et le décret du 27 juillet 1808, dans lequel les projets doivent en principe être proposés par les maires, examinés par les préfets et soumis au Ministre de l'Intérieur pour être arrêtés en Conseil d'État, dans un délai de deux ans, n'a pas pu être complètement exécuté à Paris. L'une des raisons principales tient aux indemnités qu'il faut verser aux particuliers, qui sont hors de proportion avec les moyens de la gestion municipale²⁷⁰. Chabrol estime que les travaux qui sont consécutifs à ces alignements sont positifs pour la ville, car il procurent de l'emploi aux corps de métiers parisiens. Mais pour qu'ils soient réalisables, il faut que l'administration collabore dans ce projet avec le monde de l'entreprise et des affaires : le principe de confier la construction des nouveaux quartiers au secteur privé est posé dans ce texte.

²⁶⁹ Mémoire présenté par M. le comte de CHABROL, conseiller d'État, préfet du département de la Seine, au conseil général de ce département, concernant l'exécution du projet d'alignement des rues de la ville de Paris, sd. (circa 1818). VONC 200. A.P.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 9-10.

Chabrol en vient ensuite aux raisons qui justifient l'élargissement des rues²⁷¹. La circulation est le premier motif, mais il s'agit d'une circulation décentralisée qui, pour Chabrol, doit faciliter « les grandes communications de quartier à quartier ». Les alignements peuvent aussi être motivés par « des motifs de sûreté publique, de salubrité ou par les besoins du commerce ». Enfin, certains projets d'alignement peuvent avoir pour objet l'embellissement de la capitale. Mais parmi toutes ces considérations, l'hygiène est celle à laquelle Chabrol consacre le plus d'arguments, ce qui nuance quelque peu – au moins au plan de la doctrine – le lien communément fait entre le principe de liberté du commerce et de l'industrie à cette époque et les politiques urbaines. Ainsi, les corrélations formulées par des figures comme Villermé entre l'absence d'hygiène et la propagation des maladies apparaissent parfaitement assumées par Chabrol, qui fait du plan d'alignement l'outil d'une politique d'hygiène :

« On a entrepris des travaux considérables pour embellir la capitale ; on a construit des abattoirs, des entrepôts, des fontaines, et l'on a établi des promenades nouvelles et des marchés ; mais cette ville, enrichie de tant de monuments publics, manque, dans une grande partie de son étendue, de communications libres et commodes. Je ne rappellerai point, messieurs, les inconvénients graves qui naissent de cet état de choses ; ils ont excité depuis longtemps votre attention. Vous avez remarqué surtout combien cette disposition confuse des rues étroites et sinueuses rend les habitations insalubres. En participant aux opérations qui ont pour objet le recrutement de l'armée, vous avez observé les diverses causes de réforme, et vous avez reconnu une différence frappante entre les jeunes gens qui habitent des quartiers spacieux, et ceux dont les familles sont rassemblées, dans des rues étroites, fermées au libre accès de l'air et de la lumière. Plusieurs causes, dont l'énumération n'appartient pas à l'objet de ce mémoire, contribuent sans doute à ces résultats déplorables ; mais il est certain que le défaut de proportion entre la largeur des rues et la hauteur des édifices, la multiplicité des rues étroites et non alignées, ont pour effet nécessaire de rendre les habitations humides et malsaines, en les privant de l'exposition au soleil et du renouvellement continuel de l'air. L'influence des causes que l'on vient d'indiquer serait beaucoup plus sensible, et deviendrait funeste, si des maladies épidémiques ou contagieuses se développaient dans la capitale. Toutes les observations que l'on a recueillies confirment les craintes que l'on pourrait concevoir à cet égard. On voit donc que des motifs évidents d'hygiène publique se joignent à tous ceux qui nous porteraient à désirer la prompte exécution du plan d'alignement ; et cette seule

²⁷¹ *Ibid.*, p. 10-11.

*considération suffirait pour constituer un des principaux devoirs que l'administration ait à remplir envers les habitants*²⁷². »

Chabrol institue aussi dans cette doctrine une relation, nouvelle et moderne, entre l'hygiène et l'équipement public de proximité, qu'il distingue soigneusement du monument public traditionnel. L'abattoir, l'entrepôt, le marché, la fontaine : voilà les équipements dont la ville a besoin pour son « hygiène ». Un autre type de bâtiment, l'école, s'ajoutera bientôt à cette liste.

À partir de 1821, Chabrol entreprend de traiter avec des sociétés financières pour répondre aux besoins de l'extension de Paris, créer des rues nouvelles et des quartiers neufs²⁷³. Ces sociétés achètent des espaces non bâtis, qui sont nombreux et vastes à l'époque, y compris à l'intérieur de l'enceinte des Fermiers Généraux, surtout dans le nord et dans l'ouest de Paris. Des terrains sont également lotis en dehors de l'enceinte, à Beaugrenelle et à Passy. On s'en tient ici aux réalisations faites à l'intérieur de l'enceinte. Par exemple, entre les rues du Faubourg-Poissonnière et du Faubourg Saint-Denis, s'étend l'enclos de l'ancienne maison de Saint-Lazare, le plus vaste qui existe à l'époque dans Paris. Cet enclos était devenu bien national à la Révolution et avait été mis en vente à l'exception de la maison elle-même, transformée en prison. À sa droite, entre les rues du Faubourg-Saint-Denis et du Faubourg Saint-Martin, s'étendent des « marais ». En 1821, les maisons de banque André, Cottier et Jacques Laffitte et Cie, à la tête d'une société financière, achètent ces marais pour créer le « nouveau quartier Poissonnière », appelé aujourd'hui quartier Saint-Vincent-de-Paul.

Un autre exemple d'investissement privé est fourni par un quartier alors situé à l'ouest de l'enclos Saint-Lazare, limité par les rues du Faubourg-Poissonnière, Coquenard, Saint-Lazare et de Clichy. Ce quartier comporte, entre des rues déjà existantes – les rues de Rochechouart, des Martyrs, de La Rochefoucauld et Blanche -, des champs et des cultures. C'est dans ce périmètre que, en 1825, la compagnie Dosne, Loignon, Censier et Constantin obtient l'autorisation de créer le nouveau quartier Saint-Georges. Plus à l'ouest, au-delà de la rue de Clichy, s'étend un immense terrain, non construit, limité au nord par le mur d'enceinte, à l'ouest par les rues de Courcelles et de Chartres, au sud par les rues de la Pépinière et Saint-Lazare, et à l'est par la rue de Clichy. C'est la partie de la plaine Monceau que l'enceinte des Fermiers Généraux a englobée dans Paris, et qui forme alors le nord du 1^{er} arrondissement. Dès 1821, des investisseurs – Mignon et Hagerman –

²⁷² *Ibid.*, p. 21-22.

²⁷³ J. PRONTEAU, « Construction et aménagement des nouveaux quartiers de Paris (1820-1826) », *Histoire des Entreprises*, Paris, École Pratique des Hautes Études, Novembre 1958, n°2, p. 8-32.

commencent à acquérir des terrains situés dans cette région de Paris, dans une zone appelée à l'époque la campagne des Errancis, ainsi qu'une ancienne propriété de la famille Boutin, qui était devenue un jardin à la mode sous le Directoire. Leur projet est de créer, entre les rues de Clichy et du Rocher, un quartier nouveau qu'ils dénomment « Quartier de l'Europe ».



Ill. 34 - La rue de Liège dans la quartier de l'Europe. Photographie F. Chevallier.

Au-delà de ce quartier, le jardin Beaujon, un très grand espace qui avait été aménagé au XVIII^e siècle en jardin anglais et en parc, qui s'étend jusqu'à l'avenue de Neuilly (avenue des Champs-Élysées actuelle), ferme ses portes en 1824. Surnommé « les Montagnes françaises », ce jardin est réputé aussi bien pour l'agrément qu'il apporte aux Parisiens que pour les qualités d'hygiène qu'il donne à la ville. Son dernier propriétaire le vend en 1825 à un consortium formé entre Madame Hamelin, propriétaire, Rougevin, architecte et Cottin, ancien notaire. Les nouveaux propriétaires veulent créer là un quartier en ouvrant seulement trois voies et en lotissant le terrain de l'ancien jardin. Quant au quartier François I^{er}, il trouve son origine dans un investissement fait en 1822 par les époux Bureau et Capron, associés à Auguste Constantin, un architecte, et à

Fortuné Brack, un officier supérieur de cavalerie en retraite, pour acquérir des terrains situés entre l'allée des Veuves, le Cours-la-Reine et l'allée d'Antin.

Chabrol impose aux investisseurs qui lotissent ces espaces vides des sujétions de droit public: ils doivent céder gratuitement à la ville le sol des nouvelles voies publiques, engager gratuitement les premières dépenses de pavage et d'éclairage, construire des trottoirs et, de manière générale, se soumettre aux lois et règlements de la voirie de Paris. Mais lorsque l'investisseur propose de créer un réseau de voies particulièrement intéressant au point de vue urbain, il arrive qu'il reçoive une subvention : c'est le cas de la banque associant André et Cottier, qui obtient une subvention municipale de 150 000 francs, en proposant de prolonger vers le nord la rue d'Hauteville et de créer une place circulaire de 50 mètres au plus de rayon (l'actuelle place Franz Liszt), sur laquelle est projetée la future église Saint-Vincent-de-Paul.



III. 35 - Rue d'Hauteville et église Saint-Vincent de Paul.
Photographie F. Chevallier.



III. 36 - Immeuble place Franz Liszt.
Photographie F. Chevallier.

L'un des effets de la politique menée par Chabrol est de développer de manière considérable le domaine de la ville de Paris, par l'accroissement de la surface des voies publiques. La construction de ces quartiers s'accompagne de la mise en place d'une hiérarchie claire des

voies publiques²⁷⁴. Ces nouveaux lotissements modifient profondément la rive droite de la Seine. Ils offrent une grande diversité typologique – l'un d'entre eux, le lotissement du quartier François I^{er}, emprunte même son modèle aux squares londoniens.

Assistant au développement que prennent ces lotissements, après les avoir lui-même encouragés, Chabrol de Volvic est animé par des sentiments contradictoires quant à leur intérêt tant public que privé. Leur intérêt privé se révèle très inférieur aux attentes. Le retour des sommes engagées, en effet, ne se produit pas avec la vitesse escomptée, ce qui entraîne dès 1826 une crise de l'activité de construction à Paris. En 1828, le Ministre de l'Intérieur crée une commission d'enquête « à l'effet de rechercher les causes de la stagnation et du discrédit des spéculations ayant pour objet le percement de rues nouvelles et la construction des quartiers neufs dans la ville de Paris ». Les opérations sont scandées par de nombreuses cessions, par des transformations juridiques et par des faillites et des liquidations²⁷⁵. Jeanne Pronteau attribue la raison de l'insuccès économique de ces opérations, destinées à une clientèle riche, à l'importance du soutien bancaire donné à ces investissements immobiliers - notamment par la banque Laffitte. Or, si certains de ces lotissements, comme les quartiers de l'Europe et Poissonnière, sont susceptibles de satisfaire la demande des Parisiens fortunés, d'autres sont trop éloignés du centre ville pour correspondre à cette demande. On doit aussi observer que ces opérations sont menées au gré des investissements réalisés, et sans qu'un plan d'ensemble ait été dessiné par la municipalité. Il est de ce point de vue significatif que les investisseurs du quartier de l'Europe ne semblent avoir commencé à retrouver leurs fonds initiaux qu'après 1835, une fois créées la gare Saint-Lazare et la tranchée du chemin de fer de Saint-Germain. En 1848 encore, ce quartier reste peu construit.

Au regard de l'intérêt public, on peut penser que Chabrol a été déçu par les résultats de sa politique. Dans le texte précité, qui précède de quelques années les premières opérations, on croit lire une anticipation, bien entendu conservatrice, du projet des ateliers nationaux, qui sera cher à la République mise en place en 1848 : l'activité de construction doit fournir du travail aux ouvriers parisiens, et donc les détourner d'une activité politique contestataire qui menacerait l'ordre rétabli après la Révolution et l'Empire. En fait, les travaux amènent aussi de nombreux ouvriers de province, et les lotissements se révèlent donc un outil social aux conséquences redoutables : lorsque le succès économique n'est plus au rendez-vous, ce qui se produit en 1826, l'effet négatif sur l'état de la population ouvrière est d'autant plus important que l'activité a drainé à Paris une population supplémentaire attirée par des perspectives d'emploi. Par ailleurs, Chabrol

²⁷⁴ F. LOYER, *Paris XIX^e siècle, L'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1994, p. 76.

²⁷⁵ PRONTEAU, *op. cit.*, p. 19-32.

critique dès 1824 la perte d'espaces verts qu'il observe à Paris sous l'effet de la politique des lotissements :

« On transforme en rues les champs, les jardins qui existaient dans la vaste enceinte de la capitale. Nous n'aurons bientôt plus d'autres lieux aérés que les places publiques qui existent depuis longtemps, et les places plantées d'arbres qui s'ouvrent dans quelques quartiers nouveaux. Alors, il nous faudra créer d'autres jardins, d'autres promenades. Ma pensée serait d'en former de nouvelles, pour embellir Paris, aux quatre points principaux de l'enceinte²⁷⁶. »

Un autre fait mérite d'être souligné, c'est l'absence de toute obligation faite aux investisseurs de contribuer à la construction de bâtiments publics, et notamment de bâtiments dédiés à l'instruction publique, alors même que Chabrol prend une part active pour constituer l'enseignement primaire, organiser l'inspection des écoles primaires, ainsi que réorganiser les lycées et l'université. On décèle également un décalage politique entre la vision socialement progressiste de Chabrol, telle qu'elle découle du texte de 1818, et les doctrines sous-jacentes des investisseurs avec lesquels il traite. Chabrol pense sans doute pouvoir faire une utilisation sociale du libéralisme, mais au final, ni l'intérêt général ni l'intérêt privé ne sont satisfaits. La difficulté d'instaurer des partenariats entre une administration publique et le secteur privé s'illustre particulièrement bien ici.

La Monarchie de Juillet et la modernisation des méthodes

Successeur de Chabrol de Volvic à la Préfecture de la Seine, Claude-Philibert Barthelot de Rambuteau doit sa nomination à la Révolution de 1830. Après le retrait de Chabrol, il est nommé en 1833, après plusieurs préfets qui se succèdent très rapidement : Alexandre de Laborde (1773-1842), préfet du 30 juillet au 20 août 1830 ; Odilon Barrot (1791-1873), du 20 août 1830 au 21 février 1831, puis Pierre-Marie Taillepied, comte de Bondy (1766-1847) du 21 février 1831 au 22 juin 1833. Rambuteau reste en fonction jusqu'en 1848. S'il doit son poste au bouleversement politique de 1830, Rambuteau illustre, comme Chabrol, une continuité des personnels politiques entre l'Empire et la Restauration, et même, en prenant en compte deux générations, entre l'Ancien Régime, l'Empire et la Restauration. Il est le fils d'un officier de cavalerie, issu d'une famille établie en Bourgogne. Très jeune, grâce à l'entremise de son beau-père, Monsieur de Narbonne, qui a été

²⁷⁶ CHABROL DE VOLVIC, Rapport du 2 mai 1824, dans *Budget de la ville de Paris pour 1825*. Cité par PRONTEAU, *op. cit.*, p. 15.

Ministre de la Guerre sous Louis XVI, puis s'est rallié à l'Empire en acceptant d'être l'aide de camp de Napoléon, Rambuteau devient chambellan de l'Empereur, qui lui confie son service particulier.

Introduit de la sorte, Rambuteau fait partie du vivier du personnel politique de l'Empire et, en 1812, il est nommé préfet du Simplon. Dans cette fonction, il se révèle aménageur du territoire. Il transforme en effet de vastes étendues de terres en plantations, ce qui lui vaut, en 1832, d'être nommé associé ordinaire de la Société d'agriculture. Lorsque l'Empire perd ces territoires, en 1814, il quitte le Valais avec les agents impériaux français, en refusant de les livrer comme otages. Il est nommé à la préfecture de la Loire le 8 janvier 1814, quelques mois avant la chute de l'Empire. Pendant les Cent Jours, Rambuteau, toujours fidèle à Napoléon, est nommé successivement préfet de l'Allier, puis préfet du Tarn-et-Garonne, mais la Restauration le démet de ses fonctions. Il se fait élire à Mâcon – où il possède des terres agricoles – en 1815, puis à la Chambre des Représentants. En 1819, le régime de la Restauration fait appel à lui en raison de ses compétences dans la circonscription de la Saône-et-Loire. Connu pour son attitude de résistance à l'égard de l'évolution autoritaire du régime de la Restauration, il s'implique énormément, à travers de nombreuses commissions - notamment la commission de la loi municipale et la commission du budget, où il devient un spécialiste des affaires du Ministère de l'Intérieur – avant que le régime de la Monarchie de Juillet l'appelle à la préfecture de la Seine en 1833.

Dans les *Mémoires* de Rambuteau, mémoires posthumes puisqu'elles sont publiées par son petit-fils en 1905, on décèle l'importance qu'il donne à l'hygiène à l'occasion d'une description de la pose de la première pierre du pont des Saints-Pères. Rambuteau, selon le témoignage de son petit-fils, aurait saisi là l'occasion de s'adresser pour la première fois au roi, en lui disant :

« Sire [...], la mission dont vous m'avez honoré implique un grand devoir qui peut se résumer en quelques mots : Donner aux Parisiens de l'eau, de l'air, de l'ombre²⁷⁷ »

L'hygiène et la santé publique prennent une importance d'autant plus grande que la nomination de Rambuteau survient juste après les ravages de l'épidémie de choléra à Paris²⁷⁸. Mais comme l'a démontré François Loyer, l'époque est aussi celle d'un changement des « données mêmes de l'urbanisation²⁷⁹ ». Cette métamorphose se traduit par deux innovations

²⁷⁷ *Mémoires* du comte de RAMBUTEAU publiés par son petit-fils, avec une introduction et des notes par Georges Lequin, prof. De rhétorique au lycée Lamartine, Paris, Calmann-Lévy, 1905, p. 269.

²⁷⁸ Voir chapitre un.

²⁷⁹ LOYER, *op. cit.*, p. 107.

essentielles dans Paris : l'omnibus - apparu en 1829 - et le chemin de fer - en 1837, lors de l'inauguration de la ligne de Saint-Lazare à Saint-Germain-en-Laye. Le développement des moyens de circulation permet d'envisager l'extension de la capitale au-delà de l'enceinte des Fermiers Généraux, et amène de plus en plus les décideurs urbains à s'attacher aux qualités de circulation des voies publiques, notamment à leur largeur.

Il est donc logique que la période pendant laquelle Rambuteau est préfet de la Seine soit aussi celle où l'arsenal juridique de l'intervention publique en milieu urbain se renforce de manière déterminante, avec le vote de la loi du 5 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Rambuteau engage une politique publique d'urbanisme en combinant l'idée d'embellissement, qui marque par exemple les projets d'aménagement des promenades plantées réalisées le long de la Seine, et les percements urbains destinés à aérer le tissu urbain et à faciliter la circulation. L'échelle de ces percements progresse lentement²⁸⁰ : le boulevard de Strasbourg, dont l'aménagement commence en 1847, soit un an avant la chute de la Monarchie de Juillet qui va entraîner celle de Rambuteau, et qui sera inauguré en 1852, est la première voie dépassant 18 mètres de large, anticipant les larges voies tracées à l'époque du préfet Haussmann. La méthode employée pour ces percements est celle du recul d'alignement, héritière de la rectification d'alignement employée sous le siècle précédent : elle consiste à créer une servitude de reculement applicable aux bâtiments en cas de reconstruction. La servitude en question peut être décrétée de manière autoritaire par l'administration publique, afin de procéder à une transformation de la voie publique.

La percée urbaine qui reste attachée au nom de Rambuteau est antérieure aux travaux du boulevard de Strasbourg : il s'agit de la rue qui porte son nom, dans le quartier des Halles. L'intention qui anime Rambuteau, si elle émerge de la nécessité de remédier à la saturation de ce très ancien quartier, situé à l'intérieur de l'ancienne enceinte médiévale, est en même temps de rendre la circulation beaucoup plus fluide.

Le tracé de la rue Rambuteau est lié à la restructuration des Halles, ce qui montre l'apparition d'une nouvelle approche de la politique d'urbanisme²⁸¹ : celle qui consiste à établir un lien entre la rénovation du tissu urbain et la construction de bâtiments ou d'équipement publics reconnus pour leur valeur dans le domaine de l'hygiène. Avec les fontaines, Chabrol avait déjà mis en place un tel lien, et la liste des édifices urbains de référence qu'il donnait dans son

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 112-124.

²⁸¹ Voir chapitre cinq.

Mémoire au conseil général de ce département, concernant l'exécution du projet d'alignement des rues de la ville de Paris, montrait bien l'importance accordée à l'hygiène pour établir une telle liste. Mais Chabrol, enfermé dans une politique publique de lotissements qui aboutissait à déposséder l'autorité publique de son rôle d'aménageur urbain, ne pouvait imposer à des sociétés financières des dépenses d'édification de bâtiments publics. C'est Rambuteau qui commence à nourrir le lien entre urbanisme et bâtiment public, comme le prouve le rôle qu'il joue pour lancer la restructuration des Halles.

Son action dans ce domaine est également illustrée par l'exemple des bâtiments scolaires, considérés par Jean-Yves Andrieux comme la matrice de la future architecture républicaine²⁸²: la Monarchie de Juillet leur donne en effet l'impulsion décisive, en faisant voter la loi Guizot sur l'instruction primaire (28 juin 1833). En fidèle agent du régime, Rambuteau s'emploie avec dynamisme, à Paris, à favoriser l'instruction du plus grand nombre. Il est convaincu que la diffusion de l'instruction dans les masses populaires n'écarteront pas celles-ci du régime, bien au contraire.

Au-delà de l'instruction primaire, il modernise les collèges parisiens : en agrandissant le collège Rollin créé et administré par la ville, en transformant le collège Henri IV, en faisant construire une façade neuve, rue de la Harpe, pour le collège Saint-Louis, en dotant le collège Bourbon d'une annexe qui permet de doubler les classes et en préparant l'agrandissement de Louis-le-Grand. La volonté de répartir les collèges, traditionnellement implantés surtout sur la rive gauche, sur l'ensemble du territoire urbain, apparaît bien dans le projet - inabouti - qu'il forme pour doter les quartiers Poissonnière, Montmartre, Saint-Denis et Saint-Martin d'un collège construit sur les terrains de l'ancien enclos Saint-Lazare. Avec l'hôpital Louis-Philippe (appelé par la suite hôpital Lariboisière) et l'église Saint-Vincent-de-Paul, ce collège aurait, selon ses propres termes, « complété la prospérité de ce nouveau quartier²⁸³ ».

La rénovation des méthodes apportée par Rambuteau, marquée par l'établissement progressif d'un lien entre les nouveaux bâtiments publics - ceux dédiés à l'hygiène puis, plus largement, à la modernité et les transformations urbaines, pose des fondations durables. Celles-ci nourriront les réalisations à venir du préfet Haussmann. Elles se traduisent par une volonté affichée de rationaliser l'utilisation du domaine de la ville, en s'appuyant sur la « destination publique » donnée aux bâtiments qui forment ce patrimoine, et en proposant d'aliéner les bâtiments qui sont

²⁸² J.-Y. ANDRIEUX, *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, CNDP, 2009.

²⁸³ Mémoires du comte de RAMBUTEAU, *op. cit.*, p. 360.



Ill. 37 - La cour intérieure de l'hôpital Lariboisière. Photographie F. Chevallier.

dépourvus d'une telle affectation. Le sort réservé au bâtiment qui abritait l'ancienne juridiction consulaire, situé cloître Saint-Merry, illustre à merveille la démarche anticipatrice de Rambuteau²⁸⁴. Il demande au Conseil municipal d'acquiescer ce bâtiment, qui appartient au département : il n'a plus de justification en terme de « destination publique », puisque le Tribunal est logé, depuis 1826, dans le bâtiment construit par Brongniart pour abriter la Bourse. Rambuteau propose donc de démolir l'ancien bâtiment, ce qui permettrait de

« Jeter de l'air et de la lumière au moyen d'une place dans ces rues étroites et tortueuses, toujours embarrassées et qui, dans des temps de troubles, ont toujours servi de retraite à l'émeute²⁸⁵. »

²⁸⁴ Rapport présenté au Conseil municipal de la ville de Paris par M. le comte de RAMBUTEAU, préfet de la Seine, le 26 décembre 1834, p. 40.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 39.

Rambuteau prépare ainsi la voie à une transformation radicale de la relation entre la juridiction consulaire et la ville. Le bâtiment situé cloître Saint-Merry s'inscrivait dans la place commune des marchands héritée du XVI^e siècle, que l'association du Tribunal avec la Bourse réédite encore. La destruction du bâtiment annonce le transfert du Tribunal dans le complexe de l'île de la Cité, qui sera réalisé pendant les fonctions de Haussmann²⁸⁶. Enfin, la relation entre l'hygiène de la ville, la destruction d'un bâtiment privé de son ancienne « destination publique » et le bénéfice qu'en tire le régime pour le maintien de l'ordre social, explicite dans le texte de Rambuteau, annonce tous les attendus de l'urbanisme du Second Empire.

La pétition de 1848

En 1848, une pétition adressée au Corps Législatif cristallise les attentes créées par l'action de Chabrol puis de Rambuteau. Cette pétition a pour objectif d'obtenir un rééquilibrage de la rive gauche et de la rive droite de Paris, en demandant qu'une large voie de communication soit ouverte entre l'École de Médecine et le Jardin des Plantes, pour constituer un pendant, sur la rive gauche, à l'axe nouveau que forme la rue Rambuteau, sur la rive droite²⁸⁷. Le projet de percement en question, documenté par un plan, doit aboutir à la création d'un quartier universitaire et de grandes écoles dans cette partie de la rive gauche : il préfigure donc le « zoning » de l'urbanisme moderne, c'est-à-dire l'affectation de certaines parties du territoire urbain à des fonctions particulières. La démarche est soutenue par le Ministre de l'Instruction Publique, Achille Tenaille de Vaulabelle, successeur d'Hippolyte Carnot, qui défend avant Jules Ferry une instruction primaire publique obligatoire pour les deux sexes, et par les doyens de toutes les facultés parisiennes. Le doyen de la Faculté des sciences, Jean-Baptiste Dumas, est l'instigateur de cette pétition²⁸⁸. Celle-ci a en effet été précédée par une lettre qu'il a adressée au préfet de la Seine le 12 décembre 1848, lettre qui est également signée par le directeur du Museum d'Histoire Naturelle, l'administrateur du Collège de France, le directeur de l'École Normale, le directeur de l'École de pharmacie, le directeur de l'École anatomique des Hôpitaux, le maire du douzième arrondissement et celui du onzième. Dumas, qui montre ici de formidables qualités politiques, s'est aussi concerté avec les chefs des établissements d'instruction publique des onzième et douzième arrondissements. La pétition est signée par ces personnalités, par un architecte, Portret,

²⁸⁶ F. CHEVALLIER, *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 80-86.

²⁸⁷ L.R. BRAUD, propriétaire, rue des Fossés Saint-Victor, 19. A. PORTRET, Architecte, rue de Fourcy-Saint-Marcel, 11. Ville de Paris, Rive gauche de la Seine. 10^e, 11 et 12^e arrondissements. Rue des Écoles. *Au Corps Législatif, à la commission municipale. Projet intéressant l'Université, la Voirie, la Salubrité, le Travail, la Propriété. 1849, 8° NS Br 444 (KKK). Institut de France.*

²⁸⁸ Sur Dumas, voir CHEVALLIER, *op.cit.*, p. 346-347.

qui a dessiné le nouveau tracé urbain proposé, par le conseil de salubrité et par le conseil de l'instruction publique. Le document fait aussi état du soutien de 300 000 habitants, soit la totalité des Parisiens de la rive gauche à l'époque, mais les 300 000 signatures en question manquent dans le document. Il est certain que ce chiffre est exagéré. Les objectifs sont ambitieux:

« Le Ministre de l'Instruction publique, les Doyens de toutes les Facultés universitaires, le Conseil de l'Instruction Publique, le Conseil de Salubrité, les Maires et trois cent mille Habitants de la rive gauche de la Seine ont demandé qu'une grande et large voie de communication fût ouverte de l'École de Médecine au Jardin des Plantes ; que cette rue, reliant toutes les écoles entre elles, prît le nom de rue des Écoles, et qu'elle fût, pour la rive gauche, ce que la rue Rambuteau, dont elle serait le parallèle, est pour la rive droite. Il y a dans ces travaux non seulement une incontestable utilité, mais encore il y a urgence et nécessité. Durant l'épidémie dont nous sortons à peine, le douzième arrondissement a compté jusqu'à 372 décès dans un seul jour ; jamais, en pareil espace de temps, pareil chiffre n'a été atteint par les onze autres arrondissements réunis. Les travaux de la rue de Rivoli ne sont que des travaux de démolition et n'occuperont qu'une certaine classe d'ouvriers ; ceux-ci, au contraire, sont des travaux de construction, et employeront des ouvriers de tous les corps d'État. La rive gauche manque aussi d'une voie stratégique reconnue indispensable. Le commerce de la rive gauche exige un débouché dont la nécessité se fait chaque jour de plus en plus sentir. Une classe nombreuse d'ouvriers laborieux a besoin d'air et d'espace dans les lieux où leur travail quotidien les force à s'abriter. Une jeunesse studieuse appartenant à la France entière réclame une habitation plus décente et plus saine. Les Facultés universitaires voudraient une économie de temps et plus de sécurité pour les élèves, en leur évitant mille détours dans les rues tortueuses, étroites et impraticables pour aller d'un cours à l'autre. Toutes les capitales de l'Europe rivalisent et font les plus grands sacrifices pour appeler la science et la fixer chez elles, partout les quartiers des études deviennent les plus beaux, les plus agréables, les mieux habités de la ville, privilégiés qu'ils sont sous le rapport des améliorations et des embellissements, tandis que nos grands Établissements universitaires sont inaccessibles, et dans des quartiers inhabitables, oubliés et presque dédaignés. Le quartier de l'Université, qui a conservé jusqu'à ce jour toutes les traditions physiques et les inconvénients du vieux Paris, doit très prochainement voir fonctionner le marteau et la truelle, ainsi que cela s'est opéré sur la rive droite, sous la protection de l'État et de l'administration municipale, en ouvrant

de larges voies de communications, sur lesquelles s'élèveraient des habitations commodes et salubres, en remplacement de ce qui existe, et dont le caractère hideux serait impossible à décrire. Paris a toujours été divisé en trois parties principales : la Cité au centre, la Ville au nord, l'Université au midi. Les deux premières parties ont été améliorées progressivement dans ces temps modernes ; il reste maintenant aux autorités compétentes à protéger, dans la mesure des nécessités, le quartier de l'Université, siège de la force morale qui régit notre société. Des centaines de millions employés à la construction de palais et de nouveaux quartiers, sur la rive droite, ont pu faire quelque bien ; quelques millions seulement semés sur la rive gauche, éviteraient un grand mal : la ruine de plusieurs quartiers, l'émigration d'une rive à l'autre, l'éloignement et la perte du monde savant, la gloire la plus belle et la plus sûre de la France²⁸⁹. »

Ce projet a plusieurs intentions. Il s'agit, en perçant une voie aériée, d'améliorer l'hygiène de tout un quartier où habitent de nombreux ouvriers, mais aussi de créer une voie stratégique sur la rive gauche qui en est dépourvue, de fournir du travail aux ouvriers - dans le même esprit que celui qui va inspirer la politique des ateliers nationaux mise en place par la Deuxième République - et de doter l'ensemble des universités parisiennes et des grandes institutions ayant une mission d'enseignement d'un réseau urbain rationalisé. Aux yeux des pétitionnaires, cette rationalisation servira la place de l'université parisienne en Europe, améliorera les conditions de vie des étudiants parisiens en rendant les communications plus rapides entre les établissements, et favorisera les réseaux existants ou à développer entre certaines de ces institutions.

C'est l'ensemble du tissu des grandes institutions parisiennes dédiées à l'éducation, concentré pour l'essentiel sur cette partie de la rive gauche, qui est visé. L'École des Ponts-et-Chaussées, l'École des Beaux-Arts, l'École de Médecine, l'École de Dessin et d'Architecture, la Sorbonne, le Collège de France, l'École Polytechnique, l'École de Droit, le Jardin des Plantes, l'École Normale, l'École des Mines, les lycées Saint-Louis, Louis-le-Grand, Henri-Quatre, Sainte-Barbe, le lycée municipal Rollin, l'hôpital de la Pitié, l'Hôtel-Dieu, ainsi que l'École de Pharmacie doivent bénéficier de ce nouveau tracé. Dumas a su mettre en avant les synergies qui existent déjà entre les établissements. Par exemple, de nombreux élèves de l'École de droit suivent les cours de physique et chimie de la Faculté des sciences, et les leçons de toxicologie et d'hygiène données à la Faculté de médecine. Le témoignage de Georges-Eugène Haussmann atteste ces pratiques: étudiant à l'École de droit à l'époque de la Restauration, il suit en parallèle les cours de géologie

²⁸⁹ BRAUD, *op.cit.*, p. 3-5.

d'Élie de Beaumont à l'École des Mines, ceux de Gay-Lussac et Pouyet, en physique, à la Faculté des sciences et certains cours délivrés à l'École de Médecine²⁹⁰. De nombreux élèves en médecine et en pharmacie se rendent aux cours de la Faculté des sciences. Il existe aussi d'étroites relations entre la Faculté des sciences et le Museum d'histoire naturelle.

Les liaisons malaisées entre les institutions créent des difficultés pratiques pour les étudiants qui assument des charges en plus de leurs cours : c'est le cas des étudiants en médecine, dont certains sont internes dans les hôpitaux, ou des étudiants qui sont maîtres d'études dans les collèges. Même lorsqu'elles sont très proches l'une de l'autre, comme la Sorbonne et le Collège de France, qui ont de nombreux élèves communs, ces institutions sont reliées à l'époque par des passages très étroits, ne dépassant pas le plus souvent un mètre de largeur. Pour aller d'une institution à l'autre, il faut cheminer dans ces passages, souvent obstrués, et qui empruntent parfois un parcours dans des maisons particulières.

Les préoccupations liées au développement du commerce ne sont pas oubliées dans ce projet très typique de l'idéologie de la Deuxième République, ne serait-ce que par la forme de pétition qu'il emprunte. Les requérants veulent en effet que cette nouvelle voie, ouverte à travers les trois arrondissements de la rive gauche de la Seine, serve aussi de voie commerciale et industrielle. Le tracé choisi devait favoriser de manière naturelle cette destination. En effet, le tracé relie Grenelle au faubourg Saint-Antoine, en passant par la rue de l'École de Médecine et le Jardin des Plantes, en traversant la Seine au Pont d'Austerlitz, et en parcourant à mi-côte la montagne Sainte-Geneviève. Le projet établit des communications entre ces quartiers périphériques et l'Entrepôt Saint-Victor, la nouvelle Halle aux Cuirs, le faubourg Saint-Marcel – où doivent s'implanter les chemins de fer d'Orléans et du Centre –, ainsi qu'avec la gare de Bercy et les ports de navigation sur la Seine.

Il est proposé que la voie à ouvrir ait une largeur de 15 mètres, portée à 40 mètres dans le tronçon faisant vis-à-vis avec le Collège de France et la Sorbonne, qui seraient réunies sur une même ligne afin de dégager ces deux établissements et de former une place.

Ce projet est donc destiné, tout à la fois, à « régénérer physiquement et moralement » le 12^e arrondissement, le quartier le plus insalubre de la ville de Paris, habité par les classes laborieuses et nécessiteuses mais aussi par les étudiants, à moderniser le tissu urbain, ainsi qu'à apporter un « bien-être » pour les intérêts immobiliers, industriels et commerciaux qui existent

²⁹⁰ G.-E. HAUSSMANN, *Mémoires*, édition établie par F. CHOAY, Paris, Seuil, 2000, p. 90-91.

dans ces arrondissements. Le profil de la capitale française en Europe en sortira rehaussé, au lieu d'amorcer une phase de déclin :

« Si la ville de Paris entend conserver le sceptre des hautes études, si elle veut attirer pendant longtemps encore une jeunesse nombreuse, qu'elle lui ménage des habitations saines et aérées, des moyens d'étude d'un facile accès. Les universités nouvellement fondées dans d'autres pays ont choisi des quartiers coupés de rues larges et ornées de places plantées ; elles ont su s'éloigner des industries bruyantes et des voies de grande circulation. Aussi font-elles une concurrence de plus en plus redoutable aux Écoles de Paris. N'attendons pas que nos universités soient tombées en décadence²⁹¹ [...] »

Ce projet témoigne d'une démocratisation en marche des questions relatives à l'urbanisme et à l'hygiène, démocratisation que révèle le régime de la Deuxième République. Cette pétition représente en effet un exercice de démocratie directe dans lequel les figures académiques, qui ont conçu et formalisé le projet, ont fait adhérer à leur projet des citoyens signataires de la pétition. Ce projet restera un cas à part dans l'histoire parisienne, avant la reprise en main jacobine faite pendant le Second Empire.

La Deuxième République et le début du Second Empire

Selon le témoignage de Charles Merruau, secrétaire général de la préfecture de la Seine pendant le Second Empire, rapporté par Pierre Debofle, l'exemple de Londres a déterminé l'action menée par Louis-Napoléon - successivement prince-président puis Empereur - pour moderniser Paris²⁹². Les transformations de Paris commencent alors que le préfet de la Seine en fonction est Jean-Jacques Berger, nommé pendant la Deuxième République²⁹³. Pour poursuivre cette tâche et lui donner l'ampleur qu'il souhaite, Napoléon III nomme en 1853 comme préfet de la Seine Haussmann. Fils d'un intendant militaire de Napoléon I^{er}, ce dernier a fait des études de droit. Sa carrière préfectorale commence pendant la Monarchie de Juillet. Il a été notamment sous-préfet de Nérac, préfet du Var, préfet de l'Yonne et préfet de la Gironde.

²⁹¹ BRAUD, *op.cit.*, p. 5.

²⁹² P. DEBOFLE, « Les travaux de Paris au XIX^e siècle. Hommes et programmes (1800-1914) », *L'Administration de Paris (1789-1977)*, Actes du colloque tenu au Conseil d'État le 6 mai 1978, Paris, Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie de la IV^e section de l'École Pratique des Hautes Études, 1979, p. 43-78.

²⁹³ Berger reste en fonction à la préfecture de la Seine du 20 décembre 1848 au 22 juin 1853.

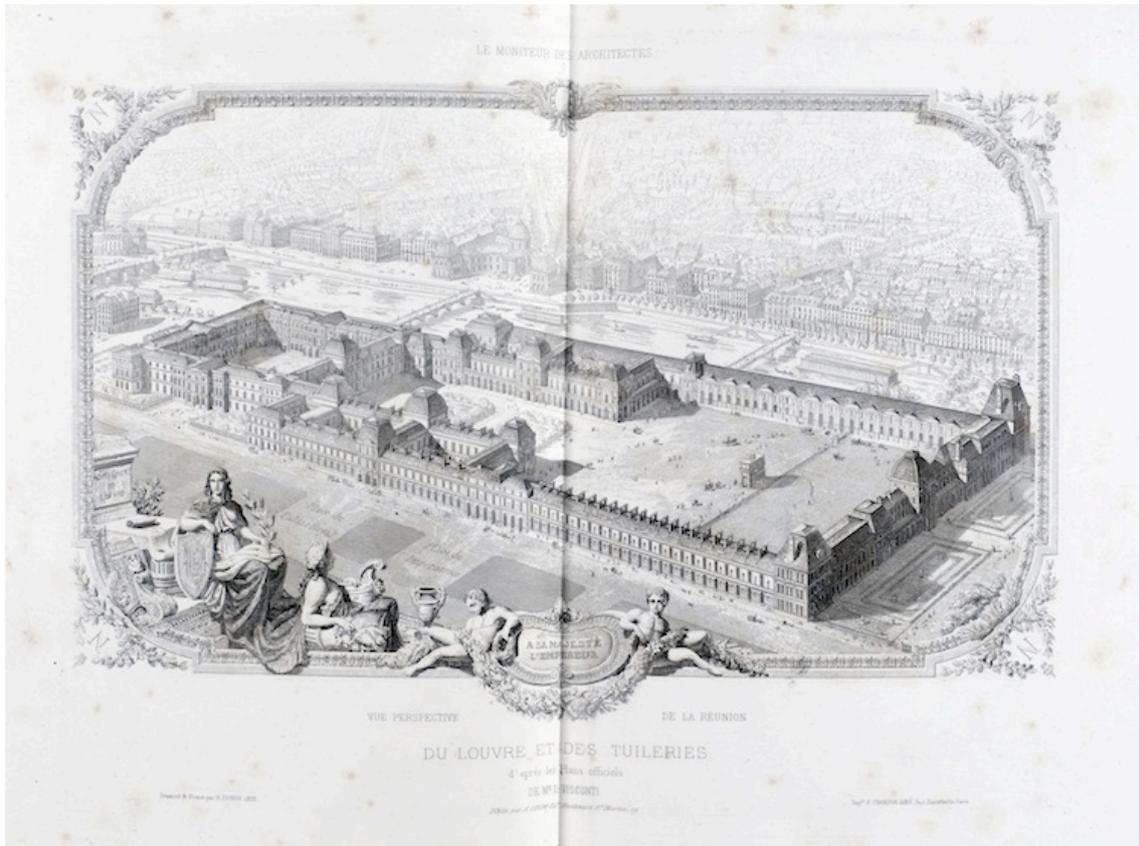
C'est pendant que Berger est en fonction que sont entrepris les travaux de prolongement de la rue de Rivoli, du boulevard de Strasbourg et de la rue des Écoles. Ainsi, les travaux engagés pendant la Deuxième République et réalisés sous le Second Empire s'appuient sur les projets de percement envisagés depuis l'époque du Plan des Artistes. Une autre décision, capitale pour l'avenir de la ville, est prise en 1852. Elle modifie la destination donnée au Louvre. Au lendemain du coup d'État, Louis-Napoléon décide en effet d'installer aux Tuileries la résidence officielle du chef de l'État, et rattache les palais nationaux à sa liste civile de prince-président, puis d'empereur. Il confie l'achèvement du Louvre à Louis-Tullius Visconti, auquel succède Victor Lefuel, après la mort de Visconti survenue en 1853.

Les travaux s'enchaînent rapidement²⁹⁴ : la première pierre est posée le 25 juillet 1852. Le projet consiste à relier les deux palais et à doubler les ailes du Louvre par des pavillons, aérés par des cours intérieures. La destination du palais est modifiée. L'aile nord abritera deux ministères, les deux plus importants du régime : le ministère d'État et le ministère de l'Intérieur, ainsi que la Bibliothèque impériale du Louvre et le service des Télégraphes. L'aile sud devra prévoir une salle des États, où se tiendront les séances de la rentrée parlementaire, un manège et des écuries, et des salons pour les expositions de peinture et de sculpture. On assiste là, par comparaison avec les liens qu'ont tenté d'établir Chabrol de Volvic et Rambuteau entre les premiers percements urbains et des bâtiments publics aux destinations inspirées par l'hygiène, à une rupture considérable.

Le chantier du Louvre prend un véritable sens urbain puisqu'il est réalisé en même temps que le prolongement de la rue de Rivoli. Or, en investissant le nouveau Louvre d'une destination politique et administrative, le régime souligne l'importance d'un type inédit de bâtiments, qu'il s'agit ici de fondre dans le nouveau décor du Palais : le Ministère, figure de l'État moderne. Sous l'Ancien Régime, les édifices qui abritaient des ministères étaient logés dans des hôtels : il n'existait pas de typologie spéciale pour cette fonction. Natacha Coquery a daté des années 1760 l'apparition de bâtiments qui préfigurent les ministères du XIX^e siècle²⁹⁵. Le phénomène, circonscrit aux fonctions financières de l'État, coïncide avec l'essor de la puissance du contrôle général des Finances et s'illustre notamment par la construction d'un nouvel Hôtel de la Monnaie, achevé en 1770. On assiste ensuite, à partir de l'époque napoléonienne, au regroupement des ministères dans le quartier du faubourg Saint-Germain. Le ministère moderne est en train de naître. La décision de Louis-Napoléon de loger des ministères au Louvre accélère la tendance.

²⁹⁴ G. BRESC, *Mémoires du Louvre*, Paris, Découvertes Gallimard, 1989, p. 102-104.

²⁹⁵ N. COQUERY, *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000.



Ill. 38 – Vue perspective de la réunion du Louvre et des Tuileries d'après les plans officiels de L. Visconti. *Le Moniteur des Architectes*, 1854, Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Ludovic Vitet est conscient de l'ampleur de la rupture : alors que Napoléon I^{er} avait orienté la destination du Louvre vers la vie intellectuelle et la vie des arts, Louis-Napoléon en fait le siège de la bureaucratie moderne. Il critique l'association de cette fonction bureaucratique avec les formes architecturales d'un palais²⁹⁶ :

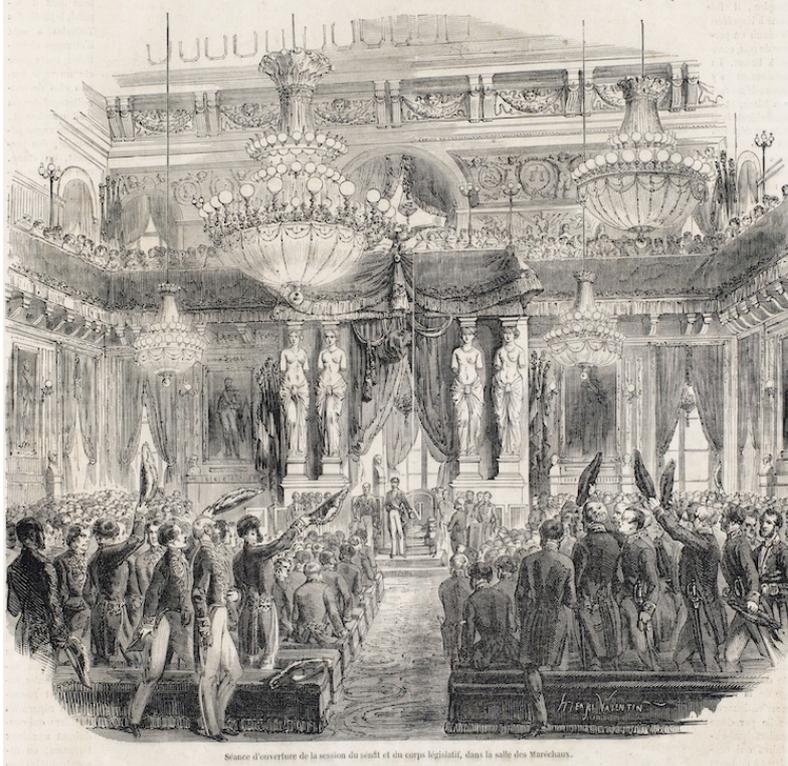
« [...] C'est tenter une union mal assortie, nous dirions presque incompatible, que d'assujettir aux formes d'un palais les besoins de la bureaucratie²⁹⁷. »

Vitet propose une autre solution: changer la destination de la rue de Rivoli, où sont déjà installés le Ministère des Finances et celui de la Marine, en y logeant tous les ministères. Il avance même l'idée de faciliter les communications entre ministères par des souterrains à creuser sous les immeubles! Ce projet d'aménagement urbain ne retient pas l'attention du pouvoir. L'usage du nouveau Louvre à des fins politiques et bureaucratiques est parachevé l'année qui suit le coup d'

²⁹⁶ VITET, *op. cit.*, p. 103-105.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 105.

État du 2 décembre 1851, lorsque la séance d'ouverture de la session du Sénat et du Corps Législatif se déroule aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, le 29 mars 1852.



III. 39 - Séance d'ouverture de la session du Sénat et du Corps Législatif dans la salle des Maréchaux au Palais des Tuileries, le 29 mars 1852. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.301. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Après la décision prise sur l'avenir du Louvre, Louis-Napoléon nomme le comte Henri Siméon (1803-1874) à la tête d'une commission des embellissements de Paris qu'il constitue pour lui faire des propositions sur l'avenir de la capitale, mais la nomination de Haussmann va rapidement compromettre le rôle et les méthodes du comte Siméon²⁹⁸.

La période est donc marquée par des réalisations importantes, mais aussi par une grande instabilité des doctrines sous-jacentes aux percements et aux transformations urbaines. Cette instabilité est le reflet de celle des régimes, même si elle est tempérée par la longévité à leur poste de Chabrol, puis de Rambuteau. L'impact de ces incertitudes est d'autant plus fort que Paris ne bénéficie pas à l'époque d'un système politique autonome par rapport au pouvoir central : les préfets sont nommés par le gouvernement en place, et l'assemblée est composée de membres nommés - et non élus - souvent privés de l'examen des décisions majeures. De 1800 à 1814, le

²⁹⁸ P. CASSELLE, "Les travaux de la commission des embellissements de Paris en 1853. Pouvait-on transformer la capitale sans Haussmann?", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 155, 1997, p. 645-689.

Conseil Général de la Seine qui se confond avec la commission municipale, dépourvu du contrôle du budget après 1806, joue ainsi un rôle secondaire.

Les relations entre le préfet et le Conseil - dont les membres sont toujours nommés - se construisent pendant la Restauration, sous l'effet de l'action de Chabrol qui rend compte régulièrement de son action devant lui²⁹⁹. La Monarchie de Juillet, par une loi du 21 mai 1831, introduit enfin le principe de l'élection de l'assemblée par le suffrage censitaire et la distinction entre l'Assemblée départementale et la commission municipale. Ces réformes favorisent le traitement des affaires par des commissions spécialisées et aussi l'implication des conseillers dans les dossiers qui relèvent de l'arrondissement où ils ont été élus. Mais le pouvoir central revient bientôt à la nomination des conseillers. Ce système est conservé sous l'Empire. Le remplacement de Berger par Haussmann est fait pour garantir que la vision du souverain prenne une forme tangible et rapide dans la capitale. L'histoire de l'urbanisme parisien est aussi celle des brimades et des résistances à l'égard des « libertés municipales », un thème qui sera cher aux acteurs de la vie politique parisienne à la chute de l'Empire.

4. LA RUE PARISIENNE, BAROMETRE DE LA VIE SOCIALE

L'évolution de la rue parisienne pendant cette période est paradoxale. D'un côté, de nombreuses avancées font progresser l'hygiène à Paris. D'un autre côté, la rue parisienne reste tributaire du rôle qu'elle a pris dans les événements qui ont marqué la Révolution française : elle est devenue le baromètre de la vie politique française. Tous les préfets de police et les préfets de la Seine demeurent attentifs à cette fameuse « question sociale », dont ils deviennent des spécialistes écoutés. Les préfets de police étayaient leur information par l'analyse des bulletins de police, qui sondent l'état d'esprit politique des Parisiens. Les préfets de la Seine se tiennent eux aussi informés.

C'est cet arrière-plan politique et social qui explique que Rambuteau, bien au fait des répercussions négatives qu'a provoquées la crise du bâtiment sur l'emploi des ouvriers à Paris à l'époque des lotissements, se soit montré prudent à l'égard d'une politique de grands travaux, et ait préféré les maîtriser plutôt que de les déléguer à des investisseurs privés. Chabrol avait lui aussi pris toute la mesure du problème, en assistant à la crise à peine deux ans après avoir lancé les

²⁹⁹ DEBOFLE, *op. cit.*, p. 65-66.

lotissements. Les mémoires des préfets de l'époque sont d'ailleurs émaillés des comptes rendus qui leur sont demandés, à l'occasion des rencontres avec les Ministres, de leurs analyses sur le « péril ouvrier » - l'expression est employée par Rambuteau – et aussi des préparatifs minutieux qu'ils élaborent pour éviter des attentats lorsqu'il faut organiser des déplacements officiels dans Paris. La rue est en effet devenue le théâtre des complots des libéraux, des attentats et des insurrections. Certains événements, comme la mort de l'acteur Talma, l'acteur favori de Napoléon, en 1826, prennent une signification symbolique, celle d'une opposition aux valeurs affichées par le régime. Les funérailles de l'acteur provoquent ainsi, le 21 octobre 1826, une grandiose manifestation d'opposition politique et religieuse au régime de la Restauration, la dépouille ayant été directement conduite au cimetière du Père-Lachaise, sans passer par une église.

Les tensions grandissent à la fin de la Restauration, et inspirent l'expression demeurée célèbre : « Nous dansons sur un volcan ». Après les journées de 1830, la Monarchie de Juillet n'est pas à l'abri de la rue. Dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1832, la préfecture de police parvient, grâce à l'action de Pierre Carlier*, à déjouer le complot carliste de la rue des Prouvaires, dont l'objectif était de capturer la famille royale au cours du grand bal des Tuileries. Le célèbre attentat de Fieschi, le 28 juillet 1835, vise Louis-Philippe qui se rend avec son cortège à la Bastille pour y célébrer l'anniversaire de la Révolution de Juillet : sur son parcours, au niveau du n°50 de la rue du Temple, une terrible détonation se produit. Cinquante personnes du cortège royal sont atteintes, dix-neuf décèdent.

La rue est une menace. Elle est aussi le révélateur de la contradiction interne des régimes de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, saisis par la nécessité de faire progresser le bien-être général pour assurer leur stabilité politique, mais aussi en butte à des surenchères conservatrices émanant de leurs alliés politiques.

Deux sources éclairent l'atmosphère révolutionnaire de la rue parisienne. La première est un témoignage sur le déroulement des journées du 27, 28 et 29 juillet 1830. La seconde documente la réaction des services de la préfecture de la Seine aux journées révolutionnaires de 1848.

L'organisation des soins pendant les Trois Glorieuses

Les causes du déclenchement des journées de juillet 1830 - les Trois Glorieuses - sont bien connues. Face au succès remporté lors des élections par les libéraux, opposés à la tournure

répressive prise par le régime, Charles X réagit par une surenchère conservatrice, en appelant comme Premier Ministre, le 8 août 1829, le prince Jules de Polignac. Celui-ci forme un gouvernement réactionnaire qui s'oppose de plus en plus frontalement à la majorité de la Chambre des députés. Charles X, pour recréer une majorité favorable aux opinions de son ministre, dissout la Chambre le 16 mai 1830, mais les nouvelles élections donnent la victoire aux libéraux.

Vaincu, le roi se décide à opérer un coup de force et fait publier le 26 juillet 1830 quatre ordonnances : il suspend le régime de la presse, soumet la publication de tout périodique à autorisation, dissout la Chambre nouvellement élue et modifie la loi électorale pour réserver le droit de vote aux citoyens les plus fortunés. Adolphe Thiers et ses amis signent une protestation imprimée qui est largement diffusée dans la capitale. Les premiers affrontements entre les Parisiens et les forces de l'ordre commencent le 27 juillet, la première journée des Trois Glorieuses, qui s'achèvent par le départ du roi Charles X en exil. L'insurrection se propage rapidement dès le matin du 28 juillet, par la prise de l'Hôtel de Ville et la multiplication des barricades dans le centre de Paris. Le témoignage anonyme d'un insurgé, proche du poète Casimir Delavigne (1793-1843), acquis à la cause du renversement du régime et auteur de la *Cantate parisienne* composée en hommage à l'événement, documente l'insurrection dans la rue parisienne³⁰⁰.

L'intérêt de ce témoignage réside en la description de l'organisation des soins d'urgence aux blessés pendant les journées de juillet. Le fait que la rue serve aux combats, mais aussi aux soins d'urgence, est le résultat de la participation active de nombreux artisans et boutiquiers de Paris. Ils mettent leur art, leurs marchandises et leurs boutiques au service des blessés. Les médecins et pharmaciens remplissent un rôle essentiel dans l'organisation de ces soins : ils sont nombreux à ouvrir des ambulances, c'est-à-dire, dans une terminologie héritée de l'Ancien Régime, des services de soins ambulants. Ainsi, un médecin installé rue Mandar organise avec un membre de la société philanthropique une « ambulance » dans l'une des galeries et dans plusieurs boutiques du passage du Saumon, tandis qu'un pharmacien réputé, descendant de la famille Cadet de Gassicourt, aidé par des médecins, transforme sa pharmacie en centre de soins aux blessés, et organise des moyens de transport rapides pour y accéder.

³⁰⁰ S. a., *Actions héroïques des Parisiens pendant les Journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 ou Traits de courage et de patriotisme, actes de désintéressement, paroles remarquables, etc, recueillis dans ces journées mémorables, suivi de la cantate de M. Casimir Delavigne, et de la proclamation du duc d'Orléans contre la naissance du duc de Bordeaux*, Paris, Timothée Dehay. 82606(2), Bibliothèque Mazarine.

Un pharmacien du passage Véro-Dodat agit de même ; son action est soutenue grâce à une collecte organisée dans l'immeuble où il habite. Une ambulance pour le pansement des blessés est installée au n°10 rue Saint-Marc, dans les bureaux du *Journal du Commerce*, dont le directeur offre ses services pour soigner les blessés ; une autre est installée par un médecin dans la rue Quincampoix. Dans un immeuble situé au n°29 de la rue Saint-Honoré, médecins et habitants s'entraident pour soigner les victimes; des chirurgiens parisiens, en poste à l'Hôtel-Dieu, y créent une ambulance provisoire. Les élèves chirurgiens de l'Hôtel-Dieu se sont mobilisés : non seulement ils soignent les blessés, mais ils ouvrent une souscription pour subvenir aux besoins des rescapés. De jeunes élèves en pharmacie, aux Tuileries, pansent les blessés, tant les suisses que les insurgés.

Les petits commerçants de Paris contribuent à l'organisation des secours. C'est une marchande de vins, installée au n°11 de la rue Feydeau, qui distribue pendant quatre jours des brocs de vin et d'eau aux blessés, dans la rue. Le 29 juillet, un autre marchand de vins, installé au coin de la rue des Boucheries, distribue des rafraîchissements à un détachement d'insurgés. Le propriétaire d'un hôtel garni situé au n°11 de la rue Croix des Petits Champs ouvre ses chambres aux blessés et leur distribue des soins. Un brodeur sur or est le principal locataire d'un très grand local de la rue Grenelle Saint-Honoré, où sont organisées des réunions de francs-maçons. Il le met à la disposition des blessés et va lui-même acheter pour eux chaque jour des provisions. Après la prise du Louvre et des Tuileries, le 29 juillet, le marchand de vins installé au coin des rues de Rohan et de Rivoli fournit du pain et du vin à plus de 500 gardes nationaux, recueille chez lui tous les blessés et fournit du linge pour les pansements. Enfin, un commerçant juif, habitant rue Hauteville, s'en va distribuer des pantalons dans tous les asiles ouverts aux blessés. Certains artisans fournissent aussi des armes pour le combat révolutionnaire, comme les serruriers de la rue du Faubourg Montmartre, qui fondent 60 000 balles et les remettent à divers postes de la garde nationale.

Ce témoignage enthousiaste, qui donne le ton d'une révolution moins cruelle et plus empreinte de vertus républicaines que celle de 1789, traduit concrètement, dans l'engagement du petit peuple parisien, la place qu'y prennent les soins aux blessés. On mesure à travers ce témoignage que la mixité des fonctions et des couches sociales dans les quartiers du centre de Paris a représenté un atout pour les insurgés et pour leurs amis. L'arrière-plan romantique du récit n'est pas niable. Il y a là une nouvelle mythologie républicaine, peuplée par des personnages à la fois banals et héroïques qui vont à la mort en chantant, et dans laquelle une alliance a été scellée

entre le peuple et les jeunes élites. Le corps médical prend un rôle à part dans cette représentation: c'est un corps médical engagé aux côtés des insurgés.

Le service du Pavé de Paris et les journées de 1848

En 1848, le contexte qui prépare l'insurrection du 24 février est différent de celui des Trois Glorieuses, car le vote des Parisiens et celui des provinciaux diffère : lors des élections législatives du 1^{er} août 1846, provoquées par le roi pour consolider sa majorité politique, est apparue une distorsion entre les résultats du vote au niveau national - le gouvernement en sort doté d'une confortable majorité - et ceux du vote des Parisiens, qui ont élu, sur les quatorze députés de Paris, onze députés hostiles au gouvernement. Une crise économique fait alors sentir ses effets sur le niveau de vie des Parisiens. L'opposition, qui revendique une réforme du régime électoral pour supprimer l'écart qui existe entre le pays « légal » et le pays « réel », organise une mobilisation en donnant à Paris, au restaurant du Château-Rouge rue de Clignancourt, le 9 juillet 1847, un premier banquet de campagne pour la Réforme. Il doit être suivi par une campagne de banquets dans tout le pays, qui s'achèvera dans le populaire 12^e arrondissement de l'époque. Le gouvernement interdit ce dernier banquet, mais autorise son remplacement par un autre qui doit avoir lieu près des Champs-Élysées, un quartier moins encombré. Une grande procession populaire est organisée, le 22 février, pour protester contre cette interdiction, mais elle déclenche de la part du gouvernement l'interdiction pure et simple du banquet. Le Premier ministre, Guizot, redoutant que les troubles s'aggravent, décide, le 23 février, de faire appel à la garde nationale, qui lui fait défaut. Il est acculé à la démission. L'insurrection se déclenche le 24 février au matin et aboutit à la proclamation de la République le 26 février.

Des échanges de lettres entre le préfet Rambuteau et le service du Pavé de la préfecture de la Seine montrent bien comment la modernisation des rues de Paris, dont l'un des volets est leur pavage, est employée dans cette occasion révolutionnaire pour faire face dans des délais très courts aux dégâts causés par les premiers troubles sur la voie publique³⁰¹. Les insurgés ont utilisé les pavés pour former les barricades. Le 23 février - le jour même où Guizot fait appel à la garde nationale - Rambuteau demande à un ingénieur des Ponts et Chaussées en fonction au service du Pavé d'organiser une permanence. Il lui signale les dégâts causés dans plusieurs rues parisiennes, et notamment avenue des Champs-Élysées où s'est déroulée une partie du parcours de la procession du 22 février. Il lui donne donc l'instruction de rétablir les voies en état sans délai :

³⁰¹ Dossier « Insurrection de février », service des Ponts et Chaussées. VONC 1326. A.P.



III. 40 - Les femmes et les enfants des insurgés aux portes de la Conciergerie pendant la Révolution de 1848. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.218. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

« Sur quelques points de la voie publique, les objets qui se rattachent au service que vous dirigez ont été dégradés. Il importe de prendre immédiatement et tout autre travail cessant, les mesures nécessaires pour la réparation de ces dégradations et pour enlever promptement de la voie publique les débris qui peuvent l’embarrasser. Je vous signale notamment un grand nombre de bancs brisés ou arrachés dans la grande avenue des Champs-Élysées, et qui sont posés épars sur le sol. Il convient de les faire sans délai transporter aux dépôts pour leur remplacement ultérieur. Pour assurer l’exécution de ces mesures, MM. les ingénieurs ordinaires doivent organiser un service de permanence qui puisse faire immédiatement porter des ateliers sur les points où des réparations sont nécessaires³⁰². »

³⁰² *Ibid.*, Lettre du préfet Rambuteau à l’ingénieur Schérer en date du 23 février 1848.

Le jour même de la proclamation de la République, le 26 février 1848, le directeur du service du Pavé enjoint à ses services d'organiser très rapidement le rétablissement du pavage des rues de Paris, en suppléant de manière efficace aux défaillances éventuelles des entreprises adjudicataires du bail de fournitures de pavés :

« Le service du Pavé peut recevoir d'un moment à l'autre l'ordre de faire enlever les barricades et de rétablir le pavage. Cette opération devra être poussée avec une grande célérité ; il est donc essentiel que nous préparions dès à présent les moyens d'exécution. Vous affecterez à ce travail, outre les ouvriers des adjudicataires de l'entretien, les ouvriers du dépôt. Veuillez donner immédiatement des ordres auxdits entrepreneurs et engagez-les à requérir les paveurs de tous leurs confrères du département. Dans le cas où les adjudicataires ne formeraient pas des ateliers en nombre suffisant, vous auriez à le constater par procès-verbal, et à employer immédiatement d'autres entrepreneurs en vertu de soumissions que je soumettrais sans délai à l'approbation de l'autorité [...]. Il sera nécessaire de dresser un état faisant connaître le nom de chacune des rues barrées, l'emplacement précis de chaque barricade, le nombre des pavés qui y auront été employés et la superficie dépavée. On indiquera dans la colonne d'observations les objets, autres que les pavés, qui seront entrés dans la composition des barricades, ainsi que les diverses circonstances qu'il vous paraîtra utile d'y relater³⁰³. »

Le directeur du Pavé de Paris réitère ses instructions par une deuxième lettre, datée du 27 février³⁰⁴. Il demande à son collaborateur de lancer très vite de nouvelles adjudications, en collaborant avec les maires d'arrondissement. Une circulaire aux entreprises adjudicataires de l'entretien du pavage est jointe à cette lettre : elle leur enjoint de fournir des pavés de remplacement très rapidement. L'empressement du directeur du Pavé de Paris est tempéré, le même jour, par une proclamation du maire-adjoint de Paris, Buchez³⁰⁵. Par ce document, Buchez informe les Parisiens qu'il n'est pas encore question de rétablir tous les pavés enlevés pour construire des barricades, mais de rouvrir la circulation.

La modernisation de Paris s'est déroulée avec un arrière-plan social constamment troublé par les événements politiques nationaux. Le pavage des voies publiques se révèle lors des journées de 1848 comme une arme à double tranchant, parce qu'il sert les insurgés. En même temps, la

³⁰³ *Ibid.*, Lettre du directeur du Pavé de Paris à l'ingénieur Schérer en date du 26 février 1848.

³⁰⁴ *Ibid.*, Lettre du directeur du Pavé de Paris à l'ingénieur Schérer en date du 27 février 1848.

³⁰⁵ *Ibid.*, Proclamation du maire-adjoint de Paris, Buchez, du 27 février 1848.

modernisation du service du Pavé et la rationalisation des contrats de bail avec les entreprises va permettre de faire face rapidement à une remise en état de la chaussée. En tout état de cause, on sait, à la chute de la Monarchie de Juillet, que les politiques urbaines doivent être maniées avec précaution dans le contexte parisien, qui est périlleux politiquement.

La première moitié du siècle renvoie, dans l'ensemble, une image contrastée. On assiste à des réalisations remarquables pour leur modernité, surtout en matière de réseaux. Mais les transformations urbaines sont menées sans fil doctrinal uniforme, et l'association entre une politique publique et des intervenants privés se révèle décevante. La modernisation en marche va de pair avec un sort très incertain donné aux libertés publiques, dont la rue se fait la caisse de résonance. Pendant la Monarchie de Juillet, le vote des lois réglementant la profession de crieur public et la vente d'écrits sur la voie publique, inspirées par le souci d'éviter les émeutes, oblige la préfecture de police à un contrôle tatillon sur ces petits métiers. Les agents doivent vérifier si les crieurs portent toujours sur eux leur médaille homologuée, et s'ils ne « crient » rien d'autre que le titre d'un périodique. Différents types de médailles sont délivrées par la préfecture de police aux artisans et commerçants. Certains d'entre eux se sont engagés auprès des insurgés pendant les Trois Glorieuses. La crainte d'une radicalisation de l'engagement politique des petits commerçants et artisans parisiens aux côtés des révolutionnaires s'installe sans nul doute à cette époque dans l'horizon d'attente du pouvoir. À l'arrivée de Louis-Napoléon Bonaparte au pouvoir, la politique publique d'urbanisme prend rapidement un tour jacobin.

Chapitre cinq. Approvisionner les Parisiens : vers les bâtiments publics de la modernité

Avant même que resurgisse l'idée de la Réformation des Halles de Paris, déjà lancée par Henri II, qui conduirait à la réalisation de Victor Baltard, l'approvisionnement des Parisiens revêt rapidement, au lendemain de la Révolution, une forte dimension politique, parce que les autorités sont conscientes du fait que la disette ou la pénurie de subsistances peut amener dans la rue le peuple de Paris et déstabiliser un régime. Le régime révolutionnaire n'y échappe pas: en janvier 1792, des troubles de subsistance éclatent à Paris, et le peuple demande la taxation du sucre et du café, considérés comme des denrées de luxe. Les problèmes s'aggravent en 1793 et en 1794, entraînant la création de la commission des subsistances le 22 octobre 1793. Elle est chargée de veiller à l'approvisionnement de Paris et des armées ainsi qu'à l'exécution du maximum, aboli le 24 décembre 1794. En mai 1795, une insurrection liée à la disette se propage dans tout l'est de Paris.

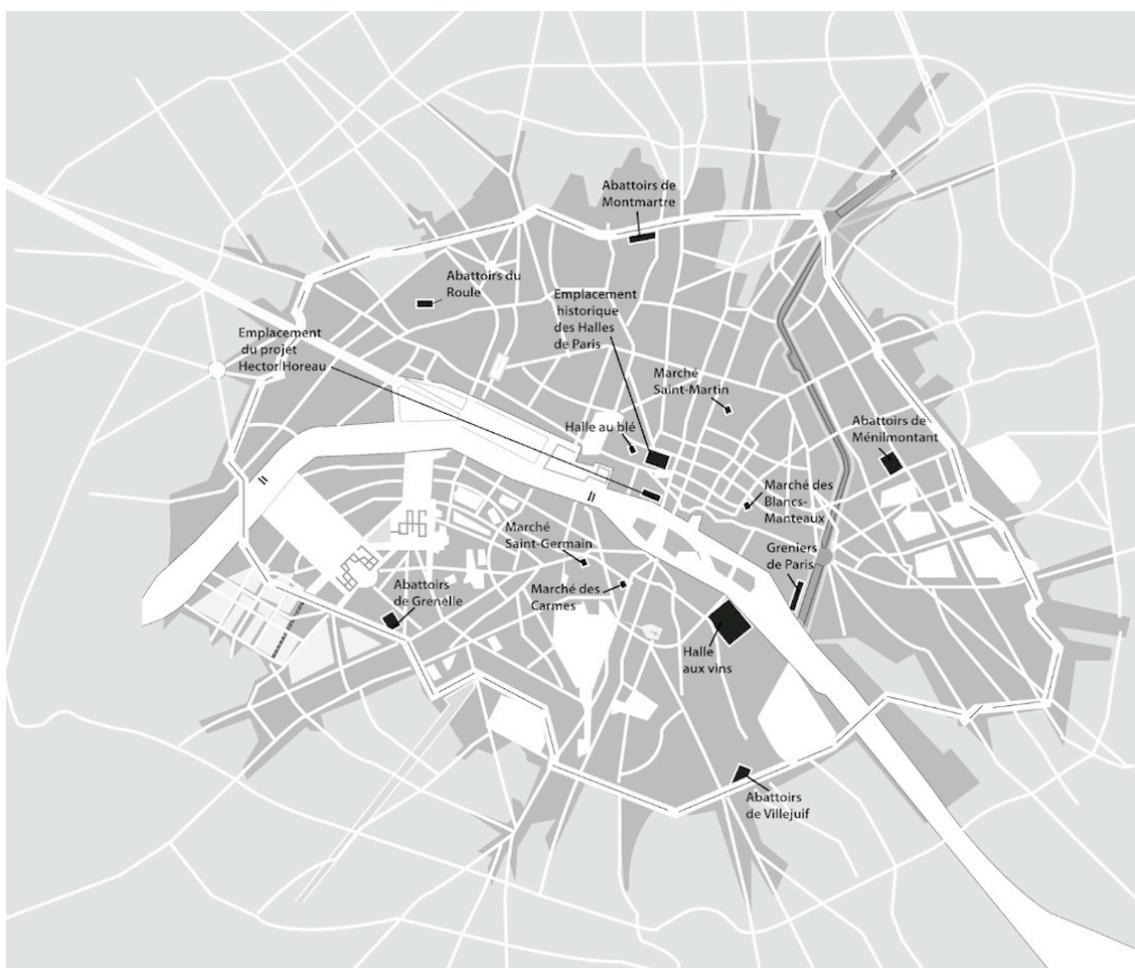
Devenu Premier Consul, puis Empereur, Napoléon Bonaparte décide de mettre en place un approvisionnement régulier des Parisiens en denrées de base. Il s'appuie sur le premier préfet de police Louis-Nicolas Dubois, qui se montre très interventionniste, grâce à ses vastes attributions en matière de salubrité des marchés³⁰⁶. Pour lutter contre la disette qui se déclenche en octobre 1801, il réorganise la profession des boulangers, en instaurant un régime de permission préalable pour l'exercice de la profession. Il leur impose de déposer des stocks dans les magasins de la ville, ce qui remet en pratique les dépôts de réserve de l'Ancien Régime. Son action est poursuivie par son successeur, le baron Étienne-Denis Pasquier. La politique menée pour rationaliser les circuits d'approvisionnement et de distribution des denrées s'avère bénéfique, puisqu'après les mauvaises récoltes de 1802, Paris ne souffre pas de pénurie entre 1803 et 1810.

Pour marquer l'importance politique du sujet, la préfecture de la Seine lance, dès le début du XIX^e siècle, de nombreuses constructions nouvelles : un grenier à grain, des abattoirs, des marchés. Afin d'améliorer l'efficacité des travaux menés à Paris, le comte de Montalivet (1766-1823), Ministre de l'Intérieur, crée par un décret du 11 janvier 1811 une direction des travaux. C'est le comte Nicolas Frochot qui est alors préfet de la Seine. Montalivet confie la direction des travaux à Louis Bruyère*, un ingénieur des Ponts et Chaussées qui a aussi reçu une formation d'architecte. Bruyère est reconnu par les milieux du pouvoir. Il travaille en excellente intelligence avec le comte Chabrol de Volvic, qui succède à Frochot en 1812, et conserve ce poste jusqu'à sa démission en 1820.

Investi du rôle de maître d'ouvrage des équipements construits par la préfecture de la Seine, Bruyère fait basculer les typologies des édifices destinés à l'approvisionnement urbain. Il intègre l'hygiène et la salubrité comme des impératifs dans la construction, mène une réflexion approfondie sur les fonctions des bâtiments, conduit une concertation avec les professions qui vont les utiliser. À travers la variété architecturale - les abattoirs, les greniers et les marchés - la modernité des politiques publiques de l'approvisionnement des Parisiens devient tangible et s'exprime par la mutation des édifices, transformés de monuments en bâtiments publics. Pour autant, la filiation de longue durée s'entremêle avec la modernité. Dès la fin des années 1830, sous l'effet de la détermination du préfet Rambuteau, on s'achemine de manière inexorable vers la construction des Halles centrales sur leur site historique, qui date de l'époque médiévale. Pourtant, le projet avait suscité un débat passionné sur les déséquilibres géographiques de la capitale.

³⁰⁶ J. TULARD, *Paris et son administration (1800-1830)*, Ville de Paris, Commission des Travaux Historiques, XIII, 1976, p. 297-306.

L'histoire de ces édifices révèle de profonds changements qui affectent les prises de décision. Au début de la période, elles relèvent du pouvoir personnel du Premier Consul, puis de l'Empereur. Elles entrent dans l'âge technocratique à partir de la création de la direction des travaux, en 1811. Parallèlement, avec l'élection des membres du conseil municipal de Paris, en 1834, elles intègrent l'âge démocratique, dans une dimension de démocratie représentative et même - brièvement - participative à partir de la Révolution de 1848. Dès les années 1850, on assiste à la remise en vigueur d'un pouvoir personnel, confirmé par l'établissement du Second Empire.



III. 41 - Carte des principaux équipements dédiés à l'approvisionnement alimentaire en 1849.

1. LES ABATTOIRS: REALISATIONS ET MODELES

La volonté impériale de réglementation sanitaire

La création des abattoirs, décidée par Napoléon I^{er} dès 1807³⁰⁷, obéit à un but de santé publique : il s'agit d'éviter les tueries d'animaux chez les particuliers, souvent des bouchers, au vu des riverains. Sous l'Ancien Régime, Louis-Sébastien Mercier avait dépeint d'une manière très crue les ruisseaux de sang qui s'écoulaient dans Paris, en faisant remarquer que ce spectacle affectait le moral de l'homme. Il avait même décrit une scène cocasse ; enfuis de l'étable d'un boucher, deux bœufs étaient arrivés, l'un chez un miroitier où il avait fracassé bon nombre d'articles en présentation, l'autre à l'église Saint-Eustache :

« Un autre entre à Saint-Eustache, au milieu du service divin, mêlant ses mugissements au chant des vêpres ; et pour le faire sortir du temple qu'il profanait et qu'il ensanglantait, on fut obligé d'appeler les bouchers³⁰⁸ [...] »

Des tentatives avaient été faites sous l'Ancien Régime pour créer des établissements spécialisés pour les tueries d'animaux, mais elles n'avaient pas abouti. Les volontés de réforme avaient alors achoppé sur les craintes qu'éprouvaient les autorités à froisser la corporation des bouchers³⁰⁹. Ceux-ci continuaient donc, au début du XIX^e siècle, à tuer et à dépecer les bêtes dans leurs cours.

Au début de l'Empire, avant même de penser à faire construire des équipements modernes pour abattre les animaux, l'administration parisienne doit s'attaquer à la sécurité sanitaire des viandes de boucherie. Comme la profession des bouchers a été malmenée par les pénuries, par les événements révolutionnaires et par les réquisitions de guerre, elle s'approvisionne souvent au rabais. La qualité de la viande en souffre. Le préfet de police Dubois s'attaque à ce problème de salubrité à bras-le-corps en organisant l'inspection des viandes sur les marchés et en réglementant

³⁰⁷ A. THOMINE-BERRADA, « François Tranquille Gauché et les abattoirs: la mise en place d'une typologie architecturale dans le Paris du début du XIX^e siècle », *Documents d'Histoire Parisienne*, Institut d'Histoire de Paris, 2006, n° 6, p.48.

³⁰⁸ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris*, chapitre DCCXLVIII, Tueries, Tome IX, Amsterdam, 1788, p. 300.

³⁰⁹ THOMINE-BERRADA, *op. cit.*, p.48-50.

la profession de boucher, par la charte de la boucherie datée du 8 vendémiaire An XI (30 septembre 1802)³¹⁰.

Le régime instauré par Dubois oblige les bouchers à réaliser tous leurs achats sur les marchés d'approvisionnement connus de la Préfecture de police, ceux de Poissy et de Sceaux, et à les payer comptant par l'intermédiaire d'une caisse municipale, la caisse de Poissy, chargée de leur faire des avances à un intérêt modéré. Dubois a mis en place un contrôle étroit de la préfecture de police sur le fonctionnement de cette caisse. Le scandale qui affecte la gestion de ses fonds, dans lequel Dubois est probablement impliqué, contribue en 1810 à sa disgrâce.

Le baron Pasquier maintient le régime instauré par Dubois. Bien qu'il soit pleinement justifié par des considérations supérieures tenant à la santé publique, ce régime exceptionnel n'est appliqué qu'à Paris: il contredit en effet le principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Contesté par la profession, il est allégé pendant la Restauration, puis rétabli, en 1829. Il subsistera jusqu'en 1858, date à laquelle lui sera substitué un régime plus libéral, conforme aux orientations du Second Empire : celui de la déclaration préalable.

Le lancement de la construction de cinq « tueries » à Paris, selon le mot utilisé par le décret du 9 février 1810, est donc inséparable de la remise en ordre de la profession des bouchers entreprise par le Consulat. Ce texte fonde une nouvelle typologie dans l'espace urbain, qui a été préparée par les travaux pionniers de François Gauché³¹¹. Le nom d'« abattoir », moins brutal, est préféré à celui de tuerie dans le décret du 19 juillet 1810, qui complète celui du 9 février.

Un réseau d'équipements bien distribué

Le décret de Napoléon s'inscrit dans la même logique urbaine que le rapport de Jacques Tenon, à la fin de l'Ancien Régime, qui avait défendu l'idée d'une distribution géographique rationnelle des hôpitaux dans Paris³¹². Le texte prévoit la construction de cinq « tueries » établies de part et d'autre de la Seine : trois sur la rive droite, et deux sur la rive gauche. Le décret impérial impose la capacité à donner aux tueries installées sur la rive droite, qui doivent comporter 24 échaudoirs, pour deux d'entre elles, et 12 pour la troisième. L'échaudoir, un terme hérité du

³¹⁰ TULARD, *op. cit.*, p. 306-307.

³¹¹ Sur le rôle fondamental de Gauché, voir THOMINE-BERRADA, *op. cit.*, p. 50-65.

³¹² J. TENON, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, Paris, Imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1788.

Moyen Âge, désigne la cuve où l'on échaude les bêtes de boucherie et, par extension, la case où on les abat. Le plan de l'emplacement des quatre premières tueries est approuvé par un décret du 19 juillet 1810.

Le choix des emplacements répond à deux objectifs : éloigner les nuisances provoquées par la tuerie des animaux du centre de Paris et réaliser un maillage équilibré sur le territoire urbain. Cette double préoccupation conduit à préférer cinq localisations, toutes situées à l'intérieur de l'enceinte des Fermiers Généraux, et très proches d'elle : l'abattoir du Roule, situé dans le prolongement de la rue de Miroménil, près de la barrière de Monceau ; l'abattoir de Villejuif, boulevard de l'Hôpital, à proximité de la barrière d'Italie ; l'abattoir de Grenelle, installé place de Breteuil, à la rencontre des avenues de l'École Militaire et des Invalides ; l'abattoir de Ménilmontant, entre les rues des Amandiers et de Ménilmontant, et l'abattoir de Montmartre, dans le haut de la rue Rochechouart. Pour éviter les nuisances, tous ces édifices seront isolés et entourés de rues ou de places spacieuses.

Le décret du 9 février 1810, revenant à des notions de l'Ancien Régime, affirme le principe selon lequel la « corporation des bouchers de Paris » aura le « privilège exclusif » des cinq futures tueries.

Louis Bruyère, un maître d'ouvrage au service de l'architecture publique

La profession des bouchers se voit reconnaître un rôle officiel dans la définition du programme d'abattoir. Face à une profession qui, dans son ensemble, résiste à se réformer, l'administration tente de l'impliquer dans les décisions. L'administration impériale confie le soin de concevoir ce programme à une commission composée, à sa tête, du vice-président du Conseil des Bâtiments Civils, du secrétaire du même Conseil, et d'un maître-boucher, Combault. Cinq architectes, dont François Gauché, en font également partie³¹³. La présence d'un maître-boucher va permettre de transmettre aux architectes les usages de la profession, pour qu'elles se reflètent dans les bâtiments construits.

Nommé directeur des travaux de Paris en janvier 1811, à l'époque où le comte Frochot est préfet de la Seine, Louis Bruyère* s'inscrit dans la lignée de Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), dont il a peut-être suivi les cours à l'École Polytechnique³¹⁴. Comme Durand, Bruyère

³¹³ L. BRUYÈRE, *Études relatives à l'art des constructions*, Tome Premier, Paris, Bance Aîné, 1823, n.p.

³¹⁴ C. CALLAIS, *À corps perdu, Pierre-Théophile Segretain architecte (1798-1864), les architectes et la fonction publique*

considère que l'utilité est la valeur suprême de l'architecture. Il veut parfaire le programme établi par la commission. Il visite le chantier de la construction de l'abattoir de Montmartre, le seul qui est déjà commencé lorsqu'il prend ses fonctions. Ayant détecté des vices de conception lors de cette visite, Bruyère, qui craint de rencontrer une opposition des bouchers lors de la mise en service des équipements, impose une révision du programme des abattoirs parisiens.

Les vices d'aménagement touchent surtout les échaudoirs, c'est-à-dire les cases où les bouchers abattent leurs bêtes. Dans le projet initial, chaque corps de bâtiment contient seulement six échaudoirs, de surcroît mal éclairés. Plusieurs bouchers devraient alors se partager l'usage d'une seule case, et suspendre leurs animaux aux mêmes murs. Une telle mutualisation de l'espace est incompatible avec les usages de la profession. Elle provoquerait des débats interminables entre les bouchers. Bruyère imagine une nouvelle disposition dans laquelle seize échaudoirs, plus petits que les six qui étaient initialement prévus, sont disposés sur une vaste cour de travail.

Comme la construction des autres abattoirs n'a pas encore commencé, Bruyère fait adapter ces éléments du programme, de façon à ajuster l'étendue des équipements aux quartiers qu'ils sont destinés à desservir. Les abattoirs du Roule et de Villejuif, à peu près semblables, sont ainsi dotés de 32 échaudoirs, celui de Grenelle 48, et ceux de Ménilmontant et de Montmartre, les plus grands, de 64 chacun. Ainsi, c'est par le biais de son rôle de maître d'ouvrage que l'administration parisienne corrige et approfondit le programme initial des abattoirs parisiens. Les abattoirs sont mis en service le 15 septembre 1818.

Programme-type et édifices de référence

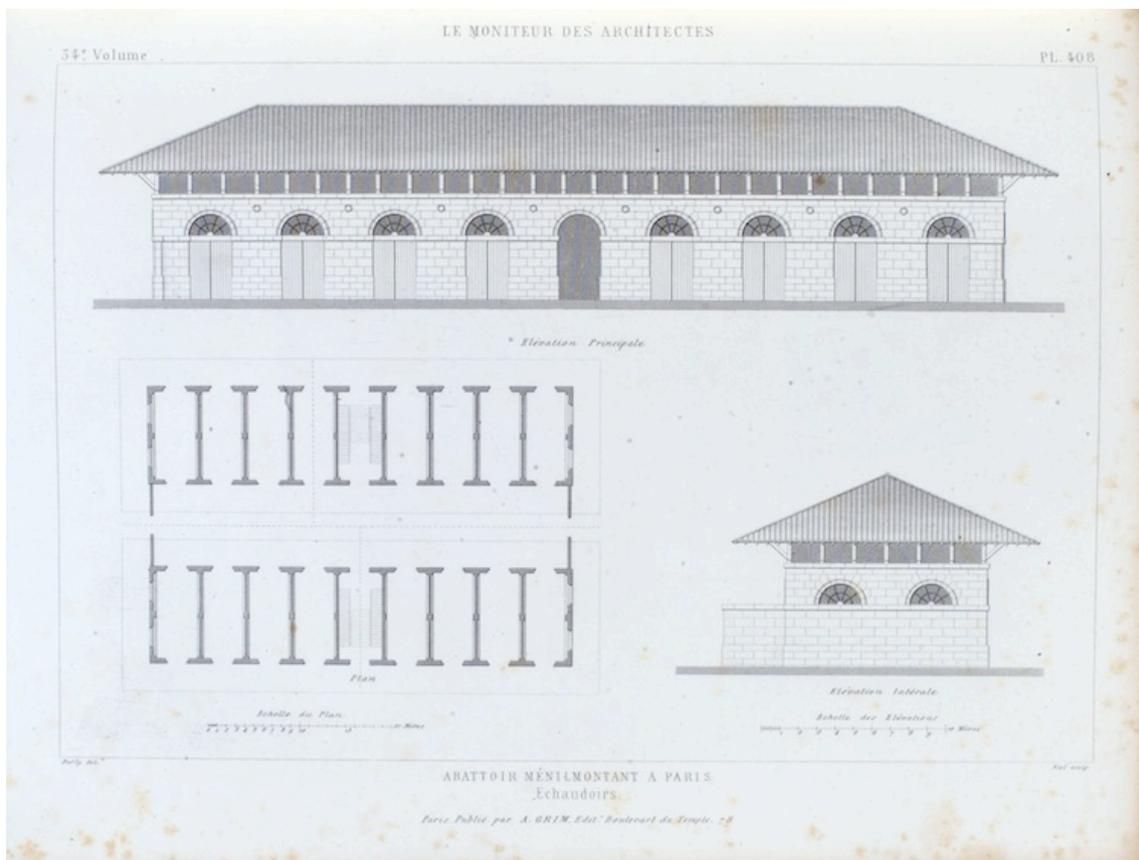
La conception que Bruyère a de son rôle en tant que directeur des travaux de la ville de Paris transforme donc le chantier des abattoirs, et aboutit à la conception d'un programme-type. Son ouvrage précité est une production théorique directement tirée du laboratoire d'expérimentation parisien.

Bruyère a étudié les différentes phases du travail du boucher, allant de l'arrivage des bêtes vivantes jusqu'au stockage des pièces de viande. Des considérations d'hygiène influencent les dispositions spatiales. En effet, qu'il s'agisse de l'organisation des flux de circulation (animaux,

d'État au XIX^e siècle, La Crèche, Geste éditions, 2010, 72-73.

garçons-bouchers), de l'arrivée régulière de l'air et de la lumière, de l'abondance d'eau disponible ou de la création de multiples points d'entrée, adaptés à la cellule de travail élémentaire que constitue chaque échaudoir, tous ces points concourent à une construction salubre.

La disposition générale des abattoirs s'articule autour du rôle essentiel de la cellule élémentaire que constitue l'échaudoir et des conditions d'hygiène qu'elle doit garantir. Tous les abattoirs de Paris sont ainsi disposés selon un plan qui présente deux ou quatre corps de bâtiments abritant des échaudoirs, chaque corps de bâtiment étant lui-même composé de deux bâtiments séparés par une cour de travail. Cette disposition favorise l'arrivée de l'air et de la lumière, ainsi que l'implantation d'un système de distribution d'eau et de drainage efficace. Il y a là un immense progrès par rapport aux conditions dans lesquelles les bouchers exerçaient au début du siècle.



III. 42 - Plan des échaudoirs de l'abattoir de Mémilmontant. *Le Moniteur des architectes*, 1856, Planche 408. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Chaque échaudoir est formé par des murs de refend en pierre de taille de 5 m de largeur sur 10 m de longueur, et chacun présente deux entrées. L'animal vivant à abattre pénètre dans la

case par l'entrée côté cour. Par l'autre entrée, sur la face extérieure, les bouchers enlèvent les viandes et les déchets. Chaque case est pourvue d'un robinet fournissant l'eau pour le lavage, d'une auge creusée au-dessous du dallage, d'un engrenage qui, à l'aide de poulies de renvoi, soulève l'animal abattu pour le suspendre, ainsi que de deux pièces de bois placées horizontalement à 2,30 mètres de hauteur. Les bouchers peuvent suspendre jusqu'à 7 ou 8 bœufs abattus, une fois préparés, à ces pièces longitudinales. Ils les y laissent exposés à l'air, jusqu'au moment de les transporter sur des étaux - des tables en bois sur lesquelles ils débitent la viande en morceaux. Des crochets placés le long des murs servent à recevoir les veaux et les moutons. Au-dessus de chaque case, des espaces grillagés permettent d'entreposer, sur des perches, le suif en branches qui sèche ainsi jusqu'à ce qu'on l'apporte au fondoir - un emplacement muni d'une chaudière, où on fait fondre le suif.

Ces cases, ainsi que la cour de travail, sont dallées avec des pierres d'une forte épaisseur dont les joints sont remplis avec du mastic de limaille afin qu'aucun immondice ne puisse s'y introduire. Le plafond des échaudoirs est couvert de plâtre pour que la plus grande propreté puisse y être entretenue. De petites ouvertures placées dans le bas des portes permettent à l'air de circuler et de se renouveler. Des toits saillants d'environ trois mètres au-delà des murs extérieurs permettent de protéger les cases des rayons du soleil et de mettre à couvert les voitures qui transportent les viandes, ainsi que les garçons bouchers qui travaillent dans les cours.

Situés à l'écart des corps de bâtiments réservés aux échaudoirs, des édifices très simples, les bouvieries et les bergeries, accueillent les animaux vivants. Ils ont neuf mètres de largeur. La structure de ces bâtiments est constituée par de grands arcs en pierre qui servent de poutres et supportent les solives du plancher. Au rez-de-chaussée, un côté de ces édifices est occupé par les bœufs, l'autre par les moutons et les veaux. L'étage supérieur est divisé en autant de cases qu'il y a de bouchers, afin que chacun puisse y garder ses fourrages. Une très grande auge, alimentée par l'eau du réservoir principal, sert à abreuver les bestiaux. Lorsque les animaux arrivent, ils sont parqués à proximité, dans des écuries et des remises aménagées, et dans des parcs aux bœufs, des espaces en plein air clos par des palissades en bois où on enferme provisoirement les animaux lorsqu'ils arrivent.

L'activité de fabrication de chandelles à partir de la transformation des abats gras des animaux - qu'on appelle alors le suif -, pratiquée dans la profession, est intégrée dans chaque abattoir. Elle se fait à l'écart des cases, dans des équipements spéciaux appelés fondoirs. Les bouchers y fondent le suif dans d'immenses chaudières aménagées. Cette activité est pourtant

polluante et même dangereuse. Elle dégage des odeurs infectes et expose le voisinage à des dangers d'incendie. Comme il est d'usage d'en faire fondre de grandes quantités - les chaudières utilisées ont une capacité de 500 à 2000 kg -, des dépôts se carbonisent au fond de la chaudière, ce qui aggrave encore les mauvaises odeurs. Pour remédier à l'insalubrité provoquée par les fondeurs, qui ont subsisté malgré leurs nuisances dans les abattoirs parisiens, l'ouvrage de Bruyère, publié après l'achèvement des constructions, lance pour l'avenir trois pistes destinées à rendre la fabrication des chandelles plus compatible avec l'hygiène urbaine : le chauffage du suif au bain-marie, à la vapeur, la fonte à l'eau bouillante ou éventuellement une combinaison des trois techniques. Des expériences de chauffage à la vapeur sont menées à l'abattoir du Roule pour explorer ces nouveaux procédés.

À l'entrée de chaque abattoir sont construits des logements pour les agents. Chaque abattoir parisien est doté de deux réservoirs d'eau. Bruyère estime de 240 à 300 m³ la dépense moyenne d'eau nécessaire, par jour, dans un abattoir parisien. La capacité des plus grands réservoirs approche 180 m³. Certains sont construits avec une charpente isolée des murs et revêtus à l'intérieur de plomb, en couche épaisse, mais Bruyère constate la fragilité de ces matériaux. Il fait alors bâtir des réservoirs en maçonnerie, que l'on rend imperméables au moyen d'un enduit en mortier réalisé avec une chaux hydraulique. Un égout principal, construit en pierre meulière, conduit les eaux de lavage vers la rivière. Afin de réduire les odeurs très fortes que dégagent les abattages dans les cases, des conduits d'évacuation des eaux usées se raccordent, grâce à un large tuyau, à une cuvette située dans la cour. Un dispositif spécial, préconisé par Parent-Duchâtelet, permet d'obturer ce tuyau d'évacuation pour diminuer les mauvaises odeurs.

La voirie, ou cour de vidange, est placée près des égouts. Elle est dallée grâce à des joints en mastic de limaille. Les bouchers peuvent y entreposer leurs débris d'animaux et les fumiers. L'administration parisienne veille à ce qu'elle soit vidée, nettoyée et lavée grâce à une eau abondante chaque jour. Les abattoirs disposent aussi de lieux d'aisance spacieux et bien éclairés.

L'abattoir du Roule représente un cas à part, en raison de sa situation en hauteur qui révèle ses formes classiques et austères. Comme il a été construit sur un terrain en pente, il a fallu déblayer le sol pour préparer la construction. Les déblais ont servi à former une esplanade au bout de laquelle se profile la façade avant du corps d'édifices. À l'arrière, une terrasse spacieuse et plantée d'arbres a été aménagée, grâce à des voûtes adossées à la pente. On parvient à l'abattoir du Roule par une belle avenue. Il est entouré de plantations destinées à isoler des habitations susceptibles d'être construites dans ce nouveau quartier.

La construction des abattoirs de Paris n'est pas achevée à la chute de l'Empire ; elle est terminée sous la Restauration, en 1818. Bruyère* est toujours directeur des travaux de Paris : il a été maintenu à son poste par ordonnance royale du 26 juillet 1814, mesure qui témoigne de la volonté de Louis XVIII, au début du régime de la Restauration, de ne pas procéder à une épuration générale de l'administration héritée de l'Empire. Selon le témoignage de Bruyère, les inspecteurs de la direction des travaux - Malary, Colson, Ménager, Turmeau, Coussin, Attiret, Clochard et Guenepin - ont collaboré avec les architectes désignés - Poidevin pour l'abattoir de Montmartre, Gisors, Leloir et Petit-Radel pour les quatre autres. Cette collaboration contribue à la qualité des édifices, qui deviennent des modèles de référence. L'œuvre des abattoirs parisiens illustre le pouvoir de la direction des travaux à l'époque de l'Empire et au début de la Restauration : l'ingénieur qui la dirige prend clairement le pas sur les architectes. Par ailleurs, dans ce cas d'espèce, la direction des travaux joue un rôle plus important que le Conseil des Bâtiments civils : elle apparaît comme un prolongement parisien de cet organe créé par Napoléon.

Abattoirs et sécurité sanitaire

Les abattoirs sont un succès en terme de programme municipal. Grâce à cette nouvelle typologie inspirée par l'hygiène constructive, l'activité des bouchers est placée sous un contrôle plus étroit, qui permet à la préfecture de police de s'assurer de la qualité des viandes vendues aux Parisiens. Ce contrôle persiste sous le régime de la Restauration. Rendue au moment de l'ouverture des abattoirs, une première ordonnance du comte d'Anglès, en date du 11 septembre 1818, contient déjà l'ensemble des dispositions permettant le contrôle de l'autorité publique sur cette activité.

Mais c'est de l'action du préfet Guy Delavau que découle l'essentiel du dispositif, élaboré entre 1818 et 1828. Delavau, un avocat de profession, est connu pour ses opinions ultra-royalistes et ultra-catholiques. Il doit sa nomination, faite après l'assassinat du duc de Berry et l'entrée de la droite royaliste au gouvernement, à l'appui de Joseph Villèle. C'est Delavau qui réprime, à l'issue des élections du 17 novembre 1827, les manifestations qui célèbrent les victoires des libéraux, et qui tournent à l'émeute dans le quartier Saint-Denis. Mais c'est aussi Delavau qui a fait efficacement déblayer l'égout Amelot, et il est aussi un préfet de police prolifique en matière de réglementation sanitaire³¹⁵. Il complète l'ordonnance prise par le comte d'Anglès par une

³¹⁵ Voir chapitre un.

ordonnance du 19 novembre 1818. Elle est modifiée par une ordonnance du 9 janvier 1824, qui a trait à l'activité des tripiers. Une ordonnance du 29 avril 1825 ajoute des obligations nouvelles pour les bouchers et les tripiers, en leur enjoignant de prendre des précautions spéciales pour saigner les bestiaux et empêcher les matières animales de s'écouler dans les eaux de lavage. Enfin, l'ordonnance du 5 décembre 1825, toujours rédigée par Delavau, institue des inspecteurs chargés de surveiller les travaux de la boucherie dans les abattoirs généraux.

Le préfet de police Jean Henri Claude Mangin, acquis au tournant ultra-royaliste du régime signifié par la nomination de Jules de Polignac comme président du Conseil, réunit l'ensemble de ces dispositions dans une grande ordonnance du 25 mars 1830, relative au régime et à la discipline intérieure du commerce de la boucherie à Paris. Le régime ainsi créé prévoit que le contrôle sanitaire sur les abattoirs s'exercera grâce à une double inspection. Mais on est à la veille de la chute de la Restauration.

Ce système élaboré par les préfets de police ultra-royalistes de la Restauration est appliqué pendant la Monarchie de Juillet³¹⁶. Mais il fonctionne mal, parce qu'il est hybride ; soucieux, en garant de l'idéologie libérale, de ménager la profession, Delavau a institué une inspection bicéphale, qui procède d'une double légitimité : celle de la profession et celle de la préfecture de police. Mais cette dernière est loin d'avoir l'efficacité des services plus classiques de la préfecture de police.

En apparence pourtant, le système est cohérent. Un employé qui relève directement de la préfecture de police, et qui porte le titre d'inspecteur, est rattaché à chaque abattoir. Il a pour mission de contrôler l'abattage des animaux et la qualité des viandes. Il a le pouvoir de saisir celles qui lui paraissent malsaines et il est responsable de la police de l'établissement. Un deuxième inspecteur, appelé inspecteur de la boucherie, lui aussi attaché à chaque abattoir, est nommé par la préfecture de police, mais sur présentation du syndicat des bouchers. Il s'agit toujours d'un ancien boucher. Les deux inspecteurs sont censés collaborer pour une même cause : préserver la santé publique. Mais dans la pratique, l'inspecteur de la boucherie a tendance à exercer sa fonction dans l'intérêt de la profession. Quant à l'inspecteur de la préfecture de police, il ne dispose pas des compétences nécessaires pour détecter les viandes dangereuses pour l'alimentation.

³¹⁶ P.-N. HAMONT, *Abattoirs de la ville de Paris ; leur organisation ; fraudes, abus dans le commerce de la viande ; dangers qui en résultent pour la santé publique ; nécessité d'une organisation meilleure*, Paris, Typographie et Lithographie Félix Malteste et Cie, 1847. Travail lu à l'Académie des sciences, dans la séance du 4 octobre 1847.

Or dans de nombreux cas, les bouchers cherchent à écouler des viandes de mauvaise qualité, provenant d'animaux atteints de maladies contagieuses comme l'épizootie ou la maladie du charbon. L'obligation qui leur est faite de ne pas admettre dans les abattoirs des animaux déjà morts n'est pas toujours respectée. Pourtant, les bouchers inspecteurs protègent la profession. Ils acceptent mal de donner un avis neutre et objectif à l'inspecteur de la préfecture de police. Du coup, des différends surgissent fréquemment entre eux. Dans les années 1840, on commence à faire appel, en cas de désaccord entre les inspecteurs sur la qualité d'une viande, à l'avis d'un médecin vétérinaire. Mais son intervention arrive en général trop tard.

Par ailleurs, le circuit de l'approvisionnement alimentaire n'est pas vraiment rationalisé. Pour mettre en place un système de contrôle efficace de la sécurité alimentaire des viandes, il faudrait qu'elles proviennent toutes des abattoirs. Ce n'est pas le cas : de nombreux fournisseurs apportent en effet à Paris des pièces déjà découpées, pour les vendre ensuite sur les marchés.

Les régimes de la Restauration et de la Monarchie de Juillet sont ambigus parce qu'ils ne souhaitent pas heurter de plein fouet les intérêts de la profession des bouchers. Les intérêts de la santé publique se voient donc relégués à un second plan, même si cet arsenal d'ordonnances représente quand même un progrès. À la veille de la chute de la Monarchie de Juillet, le 4 octobre 1847, cette situation suscite une communication à l'Académie des Sciences. L'auteur, Pierre-Nicolas Hamont, un vétérinaire, recommande qu'à l'avenir les charges d'inspecteur des abattoirs soient confiées à des médecins vétérinaires et que le contrôle sur les abattoirs situés dans les quartiers pauvres soit renforcé. Huzard* dénonce l'année suivante le fait que les inspecteurs soient rétribués par les bouchers³¹⁷. Mais ce n'est qu'en 1883 que ces recommandations connaîtront un début d'application, avec la création d'une inspection sanitaire des animaux confiée à cinq vétérinaires inspecteurs de la boucherie³¹⁸. À cette date, les abattoirs créés par le régime du Premier Empire ont disparu, et ce depuis 1867, année de l'ouverture de vastes abattoirs sur l'ancien emplacement du premier abattoir de la Villette. Seul l'abattoir de Villejuif est préservé, provisoirement, puisqu'il ne ferme qu'en 1902.

Les abattoirs de Paris sont une réalisation remarquable, qui met en relief un premier âge d'or de la direction des travaux de Paris à l'époque de Louis Bruyère*, avant un second âge d'or plus connu pendant la seconde moitié du siècle, marqué par les rôles qu'y tiendront Eugène Belgrand et Adolphe Alphand. Bruyère crée les doctrines et les pratiques d'une maîtrise d'ouvrage

³¹⁷ HUZARD et ÉMERY, « Sur les abattoirs généraux de la ville de Paris et sur les viandes qui en proviennent », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1848, tome trente-neuvième, p. 380-391.

³¹⁸ A. FIERRO, *Histoire et Dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996, p. 661-662.

municipale. En dehors des abattoirs, il les applique aussi à la construction des édifices prestigieux que sont la Bourse et le collège d'Harcourt. S'agissant de bâtiments liés à la salubrité publique comme les abattoirs, leur création demeure sous-tendue par le souhait d'assurer une alimentation de bonne qualité aux Parisiens et de débarrasser la rue des pratiques ancestrales de tueries d'animaux. De ce point de vue, le mouvement s'inscrit dans la mouvance des actions qui conduisent à inventer la rue moderne. Il illustre aussi, à l'échelle des institutions parisiennes, l'exemple d'une coopération pragmatique entre les services de la préfecture de la Seine - dont dépend la direction des travaux - et ceux de la préfecture de police - chargée de la réglementation de la salubrité. Sous l'effet de la création des abattoirs et de la réglementation nouvelle qui se met en place, c'est une révolution des mœurs qui s'impose à la profession des bouchers, l'une des premières corporations établies à Paris.

Ce bouleversement des pratiques, regroupées dans les abattoirs en périphérie alors qu'elles s'exerçaient jusqu'au début du XIX^e siècle dans des quartiers nombreux, dispersés et ce, pour certains comme celui de la Grande Boucherie, depuis le Moyen Âge, a pour finalité ultime l'hygiène et la santé publique. L'implication de l'administration parisienne parachève cette réforme sanitaire en dotant les édifices en question d'un programme-type remarquable, parce qu'il est étudié à partir d'une analyse précise des fonctions et des pratiques de la profession. Simples et sobres dans leur apparence, de faible hauteur, disposés selon les principes classiques de la symétrie, intégrant des innovations et des matériaux modernes, choisis pour leurs qualités d'hygiène, ces édifices constituent une étape majeure dans l'apparition des bâtiments publics du XIX^e siècle.

2. GRENIERS, HALLES ET MARCHES: DE L'APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ À LA CRÉATION D'UNE ICÔNE

Avec les abattoirs, les greniers publics, les halles et les marchés constituent l'objet essentiel du tome un de l'ouvrage de Bruyère*. L'ingénieur apporte une perspective historique sur les notions de grenier, de halle et de marché. Le grenier, tout d'abord, est défini par Bruyère, dans le deuxième recueil du tome 1, comme un bâtiment servant à conserver de grandes quantités de grains. Il est parfois aussi appelé grenier d'abondance ou grenier de réserve. Le marché, défini dans le quatrième recueil du même tome, y est présenté comme un « lieu public où l'on vend toutes sortes de denrées et de comestibles ». La halle, elle, est un marché spécialisé : elle fournit une catégorie de marchandises, comme les farines, les produits du cuir ou les draps. Ce sont des

édifices clos et couverts contenant de grands dépôts de marchandises ou de comestibles. Ils ne sont pas destinés aux particuliers, mais aux marchands qui viennent s’y approvisionner. On retient dans les développements qui suivent les définitions données par Bruyère, sauf mention contraire lorsqu’on en arrivera à la reconstruction des Halles centrales.

Les notions d’ « intérêt public » et d’ « utilité publique » jalonnent le discours théorique de Bruyère. Leur importance grandissante explique les ruptures qui affectent les typologies employées. Ces ruptures se produisent pendant le Premier Empire et la Restauration, Pour rendre ces équipements plus conformes à leur usage, l’hygiène est placée au centre des projets constructifs. Les typologies sont redéfinies. Ces évolutions sont illustrées par l’histoire des bâtiments liés aux grains, par celle de la halle aux vins et par celle des marchés de détail. Lors de son aboutissement, le projet de la reconstruction des Halles centrales tire parti des innovations typologiques préparées par ces réalisations antérieures.

2.1. L’approvisionnement et le commerce des grains

Pendant l’Ancien Régime et la Révolution, les farines sont vitales pour le peuple parisien. Elles sont le produit de base pour la fabrication du pain qui reste, en 1848, le principal aliment des travailleurs des villes et des campagnes. Pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, la préfecture de police surveille les mécanismes régulateurs du prix du pain. Elle fait inspecter les boulangeries pour contrôler la qualité du pain vendu aux Parisiens³¹⁹. Les pratiques frauduleuses sont en effet nombreuses : vente de pains avec un faux poids, plâtre mélangé aux farines, vente de pain rassis. Les commissaires-inspecteurs font de fréquentes visites chez les boulangers, où ils se rendent tôt le matin. C’est que la boulangerie est une affaire de « sécurité publique », comme l’affirme en 1848 Nicolas-Valentin Haussmann, un sous-intendant militaire, le père du futur préfet de la Seine³²⁰. Le pouvoir politique se préoccupe aussi de très près des bâtiments destinés au stockage et au commerce des grains, qui permettent de constituer des réserves. La halle au blé constitue un cas à part dans la production typologique : édifiée sous l’Ancien Régime, dotée de l’aspect d’un monument, elle est modernisée sous le Premier Empire. Ce bâtiment est complété par un grenier à grains, que Bruyère* trouve en cours de construction à sa prise de poste comme directeur des travaux.

³¹⁹ A. CHEVALLIER, « Essai sur la vente du pain à Paris », *Annales d’hygiène publique et de médecine légale*, 1835, tome treizième, première partie. p. 214-219.

³²⁰ N.-V. HAUSSMANN, « Des subsistances de la France », *Annales d’hygiène publique et de médecine légale*, 1848, tome trente-neuvième, p. 3.

La restauration et la modernisation de la halle au blé

Pendant l’Ancien Régime, les Halles centrales sont le principal marché de la capitale. C’est un quartier très congestionné, auquel Henri II a apporté certaines améliorations, entre 1550 et 1560, en y faisant tracer des ruelles plus aérées³²¹. Le quartier reste très engorgé pendant le XVII^e siècle. Tant la concentration des marchandises et des passants que l’étroitesse du réseau urbain y entravent la circulation. Dès cette époque, de nouvelles hypothèses d’implantation sont envisagées. En 1748, tirant parti du concours lancé par le Bureau des Marchands pour créer une place Louis XV, l’architecte Germain Boffrand propose de remodeler le site en créant trois placées très aérées, mais le projet n’est pas réalisé. La construction de la halle au blé, de 1763 à 1767, selon le plan de Nicolas Le Camus de Mézières, représente la seule initiative d’importance qui suit ce projet.

La halle au blé est conçue comme une couronne disposée sur un plan circulaire, formée par un bâtiment en pierre entourant une cour en plein air. Cette couronne abrite une galerie percée de vingt-cinq arcades au rez-de-chaussée, surmontée d’un comble voûté. Le diamètre extérieur de l’édifice atteint soixante-huit mètres, et celui de la cour intérieure trente-neuf mètres. Comme celui de Boffrand, ce plan est encore très proche de la forme traditionnelle du « marché sur le carreau » entouré de portiques³²². La formule de la cour de plein air se révèle rapidement inadaptée, car le bâtiment est trop exigu pour abriter le volume de tous les approvisionnements. Les négociants tentent alors d’utiliser la cour, en la couvrant de leurs multiples échoppes. Afin d’éviter ces installations chaotiques, soumises aux intempéries, et d’étendre l’espace dédié au commerce du grain, la cour est couverte, en 1783, d’une grande coupole en bois. Pour franchir la portée que nécessite le diamètre de la cour, les architectes Jacques-Guillaume Legrand et Jacques Molinos et le charpentier Jacques-André Roubo réinventent un système de charpente qui a été mis au point par Philibert Delorme.

Mais à la suite de l’imprudence d’un couvreur, cette coupole brûle en 1802. La question de son remplacement inspire alors l’architecte et théoricien Jean-Baptiste Rondelet (1743-1829), qui est membre du Conseil des Bâtiments Civils auprès du Ministre de l’Intérieur. Dans son *Mémoire sur la reconstruction de la coupole de la halle au bled de Paris* adressé au ministre de l’Intérieur Jean-Antoine Chaptal, Rondelet rend hommage à la halle au blé :

³²¹ B. LEMOINE, *Les Halles de Paris*, Paris, L’Équerre, 1980, p. 11.

³²² A. CHASTEL (dir.), « L’aménagement du marché central de Paris. De la "Réformation des Halles" du XVI^e siècle à celle du XIX^e siècle », *Bulletin monumental*, Paris, Année 1969, Tome 127-1, p. 73-76.

« L'ouvrage en ce genre qui ferait le plus d'honneur au gouvernement, est la coupole de la halle au bled de Paris. Cet édifice, un des plus beaux monumens d'utilité publique, tant par sa disposition, que par le genre de construction, doit être restauré d'une manière qui réponde à la solidité du reste de l'édifice³²³. »

Il considère que la halle au blé « peut être regardée comme un des plus beaux édifices publics de Paris ». Rondelet examine ensuite les différentes solutions possibles pour remplacer la coupole de la halle, au regard de la convenance qu'elles présentent avec le type de construction et de leur coût. Les différentes possibilités sont de reconstruire la coupole en pierre de taille, en bois, en brique ou en fer. L'emploi de la brique est rapidement éliminé, car Rondelet montre qu'elle serait plus coûteuse et moins solide que la pierre de taille. L'usage du bois serait le plus facile. Mais le cœur du débat lancé par Rondelet porte sur les intérêts respectifs de l'emploi de la pierre et de celui du fer.

L'inconvénient de la pierre est son poids. Comment le répartir sur la portée que représente le diamètre de la cour ? Rondelet, reprenant la démonstration du *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, prouve qu'en donnant à la voûte une forme hémisphérique et en diminuant son épaisseur en allant du bas jusqu'au sommet, l'effort de la partie supérieure que cause la poussée est moindre que la résistance apportée dans la partie inférieure de la voûte. Il propose que la coupole soit conçue sans cintre, comme celle de Brunelleschi dans l'église Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence.

La pierre qu'il envisage, la lambourde de Saint-Maur, se prête à l'ouvrage car elle se taille assez facilement. Rondelet dessine une superbe coupole qui anoblit le bâtiment. Dans son projet, la coupole est percée dans sa partie inférieure par cinq grands vitraux demi-circulaires correspondant à une division égale des arcades du rez-de-chaussée. Une autre ouverture, circulaire et surmontée d'une petite lanterne en fer, est ménagée à son sommet. Au lieu de couvrir cette coupole de plomb, un matériau très cher, Rondelet propose la tuile vernissée, qui offre l'avantage de bien résister au feu, et dont il a pu observer l'emploi pour des halles en Italie, dans le sud de la France et à Lyon. Rondelet détaille les éléments constructifs de la coupole en fer et l'apparence qu'elle donnerait à la halle au blé. À l'intérieur, la coupole se présenterait comme un compartiment de caissons carrés et barlongs. Le fer ne serait pas dissimulé, ce qui rappellerait les dispositions adoptées dans un édifice de référence de l'époque antique : le *soleare* des thermes de

³²³ J.-B. RONDELET, arch. et membre du Conseil des Bâtiments civils auprès du Ministre de l'Intérieur, *Mémoire sur la reconstruction de la coupole de la halle au bled de Paris*, Paris, Enclos du Panthéon français, An XII (1803), n.p.

Caracalla qui, selon la description de Spartian, était surmonté d'une voûte de cinquante-cinq mètres de longueur sur vingt-cinq mètres de largeur, formée par des lames de bronze ou de cuivre soutenues par une armature construite dans le même métal. Plus chère qu'en pierre, une voûte en fer « paraîtrait la plus surprenante par sa grandeur et sa nouveauté ». Rondelet donne sa préférence à la pierre, mais c'est la fonte qui sera finalement retenue, avec une coupole édifiée en 1811 par l'architecte Bélanger assisté de l'ingénieur Brunet.

Ainsi, par les hasards d'un incendie, la halle au blé, dotée d'une typologie de marché héritée de la tradition, donne lieu dans la décennie 1800 à un débat qui porte en germe tous les thèmes de la modernité constructive : la conception des voûtes en grande portée, l'emploi de matériaux traditionnels ou émergents, l'accord entre le matériau employé dans la structure et l'apparence extérieure de l'architecture. Le choix de la fonte, laissée apparente, fait de la halle au blé un édifice considéré comme pionnier pour la modernité du XX^e siècle.

Les greniers de Paris

Redoutant la pénurie de vivres, Napoléon décide de faire bâtir des greniers de réserve où stocker le grain³²⁴. La construction du bâtiment conçu par l'architecte François-Jacques Delannoy est déjà en cours en 1811, lorsque Bruyère prend ses fonctions de directeur des travaux. Le bâtiment est situé au niveau de l'embouchure du canal de l'Ourcq dans la Seine. Il peut contenir 25 000 mètres cubes de blé, quantité qui doit suffire à la consommation des Parisiens pendant deux à trois mois. C'est donc un ensemble monumental, avec cinq pavillons disposés en avant-corps et quatre bâtiments formant arrière-corps, sur une longueur de 350 mètres. Delannoy a prévu d'élever les pavillons sur six étages. Des caves couvertes par des voûtes d'arêtes supportées par quatre rangs de piliers ont été pratiquées sur toute l'étendue de l'édifice.

Comme Bruyère arrive trop tard pour pouvoir modifier le programme du bâtiment, et que sa conception lui paraît viciée, il fait suspendre les travaux en 1814³²⁵. Il y a en effet beaucoup de faiblesses dans le projet de l'architecte. L'édifice est mal exposé. L'emplacement a été mal choisi, parce que le sol, de résistance inégale, est aussi très vaseux. Du coup, construire les fondations a été un véritable défi. L'architecte n'a pas réussi à rendre l'édifice stable. Deuxième critique de Bruyère : la division des greniers en avant-corps et arrière-corps ne répond à aucune

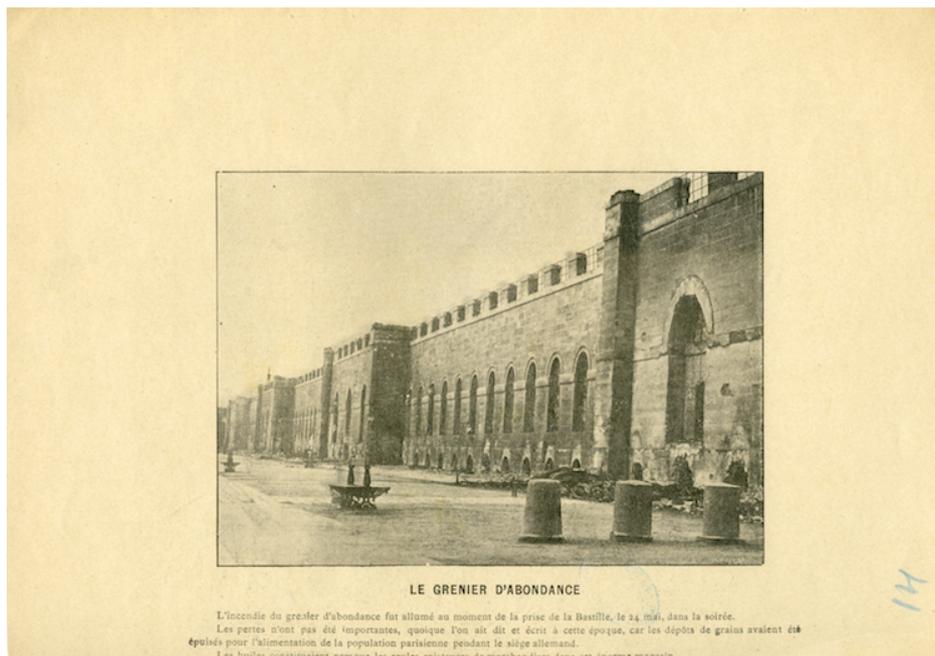
³²⁴ D. CHADYCH et D. LEBORGNE, *Atlas de Paris, Évolution d'un paysage urbain*, Paris, Parigramme, 1999, p. 122.

³²⁵ BRUYÈRE, *op. cit.*, 2^e recueil, *Greniers publics*.

préoccupation fonctionnelle. D'autres détails ont le même défaut, comme des saillies formées en façade, qui invitent les négociants à déposer leurs sacs mais perturbent les flux d'entrée dans l'édifice. Enfin, malgré les dépenses qu'elles ont occasionnées, les caves sont exposées à l'humidité, qui est le principal ennemi du grain stocké. Au plan stylistique, l'emploi de voûtes d'arête est totalement décalé pour les caves d'un bâtiment utilitaire.

Au-delà des vices de conception, Bruyère a un autre argument : la dépense très excessive, les dépassements résultant surtout des modes de construction employés dans les caves. La suspension des travaux, puis la poursuite du chantier avec un projet modifié vont permettre à Bruyère de limiter le coût total de l'ouvrage à 5 millions de francs au lieu des 9,6 millions qui auraient été nécessaires pour respecter le projet de l'architecte.

Lorsque Bruyère évince l'architecte et reprend le chantier en main, les constructions déjà faites sont les fondations, les voûtes des caves et une partie des murs du rez-de-chaussée. Les intempéries menacent la solidité des voûtes des caves, exposées à l'air. Le chantier reste en l'état pendant près de deux ans. En 1816, le Ministre de l'Intérieur informe Bruyère qu'il ne dispose pas d'un budget suffisant pour relancer les travaux. Ce dernier lui propose de prendre de simples mesures conservatoires, peu coûteuses, pour garantir le clos et le couvert. Il diffère la construction des murs et fait construire des points d'appui provisoires sur lesquels est fixée une couverture. Il propose aussi d'arrêter l'édifice à la hauteur où il est. La taille des greniers de Paris se réduit par rapport aux objectifs initiaux, mais ils contiennent tout de même, en 1823, 45 000 sacs de farine, ce qui équivaut à la consommation de la ville pendant un mois.



III. 43 - Photographie. Le grenier à grains de Paris, circa 1860.

L'épisode du chantier des greniers de Paris illustre le rôle joué par la nouvelle direction des travaux, dont le directeur n'hésite nullement à mettre en question la compétence d'un architecte. Au-delà des relations entre ingénieurs et architectes, l'histoire de la construction de cet édifice inabouti, qui résistera aux transformations de Paris pour être finalement incendié en 1871, montre que la direction des travaux est un foyer d'émergence de la modernité architecturale. Elle favorise la transition des édifices destinés à l'approvisionnement de la typologie du monument à celle du bâtiment public.

Procédés et magasins-types de conservation des grains

La démarche expérimentale de Bruyère le conduit bientôt à dresser l'inventaire des procédés les plus innovants de conservation des grains et à contribuer aux innovations. Les travaux d'Antoine-Augustin Parmentier*, membre du conseil de salubrité du département de la Seine, sont à l'époque les références pour ces questions. Le savant s'est intéressé aux modes de conservation des récoltes dès l'époque de l'Ancien Régime, en aidant les cultivateurs à stocker des grains pour anticiper des périodes de disette. L'ouvrage de Bruyère apporte dans ce domaine un témoignage, en relatant plusieurs expérimentations menées dans l'abattoir du Roule en 1819, pendant le régime de la Restauration, en présence du préfet Chabrol et d'autres notables.

Ces expérimentations, réalisées dans le prolongement des théories de Parmentier*, sont fondées sur l'idée qu'une fosse souterraine constitue le meilleur emplacement possible pour conserver des grains pendant une période relativement longue. Ce principe étant posé, il est possible de varier la profondeur de la fosse, son diamètre et sa forme, de revêtir ces fosses avec divers matériaux et de comparer les résultats obtenus après stockage de grains provenant d'une même culture, cueillis dans les mêmes conditions et entreposés dans les fosses pendant la même durée. Trois procédés de construction de fosses de conservation sont expérimentés dans cet esprit.

La première fosse est un puits circulaire de 1,14 m de diamètre creusé à une profondeur de 2,60 m dans un terrain de sable fin un peu argileux. Le fond et les parois sont revêtus en maçonnerie de moellons, le tout couronné par une dalle en pierre de Volvic évidée en son milieu, en forme de cylindre, et laissant une ouverture de 65 cm de diamètre. L'intérieur du cylindre est formé de feuilles de plomb et rempli de blé, lui-même recouvert d'une feuille en plomb. Après un an de conservation, on constate que le blé est avarié.

Dans la deuxième expérimentation, la fosse est creusée plus profondément, et on lui donne une forme carrée dont les côtés ont environ 1 m de largeur. La fosse n'a pas de revêtement, mais un feu a été allumé dans l'intérieur pour dessécher ses parois garnies de nattes en paille. Ce procédé a déjà été recommandé par Parmentier*. La fosse est ensuite remplie de grains que l'on a recouverts avec une natte en paille, de façon à ce que la couche de blé s'enfonce à 1,15 m au-dessous du sol. Au bout d'un an, le blé est mieux conservé que dans la première expérimentation.

La troisième fosse est creusée selon un plan carré de 1,46 m de côté, à une profondeur de 2,64 m. Elle est couverte par une dalle fixe percée d'un trou carré se fermant par une dalle mobile. Les résultats obtenus sont moins satisfaisants que ceux obtenus avec la deuxième fosse.

Enfin, la quatrième fosse a 4 m de profondeur. Son fond est garni par un radier de maçonnerie de moëllons, recouvert par un rang de briques posées de champ. Les parois sont elles aussi revêtues de briques, sur 11 cm d'épaisseur. Elles sont fixées avec du mortier hydraulique, après quoi le tout a été enduit avec du mortier de chaux et du ciment pouzzolane. Comme l'humidité a attaqué ces parois, malgré l'enduit, on a construit un contre-mur en briques, posées à sec, alternativement de champ et à plat, ce qui laisse un vide entre les deux revêtements. On a traité le fond de la fosse de la même façon. La fosse est ensuite remplie de grains sur une hauteur de 2,40 mètres. La couche de grains est elle-même recouverte successivement par une natte en paille, puis une couche de chaux vive, sur laquelle on pose une pierre scellée, chargée avec du sable, et pavée au-dessus. Au bout d'un an, le blé présente des avaries, mais il est assez bien conservé au centre.

Bruyère fait construire, à plus grande échelle, des magasins en maçonnerie dans les caves des greniers de Paris. Le projet parvient à neutraliser le vice initial de celles-ci, à savoir la pénétration de l'humidité, grâce à l'emploi de matériaux isolants et de différents procédés de construction salubre. Les magasins sont élevés sur un carrelage isolé du sol grâce à des tasseaux en briques qui le supportent. Pour créer le magasin, on a élevé des revêtements latéraux en briques sèches, d'une épaisseur de 11 centimètres, isolés du mur par un intervalle de 11 centimètres. Cet intervalle a ensuite été comblé avec du sable très sec. Le magasin ainsi conçu est recouvert par un châssis en charpente, qui forme un plancher pour un autre étage de grains. On accède aux magasins par des dalles d'accès mobiles. Cette technique de construction se révèle très concluante. Le grain s'y conserve en bon état dans l'ensemble, même s'il est un peu frais du côté des parements.

De ces expérimentations et réalisations, Bruyère tire la conclusion selon laquelle trois causes principales s'opposent à l'entier succès des fosses souterraines. La première tient à l'état du blé, qui est très rarement assez sec pour être conservé dans des récipients, même s'ils sont imperméables, et à plus forte raison dans des fosses souterraines. La seconde a trait aux modes de construction de ces fosses, qui ne les garantissent pas entièrement de toute humidité. Enfin, il est très difficile de détruire les charançons avant l'enfouissement du blé. Tout ceci conduit Bruyère à méditer les leçons données par les Romains et, dans leur lignée, par certains savants italiens. Les Romains avaient l'habitude d'exposer le blé au soleil, ce qui l'asséchait. Les recherches les plus récentes confirment l'intérêt de ces techniques. Parmentier a ainsi découvert le procédé des étuves desséchantes qui, en faisant perdre aux grains la faculté de germer, les met à l'abri de toute fermentation. Ils se conservent pendant un grand nombre d'années dans des récipients fermés, à l'abri de toute humidité.

En développant les expériences menées par Parmentier, Bruyère tente, en utilisant des brûloirs à café, de mettre au point un procédé de séchage des grains obtenu grâce à une chaleur modérée, mais avec un mouvement continu entretenu dans les grains. C'est à partir de ce nouveau procédé de séchage des grains qu'il conçoit un grenier de conservation type. Le procédé employé utilise une étuve cylindrique, d'où s'écoulent les grains à traiter qui glissent sur des plans inclinés à 45°. Après cette opération de séchage, les grains sont placés dans des récipients clos mis à l'abri de toute humidité. Le grenier de conservation abrite à la fois la chaîne de séchage des grains et tous ces récipients, placés dans des magasins répartis sur trois étages voûtés. Construits en maçonnerie, ces magasins sont séparés dans le sens de la longueur de l'édifice par quatre étages de galeries qui en occupent le milieu. La galerie inférieure sert au stationnement des voitures pendant leur chargement et leur déchargement. À l'arrivée, les grains sont hissés dans les galeries supérieures par des ouvertures pratiquées dans les voûtes, avant d'être versés dans les étuves.

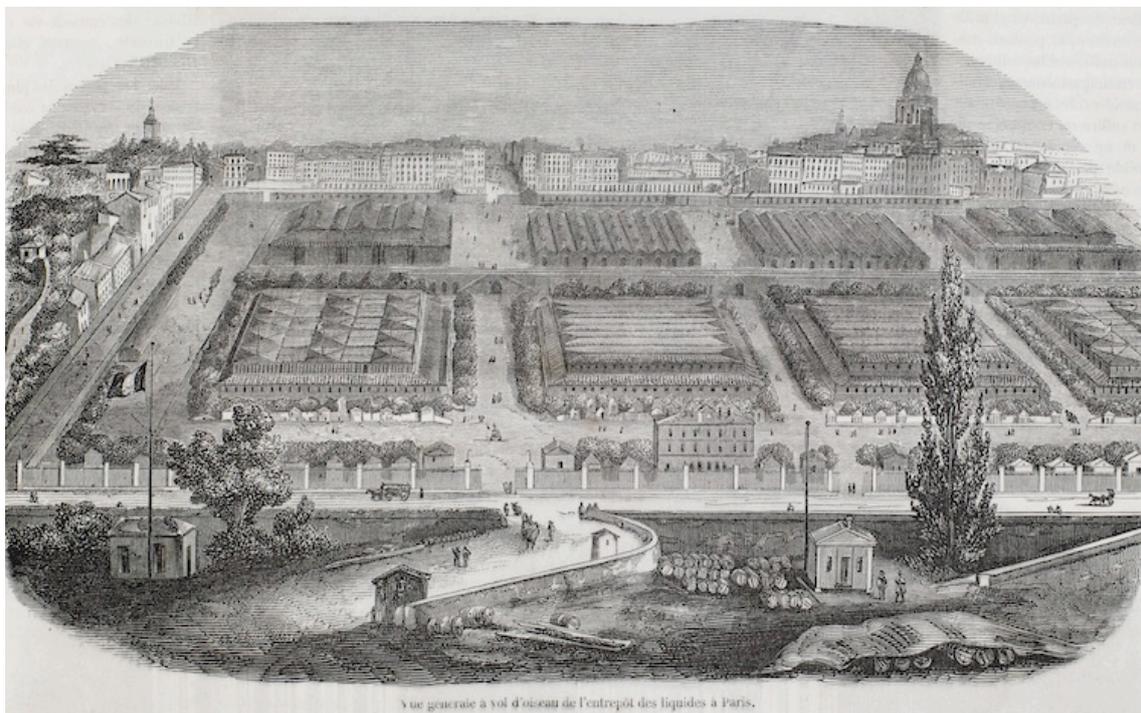
Bruyère n'est plus directeur des travaux à la préfecture de la Seine lorsqu'il conçoit ce grenier, qui n'est donc pas expérimenté pour les Parisiens. Mais son témoignage illustre comment un ingénieur des Ponts et Chaussées, au début du XIX^e siècle, mène une démarche expérimentale. Celle-ci débouche sur des inventions qui vont dans le sens de la modernité. L'apport de Bruyère montre aussi comment la Révolution industrielle transforme du tout au tout les processus de mise au point de certains programmes architecturaux. Ces derniers se transforment sous l'effet des innovations techniques qu'ils abritent, au point d'en devenir la simple résultante. Il en ressort, comme de l'ensemble de la contribution de Bruyère dans le domaine des édifices consacrés à

l'approvisionnement, une conséquence de fond : la dé-monumentalisation de ces édifices dédiés à l'« utilité publique ».

2.2. La halle aux vins

Après avoir lancé la construction des greniers de Paris pour le blé, Napoléon I^{er} se préoccupe du vin. En 1811, il décide de faire édifier un entrepôt général des vins et eaux de vie. L'édifice doit être placé en bordure de Seine, sur le quai Saint-Bernard, à l'emplacement du site de l'abbaye Saint-Victor, sur un périmètre 140 000 m². Selon les termes du programme défini par Bruyère, la disposition générale comprend deux grands corps de halles couvertes en charpente, placés au centre. On y stocke les vins ordinaires destinés à une vente rapide, et qui jusqu'alors séjournent dans les ports.

Autour des halles, des celliers voûtés composent trois masses principales de bâtiments - la plus importante, située derrière le marché, occupant toute la largeur de l'emplacement. Au-dessus des celliers s'élèvent d'autres halles couvertes destinées à contenir les vins qui viennent du midi et les eaux de vie. On y accède par des rampes dont certaines sont accessibles par des voitures. Elles sont environnées de terrasses couvertes de dalles qui se prêtent aux différentes manœuvres nécessaires à l'abord des bâtiments : arrivée des marchandises, déchargement, transport dans l'intérieur de la halle, etc.



Ill. 44 - Vue générale de la halle aux vins. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 191. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Dans ces bâtiments, la typologie s'adapte à la nature des marchandises stockées. Comme une exposition des vins à l'air favorise l'évaporation, l'architecte, François Gauché, cherche à réduire autant que possible le nombre des ouvertures et la hauteur des combles. Les plafonds sont construits en bois, parce que ce matériau est un mauvais conducteur de la chaleur. Pour les toits, l'architecte conçoit un dispositif destiné à prévenir la diffusion de la chaleur. Il comprend deux rangs de planches de sapin jointives, posées sur des rangs de chevrons, entre lesquelles s'interpose une couche d'air. Le rang supérieur de planches de sapin supporte un toit en tuiles.



Vue intérieure d'un cellier à vin

III. 45 - Vue d'un cellier de la halle aux vins. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.193. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Les différentes constructions sont séparées par des rues ou des avenues bordées de larges trottoirs et plantées d'arbres, ce qui donne à l'ensemble une grande harmonie.

2.3. Les marchés de détail

La période qui va de 1788 à 1820 est décisive pour les halles et les marchés parisiens. C'est pendant cette période, en effet, que se produit le passage entre la vente sur le carreau, c'est-à-dire une vente en plein air héritée des pratiques médiévales, et l'apparition d'une typologie fondée sur plusieurs nécessités: clore le marché pour l'isoler de la rue, protéger des intempéries l'intérieur du marché, ouvrir le plus possible les accès afin d'inciter les passants à entrer, fournir une aération continue. Le rôle de Louis Bruyère se révèle, encore une fois, stratégique pour orienter le programme-type des nouveaux marchés parisiens. Lancés par le régime du Premier Empire, ils sont répartis dans l'espace urbain en tirant avantage des opportunités offertes par la mise à disposition de la nation des terrains du clergé. De ce point de vue, comme celle des abattoirs, la logique qui préside à l'implantation des marchés dans Paris sous le Premier Empire rappelle celle des propositions du rapport Tenon, en 1788³²⁶: l'implantation des équipements publics et leur répartition dans la ville est un trait marquant des décisions publiques, qui marque les prémices de l'urbanisme moderne.

Des marchés fondés par le Premier Empire

Si la période post-révolutionnaire voit la création, décidée en 1795, du marché des Jacobins-Saint-Honoré – édifié par Jacques Molinos d'après les plans de Moitte –, il n'est inauguré que sous le Premier Empire, en 1810. Un an plus tard, en 1811, un rapport critique l'état des marchés hérités de l'Ancien Régime, en mettant tout spécialement en évidence le fait que la vente des denrées comestibles « sur le carreau », pratiquée à Paris, expose vendeurs et acheteurs aux intempéries³²⁷. L'Empereur souhaitant remédier à cet état de choses, la construction de quatre marchés couverts est ordonnée le 20 janvier 1811.

Les emplacements choisis tirent parti d'opportunités offertes par les emplacements d'anciens couvents; le régime cherche à répartir d'une manière équilibrée les nouveaux équipements à l'intérieur de l'enceinte des Fermiers Généraux: deux sont implantés sur la rive gauche, les marchés des Carmes et Saint-Germain, et deux sur la rive droite, dont le premier est le marché Saint-Martin. Le projet de bâtir le deuxième marché de la rive droite sur la place de l'église Saint-Jean-en-Grève, derrière l'Hôtel de ville, ayant échoué, une solution de rechange est trouvée dans le Marais: c'est le marché Saint-Gervais (appelé ensuite marché des Blancs-

³²⁶ TENON, *op.cit.*

³²⁷ FIERRO, *op. cit.*, p. 974.

Manteaux). Les deux marchés de la rive droite sont pensés comme des succursales des Halles centrales³²⁸.

En dépit de l'ordre très clair donné par l'Empereur, la construction de marchés couverts ne semble pas être allée de soi. La direction des travaux de la préfecture de la Seine se heurte à de nombreuses résistances, ce qui oblige encore une fois Bruyère à affirmer son rôle dans la conduite des opérations et dans la conception d'un programme-type. La décision d'implanter certains marchés sur le site d'anciens couvents pose des questions de réutilisation de ce patrimoine bâti. Enfin, un lien très fort s'établit entre la conception de certains de ces nouveaux bâtiments publics et les percées urbaines.

Un programme-type

L'ouvrage de Bruyère donne les éléments du programme de marché qu'il entend conduire³²⁹. Ce programme s'inscrit dans une démarche générale entreprise au Ministère de l'Intérieur. En introduction, l'ingénieur pose le principe : les marchés ne peuvent plus être des monuments somptueux comme chez les Anciens. Il doit s'agir de marchés « modernes ». Les principales qualités de ces constructions doivent être leur position, leur solidité, leur commodité et leur salubrité. L'administration se doit de mettre le marché à la portée des consommateurs, dans un lieu qui se prête à l'arrivage des approvisionnements. La solidité de l'édifice est importante, pour un bâtiment public qu'il faut garantir contre les accidents. La commodité et la salubrité vont de pair : elles recouvrent plusieurs avancées dans les conditions de la vente et dans celles relatives à la sécurité alimentaire. Les bâtiments doivent mettre vendeurs et acheteurs à l'abri de toute intempérie. Il faut que les dispositions des édifices soient favorables à la conservation des comestibles, et qu'elles permettent l'arrivée d'une grande masse d'air renouvelée continuellement. Une extrême propreté doit pouvoir être entretenue facilement dans toutes les parties du marché.

Ces traits conduisent à l'emploi de certains matériaux et de certaines dispositions spatiales. Il convient ainsi que les marchés, au moins jusqu'à une certaine hauteur, soient construits en pierre de taille, il faut qu'ils soient clos et couverts, mais qu'ils soient munis d'ouvertures. Situées dans la partie inférieure des édifices et garnies de persiennes, celles-ci défendront l'intérieur contre la pluie, la neige et les grands vents, sans pourtant faire complètement obstacle à la circulation de la lumière et de l'air. D'autres ouvertures pourront être

³²⁸ CHADYCH et LEBORGNE, *op. cit.*, p. 122.

³²⁹ BRUYÈRE, *op. cit.*, IV^e recueil, n.p.

pratiquées sous la saillie du comble et dans le comble même pour aérer la partie supérieure et augmenter les sources d'arrivée de la lumière. Pour assurer la fluidité de l'espace intérieur, il sera important de donner aux corps de bâtiments une bonne largeur, tout en évitant autant que possible les piliers intérieurs qui font perdre de la place et gênent la distribution des étalages. Si l'architecte ne peut les éviter, il faudra les construire en pierre et prévoir de les espacer le plus possible.

Dans une démarche analogue à celle qu'il a conduite pour les abattoirs, Bruyère régit les dispositions intérieures du marché en se fondant sur une analyse fine des fonctions, traduite par l'organisation des rangs d'étalage, mais cette analyse aboutit en même temps à une rationalisation des pratiques commerçantes. Il donne ainsi une norme identique - deux mètres - pour la largeur à donner à chaque rang d'étalage, et au passage à ménager entre deux rangs. Il en résulte une norme de largeur minimale de six mètres, pour un marché présentant deux rangs d'étalage, à doubler pour un marché présentant quatre rangs d'étalage. Du coup, l'architecture peut être simple, épurée, et sa beauté proviendra de sa masse, de ses bonnes dispositions et de la pureté de ses formes.

L'abondance de l'eau est vitale dans un marché. Indispensable, elle sera fournie par une fontaine publique, qui constituera aussi le principal ornement du marché. Des bâtiments accessoires seront prévus : les serres - destinées à conserver les aliments qui n'auront pas été vendus dans la journée -, les lieux d'aisance, une écurie pour les marchands forains, un logement et un bureau pour le concierge. Cet agent de l'administration parisienne perçoit auprès des commerçants un droit d'abri ou de location de places.

Ce programme novateur et très précis inspire les traits pris par les marchés et oblige les architectes à s'y conformer. La vision du marché comme équipement amène avec elle des transformations urbaines, témoignant d'une relation étroite entre la construction de bâtiments publics et la transformation des voies urbaines.

Le marché Saint-Martin

Sur la rive droite, le marché Saint-Martin est implanté dans les anciens jardins de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs, dont les bâtiments ont été réaffectés au Conservatoire des Arts et Métiers, créé le 10 octobre 1794 pendant le régime de la Convention. Le nouveau bâtiment remplace les marchés qui se tenaient en plein air dans les rues Saint-Denis et

Saint-Martin, marchés qui faisaient obstacle à la circulation. L'architecte Peyre, qui l'édifie en 1816, souhaite d'abord utiliser les murs épais et très élevés de l'ancien couvent, mais il renonce à cette première idée qui, pour Bruyère, ne convient pas à un marché. On fait donc disparaître ces murs. La construction du marché Saint-Martin s'accompagne d'une opération de renouvellement urbain de grande envergure. En effet, pour multiplier les issues, quatre rues sont percées dans les angles et une cinquième dans l'axe du marché : les rues Vaucanson, Montgolfier, Ferdinand-Berthoud, Borda et Conté. La direction des travaux doit toutefois renoncer à adjoindre à cette opération le prolongement de la rue Transnonain et à démolir l'église Saint-Martin-des-Champs pour ouvrir encore une voie supplémentaire.

Le marché Saint-Gervais (ou des Blancs-Manteaux)

La direction des travaux propose d'implanter le deuxième marché, dont la construction a été décidée sur la rive droite, dans une propriété appartenant aux hospices de Paris, dans la vieille rue du Temple. Les bâtiments, qui sont en ruines, ont pendant longtemps été occupés par l'hôpital Saint-Gervais, fondé par les Hospitalières de Saint Gervais. Le marché Saint-Gervais (appelé par la suite marché des Blancs-Manteaux) remplace un ancien marché au carreau établi place Saint-Jean, dans le voisinage. L'architecte Éloi de Labarre est chargé de l'édifice en 1813, mais comme il prend peu après la succession de Brongniart pour la construction de la nouvelle Bourse, il est remplacé par Pierre-Jules Delespine, assisté par l'inspecteur Dedieu.

La direction des travaux ne peut, pour des raisons financières, mener à bien les projets de percées liés à ce marché, qui auraient consisté à ouvrir une rue reliant le marché à la rue Pavée. En revanche, elle réussit à intégrer les bouchers dans le programme, ce qui se traduit par l'édification, dans l'axe du marché général, d'un corps de boucheries pouvant contenir quatorze étaux. L'entrée du marché est décorée par deux petites fontaines.

Le marché des Carmes

Le marché des Carmes, sur la rive gauche, est établi sur l'emplacement du couvent et de l'église des Carmes dont les constructions très anciennes et considérées comme inutiles à l'époque font obstacle à l'élargissement et à l'assainissement des rues adjacentes. Situé dans un quartier très populaire du 12^e arrondissement, il remplace un marché de plein air qui encombrait la place Maubert et les rues voisines.

Lorsque Bruyère est nommé directeur des travaux de la préfecture de la Seine, il n'est pas satisfait des projets en cours pour ce marché. L'un d'eux prévoit de construire de simples abris. Il confie un nouveau projet à Antoine-Laurent Vaudoyer qui, assisté de l'inspecteur Lelong, est ensuite chargé de la construction. Pour assainir l'environnement immédiat du marché, la ville de Paris achète un assez grand nombre de maisons particulières et les fait démolir. Du coup, le nouveau marché est entièrement isolé, et la largeur des rues adjacentes est augmentée. Comme au marché Saint-Gervais, l'administration réussit à intégrer des étaux dans le programme. Ils sont placés dans le corps du bâtiment principal.

Le marché des Carmes comporte un élément distinctif par rapport aux autres : l'architecte tire en effet profit du fait qu'il est construit sur une pente pour projeter, sur une moitié du bâtiment, des caves bien aérées. Cent petites serres fermées par des grillages en fer y sont installées. L'édifice est complété par la construction d'une petite fontaine au centre du bâtiment, ornée d'un Hermès à deux têtes supportant un panier de fruits sculpté par Fragonard.

Le marché Saint-Germain

Toujours sur la rive gauche, le marché Saint-Germain est le plus grand de tous. Le choix de son emplacement, celui de la foire Saint-Germain, qui existe depuis 1176, est dicté par des intentions d'assainissement, car ce site est notoirement devenu insalubre, ce qui a alimenté des plaintes visant à sa suppression³³⁰. Signe tangible de l'action volontariste de la préfecture de la Seine pour éradiquer cette insalubrité, celle-ci achète à des particuliers une grande partie du terrain nécessaire pour la construction. Bruyère a décrit l'état désastreux du site : le sol y est inférieur de plus de trois mètres à celui des rues environnantes, les eaux pluviales et les immondices qui y sont entraînés se déversent dans des puisards qui se transforment en foyers d'infection. Le premier bienfait du chantier est de les faire disparaître, et de faire obstacle au déversement des eaux pluviales et des immondices en élevant le niveau du sol. Dans ce cas encore, le projet initial prévoit la simple construction d'abris, mais la direction des travaux impose la construction d'un édifice en pierre. Le marché est aménagé par Jean-Baptiste Bondel, assisté par l'inspecteur Lusson. Bien isolé des rues avoisinantes, entouré de rues spacieuses, il est accessible par sept débouchés.

³³⁰ CHADYCH et LEBORGNE, *op. cit.*, p. 122.

Le marché Saint-Germain se compose de quatre galeries couvertes de treize mètres de largeur, entourant une cour intérieure. Une boucherie contenant trente-deux étaux, sous laquelle on installe cent cinquante serres, est édiflée sur un terrain resté libre entre le prolongement de la rue des Quatre-Vents et des propriétés particulières. Une petite statue représentant l'Abondance est édiflée dans le vestibule principal de la boucherie. Des lieux d'aisance sont aménagés derrière le marché. Le centre de la cour du marché doit être occupé par une fontaine, mais l'architecte doit renoncer à y faire transférer celle de la place Saint-Sulpice.

L'opération a un effet d'émulation, car de nombreux riverains construisent dans son pourtour de nouvelles maisons ornées de boutiques, ce qui transforme cet ancien site insalubre en un quartier rénové et contribue à l'embellissement du boulevard Saint-Germain.

Marché, modernité et embellissement

Considéré comme le plus réussi de tous les marchés parisiens, le marché Saint-Germain est le seul qui subsiste aujourd'hui. L'ouvrage de Bruyère montre aussi le projet d'un magnifique marché, dont l'implantation choisie rehausse le statut nouveau de ce type de bâtiment public. Il aurait en effet été placé à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Ce projet montre que la tradition de l'embellissement est renouvelée, au début du XIX^e siècle, par les doctrines et les théories des acteurs des politiques publiques parisiennes. Dans ce projet en effet, l'emplacement du bâtiment, installé sur une longue perspective qui le rend visible de plusieurs points de vue et sur une grande distance, renforce encore sa simplicité et sa modernité.

2.4. Le projet des Halles centrales

En regard de l'approche moderne qui consiste à créer des marchés de détail dispersés de manière équitable dans Paris, un mouvement inverse se fait jour. Ce mouvement tend, en réorganisant les Halles centrales dans leur emplacement historique, celui qu'il avait au Moyen Âge, à centraliser l'approvisionnement des Parisiens en tenant compte de la mémoire des lieux. Ce mouvement triomphe en 1854, lorsqu'est adopté de manière définitive le projet des architectes Victor Baltard et Félix Callet pour les Halles centrales.

Les grandes étapes du projet de 1788 à 1837

L'histoire des Halles centrales à la fin de l'époque moderne est indissociable de celle du cimetière des Innocents. L'insalubrité chronique du cimetière, qui jouxtait le quartier des Halles,

affectait la santé des habitants du quartier. Des cas d'intoxications mortelles, qui avaient frappé des habitants descendus dans leurs caves, viennent aux oreilles du Parlement en 1737. Deux médecins de l'Hôtel-Dieu, Louis Lemery (1677-1743) et François-Joseph Hunaud (1701-1742), assistés du maître-apothicaire Claude-Joseph Geoffroy (1685-1752), tous trois membres de l'Académie Royale des Sciences, réalisent en 1737 et 1738 une enquête sur l'insalubrité du cimetière des Innocents. Les conclusions des médecins et de l'apothicaire désignent les lieux d'inhumation comme des lieux insalubres. Félix Vicq d'Azyr confirme le fait devant l'Académie Royale des Sciences en 1777³³¹. Ce n'est toutefois qu'en 1780 que la décision de fermer le cimetière est prise, à la suite d'un accident grave : le 30 mai 1780, deux étages d'une fosse commune située sous un immeuble de la rue de la Lingerie se sont écroulés, entraînant des vapeurs nauséabondes. Après enquête, le cimetière est définitivement fermé en 1785, et son emplacement est affecté à un marché aux herbes et aux légumes. Les travaux de nivellement et d'assainissement de l'ancien cimetière sont exécutés sous la direction du médecin Michel-Augustin Thouret* et s'achèvent en 1788³³². Le préfet de la Seine Nicolas Frochot, sous le Consulat, parachève la réorganisation des cimetières parisiens en créant, le 12 mars 1801, les cimetières du nord, de l'est et du sud.

La suite des événements fait apparaître le rôle déterminant de Napoléon I^{er}. C'est lui qui, en 1811, relance la réorganisation des Halles centrales, après des réflexions qui envisagent de remettre en question l'emplacement historique du futur équipement. Dans le décret du 24 février 1811, l'Empereur dévoile son projet définitif. Il est très ambitieux, car il désigne pour les futures Halles une implantation qui va au-delà des terrains disjoints qui, sous l'Ancien Régime, abritaient les différents équipements. L'implantation est prévue sur un territoire encore plus vaste que celui qui avait été délimité par Germain Boffrand en 1748. Il va de la halle au blé à la rue Saint-Denis, d'est en ouest, et de la rue du Four à la rue des Prouvaires, du nord au sud. Bertrand Lemoine a vu dans la décision impériale un renversement des mécanismes de l'urbanisme de l'Ancien Régime. En effet, cette décision porte désignation d'un périmètre, décision de construction, et prévision des expropriations nécessaires pour la mener à bien, sans qu'aucun projet architectural ne soit montré à l'appui. Il en analyse les raisons par la primauté donnée à l'équipement public, qui explique l'aspect de « tabula rasa » urbaine pris par la décision impériale.

³³¹ F. CHEVALLIER, *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 18.

³³² S. BARLES, *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIII^e-XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 53-55.

Ce mode d'action se révèle dans un premier temps assez efficace, puisque de premières expropriations sont réalisées en 1812. Celles-ci permettent de commencer la construction d'un marché de viandes, le marché des Prouvaires, qui n'est achevé qu'en 1818. La décision de Napoléon suscite par ailleurs de premiers projets architecturaux, notamment une étude d'ensemble de Louis Bruyère*. Mais l'Empire ne tarde pas à être de plus en plus mobilisé par les guerres, et les difficultés qui s'ensuivent ne permettent pas de rendre concret le grand projet de Napoléon, qu'il a qualifié de « Louvre du Peuple ». Des aménagements partiels, dénués de grande vision d'ensemble, sont menés sous la Restauration, notamment l'aménagement de la halle au beurre et celui de la halle au poisson, en 1819-1821.

Débats et décisions de 1837 à 1850

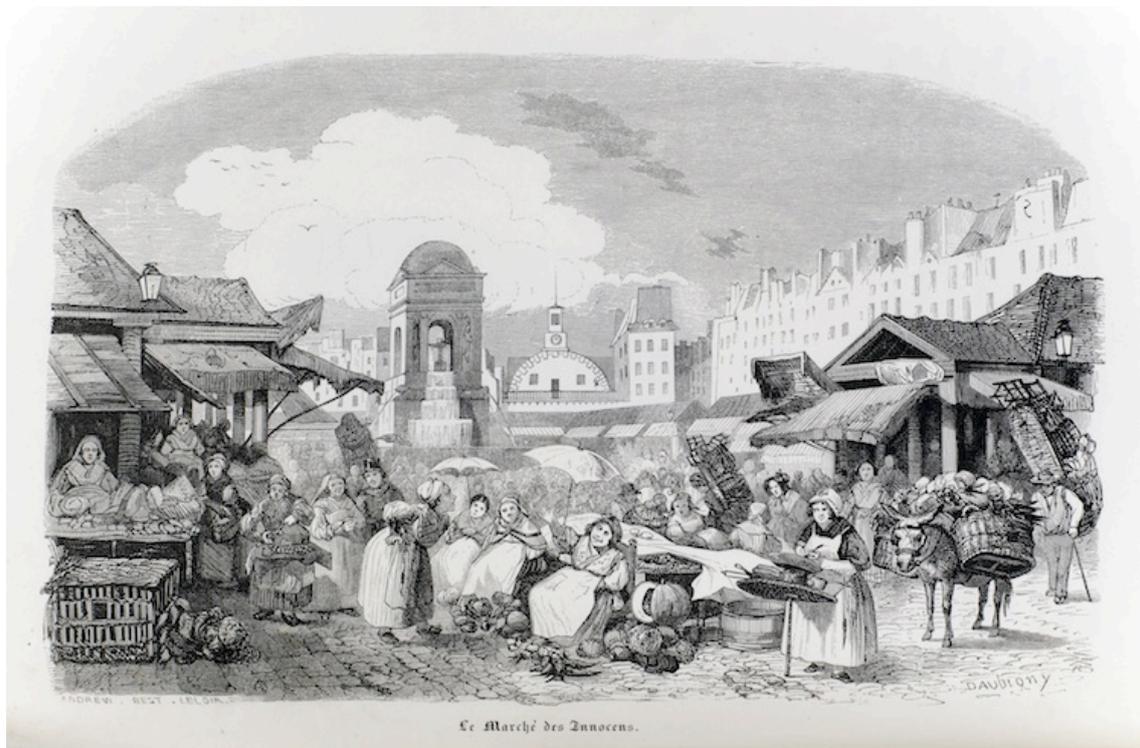
Le dossier des Halles est réouvert par le préfet de la Seine Rambuteau sous la Monarchie de Juillet. En dépit des améliorations ponctuelles apportées sous la Restauration, les Halles centrales se révèlent en effet de plus en plus insuffisantes pour faire face à l'approvisionnement des Parisiens. L'ouverture de la future rue Rambuteau, en 1838, va dans le sens de la réorganisation des Halles, parce qu'elle rend la circulation plus fluide à proximité.

Rambuteau remet à l'ordre du jour la question des travaux municipaux dans un contexte institutionnel bien différent de celui du Premier Empire. Il existe en effet un conseil municipal élu à Paris à partir de 1834. À partir de 1839, cette conjoncture institutionnelle se double de l'apparition d'un débat de fond, que l'on désigne à l'époque sous le nom du « déplacement de Paris » : on constate que la population a tendance à se déplacer vers l'ouest, sur la rive droite, ce qui affecte la vitalité de la rive gauche. Le phénomène est d'autant plus préoccupant que ce sont des populations pauvres qui forment la population traditionnelle de la rive gauche, tout spécialement dans le 12^e arrondissement. Or ce ne sont pas ces populations qui migrent vers la rive droite.

Le conseiller municipal Jacques Séraphin Lanquetin (1794-1869), un négociant en vins, s'empare de ce dossier, en devient un spécialiste, et développe une proposition adverse à celle de Rambuteau au début de la décennie 1840³³³. Il propose de remédier au déséquilibre urbain que l'on observe entre les deux rives de la capitale, non seulement en traitant ce problème à la source, mais aussi en distinguant plus clairement qu'on ne l'a fait jusqu'alors la vente en gros et la vente

³³³ J.-S. LANQUETIN, *Sur l'opportunité de déplacer les halles centrales*, Paris, Vinchon, 1842.

au détail. Pour rendre accessible à tous la vente au détail, il préconise donc de développer des petits marchés de détail, sur le modèle des quatre marchés créés sous l'impulsion du Premier Empire. Pour l'approvisionnement en gros, il faut selon lui édifier une halle générale, qu'il propose de placer dans le 12^e arrondissement de l'époque, entre le quai de la Tournelle, la rue Saint-Victor et la rue des Bernardins, immédiatement en aval de la halle aux vins. Lanquetin, qui a étudié chacun des douze arrondissements de Paris sous l'angle de leur activité économique, de la composition et du nombre de leur population, et enfin de leurs équipements publics et privés, lie la question du déplacement de Paris à un diagnostic urbain plus large.



Ill. 46 - Le marché des Innocents au début de la décennie 1840. Paul de Kock, *La grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, 1845, Tome Deux, n.p. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Il met ainsi en exergue trois grandes causes de déséquilibre urbain : l'encombrement du centre de Paris - qui serait exacerbé par la reconstruction des Halles centrales sur leur site historique, l'absence de communications directes entre l'extrémité sud-est de la ville et le quartier de la Bourse, devenu le centre de la vie des affaires et des plaisirs, et le mauvais état des maisons parisiennes, où habite dans certains quartiers une population indigente. Il propose donc, au-delà de l'implantation des Halles, de régénérer le centre de Paris en l'assainissant, puis de le mettre en relation facile avec les quartiers excentrés grâce à un plan de grande voirie. Ce dernier doit avoir

pour finalité, non pas d'amener de l'activité au centre, mais de diffuser le trop plein d'activité que l'on observe au centre vers les quartiers périphériques.



III. 47 - Femmes au marché. Paul de Kock, *La grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, 1844, Tome Premier, p. 218. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Les idées de Lanquetin restent comme une toile de fond dans les débats qui vont s'ensuivre. L'attitude de Rambuteau doit à cet égard être analysée. En effet, loin d'entreprendre de marginaliser Lanquetin, il lui donne une place reconnue dans le processus de décision qu'il fait vivre pour traiter du dossier des Halles centrales. Dans ses *Mémoires*, il est vrai posthumes, Rambuteau rappelle qu'avant d'être préfet de la Seine, il a été élu national et que dans cette position, il s'est montré favorable à une culture du travail en commissions parlementaires. Dans

celles-ci, estime-t-il, toutes les opinions doivent pouvoir être exposées et débattues, parce qu'il s'agit là de l'une des clés de la vie en démocratie³³⁴. Rambuteau avait été élu à la Chambre des députés en 1827. Il siégeait dans l'opposition à cette époque. Il continue à faire partie de la Chambre des députés pendant les premières années de la Monarchie de Juillet, jusqu'en 1833. Il est donc naturel pour lui que Lanquetin fasse partie de la commission qu'il crée en 1839 pour traiter de la question des Halles centrales, et qu'il lui donne une tribune pour exposer ses idées : cela fait partie de sa philosophie politique.

Comme Lanquetin diffuse largement ses thèses, le débat dépasse bientôt la scène nationale et municipale, et intègre le champ de la démocratie d'opinion. Des propositions alternatives détaillées sur le plan fonctionnel et architectural surgissent; elles n'émanent pas de la municipalité parisienne. Ce sont des manifestes. Enfin, des commissions d'habitants et de commerçants se créent. Leur action revendicative préfigure les formes modernes de l'urbanisme participatif. Il est clair que Rambuteau a favorisé ce nouveau climat en donnant une tribune à Lanquetin.

Respectueux des thèses adverses aux siennes, Rambuteau est pourtant resté fidèle à sa conviction première qui est de ressusciter les anciennes Halles. Il construit pas à pas les outils de sa réussite en faisant travailler ses services, en recréant une commission en 1842 et en commençant vers la même époque à solliciter l'architecte Victor Baltard sur le projet³³⁵. L'atout déterminant pour la renaissance des anciennes Halles sera l'instauration d'une relation de collaboration exemplaire entre Rambuteau puis, après la chute de la Monarchie de Juillet, son successeur Jean-Jacques Berger - nommé par Louis-Napoléon Bonaparte le 20 décembre 1848, le jour de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle - et son collègue préfet de police, Gabriel Delessert* puis, après une cascade de préfets de police aux fonctions éphémères, Pierre Carlier*³³⁶.

Lorsqu'il recrée une commission le 14 juillet 1842, pour trancher le débat des Halles, Rambuteau intègre évidemment dans celle-ci des élus - Lanquetin en est membre - et aussi des fonctionnaires. Il invite son collègue le préfet de police Delessert à en faire partie. Ce dernier saisit cette opportunité pour se poser en donneur de leçons vis-à-vis de l'administration de la préfecture

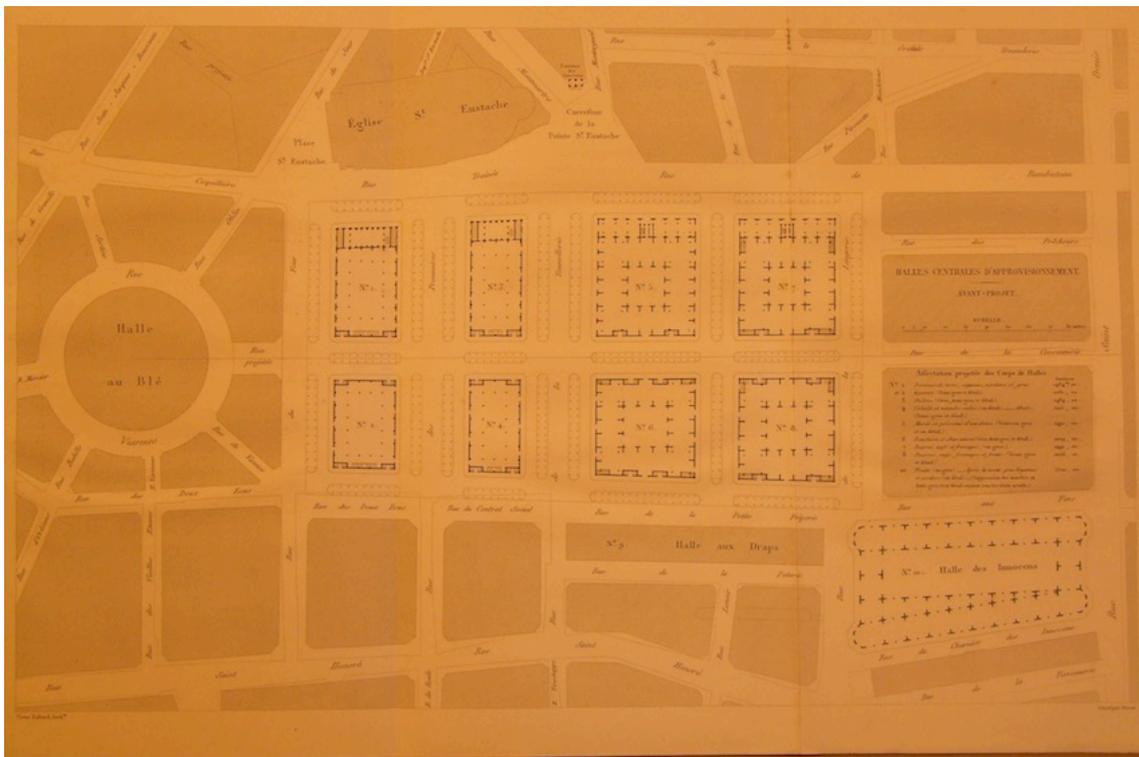
³³⁴ *Mémoires* du comte de RAMBUTEAU publiés par son petit-fils, avec une introduction et des notes par Georges Lequin, prof. De rhétorique au lycée Lamartine, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

³³⁵ On ne revient pas ici sur les étapes du projet de Baltard, décrites dans la monographie de P. PINON, *Louis-Pierre et Victor Baltard*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2005, p. 169-189.

³³⁶ Berger succède à deux préfets de la Seine à la fonction éphémère, nommés par la II^e République, Ariste-Jacques Trouvé-Chauvel et Adrien-Barnabé-Athanase Recurt.

de la Seine. Dans une lettre du 30 novembre 1843 adressée à son collègue, il critique en effet le projet de disposition spatiale établi par l'architecte Lahure, en poste dans les services de la préfecture de la Seine, pour des raisons très franchement exposées. Elles tiennent à ce que

« [l'administration de la préfecture de police], chargée de la surveillance des approvisionnements et en contact journalier avec les divers commerces, avec les divers intérêts qui s'y rattachent, doit être par cela même plus en position d'en bien connaître les besoins³³⁷. »



III. 48 - Le plan des Halles. Préfecture de la Seine, avant-projet, 1843. Archives de Paris, V.M. 21 1. Photographie E. Gennari.

L'apport de Delessert est de préconiser que les Halles bénéficient non seulement d'une « aération » périphérique est-ouest, ce qui est déjà envisagé par la préfecture de la Seine, mais aussi de voies de circulation bien percées dans le sens nord-sud, pour pallier les embarras de circulation prévisibles. Il met en avant le fait que les surfaces prévues pour le commerce des légumes sont notoirement insuffisantes par rapport aux besoins, en raison du grand encombrement

³³⁷ C'est-à-dire l'administration de la préfecture de police. Lettre de Monsieur le conseiller d'État, préfet de police à M. le préfet de la Seine, ayant pour objet la fixation des halles centrales d'approvisionnement, en date du 30 novembre 1843, avec plan gravé, p. 1-2. V.M. 21 1. A.P.

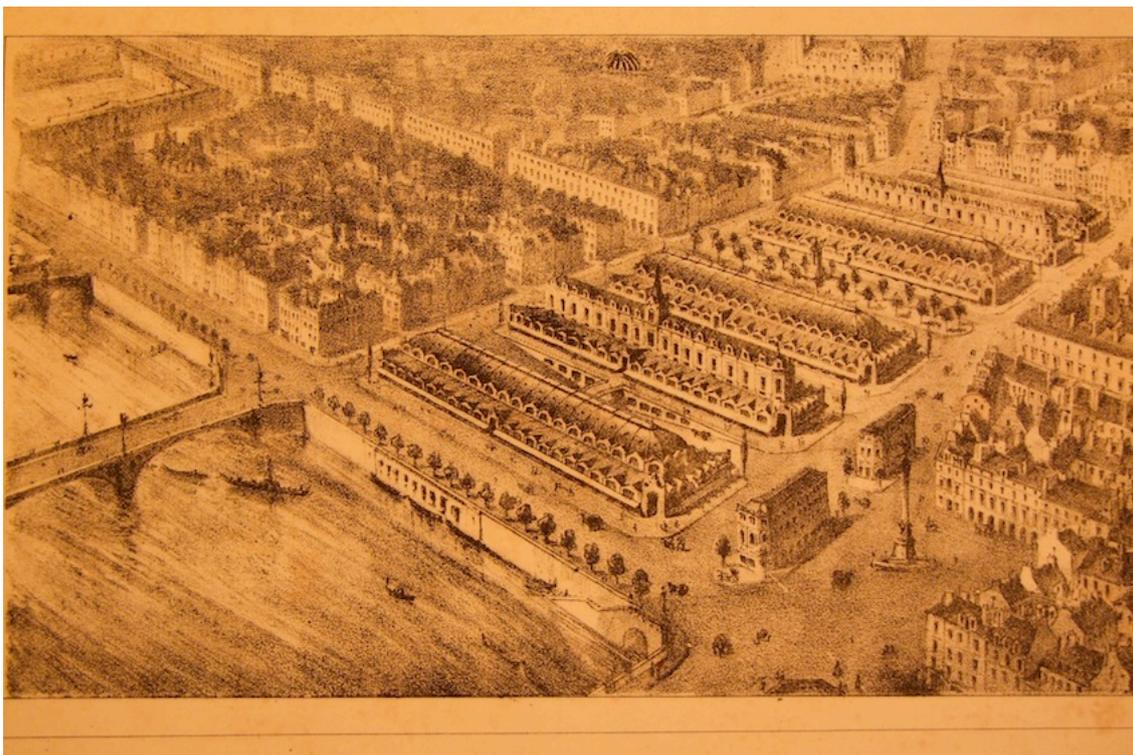
de voitures, de hottes, de marchandises, de vendeurs et d'acheteurs que l'on trouve dans ce type de commerce. Selon Pierre Pinon, il est probable que le plan gravé qui accompagne la lettre de Delessert soit de la main de Victor Baltard lui-même³³⁸. Quoiqu'il en soit, il est évident que la position exprimée par le préfet de police reflète une connaissance du terrain qui est meilleure que celle des services de la préfecture de la Seine. En assurant en effet au quotidien la police des marchés, dont le dispositif juridique a été renouvelé par une ordonnance du 11 octobre 1831 concernant les mesures de salubrité à observer dans les halles et marchés, les inspecteurs de la préfecture de police se sont familiarisés avec les pratiques commerçantes et les flux de circulation autour des Halles de Paris. Lorsque Rambuteau saisit le conseil municipal le 18 juillet 1844, sur la base d'un mémoire et de rapports annexés, c'est le plan dressé sous l'autorité du préfet de police qui figure dans ces documents.

En 1844, Rambuteau n'a pu encore emporter une décision définitive de la part du conseil municipal. Celui-ci a renvoyé ses deux mémoires à l'examen d'une commission d'élus. Par le deuxième, qui date du 16 octobre 1844, Rambuteau avait demandé au conseil municipal d'adopter les tracés d'alignement de vingt voies publiques qui entoureraient les futures Halles. La perspective d'implanter les Halles sur le site historique marque toutefois des points l'année suivante, avec l'approbation d'un avant-projet de Victor Baltard puis, la même année, sa désignation, avec Félix Callet, comme architecte des Halles. C'est alors qu'Hector Horeau adresse au Ministre des Travaux Publics un opuscule public, accompagné d'un plan, dont l'objectif est de proposer une nouvelle idée pour le réaménagement des Halles. Horeau y critique le projet de l'administration parisienne, pour des raisons tenant à l'insuffisance des voies d'arrivage, à la surface trop petite de l'emprise, aux formes irrégulières des pavillons et à l'éloignement par rapport aux quais. Horeau pense en effet que des perspectives d'approvisionnement rationnel pourraient être obtenues grâce à l'installation d'un chemin de fer à double voie reliant les quais. Il propose une nouvelle implantation des Halles, située entre la rue Rambuteau et le quai de la Mégisserie, et double l'opération de reconstruction d'une action d'assainissement urbain.

Le périmètre qu'il a choisi couvre en effet le quartier du Chevalier-du-Guet, une zone particulièrement insalubre, qui pourrait, du même coup, être démolie. En dépit de ce nouveau projet, qui fait apparaître des faiblesses dans le programme des Halles défendu par la préfecture de la Seine, le projet de Baltard et de Callet suit son cours, grâce à la déclaration d'utilité publique prononcée par ordonnance royale le 17 janvier 1847. Celle-ci autorise l'expropriation des maisons situées dans le périmètre redéfini par Delessert. Le conseil municipal adopte un

³³⁸ PINON, *op. cit.*, p. 169.

programme de travaux de 50 millions de francs pour les Halles. Les chambres autorisent le 1^{er} août 1847 qu'une partie de ce programme - soit 16 millions de francs - soit couverte par voie d'emprunt. Les démolitions peuvent donc commencer en 1848. Le 30 août de la même année, Baltard et Callet remettent leur projet, qui prévoit la construction d'un ensemble de pavillons. Le régime de la Monarchie de Juillet est alors tombé.



III. 49 - Projet de Hector Horeau pour les Halles, 1849.

Les plans de Baltard et Callet intègrent des éléments de modernité architecturale, mais cela n'est pas très visible extérieurement. Chaque construction présente un soubassement en maçonnerie prolongé par un rythme de fenêtres à meneaux, qui supportent une toiture surmontée d'un lanterneau monumental. Les entrées principales, traitées à la manière néo-antique, se situent dans les angles des bâtiments. Ceux-ci laissent apparente, à l'intérieur, une magnifique charpente en fonte et en fer, ainsi que des colonnes en fonte. Ce parti évoque le système constructif retenu par Henri Labrouste dans l'édifice, en cours de construction, de la bibliothèque Sainte-Geneviève. La révolution de 1848 interrompt le chantier³³⁹.

³³⁹ *Ibid.*, p. 172.

Le contexte politique favorise la diffusion publique de nouveaux contre-projets : celui de Horeau, en association avec deux entrepreneurs de travaux publics, publié le 5 juillet 1849, modifie quelque peu les dispositions de son premier projet, mais implante toujours les Halles entre la rue Rambuteau et le quai de la Mégisserie ; celui de Jean-Baptiste Débedan, avec une implantation devant la colonnade du Louvre; celui de Magne et Thibault, qui proposent d'utiliser l'île Louviers, achetée par la ville en 1670, qui est le dépôt principal pour l'approvisionnement en bois ; et celui de Félix Pigeory, qui détermine un périmètre situé entre le quai de la Mégisserie et la rue de Rivoli. En 1849, la *Revue Générale de l'Architecture* donne un écho médiatique aux idées de Horeau, en reprenant ses arguments concernant l'intérêt de détruire quelque 260 maisons du quartier du Chevalier-du-Guet et, en 1850, Antoine Sénard (1800-1885) apporte un soutien public à ce projet. Il publie à son tour un opuscule et fait exposer au Palais-Royal un grand modèle du projet de Horeau. Avocat de profession, inscrit au barreau de Rouen, Sénard connaît une éphémère ascension liée à une carrière politique bien amorcée après la Révolution de 1848. Il a été élu membre de l'Assemblée Constituante, puis vice-président de l'Assemblée et enfin nommé Ministre de l'Intérieur de l'éphémère gouvernement Cavaignac, avant d'échouer dans sa candidature à l'Assemblée législative à Paris. Toutes ces actions de *lobbying*, dirait-on aujourd'hui, reflètent bien l'instabilité politique du pays. Elles aboutissent à faire basculer, pour un temps bref, la décision publique. Le 14 avril 1850, le ministre de l'Intérieur - Pierre Jules Baroche - , alors convaincu par l'intérêt du projet de Horeau, écrit au nouveau préfet de la Seine, Berger, pour l'assurer du soutien de l'État en faveur du projet et pour promettre une subvention destinée à faciliter sa réalisation.

Louis-Napoléon Bonaparte est entre-temps devenu président de la République. Comme ce dernier ne cache pas ses intentions d'affirmer l'importance de la fonction présidentielle, le ministère de l'Intérieur représente un rouage essentiel de l'exercice du pouvoir. On peut penser que l'implantation des Halles centrales, pendant la première année du mandat du prince-président, ne revêt pas une importance aussi essentielle que les mouvements de préfets à envisager pour lui garantir la loyauté de cette administration. Il ne contre pas ouvertement son Ministre.

Les mobilisations citoyennes de 1850

À côté de la publication de nouveaux contre-projets, l'ambiance propre à la Révolution de 1848 suscite aussi des mobilisations citoyennes. La mise au jour de ces mobilisations présente l'histoire des Halles comme l'un des premiers processus de décisions urbaines faisant intervenir la

publicité des opinions, la mobilisation des habitants et la segmentation des adversaires et des alliés d'un projet urbain en groupes d'intérêt. La pétition adressée juste après la Révolution de 1848 au Corps Législatif et destinée à faire prolonger la rue des Écoles jusqu'au Jardin des Plantes se situe dans la même mouvance³⁴⁰.

Des habitants de cet arrondissement se mobilisent aussi à propos des Halles. Ainsi, une commission centrale des propriétaires et habitants du 12^e arrondissement se constitue après la Révolution de 1848. Elle fait publier, en 1851, un rapport favorable au projet de Horeau³⁴¹. Parmi les acteurs de cette action, on trouve des notabilités implantées, notamment, dans les établissements prestigieux liés à l'enseignement situés dans le 12^e arrondissement de l'époque : Alexandre Labrouste, directeur du collège Sainte-Barbe, frère d'Henri Labrouste ; Henri Milne-Edwards, un zoologiste, titulaire de la chaire d'entomologie au Museum National d'Histoire Naturelle, doyen de la Faculté des sciences ; mais aussi un juge d'instruction à Paris, Eugène Dubarle. À côté de ces personnalités, se détache également Jean Tanneron, un tanneur établi dans l'arrondissement, et un huissier.

Le rapport qui résulte des travaux de cette commission prend parti contre le projet des Halles centrales défendu par la préfecture de la Seine pour des raisons d'équilibre urbain général, qui rappellent les arguments développés par Lanquetin. Ce dernier a d'ailleurs, entre-temps, complètement changé d'avis. La commission présente la décision sur le site d'implantation comme inséparable d'un rééquilibrage à opérer en faveur de la rive gauche, car celle-ci n'a pas bénéficié au même titre que la rive droite des travaux d'embellissement et d'assainissement entrepris jusque-là alors qu'elle représente une population de près de 400 000 âmes (373 000 habitants selon le recensement officiel de 1847). C'est par ailleurs sur la rive droite que sont concentrés les principaux monuments publics, ceux liés au commerce et ceux liés aux divertissements : Bourse et Tribunal de commerce, installés dans le bâtiment construit par Brongniart, banques, administrations du Timbre, de l'Enregistrement, Conservation des hypothèques et théâtres. Pour répondre à ce rapport de forces urbain sans nuire aux intérêts généraux de la cité, le projet de Horeau, apparaît comme le plus pertinent. Ce rééquilibrage serait particulièrement avantageux pour les classes les plus pauvres de Paris :

³⁴⁰ Voir chapitre quatre.

³⁴¹ Paris, Rive gauche-XII^e arrondissement, Publications de la commission centrales des propriétaires et habitants du XII^e arrondissement N°2, *Rapport fait à la Commission centrale des Propriétaires et Habitants du XII^e arrondissement sur les Halles centrales au point de vue de l'intérêt général de Paris et des besoins particuliers de la rive gauche*, M. LESOBRE, rapporteur, Paris, Bureau de la Revue municipale, 1851. 8° N.S. Br 587 (UUU). Bibliothèque de l'Institut de France.

« Quand il s'agit de mettre, autant que possible, à la portée de tous les denrées alimentaires de première nécessité, s'il pouvait y avoir, auprès de l'administration, des causes de préférence, nous en trouverions malheureusement une légitime et bien puissante dans la pauvreté et la misère des nombreuses populations agglomérées sur plusieurs points de la rive gauche³⁴². »

Ainsi, le thème du rééquilibrage de Paris est relayé après la Révolution de 1848 par un groupe d'intérêt émanant du 12^e arrondissement, aux ambitions politiques conformes aux idées révolutionnaires. Il rassemble des milieux issus de l'artisanat et des milieux intellectuels. L'année qui précède la publication de ce rapport, en 1850, le choix d'une implantation nouvelle pour la halle aux cuirs a donné lieu, déjà, à la publication d'un document adressé au préfet de la Seine³⁴³. Dans ce cas, les signataires sont surtout des commerçants liés au travail et au négoce du cuir. Par un retour à la terminologie héritée de la Révolution de 1789, ils se désignent comme des « commissaires ».

Dans un document hybride, entre rapport et pétition, ils tentent de convaincre le préfet qu'il est préférable d'implanter la halle aux cuirs, alors installée rue Mauconseil, au centre du 12^e arrondissement, à proximité de la rue de l'Arbalète et du nouveau quartier Rollin, plutôt qu'à sa périphérie. Les « commissaires » autoproclamés produisent à l'appui de leur thèse un plan qui montre l'intérêt de plusieurs percements urbains. L'un d'eux part du carrefour Mouffetard et aboutit rue de l'Arbalète, en face de la halle. Un autre prolonge la rue d'Ulm. Le projet est présenté comme un moyen d'enrayer le déplacement de Paris.

La mobilisation en faveur du 12^e arrondissement suscite, en réaction, une contre-mobilisation des propriétaires expropriés et des commerçants des halles centrales. L'abandon du projet des Halles centrales léserait en effet leurs intérêts. Pour affûter le rapport de forces et faire peser les choix en faveur du site des Halles centrales, il constitue en avril 1850 une commission. Il se dote d'un argumentaire solide, en consultant un avocat à la Cour d'Appel de Paris, qu'ils appellent un « représentant du Peuple ». La consultation de cet avocat démontre que la ville devrait indemniser les propriétaires déjà expropriés si elle renonçait à poursuivre le projet des Halles centrales³⁴⁴.

³⁴² *Ibid.*, p. 16.

³⁴³ XII^e arrondissement. *Halle aux cuirs et entrepôt. Choix de l'emplacement. Considérations soumises à M. le préfet de la Seine*, par les commissaires Berger et al., Paris, 1850. 4°M1330. Bibliothèque de l'Institut de France.

³⁴⁴ *Consultation pour les propriétaires et les commerçants du quartier des Halles centrales* par Me J. Langlais, représentant du Peuple, avocat à la Cour d'Appel de Paris, Paris, Imprimerie de Cosson, 1850. V.M. 21 1. A.P.

L'élaboration d'un programme moderne

L'ambiance politique qui suit l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République est plutôt instable. Plusieurs ministres se sont succédé très rapidement au portefeuille de l'Intérieur, particulièrement sensible depuis cette élection : Léon de Malleville, Léon Faucher, Ferdinand Barrot, Pierre Jules Baroche, Léon Faucher à nouveau. Pour tenter d'aplanir les difficultés, le préfet Berger forme une commission administrative chargée d'établir le mode de fonctionnement des Halles. Aux travaux de cette commission succèdent ceux d'une autre commission émanant directement du conseil municipal. Lanquetin en est le président. La commission en question rend son rapport final en juin 1851. Les travaux des services administratifs sont consultés par les élus. Parmi ceux-ci, un rapport établi par le préfet de police Pierre Carlier*, en date du mois de mars 1850, revêt une importance toute particulière, parce que ce rapport contient un programme complet du futur ensemble architectural.

Avant d'être nommé préfet de police par Louis-Napoléon Bonaparte, Carlier*, un marchand de bois à l'origine, a été le chef de la police municipale pendant la Monarchie de Juillet, sous l'autorité du préfet de police Alexandre Vivien. Il s'est fait apprécier pour son art de parler aux foules en cas d'émeute et son talent à déjouer les complots : c'est lui qui, dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1832, désamorce le complot dit de la rue des Prouvaires. C'est Louis-Napoléon Bonaparte qui nomme Carlier préfet de police, le 8 novembre 1849. Il a pour mission difficile, dans une capitale où deux répressions sanglantes se sont déroulées en l'espace d'une année - lors des journées du 22 au 26 juin 1848 et lors de la journée du 13 juin 1849 - de rétablir l'ordre et la sécurité des personnes. C'est moins son profil de pacificateur que sa connaissance des métiers des commerçants acquise grâce à son parcours professionnel atypique, qui expliquent la qualité de son analyse de l'avenir des Halles.

Toutes les critiques adressées au projet d'implantation des Halles sur leur site historique avaient mis en avant des insuffisances du programme et souligné la nécessité de renforcer ce dernier, afin de justifier du fait que le site était adapté au projet, et que ce dernier était conforme aux réalités du commerce parisien. Dans cette perspective, il est intéressant de comparer, du point de vue de leurs qualités respectives de diagnostic, trois documents rédigés entre 1845 et 1850. Le premier, qui date de 1845, est un rapport sur l'agrandissement et la construction des Halles centrales d'approvisionnement fait au conseil municipal, et établi sous la présidence de

l'architecte Lahure, en poste à la préfecture de la Seine³⁴⁵. Le deuxième document, signé par Rambuteau, daté de 1847, s'intitule *Reconstruction des Halles centrales*³⁴⁶. Le troisième document est le rapport du préfet de police Carlier³⁴⁷.

Le rapport de 1845, établi avant que soit publié l'opuscule de Horeau, n'est pas de manière explicite un programme. Son objet est de justifier l'implantation des Halles centrales et de contrer les premières thèses de Lanquetin. L'argument majeur qui y est présenté est qu'on ne peut dissocier vente en gros, en demi-gros et au détail, parce que la vente en demi-gros n'est pas économiquement rentable si le revendeur ne peut écouler au détail les marchandises qui lui restent. Ces arguments rendent impossible la mise en œuvre du projet de Lanquetin, qui est fondé justement sur la séparation du commerce de gros et du commerce de détail. Il est précisé aussi que l'implantation des Halles centrales est cohérente avec les flux d'arrivée des marchandises à Paris, qui viennent surtout du nord.

Ce document fixe également, en référence à la mise au point effectuée par la lettre du 30 novembre 1843 du préfet de police Delessert*, la superficie totale des halles, soit près de 53 000 m², en incluant le marché des Innocents et les rues qui l'environnent. Dans ce total, les voies de service et de circulation représentent plus de 19 000 m². À cette étape du programme, la construction de huit corps d'abris, quatre grands et quatre petits, est prévue. Les quatre petits corps d'abris devront abriter la vente des légumes (demi-gros et détail), celle des huîtres (gros, demi-gros et détail), des volailles et des viandes cuites (détail), ainsi que celle des abats (demi-gros et détail). Les quatre grands corps d'abris abriteront la vente de la marée et des poissons d'eau douce (gros et détail), la boucherie et la charcuterie (gros, demi-gros et détail), le beurre, les œufs, le fromage et les fruits (demi-gros et détail). Les dispositions spatiales des corps d'abris ne devront pas entraver la circulation dans les deux sens, nord-sud et est-ouest.

Le deuxième document, signé par Rambuteau, traite de manière plus détaillée que le précédent des futures constructions. Il prévoit l'édification de dix corps de bâtiments - qui sont encore désignés comme des « abris³⁴⁸ » -, à disposer suivant leur affectation spéciale « dans les

³⁴⁵ *Agrandissement et construction des halles centrales d'approvisionnement*. Rapport fait au conseil municipal dans sa séance du 28 février 1845, au nom d'une commission composée de MM. Lafaulotte, Boutron, rapporteur ; Lahure, président ; Say, Michau, Lanquetin, Mellassy de l'Ousle, Grillon et Galis, Paris, Vinchon, 1845. V.M. 21 1. A.P.

³⁴⁶ Préfecture de la Seine, *Reconstruction des Halles centrales*, 1847. V.M. 21 1. A.P.

³⁴⁷ *Rapport adressé à la commission municipale de Paris par M. le préfet de police relativement aux besoins actuels des halles sous le rapport de l'emplacement et de la circulation*, mars 1850. V.M. 21 1. A.P.

³⁴⁸ La destination prévue pour les abris est la suivante : Abris 1 et 2 : vente en gros et détail des pommes de terre, oignons, verdure et gros légumes; Abris 3 : vente en demi-gros et en détail du gibier, de la volaille et des viandes cuites; Abris 4 : vente en gros, en demi-gros et en détail de la viande, des issues et abats de porc; Abris 5 : vente en gros et demi-gros et détail de la marée et du poisson d'eau douce; Abris 6 : vente en gros, demi-gros et détail de la viande et des abats de

meilleures conditions possibles, sous les rapports de la solidité, de la salubrité, de l'aération, de l'éclairage, de la circulation, du nettoyage, de la surveillance, enfin de la commodité des acheteurs et des vendeurs³⁴⁹». Des caves doivent être construites pour servir de resserres. Ce document est plus une déclaration d'intentions qu'un programme, car il ne détaille pas les besoins à partir desquels les éléments architecturaux sont définis. Il ne contient par ailleurs aucune analyse des flux de circulation. Il constitue toutefois un point de départ pour l'élaboration d'un véritable programme et surtout, il sert de socle à l'élaboration du projet de Baltard et Callet, qui se traduit par le rendu d'un ensemble de dessins datés du 10 août 1848³⁵⁰.

Ce qui singularise le rapport du préfet Carlier de ces deux premiers documents est que les éléments du programme sont redéfinis à partir d'une étude de besoins très détaillée. Elle est établie grâce à une articulation logique de réponses à la liste de quatorze questions que lui a soumise la commission municipale. Ce rapport est un chef-d'œuvre de raisonnement fondé sur l'observation. L'analyse détaillée des flux de circulation, réalisée ici pour la première fois, illustre cette étape de la construction du programme, menée avec des méthodes bureaucratiques modernes. Carlier fait relever par le contrôleur ou l'inspecteur de chacun des marchés le nombre de voitures qui y circulent. Pour analyser les flux au marché des Innocents, il a posté des employés attachés aux halles et marchés et des agents de la police municipale placés sous la direction des préposés au défilement des voitures de 9h du soir à 8h du matin, dans toutes les rues aboutissant au marché des Innocents, pendant huit nuits consécutives. Ils ont reçu pour mission de compter toutes les voitures, charrettes, bêtes de somme, hottes et paniers à destination des Halles. Les chiffres obtenus ont été rapprochés avec ceux de l'administration de l'octroi, et les écarts ont été expliqués. Le préfet de police peut alors chiffrer les flux : 2637 voitures et 73 bêtes de somme se rendent aux Halles centrales en moyenne pendant la nuit, tandis que les flux de circulation quotidiens au marché des Innocents représentent 2774 voitures, 190 bêtes de somme, 69 hottes et 61 paniers.

boucherie; Abri 7 : vente en gros du beurre, des œufs et du fromage; Abri 8 : vente en demi-gros et en détail du beurre, des œufs, du fromage et des fruits; Abri 9 : ancienne halle au drap, affectée aujourd'hui à la vente en gros de la toile; Abri 10 : vente en gros des fruits, puis après, vente en détail des légumes, de la verdure et des fruits communs. Ces destinations évolueront par la suite (voir ill.53).

³⁴⁹ Préfecture de la Seine, 1847, *op. cit.*, p. 3-4.

³⁵⁰ PINON, *op. cit.*, p. 172.

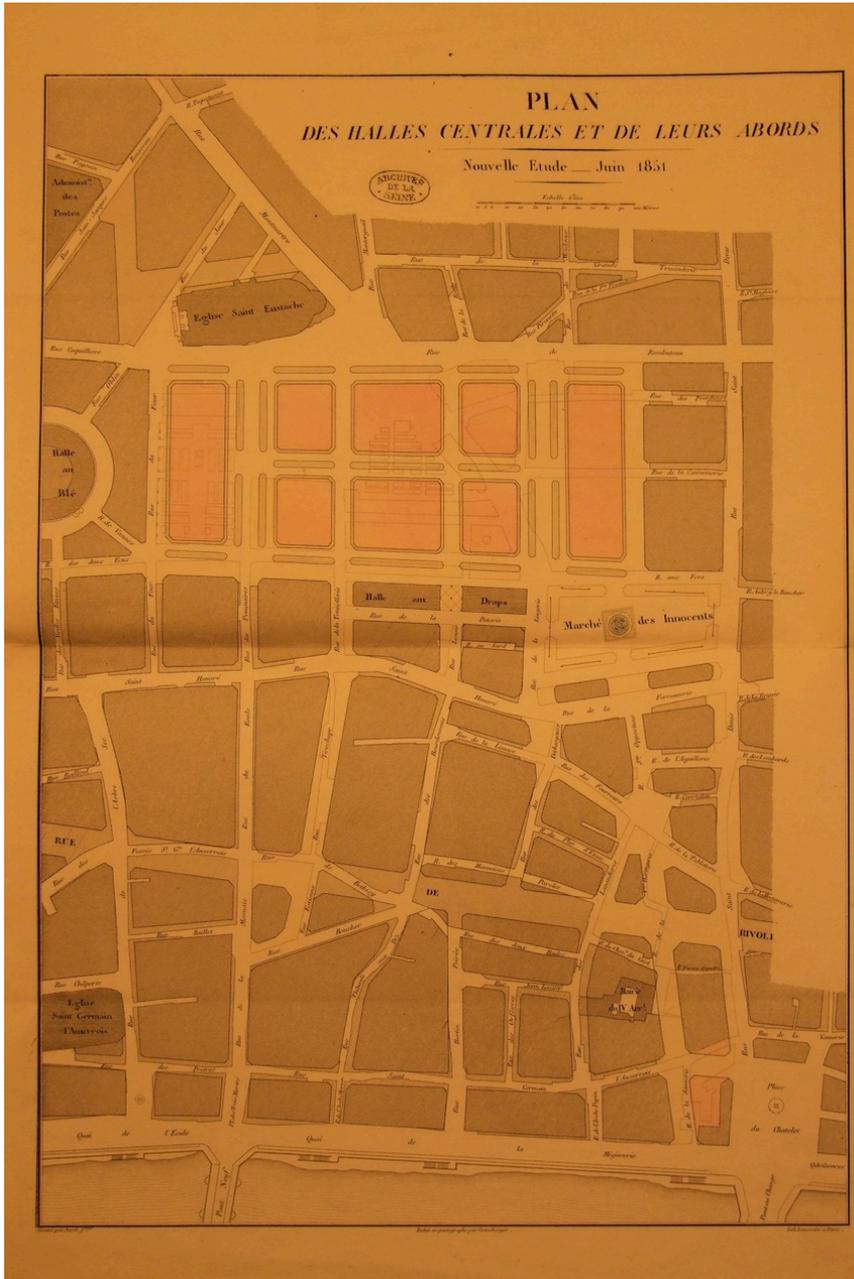
Ces résultats amènent Carlier à augmenter la superficie nécessaire aux emplacements occupés par le stationnement des voitures et des bêtes de somme, en le portant à 22 000 m² au lieu des 19 000 m² prévus par le rapport de 1845. L'analyse précise des flux de circulation est d'ailleurs un argument qui, pour Carlier, plaide plutôt en faveur du projet de Horeau. Il montre en effet que l'emplacement des Halles sur leur site historique constitue de toute façon, même en aménageant des voies, un obstacle au déploiement des flux dans le sens nord-sud. Du coup, la circulation se reportera partiellement en périphérie des nouvelles Halles, du côté des rues de l'Arbre-Sec et de la place du Louvre (côté ouest), et du côté de la rue Saint-Denis et de la rue Saint-Martin (côté est), et ces reports créeront des encombrements. En regard, il fait observer que le projet de Horeau est complètement dégagé du nord au sud, et que l'acheminement des denrées par des chemins de fer utilisant la ligne des quais constituerait une meilleure solution pour la circulation. Carlier critique toutefois la proposition de Horeau sur d'autres points, notamment le mode proposé, par bateau, d'enlèvement des immondices.

Les autres aspects déterminants de la contribution de Carlier concernent l'analyse des pratiques commerçantes, les améliorations qu'on peut leur apporter, et les traductions qu'elles doivent recevoir en terme de programme, notamment le chiffrage précis des superficies à affecter à telle ou telle fonction. Par exemple, Carlier explique que parmi toutes les denrées, ce sont les fruits, les légumes et les produits de jardinage qui représentent la plus grosse superficie de vente. Par ailleurs, la question de l'articulation fonctionnelle entre la vente en gros et la vente au détail fait, pour la première fois, l'objet d'une proposition argumentée. Elle consiste à maintenir les deux types de vente, pour un même produit, dans le même bâtiment, afin que le début des ventes au détail ne soit pas subordonné à la fin de la vente en gros. Carlier écarte enfin l'idée admise jusque-là, qui consiste à faire recevoir les approvisionnements en légumes sur des trottoirs abrités : il faut, selon lui, privilégier la circulation en traçant des rues larges d'une vingtaine de mètres, comprenant des trottoirs de cinq mètres de large. Des bâtiments à part entière doivent être dédiés à la vente des légumes.

L'adhésion au projet des Halles centrales : un libéralisme national

Ce qui emporte la décision finale est, en juin 1851, le rapport de la commission municipale créée par le préfet Berger. Celui-ci, plutôt favorable au projet de Horeau, se range à l'avis dominant. Dans leur rapport ample et documenté, les élus se prononcent en effet en faveur du maintien des Halles sur leur site historique, ce qui permet à Baltard et à Callet de poursuivre le

projet commencé³⁵¹. Le Conseil des Bâtiments civils, en adoptant dès le 28 juillet 1851 le projet de Baltard et Callet, donne au rapport municipal son imprimatur décisive. La décision des élus municipaux est enfin appuyée par le successeur de Baroche au Ministère de l'Intérieur, Léon Faucher. Entretemps, Horeau a perdu son soutien politique essentiel, Antoine Sénard, dont la carrière n'a pas résisté à l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte.



Ill. 51 - Plan pour les Halles. Préfecture de la Seine, 1851. *Rapport sur l'emplacement des Halles centrales de Paris*, 1851. Archives de Paris, V.M. 21 1. Photographie E. Gennari.

³⁵¹ Préfecture de la Seine, *Rapport sur l'emplacement des halles centrales de Paris*, Paris, Imprimerie Nationale, juin 1851. V.M.21 1. A.P.

Il faut revenir aux arguments développés par le rapport des élus pour en saisir la portée idéologique et pour comprendre comment, au-delà du fait que le président de la commission, Lanquetin, ait complètement renié ses opinions originelles sur le déplacement de Paris, la commission se prononce en faveur de l'implantation des Halles sur leur site historique.

Ce qui emporte l'adhésion des membres de la commission municipale est un point de rencontre entre l'idéologie libérale et celle du nationalisme. Les élus voient dans ces Halles le cœur à la fois spatial et symbolique de l'économie nationale. L'emplacement central de ce marché dans Paris en fait un débouché pour les producteurs de province les plus éloignés. Plus qu'un lieu d'approvisionnement des Parisiens, c'est bien la création d'un grand marché - au sens économique - adapté à une extension sans précédent de la rencontre de l'offre et de la demande, qui est ainsi visée dans le rapport de la commission municipale :

« Mais, Messieurs, si l'on doit désirer voir se répartir plus équitablement sur tous les points de la capitale les avantages que procurent infailliblement les grands marchés d'approvisionnement, il faut reconnaître que les besoins, les usages invétérés du commerce, l'activité si prodigieuse aujourd'hui des voies de communication qui transportent vers Paris les productions de toute la France, rendent plus nécessaires que jamais le perfectionnement d'un vaste marché où les expéditeurs les plus éloignés trouvent pour leurs denrées un emplacement convenable et un débit assuré³⁵². »

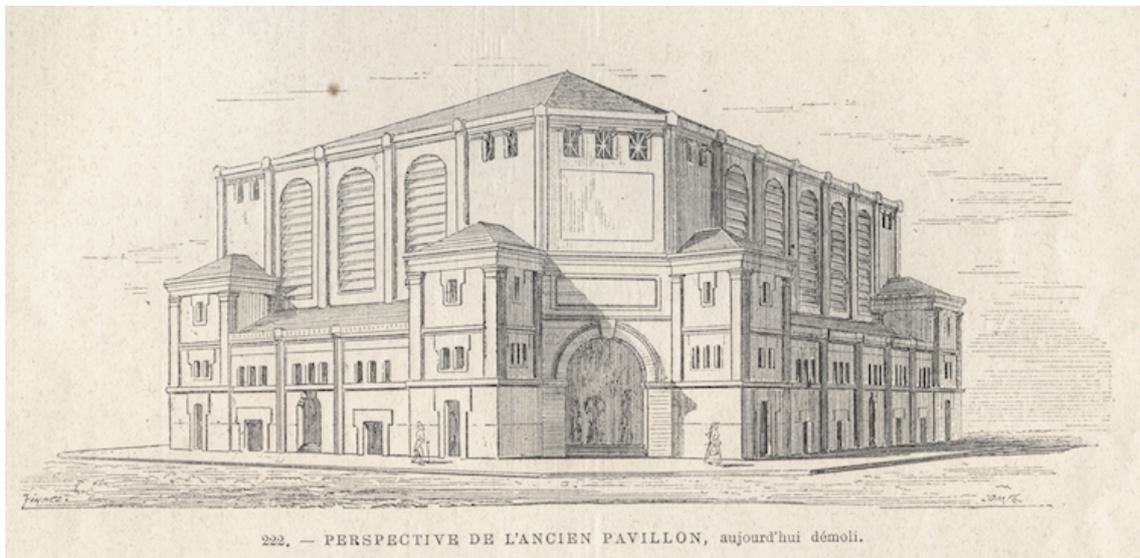
Pour les élus, la ville doit encourager ce mouvement commercial qui tend à faire de Paris un marché national. Les Halles sont un point vers lequel rayonneront les expéditeurs et consommateurs nationaux et même étrangers. Ce grand marché aura par nature un effet vertueux sur les mécanismes de formation des prix. L'administration pourra toutefois compléter l'impact positif de ce marché en créant si besoin est des réglementations particulières destinées à garantir à chacun une vie à bon marché. Cette approche libérale et optimiste reçoit la caution de l'histoire. Celle-ci justifie la perpétuation des Halles centrales sur le même lieu.

Cette prise de position permet donc à Baltard et à Callet de poursuivre l'élaboration de leur projet architectural, qui se traduit par un nouveau rendu en 1851. Les préconisations du préfet Carlier* y sont tout spécialement prises en compte, à travers notamment l'élargissement des voies de circulation entre les bâtiments et l'affectation d'un bâtiment spécial affecté à la vente en gros

³⁵² *Ibid.*, p.8-9.

des légumes et des fruits. L'approbation formulée par le Conseil des Bâtiments Civils le 28 juillet 1851, celle exprimée par le Ministre de l'Intérieur le 29 juillet 1851, suivie par le lancement d'un emprunt de 50 millions de francs - dont 29 millions sont consacrés aux Halles -, achèvent de créer les conditions de réalisation du projet des Halles centrales. La première pierre du petit pavillon, celui qui est le plus proche de l'église Saint-Eustache, est posée le 11 septembre 1852 par le président Louis-Napoléon Bonaparte, qui voit dans cette construction un futur « édifice social³⁵³».

Mais après ces clarifications, le projet est à nouveau remis en question. Hector Horeau, soutenu par la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* de César Daly, se lance dans une nouvelle offensive. Le préfet Berger, le 3 juin 1853, donne à Baltard et à Callet l'ordre de suspendre les travaux en cours³⁵⁴. Entretemps, Louis-Napoléon Bonaparte est devenu Empereur des Français. Il a demandé l'arrêt du chantier.



Ill. 52 - Le premier pavillon en pierre, démoli à la suite de l'arrêt du chantier demandé par L.-N. Bonaparte. *Gazette des architectes et du bâtiment*, 1869-1870, n°23, p. 337. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright P. Schmidt.

L'aboutissement : une esthétique de la modernité pour un grand marché virtuel

Napoléon III souhaite une esthétique beaucoup plus aérée pour les bâtiments des Halles, qui fasse appel à des structures vastes et légères évoquant l'architecture des gares de chemin de fer. Baltard et Callet s'adaptent très rapidement à ces nouvelles intentions, qui n'ont jamais été écrites dans un programme. Ils saisissent le 13 juin 1853 le préfet d'une lettre accompagnée de

³⁵³ Cité par PINON, *op. cit.*, p. 177.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 178-179.

trois nouveaux projets, et ils sont reçus par l'Empereur le 19 juin. Ils adressent leurs nouvelles propositions au préfet Haussmann, qui a remplacé Berger le 23 juin, le 5 juillet 1853. Leur nouveau projet est examiné dès le mois de juillet par la commission municipale, qui l'adopte le 17 janvier 1854. Le Conseil municipal vote le 15 avril 1854 à l'unanimité l'adoption du nouveau projet³⁵⁵.

Le nouveau projet de Baltard et Callet séduit l'Empereur. Il crée une esthétique nouvelle, proche de celle du Crystal Palace édifié pour l'Exposition de Londres en 1851. Ce n'est pas seulement l'Empereur qui apprécie cette icône. En 1853, le conseil d'hygiène publique et de salubrité a recommandé de remplacer le marché du Temple, devenu trop exigü, par une construction neuve qui ressemble au Crystal Palace³⁵⁶. Quant à Baltard et Callet, ils s'adaptent avec souplesse aux souhaits de l'Empereur, pour « traduire sa pensée ³⁵⁷».

Dans le projet définitif, il est prévu que les Halles seront dotées de dix pavillons, regroupés en deux corps, six à l'est et quatre à l'ouest³⁵⁸. Chacun est dédié à une catégorie de produits, et ils assurent tantôt la vente au détail, tantôt la vente en gros, tantôt les deux types de ventes. Ils doivent ressembler à des palais de fonte et de cristal. En effet, les façades sont libérées des matériaux traditionnels et mettent en exergue de grandes baies vitrées. Cette esthétique met aussi en valeur l'enveloppe de fonte qui forme la structure et sa charpente métallique. La pierre ne doit être employée que dans certains détails, comme les murs de pourtour des caves et les soubassements des murs de brique qui formeront l'enceinte inférieure de chacun des pavillons.

L'air et la lumière entreront de toutes parts par des baies ouvertes tout autour de chaque pavillon, à demi-fermées par des lames en cristal dépoli. L'intérêt de ces persiennes d'un type nouveau est d'adoucir la lumière sans toutefois l'intercepter, résultat qui ne peut être obtenu avec des persiennes traditionnelles munies de lames de bois et de fer. Le projet définitif dessine, sur le toit en zinc de chaque pavillon, un vaste lanternon muni, comme les baies, de vitres de cristal dépoli. Grâce à la position oblique des lames de cristal qui ferment les baies inférieures, le courant du système de ventilation va de bas en haut, s'échappant par les ouvertures verticales des lanternons. La lumière, venue d'en haut par ces mêmes ouvertures, doit éclairer la partie centrale des pavillons. Une double épaisseur de planches et de voliges séparera l'intérieur des pavillons des feuilles de métal de la toiture, afin de créer une isolation. À l'intérieur, des larges rues

³⁵⁵ Cette chronologie est établie par LEMOINE, *op. cit.*, p. 145-162.

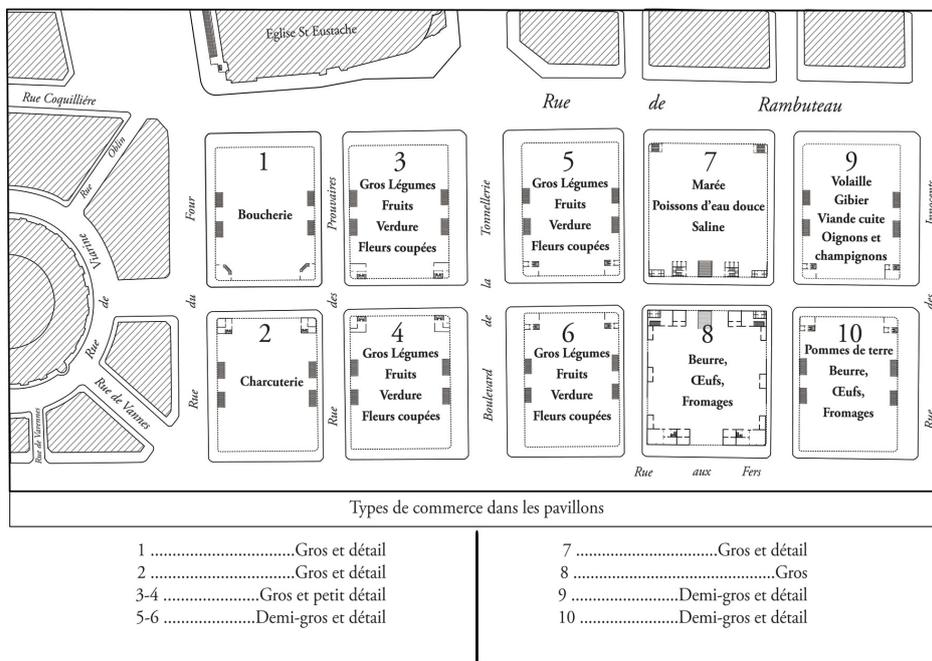
³⁵⁶ Voir chapitre deux.

³⁵⁷ PINON, *op. cit.*, p. 178-179

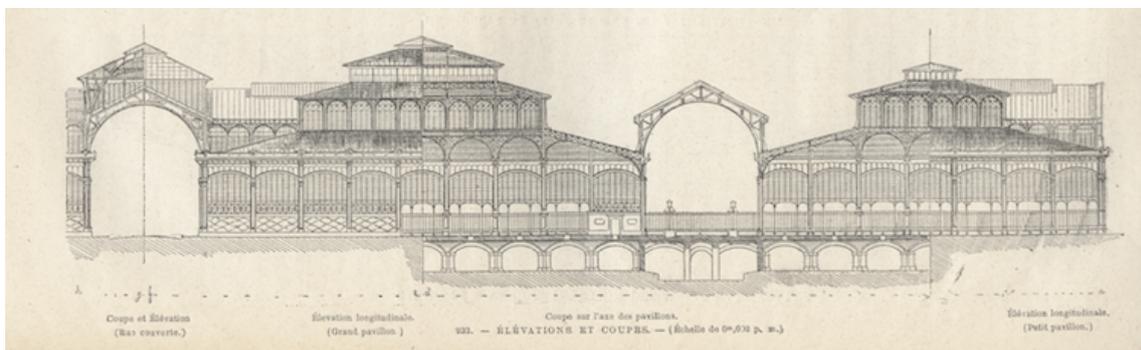
³⁵⁸ L'édification des pavillons - ils seront douze en définitive - commence à partir de 1852 pour dix d'entre eux. La construction des deux derniers s'achèvera en 1936.

couvertes relieront les pavillons entre eux en facilitant les transports, les déchargements et la circulation.

Chaque pavillon aura son sous-sol. La lumière y sera distribuée par des soupiraux et par des becs de gaz. Des colonnes en fonte écartées de six mètres de distance soutiendront les voûtes à arête, construites en brique légère. Dans ces caves, des petites loges serviront de resserres et de services généraux (abattoirs pour les marchandes de volailles, ateliers de lavage et de malaxation du beurre, dépôt de paniers). Est prévue la possibilité de construire une voie de chemin de fer pour relier les Halles avec le boulevard de Sébastopol. Huit fontaines seront installées dans les quatre pavillons d'angle de chaque corps de halles, pour permettre de laver les lieux facilement et avec une eau abondante.



III. 53 - Plan général des Halles de Paris. D'après Victor Baltard, *Encyclopédie d'architecture*, 1856, planches n°37 et 38.



III. 54 - Coupe sur l'axe des pavillons. *Gazette des architectes et du bâtiment*, 1869-1870, n°23, p. 342. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright P. Schmidt.

L'histoire des édifices dédiés à l'approvisionnement des Parisiens conduit à une interrogation sur l'ensemble des Halles centrales construites par Baltard et Callet. En dépit de son esthétique séduisante empruntée au Crystal Palace, s'agit-il, en définitive, d'un bâtiment moderne ? André Chastel, qui s'est pourtant élevé contre leur destruction, estimait à juste titre que cet équipement est déjà caduc en 1854, lorsque la mise en œuvre du projet définitif est commencée³⁵⁹. L'œuvre de Baltard représente selon lui une composante idéologique propre au Second Empire, qui tient à l'alliance d'un site urbain traditionnel et d'une architecture novatrice. Le document du préfet de police Carlier*, qui a montré les dangers de congestion que représente l'implantation sur l'ancien site des Halles, renforce ce point de vue.

L'évolution qui va de la construction des premiers marchés à celle des Halles centrales montre en fait la montée en puissance inexorable des idées économiques libérales, dont les Halles de Baltard constituent une métaphore architecturale saisissante. Alors qu'une idée de répartition des équipements publics dans l'espace urbain préside à l'édification des marchés voulus par le Premier Empire, l'image d'un vaste marché virtuel, finalement déconnecté de son emprise spatiale, sous-tend la reconstruction des Halles. Deux modernités inspirées par des philosophies politiques différentes se succèdent ainsi, des années 1810 aux années 1850. Les décisions du Premier Empire, poursuivies sous la Restauration, se situent la continuité des idées du rapport Tenon. Celles du début du Second Empire opèrent une rupture à l'égard de cette idée d'une répartition équilibrée des équipements publics sur le territoire urbain, au profit d'une théorie économique de l'offre aux connotations centralisatrices et nationalistes.

L'étude de l'ensemble de ces édifices fait apparaître de nombreux éléments qui, au-delà de l'hygiène, intéressent la modernité architecturale et urbaine. Parmi ces éléments, les démarches d'élaboration des programmes ont une importance majeure. Cette modernité pragmatique se traduit dans l'analyse de la cellule élémentaire de travail, réalisée par Bruyère* pour les abattoirs, ou dans l'édiction de normes de largeur pour les premiers marchés parisiens. C'est grâce aux services de la préfecture de police que cette démarche est portée à sa maturité lors de l'élaboration du projet des Halles centrales, avec l'étude du préfet Carlier*, le premier diagnostic urbain incluant des analyses de flux. Dans ce rôle, Carlier transpose la démarche expérimentale du champ scientifique à celui de l'action publique. Enfin, son apport au dossier des Halles illustre

³⁵⁹ CHASTEL, *op. cit.*, p. 104-106.

des modes de coopération peu connus entre la préfecture de police et celle de la Seine, après l'affaiblissement de la première sous la Restauration³⁶⁰.

³⁶⁰ TULARD, *op. cit.*, p. 427-428.

Conclusion

C'est pendant la première moitié du XIX^e siècle que s'établissent les fondations solides de l'hygiène urbaine, qui s'installent dans les cadres de l'action municipale. Ces fondations solides, l'action municipale les doit d'abord au renouvellement des institutions scientifiques qui intervient à partir de la Révolution française. Grâce à ce renouvellement qui ménage aussi la transition avec l'Ancien Régime, la pensée et les méthodes scientifiques prennent un essor extraordinaire. La chimie médicale, la pharmacie et la médecine sont les trois disciplines qui permettent cette avancée. Leur alliance, à travers la présence de spécialistes de ces trois domaines au sein du conseil de salubrité du département de la Seine, va aussi amorcer le départ d'une vision complètement neuve de la ville. Ce n'est pas la beauté de la ville qui est l'objet de la réflexion, mais plutôt les qualités qu'elle présente pour garantir la vie des habitants, et même pour améliorer leurs conditions de vie. C'est grâce au génie administratif napoléonien que cette irrigation de l'action publique par les expertises des meilleurs esprits du temps a pu se produire.

L'effet bénéfique pour l'action publique est encore démultiplié par le recrutement dans l'administration parisienne des élites issues des grandes écoles - les Ponts et Chaussées et Polytechnique. Cette dimension fait partie intégrante de la modernité. Elle montre qu'une forme toute spéciale de Renaissance marque le début du XIX^e siècle, dans le sens où il y se produit une convergence entre un renouveau de la pensée scientifique et la création des formes modernes de

l'administration publique, parmi lesquelles le système des grandes Écoles, dans le champ technique, joue alors un formidable rôle de levier à l'égard des innovations.

Grâce à cette Renaissance, on assiste à l'émergence des normes de l'hygiène. Celles-ci tendent, au nom de la santé publique et de la salubrité, à régir des comportements individuels pour éviter des nuisances au plus grand nombre. La réflexion sur les biens vitaux à apporter à la population de la ville-capitale est démultipliée, par rapport aux apports des pionniers de l'Ancien Régime. C'est pourquoi le conseil de salubrité du département de la Seine est l'un des espaces au sein desquels se noue, dès l'époque du Premier Empire, la naissance d'un État-Providence. Les méthodes adoptées dévoilent une conception ouverte de l'administration publique, soucieuse de traiter les affaires soumises par les citoyens même si elle ne se plie pas dans les cadres d'analyse actuels de la démocratie locale. Les approches du préfet Rambuteau sont résolument inscrites dans un champ démocratique, qu'il organise grâce à des commissions. Ceci constitue un indice important du caractère fondamental des politiques de l'hygiène dans un régime inévitablement happé vers la démocratie. Le fait que les équipements de l'hygiène intime entrent dans le champ des préoccupations des acteurs de l'action publique confirme cette constatation.

La modernité parisienne apparaît donc comme le fruit d'une action publique menée dans des conditions de Renaissance des cadres de la pensée scientifique, politique et technique. Les nouveaux fonctionnaires d'autorité - préfets de la Seine et préfets de police -, comme Pietri*, par-delà les vicissitudes liées à leurs responsabilités, savent tirer parti de ce contexte extraordinaire. Il est vrai qu'ils y sont incités par l'émulation internationale, dont on voit, à la fin de la période, poindre les premières manifestations à travers l'Exposition universelle de Londres (en 1851), celle de Paris (en 1855, au début du Second Empire) et le premier Congrès international d'hygiène à Bruxelles en 1852. Ce climat d'émulation, intrinsèquement lié à l'idéologie ambiante du libéralisme économique, contribue à expliquer que deux approches différentes du bâtiment public coexistent à la fin de la période dans le débat public au sujet de l'implantation des Halles. La première, dont le premier défenseur est, au début de sa carrière, le conseiller municipal Jacques Séraphin Lanquetin, veut utiliser le projet pour redistribuer plus équitablement les atouts du développement urbain. La seconde, qui prévaudra, fait du projet l'un des ressorts de la puissance économique à travers le rôle de grand marché national qu'elle assigne à Paris. La première conception est plus conforme aux idées du Bien public défendues par les précurseurs de l'hygiène au temps des Lumières, comme Pierre Patte, tandis que la seconde démontre une qualité humaniste amoindrie. Ce n'est pas l'intérêt des Parisiens qui motive la décision, mais des considérations tenant au développement des marchés. Le projet se désolidarise des enjeux de

proximité, pour acquérir une dimension virtuelle. Cette décision s'inscrit dans le contexte de l'essor des sociétés de crédit et de la sophistication croissante des mécanismes financiers dont l'emploi est autorisé à la Bourse de Paris. Les bâtiments des Halles par Victor Baltard, symboliquement liés à l'héritage idéologique de Napoléon III, en sont l'emblème.

Notices sur la vie et l'œuvre des principaux personnages cités dans l'ouvrage

SOURCES DES NOTICES

Archives de la Préfecture de Police de Paris

Les notices sur Pierre Carlier, Louis-Marie Debelleye, Gabriel Delessert, Henri Joseph Gisquet et Pierre-Marie Pietri proviennent des dossiers biographiques consultés aux archives de la Préfecture de Police de Paris (série EA).

Dossier sur Carlier : EA 22 II ; Debelleye : EA 20 IV ; Delessert : EA 21 ; Gisquet : EA 21 I ; Pietri : EA 22 V.

Archives de l'Académie des Sciences

Les notices sur Charles-Louis Cadet de Gassicourt, Nicolas Deyeux, Antoine-François, comte de Fourcroy, Pierre-Simon Girard, Jean-Baptiste Huzard, Antoine-Augustin Parmentier et Nicolas Louis Vauquelin, proviennent des dossiers biographiques consultés aux archives de l'Académie des Sciences.

Sur Fourcroy, la notice est aussi redevable de : KERSAINT G., *Fourcroy, sa vie et son œuvre*, Université de Paris, Palais de la Découverte, 1963 (publication d'une conférence donnée au Palais de la Découverte le 6 avril 1963), et du volume 5 du *Dictionary of scientific biography* (ed. COULSTON GILLIPSE Charles), Charles Scribner's sons, New York, 1981, p. 89-93. La notice sur Charles-Louis Cadet de Gassicourt est redevable du volume 3 du *Dictionary of scientific biography* (ed. COULSTON GILLIPSE Charles), Charles Scribner's sons, New York, 1981, p. 6.

Archives de l'Académie de médecine

La notice sur Michel Augustin Thouret provient de son dossier biographique conservé aux archives de l'Académie nationale de médecine.

Elle fait également référence aux archives de la vaccine consultées à l'Académie de médecine (Comité du 12 octobre 1810, Bulletin sur la vaccine, carton 3, dossier 1, pièce 12).

Sources imprimées

La notice sur Louis Bruyère est tirée de NAVIER C., *Notice sur M. Bruyère*, Paris, Carilian-Goeury, 1833.

La notice sur Nicolas Deyeux est également tirée de A. CHEVALLIER, *Notice biographique sur Nicolas Deyeux*, imp. Félix Locquin, 1837.

BRUYÈRE Louis (1758-1831)

Né à Lyon, Louis Bruyère fait ses études au collège des Oratoriens. Contraint très jeune de subvenir à ses besoins, il s'associe avec l'architecte Maigre et suit les grandes constructions hydrauliques connues sous le nom de travaux Perrache, qui s'exécutent à l'époque à la jonction du Rhône et de la Saône. Pensant que la profession d'ingénieur lui apportera des débouchés plus importants que l'architecture, il entre à l'école des Ponts-et-Chaussées en 1783. Lauréat de plusieurs prix, il est employé dès 1784 comme élève aux travaux de fondation du pont de Frouard sur la Moselle, puis à la conception de plusieurs ponts pour la ville de Lyon. En 1786, il est placé en qualité de sous-ingénieur au Mans, sous l'autorité d'un ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. Il s'occupe surtout de travaux de création et d'entretien de routes. Il fait exécuter deux promenades et plusieurs constructions destinées à l'embellissement du Mans. En 1793, en raison des bouleversements qui touchent l'administration publique, Bruyère vient à Paris et se consacre à une pratique architecturale privée.

Ses anciens collègues le persuadent de revenir dans le corps des Ponts-et-Chaussées. Le 1^{er} nivôse An VII (21 décembre 1798), il est nommé ingénieur ordinaire et professeur de coupe des pierres et des bois à l'école des Ponts-et-Chaussées. À cette époque, Bruyère suit les principaux cours de l'École Polytechnique et approfondit ses connaissances en géométrie descriptive. Au début de l'année 1801, à la demande d'Émiland Gauthey et de Riche de Prony, il est chargé de tracer la ligne que devra suivre la dérivation de l'Ourcq, sur la base d'un premier projet présenté au gouvernement par Solages et Bossut. Dans un rapport daté du 9 floréal An X (29 avril 1802), Bruyère expose des considérations générales sur l'approvisionnement et la distribution des grandes villes et indique les inconvénients que la dérivation de l'Ourcq lui paraît présenter. Sa remarque principale tient au fait que, pour obtenir des eaux pures, il faut les acheminer dans des canaux couverts revêtus de maçonnerie, comme sous l'Antiquité. Cette étude est publiée en 1804 sous le titre de *Rapport du 9 floréal an X, sur les moyens de fournir l'eau à la ville de Paris, et particulièrement sur la dérivation des rivières de l'Ourcq, de la Beuvronne, de l'Yvette, de la Bièvre et autres*. Mais à partir de 1803, c'est Pierre-Simon Girard* qui est chargé des travaux de l'Ourcq.

Bruyère est nommé ingénieur en chef le 11 vendémiaire An XI (3 octobre 1802), au poste de secrétaire du conseil général des Ponts-et-Chaussées. Il conserve sa fonction d'enseignement à l'école. Il devient ingénieur en chef de première classe en 1804.

Au début de l'année 1805, Bruyère reçoit l'ordre de se rendre à Milan avec un collègue inspecteur général des Ponts-et-Chaussées. L'objet principal de sa mission est d'examiner les bouches du Pô et la partie des côtes de l'Adriatique qui dépendent de l'État de Venise et qui appartiennent à La France en vertu des traités de Campo-Formio et de Lunéville. L'empereur veut en effet créer une position maritime puissante dans cette zone. Les principaux projets conçus par Bruyère à l'issue de cette mission sont repris dans le X^e recueil des *Études relatives à l'art des constructions*, publiées à partir de 1823. L'un d'entre eux est l'établissement d'une nouvelle ville située sur les bords de la lagune de Comachio, réunie par deux canaux navigables avec Ferrare et Ravenne. Bruyère y a, notamment, dessiné des projets de lazarets. Le projet n'a pas de suite car il perd son intérêt stratégique à la suite du traité de Presbourg, par lequel l'Empire acquiert l'État de Venise.

Après son retour à Paris Bruyère reprend ses fonctions au conseil général des Ponts-et-Chaussées. Il entre à la commission mixte des travaux publics formée par décret du 13 fructidor An XIII (31 août 1805). Dans les années 1807 et 1808, il s'occupe, à la demande de l'Empereur, de recherches relatives au perfectionnement des voies navigables de nature à faciliter l'approvisionnement de Paris. Il fait écarter un projet qui vise à établir une navigation directe entre le cours supérieur de la Seine et l'Oise. Il améliore la navigation sur la Marne en faisant construire le canal de Saint-Maur, dont il dirige les travaux jusqu'en 1811. L'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées Henri-Charles Emmery (1789-1842) lui succède. Bruyère devient un ingénieur dont le jugement influe sur les grandes décisions d'aménagement à l'époque de l'Empire. Par exemple, le procédé d'exécution des voûtes du pont d'Iéna, proposé par l'ingénieur Lamandé, est adopté après un rapport positif de Bruyère. Un autre rapport de Bruyère, en 1810, détermine la construction de la machine à vapeur de Marly, qui remplace une machine hydraulique. Cette machine élève les eaux nécessaires à l'approvisionnement de la ville de Versailles. C'est encore sur un rapport de Bruyère que le projet de création du canal de Savone à Alexandrie, présenté par le comte de Chabrol, alors préfet de département de Montenotte, est adopté.

Lorsque le comte de Montalivet (1766-1823), appelé au Ministère de l'Intérieur en 1809, fait créer à la préfecture du département de la Seine une direction des travaux, en 1811, il veut qu'elle soit confiée à Bruyère. Ce dernier, nommé parallèlement maître des requêtes au Conseil d'État, en est chargé par décret impérial du 13 janvier 1811. La mission qui lui est dévolue consiste à remettre de l'ordre dans les affaires d'architecture civile. Les principaux bâtiments et monuments publics qu'il fait construire sont les abattoirs, les nouveaux marchés, l'entrepôt général des vins, le Collège d'Harcourt, la Bourse, l'église de la Madeleine, l'hôtel des Postes rue

de Rivoli, la maison principale des sœurs de la Charité rue du Bac, divers établissements pour les orphelines de la Légion d'Honneur, la coupole de la halle au blé, la façade du Corps Législatif. Les IV^e, VI^e et XII^e recueils des *Études relatives à l'art des constructions* présentent les plus importants de ces projets. Ses bâtiments destinés à l'approvisionnement et au stockage des denrées (abattoirs, marchés, entrepôt des vins) deviennent rapidement des modèles pour les villes françaises.

Avec sa double qualité de directeur des travaux de Paris et de maître des requêtes au Conseil d'État, Bruyère est souvent appelé à siéger aux séances du Conseil, ou à celles de la section de l'intérieur et des commissions spéciales lorsque l'examen d'un projet de décret portant sur la capitale figure à l'ordre du jour. Il conserve la direction des travaux lorsqu'elle devient une direction générale, en vertu d'une ordonnance royale du 26 juillet 1814, et pendant la Restauration, jusqu'en 1820. La nomination au titre d'inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, qui lui est décernée pendant les Cent-Jours, est confirmée par ordonnance royale du 2 août 1815. La démission qu'il présente en 1820 en raison de la maladie dont il est affecté - la goutte - est d'abord refusée par le ministre de l'Intérieur Lainé. Elle est finalement acceptée ; il est remplacé par Frédéric Hély d'Oissel (1777-1833), auquel succèdera Héricart Ferrand de Thury (1776-1854). Après sa démission, Bruyère est nommé membre du conseil des Ponts-et-Chaussées par le comte de Molé. En dépit de la maladie qui s'aggrave, il continue à participer à des travaux importants ; ainsi, en raison de ses propres recherches sur le ciment, il est l'un des premiers à apprécier l'intérêt de celles de Louis Vicat sur les ciments et les mortiers hydrauliques. Il consacre cette période à l'écriture des *Études relatives à l'art des constructions* publiées entre 1823 et 1828.

CADET DE GASSICOURT CHARLES-LOUIS (1769-1821)

Charles-Louis Cadet de Gassicourt est le fils naturel de Louis XV et de Marie-Thérèse Boisselet, épouse de Louis-Claude Cadet (1731-1799), chimiste et apothicaire, lui-même fils de Claude Cadet, chirurgien à l'Hôtel-Dieu mort en 1745. Claude Cadet est le frère d'Antoine-Alexis-François Cadet de Vaux (1743-1828), nommé apothicaire-major à l'Hôtel Royal des Invalides en 1759 et professeur de chimie à l'École royale vétérinaire d'Alfort en 1770 et 1771. Louis-Claude Cadet a été formé par le maître apothicaire Claude-Joseph Geoffroy (1685-1752), membre de l'Académie Royale des Sciences. Avec deux médecins de l'Hôtel-Dieu, Louis Lemery (1677-1743) et François-Joseph Hunaud (1701-1742), Geoffroy avait réalisé en 1737 et 1738 une enquête sur l'insalubrité du cimetière des Innocents.

Grâce aux contacts de l'époux de sa mère, le jeune Charles-Louis Cadet de Gassicourt, qui reçoit son éducation au Collège Mazarin, rencontre très jeune d'éminents hommes de science qui fréquentaient la maison familiale - et notamment Condorcet, Fourcroy* et Vicq d'Azyr. Cadet étudie le droit, mais, dès 1787, il assiste aux leçons de chimie professées au Lycée par Fourcroy. Il prend part à l'insurrection du 13 vendémiaire An IV (5 octobre 1795) contre la Convention. À la mort de Louis-Claude Cadet, en 1799, Charles-Louis se consacre à la pharmacie et devient pharmacien en 1800. Il publie son *Dictionnaire de chimie* en 1803. En 1809, il est l'un des fondateurs du *Bulletin de pharmacie*. Nommé pharmacien de Napoléon, il est présent à la bataille de Wagram en 1809. Il occupe la charge de secrétaire de la société de pharmacie de Paris. Il est admis à l'Académie de Médecine en 1821. À la création du conseil de salubrité du département de la Seine, le préfet de police Louis-Nicolas Dubois (1758-1847) le nomme parmi les membres de cette institution - il en reste membre jusqu'à sa mort, en 1821.

CARLIER PIERRE, CHARLES, JOSEPH (1794-1858)

Pierre Carlier naît à Champigny-sur-Yonne en 1794. En 1815 - il a 21 ans -, il devient le secrétaire du lieutenant général de police en fonction à Lyon. Mais il abandonne rapidement cette voie et revient s'établir dans l'Yonne comme marchand de bois. Après la révolution de 1830, il entre dans les bureaux du ministère de l'Intérieur où il travaille sur l'organisation des services de police. Le préfet de police Alexandre Vivien (1799-1854), nommé le 21 février 1831 à cette fonction, l'appelle ensuite auprès de lui dans ses services de la préfecture de police, où il devient le chef de la police municipale. Carlier se fait une réputation dans ce poste pour son habileté à déjouer les complots et à apaiser les émeutes : c'est lui qui déjoue le célèbre complot légitimiste dit de la rue des Prouvaires. Les conjurés qui ont fomenté ce complot, dont le réseau a été infiltré par Carlier, prévoyaient d'enlever le roi Louis-Philippe et sa famille pendant un bal donné aux Tuileries dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1832, et de proclamer roi Henri V.

En 1833, Carlier quitte pourtant la préfecture de police de la Seine et va s'établir à nouveau en province, à Lyon. Il y devient agent de change et crée la compagnie d'assurance *La Lyonnaise*.

Après février 1848, grâce à Ledru-Rollin, il obtient un emploi élevé au Ministère de l'Intérieur, dans l'administration de la police. Il l'accepte bien qu'il n'affiche pas des opinions républicaines. Le 20 décembre 1848 - jour de la proclamation de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République -, il devient chef de la police municipale. Cette nomination intervient le même jour que celle d'un nouveau préfet de police qui remplace Aristide-Jacques Trouvé-Chauvel (1805-1883), un républicain : il s'agit de Charles Rebillot (1794-1855), un militaire, ancien commandant de la gendarmerie de la Seine. Grand observateur de l'opinion publique, Carlier ne manque aucune pièce de théâtre au Vaudeville. Élevé à la dignité d'officier de la Légion d'Honneur par décret du 28 juillet 1849, il est nommé le 8 novembre 1849 préfet de police du département de la Seine par le prince-président, en remplacement de Rebillot qui ne possède pas l'expérience des affaires de police. Carlier entame sa prise de fonction par une proclamation aux habitants de Paris dont les visées traduisent la politique du régime : « Protection à la Religion, au Travail, à la Famille, à la Propriété, aux bonnes intentions, au repentir même. Vigilance et rigueur contre le Socialisme, l'immoralité, le désordre, les mauvaises publications, l'endurcissement des factieux ». Carlier s'emploie à favoriser le coup d'État qui va proclamer l'Empire, notamment en rémunérant des agents secrets pour obtenir des informations stratégiques. Le 20 août 1851, il est présent, avec Persigny, à une réunion organisée à Saint-Cloud par Louis-Napoléon Bonaparte pour préparer le coup d'État. Mais après la publication d'un article qui l'attaque dans le journal *La Révolution* du 24 octobre 1851, Carlier donne sa démission le 26 octobre 1851. Charlemagne Émile de Maupas (1820-1888) lui succède et continue à préparer les conditions de succès du coup d'État à Paris.

Juste après ce dernier, par décret du 6 décembre 1851, Carlier est nommé commissaire général du gouvernement dans les départements de l'Allier, du Cher et de la Nièvre. Le 26 mars 1852, il entre à la commission chargée d'étudier les travaux nécessités par l'ouverture de la rue de Rivoli. Le 2 février 1853, il est chargé par décret impérial de l'inspection des préfectures. Nommé au Conseil d'État le 25 janvier 1852, il est ensuite élu conseiller général de l'Yonne et maire de Thorigny-sur-Oreuse.

DEBELLEYME (S'ECRIT AUSSI DE BELLEYME) LOUIS-MARIE (1787-1862)

Louis-Marie Debelleyme naît à la veille de la Révolution, en 1787. Son père est un officier du génie qui, en qualité de chef de la division topographique aux Archives Nationales, est l'auteur de la première carte de la France divisée en départements.

Sur la demande insistante de ce père très présent dans son éducation, le jeune Debelleyme, qui fait ses études à l'école centrale des Quatre Nations, suit une formation en droit. Il est reçu avocat le 17 juillet 1807. Puis, grâce à l'appui de personnages influents dans les cercles de pouvoir de la Restauration, il commence une carrière de juge. Il est nommé procureur du roi près le tribunal de Corbeil le 28 novembre 1814. En 1815, année qui voit le rétablissement de l'Empire, il accède au poste de substitut impérial. Les changements politiques n'affectent pas la poursuite de sa carrière. Il devient procureur du roi à Pontoise après la restauration de la monarchie puis, en 1819, chef du parquet de Versailles. Sa bonne réputation l'amène ensuite à être nommé juge d'instruction à Paris, en 1821.

Dès cette époque, Debelleyme se distingue par sa capacité à dégager, en droit, des opinions équitables et modérées. C'est ainsi que dans l'affaire des sergents de la Rochelle - il s'agit de quatre sergents impliqués dans la Charbonnerie, et qui ont formé le complot de renverser la monarchie - il appuie après leur condamnation une demande en commutation de peine. Il n'est pas suivi et les quatre sergents, guillotiné en 1822 sur la place de Grève - Ulysse Trélat assiste à cette exécution -, deviennent des symboles politiques de l'oppression pour les opposants au régime de la Restauration. Debelleyme est nommé vice-président du Tribunal de Paris en 1824, et procureur du roi en 1826. Alors que sa réputation ne cesse de grandir, le ministère modéré dirigé par Jean-Baptiste de Martignac pense à lui pour remplacer Guy Delavau (1788-1874), en tant que préfet de police, en 1828. Cette idée reçoit l'agrément du roi.

Debelleyme obtient le poste de préfet de police le 6 janvier 1828, qu'il occupe jusqu'au 13 août 1829. En à peine vingt mois, il met en œuvre des réformes capitales dans la longue durée : outre l'ordonnance sur la rue parisienne, il institue les sergents de ville par une ordonnance du 12 mars 1829, introduit à Paris les omnibus et le gaz d'éclairage et applique des réglementations destinées à combattre les monopoles en garantissant le principe de la liberté des commerces d'approvisionnement. Il mène aussi une action pour lutter contre la mendicité en créant à l'aide de souscriptions une maison de refuge à Paris, destinée à accueillir les mendiants et les vagabonds. Ceux-ci y reçoivent des soins de propreté, des vêtements et une nourriture

convenable. Debelleye apparaît, dans cette œuvre d'hygiène sociale, comme un précurseur des idées concrétisées en 1848 à travers les ateliers nationaux, parce qu'il adjoint à cette maison de refuge des ateliers, afin de donner du travail aux mendiants. Ce progressisme, qui détonne par rapport à l'action des préfets de police qui l'ont précédé, provient de son expérience judiciaire, qui lui a montré que les mendiants et les vagabonds ne s'amendent pas à l'issue d'un séjour en prison. La maison de refuge fondée par Debelleye ne survit pas à la fin des fonctions de son inventeur : elle est réunie aux hospices de Paris.

Debelleye quitte ses fonctions parce qu'il est en désaccord avec la radicalisation du régime menée par Charles X en 1829. Connaisseur averti de l'état de l'opinion des Parisiens, Debelleye craint que la nomination de Jules de Polignac, envisagée par le roi, ne suscite des émeutes : en 1827 déjà, les mesures destinées à restreindre la liberté de la presse ont entraîné beaucoup d'agitation. Debelleye souhaite donc, en conscience, dévoiler au Ministre de l'Intérieur et au roi les dangers qu'il y a à appeler au pouvoir le prince de Polignac. La nomination du prince, le 8 août 1829, le prend de vitesse. Il dépose le jour même sa démission en tant que préfet de police. Fait notable, le pouvoir en place le presse de rester, en dépit des critiques qu'il a formulées sur la politique menée. Malgré les demandes insistantes du nouveau ministre de l'Intérieur qui souhaite le retenir, le comte de La Bourdonnaye - connu de l'opinion pour avoir été responsable de la Terreur blanche de 1815 -, Debelleye persiste dans son attitude de retrait. Sa carrière de préfet, dès lors, est close. Les craintes de Debelleye sont bien fondées, car cette radicalisation, à Paris, provoque un essor des suffrages de la population en faveur des députés libéraux. La chute du régime de la Restauration, pressentie par Debelleye, est toute proche.

Debelleye reprend sa carrière de magistrat. Le roi se résout à accepter sa décision et il est nommé président du Tribunal de la Seine quelques jours après. Il exerce cette charge pendant vingt-huit ans. Il dirige les débats de toutes les grandes affaires qui sont jugées au Tribunal et mène en même temps une activité charitable. En 1856, atteint par la limite d'âge - il a 70 ans -, il devient conseiller à la Cour de Cassation.

DELESSERT GABRIEL-ABRAHAM-MARGUERITE (1786-1858)

Gabriel-Abraham-Marguerite Delessert appartient à une grande famille protestante d'origine genevoise. Il est le fils d'Étienne Delessert, un banquier et homme d'affaires qui eut, le premier, l'idée d'une grande caisse d'escompte. Cette idée fut à l'origine de la création de la Banque de France, en 1800. Gabriel Delessert est le frère de François Delessert (1780-1868) député de Paris pendant la Monarchie de Juillet et de Benjamin Delessert (1773-1847), une personnalité à l'envergure exceptionnelle, industriel, passionné de botanique, membre de l'Académie des sciences. Benjamin Delessert a aussi de multiples activités philanthropiques : il crée la société philanthropique en 1801 et s'engage dans les actions visant à diffuser la vaccine et dans des projets d'enseignement populaire.

Gabriel Delessert fait l'apprentissage du métier de banquier dans l'affaire familiale. Nommé adjudant-commandant dans la garde nationale en 1814, il est fidèle à l'Empire et proteste, le 6 juillet 1815, contre le remplacement de la cocarde tricolore par la cocarde blanche. Pendant le régime de la Restauration, il s'occupe de la banque familiale, qui est dirigée par ses deux frères. Il entame une carrière d'homme politique en 1830. Il est nommé par le roi maire de Passy le 1^{er} août 1830 et le reste jusqu'en 1834. Louis-Philippe le place aussi dans une commission chargée de préparer une loi sur la Garde Nationale. Ayant combattu dans la Garde Nationale pour réprimer l'émeute républicaine survenue les 5 et 6 juin 1832 à Paris, il y est nommé général de brigade. Le 14 février 1834, il devient préfet de l'Aude puis, le 21 septembre 1834, préfet de l'Eure et Loire. Conseiller d'État en 1836, il est nommé préfet de police le 10 septembre de la même année, fonction qu'il occupe jusqu'à la révolution de 1848. Delessert fait face aux émeutes et aux journées insurrectionnelles qui menacent à Paris le régime de la Monarchie de Juillet. Les 12 et 13 mai 1839, des troubles se déclenchent sur plusieurs points de Paris. Ils sont liés à une insurrection fomentée par la société secrète *Les Saisons*, dont les meneurs, républicains, sont notamment Martin Bernard, Armand Barbès et Auguste Blanqui. Leur projet est de prendre d'assaut le siège de la préfecture de police, rue de Jérusalem, pour y établir un quartier général et contrôler la ville. Delessert fait préparer la défense de la préfecture, où des gardes municipaux et des sergents de ville accueillent les assaillants par des fusillades. La proclamation d'un gouvernement provisoire, qui est sous presse, avorte. Cinq ans plus tard, en 1844, Delessert est nommé Pair de France.

Delessert accorde beaucoup d'attention aux travaux du conseil de salubrité du département de la Seine, placé sous son autorité. Il s'engage notamment dans les actions visant à

améliorer l'hygiène de l'habitation entreprises après l'épidémie de choléra de 1832 dans cette instance.

En 1848, Delessert fait interdire le banquet républicain dont la tenue est annoncée pour le 19 janvier 1848 par un comité du 12^e arrondissement, auquel se sont associés certains députés comme Louis Antoine Garnier-Pagès. Il se retire de ses fonctions le 24 février 1848, le jour où l'opposition libérale obtient le départ de Louis-Philippe. Il quitte la vie publique à partir de cette date.

DEYEUX NICOLAS (1745-1837)

Né Paris, Nicolas Deyeux fait ses études au collège Mazarin. Il est ensuite placé comme élève en pharmacie chez son oncle Philippe-Nicolas Pia, établi rue du Four à Paris. Il y apprend le métier au contact d'une clientèle riche. Reçu maître-apothicaire en 1772, Deyeux succède à son oncle dans l'officine de la rue du Four, où il pratique la pharmacie pendant quinze ans. Il cède ensuite son officine à la famille Boudet. Lors de la création du Collège de pharmacie, en 1777, il est chargé d'y enseigner la chimie. Il se retire en 1787 après avoir vendu sa pharmacie, pour mener des recherches en laboratoire. Ami très proche de Parmentier* qui l'apprécie plus que Fourcroy*, il conduit avec lui des recherches sur le lait. Son frère Didier, notaire, est guillotiné sous la Révolution en raison de ses opinions royalistes.

À la création de la chaire de chimie médicale et de pharmacie à l'école de santé de Paris, instituée par le décret du 14 frimaire An III, Deyeux devient professeur-adjoint de la chaire tenue par Fourcroy* pour la chimie, chargé de l'enseignement de la pharmacie. En 1797, il entre dans la section de chimie de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, qui remplace l'Académie Royale des Sciences de l'Ancien Régime. En 1802, le préfet Dubois le nomme parmi les membres du conseil de salubrité du département de la Seine. En 1803, il est chargé de présider le comité qui organise les examens de l'École de Pharmacie et les inspections des officines du département de la Seine.

C'est Deyeux qui, sur la demande de Napoléon et de Jean-Antoine Chaptal, expérimente en France la fabrication de sucre de betterave dans les années 1810-1811. Benjamin Delessert (1773-1847), une personnalité exceptionnelle, banquier, industriel, philanthrope et ami des

sciences, frère aîné de Gabriel Delessert*, commence à produire le sucre de betterave de manière industrialisée en 1812.

Au début de l'année 1812, Napoléon, à la suite d'une indisposition, est mécontent de constater qu'il faut faire préparer ses médicaments dans une pharmacie de Paris, même si le pharmacien qui la dirige est attaché au service de santé de la Maison de l'Empereur. Il ordonne la création aux Tuileries d' « une pharmacie vaste, commode et parfaitement approvisionnée de toutes espèces de drogues et de médicaments ». Jean-Nicolas Corvisart, le médecin de Napoléon, est chargé d'aménager une pharmacie aux Tuileries et dans chacun de ses palais. C'est à la suite de cette décision que Deyeux, sur la proposition de Corvisart, devient le pharmacien attaché au service de l'Empereur. Il est assisté de quatre pharmaciens ordinaires, car l'Empereur doit toujours être accompagné par au moins l'un d'entre eux, que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre : dans ce dernier cas, l'équipage de campagne de Napoléon comprend toujours un pharmacien, en plus du médecin et du chirurgien attachés à l'expédition. Ils sont convoyés par une ambulance qui transporte aussi des caisses de médicaments. Deyeux ne fait pas partie de ces expéditions : il a accepté sa nouvelle responsabilité sous la condition de n'être pas au service de l'Empereur en temps de guerre. Il continue donc à enseigner la chimie et la pharmacie, à mener ses travaux de laboratoire et à contribuer aux travaux du conseil de salubrité.

Pendant la Restauration, Deyeux est nommé en 1820 membre titulaire de l'Académie de Médecine. Il continue son cours de chimie et de pharmacie à la Faculté de Médecine de Paris - qui a succédé à l'École de santé - jusqu'à la séance de rentrée de la Faculté du 18 novembre 1822, où les étudiants huent l'abbé Nicolle qui la préside en tant que recteur de l'Académie de Paris. Cette huée est consécutive à la nomination par Louis XVIII de Monseigneur Frayssinous, évêque d'Hermopolis, son propre aumônier, comme Grand Maître de l'Université. À la suite de cet événement, la Faculté est supprimée et onze professeurs, dont Deyeux, sont destitués. Le 5 octobre 1830, une ordonnance de Louis-Philippe réintègre dans leurs fonctions les professeurs révoqués en 1822 et rappelle Deyeux à la chaire de pharmacie de la Faculté de Médecine. Étant donné son âge avancé, il s'y fait suppléer. Il meurt sept ans après. Alphonse Chevallier (1793-1879), un pharmacien et chimiste, lui succède au conseil de salubrité.

FOURCROY ANTOINE-FRANÇOIS, COMTE DE (1755-1809)

Né à Paris, Antoine-François de Fourcroy est le fils de Jean-Michel de Fourcroy, pharmacien du duc d'Orléans et de Jeanne Laugier, tante d'André Laugier, professeur au Jardin du Roi. Félix Vicq d'Azyr, futur secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine fondée en 1778, lié avec son père, remarque son intelligence et le met sur la voie de la médecine. Fourcroy commence ses études à la Faculté et se distingue rapidement par des travaux brillants qui reçoivent une audience jusqu'à l'Académie Royale des Sciences. En dépit de ses liens avec la Société royale de médecine, à l'égard de laquelle la Faculté de Médecine a beaucoup de réticences, il est reçu docteur en médecine en 1780. Il exerce très peu, se consacrant à son enseignement de chimie et de sciences naturelles, à des travaux de laboratoire et à son activité au sein de la Société royale de médecine où il est admis en 1780. À partir de 1782, il publie son cours sous le titre *Éléments de chimie*. Ce cours connaît plusieurs éditions. En 1783, il prend comme assistant Nicolas Louis Vauquelin. En 1784, sur la proposition de Buffon, Fourcroy est nommé à la chaire de chimie au Jardin du Roi (qui devient le Museum d'histoire naturelle par décision de la Convention du 10 juin 1793), chaire qu'il occupe jusqu'en 1809. Il est élu à l'Académie Royale des Sciences en 1785. Il est aussi, depuis 1783, professeur de chimie à l'École vétérinaire d'Alfort, charge qu'il abandonne en 1787.

À partir de 1787, il professe un enseignement au Lycée, une institution privée fondée par Pilâtre de Rozier et établie rue de Valois à Paris. Avec Michel-Augustin Thouret*, il joue un rôle important dans la décision qui aboutit à la suppression du cimetière des Innocents à la veille de la Révolution. En 1788, avec Lavoisier et Guyton de Morveau, il publie une nouvelle nomenclature de chimie. Rallié aux idées de la Révolution, Fourcroy, tout en poursuivant son travail scientifique, se pose très vite comme un collaborateur du nouveau régime. C'est lui qui prépare, à la demande de la Constituante, les nouveaux règlements du Jardin du Roi qui deviennent, le 10 juin 1793, la charte du Museum d'Histoire Naturelle.

L'année 1793 marque le lancement de sa carrière d'homme politique : le 13 juillet, il devient membre de la Convention, en remplacement de Marat et, le 30 juillet de la même année, membre du comité d'Instruction Publique de la Convention Nationale. Afin de combattre le régime de la Terreur, il se joint au mouvement thermidorien. Après le 9 thermidor, il prend part aux travaux du Comité de Salut Public et du Comité d'Instruction publique. Il rédige un rapport qui aboutit à la création de l'École centrale des travaux publics - qui prend le nom d'École Polytechnique en 1795 -, le 28 septembre 1794. C'est aussi par ses fonctions au sein du Comité

d'Instruction Publique qu'il prend une part décisive dans la fondation - par la loi du 14 frimaire An III (6 décembre 1794) - de trois écoles de santé à Paris, Montpellier et Strasbourg. Fourcroy devient le premier titulaire de la chaire de chimie médicale et de pharmacie créée, avec onze autres chaires, à l'école de santé de Paris par le décret du 14 frimaire An III. Il en assure la charge jusqu'à sa mort pour l'enseignement de la chimie, assisté par Deyeux* qui porte le titre de professeur-adjoint de la chaire pour la pharmacie. Vauquelin* lui succède. Lorsque l'Académie Royale des Sciences, supprimée le 8 août 1793, est remplacée par la 1^{ère} classe de l'Institut, Fourcroy et Vauquelin en sont nommés membres. Pendant le régime du Directoire, Fourcroy entre au Conseil des Anciens qu'il quitte en 1797. Il s'attelle alors de manière systématique à l'écriture du *Système des connaissances chimiques et de leurs applications aux phénomènes de la nature et de l'art*, commencé en 1793.

Après le coup d'État du 18 brumaire (16 octobre 1799), Fourcroy entre au Conseil d'État dans la section de l'Intérieur – dont dépend alors l'Instruction publique. Il est élu directeur du Museum d'Histoire Naturelle en 1800. Il est nommé, le 20 septembre 1802, directeur général de l'Instruction publique. Il combine cette fonction avec son activité de chercheur et d'enseignant - notamment avec la chaire de chimie médicale et de pharmacie à l'école de médecine de Paris - et de directeur du Museum. En 1809, alors qu'il a préparé l'arsenal législatif de la nouvelle Université impériale, Napoléon I^{er} l'évince de la nomination de Grand Maître de l'Université au profit de Louis de Fontanes. Il devient conseiller d'État à vie en 1807 et est fait comte en 1808. Il continue à s'occuper de dossiers d'instruction publique, et notamment du Collège de France, avant de mourir le 16 décembre 1809. La réputation de Fourcroy a été longtemps entachée du soupçon selon lequel il aurait dénoncé Antoine-Laurent de Lavoisier, guillotiné en 1794 : aucune source n'a pourtant permis d'étayer cette hypothèse.

GIRARD PIERRE-SIMON (1765-1836)

Pierre-Simon Girard naît à Caen en 1765. Très doué pour les mathématiques, il entre à l'âge de vingt-et-un ans à l'École des Ponts-et-Chaussées. Il devient ingénieur des Ponts-et-Chaussées en 1789. Il commence à travailler sous les ordres de l'ingénieur Jacques-Élie de Lamblardie, chargé des travaux maritimes du port du Havre, et devient un spécialiste des sciences mathématiques appliquées à l'hydraulique.

En 1792, Girard remporte le concours organisé par l'Académie des sciences, sur un sujet intéressant la théorie des écluses. Il est alors en mission dans le département de la Somme pour y diriger des travaux de navigation. En 1794, son traité sur la résistance des bois obtient la distinction de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut.

Connu notamment pour cet ouvrage, Girard est sollicité en tant qu'homme de sciences pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Il a le titre d'ingénieur en chef et de sous-directeur des travaux publics. Au cours de cette mission, il dirige l'équipe d'ingénieurs qui dresse les plans de la ville d'Alexandrie, de son port et de la côte limitrophe. Il devient membre de l'Institut d'Égypte. Girard étudie aussi le fleuve du Nil et l'irrigation des terres, tout en prenant part aux travaux de représentation mathématique et de description des monuments d'Égypte. Il écrit un mémoire qui décrit l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte. Il est l'un des huit auteurs chargés par Napoléon de la rédaction de l'ouvrage *la Description de l'Égypte*. Il ne quitte l'Égypte qu'en 1803, lorsqu'elle est définitivement perdue pour la France.

À son retour, Girard est chargé de la direction des travaux de l'Ourcq, qui ne s'achèveront qu'après le régime de l'Empire, en 1833. Il s'intéresse aussi au projet d'un canal navigable destiné à relier, par l'Ourcq, la Seine avec l'Oise et l'Aisne. En 1807, il reçoit le titre d'ingénieur en chef, directeur du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris. En 1812, il publie ses recherches sur les eaux de Paris et sur leur distribution. Nommé inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées par Napoléon I^{er} pendant les Cent-Jours, il perd ce grade au début du régime de la Restauration. Le comte Molé, pair de France, directeur général des Ponts-et-Chaussées, lui retire la direction des travaux de l'Ourcq et lui offre une simple place d'ingénieur en chef, qu'il accepte. En 1818, il fait assécher les marais du Temple et de Popincourt, que les pluies excessives ont inondés, et il rentre au conseil de salubrité du département de la Seine. En 1819, la maison du roi le charge de projeter et de construire l'usine royale d'éclairage par le gaz. En 1823, il réalise le canal de Soissons, qui relie, par l'Ourcq, la Seine avec l'Oise. Jusqu'en 1831, il dirige les travaux d'égouts de Paris et les projets de conduite de nouvelles eaux.

Girard est élu membre de la section de physique générale de la classe des sciences de l'Institut de France en 1815. Il donne à l'Institut, puis à l'Académie lorsqu'elle est rétablie, de nombreux rapports sur des questions relevant de la physique, de la mécanique, des constructions civiles, de l'économie publique et de la statistique. Toujours au fait des innovations de son temps, il présente un rapport à l'Académie, en 1820, sur un ouvrage de Louis Vicat intitulé *Recherches*

expérimentales sur les chaux de construction. Il est président de l'Académie Royale des sciences en 1830.

GISQUET HENRI JOSEPH (1782-1866)

Né en 1782, Gisquet entre en 1798, à l'âge de 16 ans, dans la maison de banque des frères Périer, où il gravit tous les échelons avant d'être nommé chef de la comptabilité, puis associé gérant en 1819. En 1825, il se retire de cet établissement et fonde une société en son nom propre à Paris. Il est nommé juge au Tribunal de Commerce. Il développe ses affaires en faisant l'acquisition d'une raffinerie de sucre à Saint-Denis. Proche de Casimir Perier, il inscrit ses opinions politiques dans celles de l'opposition libérale dont il est l'une des notabilités financières. Il devient membre du conseil municipal provisoire de Paris après la Révolution de Juillet 1830. Chargé par le ministère de la Guerre de négocier à Londres des achats de fusils, il est accusé dans la presse de corruption et d'enrichissement personnel.

C'est Casimir Perier, nommé Président du Conseil le 13 mars 1831 par Louis-Philippe, qui fait nommer Gisquet tout d'abord préfet de police par intérim, du 15 octobre 1831 au 26 novembre 1831, puis préfet de police le 26 novembre 1831. Il occupe cette fonction jusqu'au 10 septembre 1836. Il succède à Alexandre François Auguste Vivien (1799-1854), en poste juste après la Révolution de Juillet, auquel le régime reproche de ne pas avoir montré une détermination suffisante dans la répression des émeutes républicaines des 15 et 16 avril, du 11 au 17 juin et du 14 juillet. En 1832, Gisquet réprime les troubles déclenchés par la mort du général Lamarque, les 5 et 6 juin. Gisquet s'occupe avec courage de l'épidémie de choléra qui est concomitante, mais il adopte une attitude répressive en voulant dompter sa dimension insurrectionnelle : il prend un arrêté enjoignant aux médecins, chirurgiens, pharmaciens, directeurs d'hôpitaux et de maisons de santé de déclarer dans les 24 heures à la préfecture de police les noms de tous les blessés venus réclamer des secours. Un grand nombre de médecins ne suivent pas l'injonction préfectorale. Le 15 juin 1832, sur ordre du Ministère de l'Intérieur, il fait arrêter Hyde de Neuville, Fitz-James et Chateaubriand. Très embarrassé de devoir garder ce grand homme en détention, il met à sa disposition une partie de son appartement, mis sous surveillance.

Nommé conseiller d'État le 25 juin 1834, Gisquet démissionne de sa fonction de préfet de police le 10 septembre 1836, quelques jours après la nomination du gouvernement Molé. Il

devient conseiller d'État en service extraordinaire après sa démission, puis est élu député de Saint-Denis en 1834.

HUZARD JEAN-BAPTISTE (1755-1838)

Né à Paris, Jean-Baptiste Huzard est le fils d'un maréchal-ferrant. En 1769, il entre à l'École royale vétérinaire d'Alfort, dirigée par Claude Bourgelat (1712-1779). L'École d'Alfort, qui est considérée comme un modèle en Europe, dispose alors d'équipements avancés : des salles d'études et de dissection, des laboratoires, une pharmacie, un jardin des plantes, et même une ménagerie où l'on abrite des animaux qui viennent de toutes les régions du monde, comme des béliers du Cap, des boucs d'Inde et un lama. À l'issue de ses études, Bourgelat souhaite maintenir Huzard dans l'établissement. Il l'emploie comme professeur, en chimie, en pharmacie et en matière médicale. Huzard enseigne aussi l'art d'appliquer les bandages. En 1773, il est adjoint du professeur Cadet de Vaux, qui est chargé des cours de chimie. En 1774, à la demande de son père, Huzard rentre à la forge familiale, ce qui lui permet d'approfondir ses connaissances pratiques. Après la création de la Société royale de médecine, en 1778, ses mémoires sur les épizooties sont distingués par cette institution. Il devient aussi spécialiste des maladies des vaches laitières. À Paris, ces dernières, gardées dans des étables, souffrent souvent d'un genre particulier de phthisie pulmonaire. Il donne aux nourrisseurs des conseils pour prévenir cette maladie, conseils qui sont repris à l'époque du Consulat sous la forme d'une instruction du préfet de police.

Par décret du 12 germinal An II (1^{er} avril 1794), Huzard est nommé membre du comité d'agriculture dans la division de l'économie animale, qui traite notamment des affaires concernant les écoles vétérinaires. Dans cette position, il insiste pour que les anciens domaines royaux de Versailles, Trianon, Saint-Cloud, Saint-Germain, Le Raincy, Fontainebleau et Rambouillet, soient conservés sous l'appellation d'établissements ruraux. Il fait aussi adopter par la Convention un système d'organisation des écoles vétérinaires. S'étant fait connaître par ses compétences, il est l'un des trois commissaires nommés le 28 juin 1803 pour surveiller les établissements d'agriculture et les établissements vétérinaires. Peu après cette nomination, il reçoit le titre d'inspecteur général des écoles vétérinaires qu'il conserve jusqu'à sa mort. Il est aussi chargé de l'inspection des épizooties.

Huzard est membre de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, de la Société royale d'agriculture et de l'Académie de Médecine. En 1802, le préfet Louis-Nicolas Dubois le nomme au conseil de salubrité du département de la Seine. Cofondateur de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, il est aussi membre de la société philanthropique.

Huzard est un érudit. Il a de vastes connaissances non seulement en médecine vétérinaire, mais aussi en histoire naturelle. Il collectionne les traités anciens qui existent dans ces domaines. Sa bibliothèque, très renommée, comprend à sa mort environ 40 000 volumes. Il publie de nombreux travaux, notamment sur les maladies des vaches laitières, sur les maladies des chevaux et plus généralement sur celles des animaux domestiques. Il est à l'origine de la publication collective d'un *Almanach vétérinaire*, entreprise en 1782, et des *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques*, commencée en 1809. Il est l'un des auteurs de l'*Encyclopédie méthodique* lancée en 1782 par le libraire-philosophe Charles-Joseph Panckoucke, qui s'achève en 1832. Il contribue à la rédaction des notes insérées dans le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres publié par la Société royale et centrale d'agriculture en 1806, à de nombreux dictionnaires d'agriculture et d'histoire naturelle, ainsi qu'aux annales d'agriculture française.

PARMENTIER ANTOINE-AUGUSTIN (1737-1813)

Né à Montdidier, Antoine-Augustin Parmentier appartient à une famille dénuée de fortune. Très intéressé par la pharmacie, il entre au service d'un pharmacien de Montdidier. Un parent de ce dernier, pharmacien lui aussi et établi à Paris, le fait venir dans la capitale en 1755. En 1757, il rejoint les rangs de l'armée du Hanovre, où il pratique la pharmacie avec le pharmacien en chef de cette armée, Bayen. Grâce à l'appui de Bayen, Parmentier est nommé pharmacien en second de l'armée. Revenu à Paris en 1763, il continue sa formation en botanique, en chimie et en physique. En 1766, il devient pharmacien adjoint à l'Hôtel Royal des Invalides. Nommé au rang d'apothicaire-major des Invalides par Louis XV en 1774, il est disgracié à la suite d'intrigues menées contre lui par les Sœurs de Charité. En 1771, Parmentier remporte le prix que l'Académie de Besançon a institué pour récompenser les travaux sur les plantes qui peuvent le mieux suppléer aux céréales en temps de disette. Il y défend l'intérêt de la culture de la pomme de terre, qui n'est pas en faveur à l'époque dans les milieux médicaux car elle est soupçonnée d'entraîner des fièvres.

Pour lutter contre ces croyances, il écrit en 1773 un *Examen chimique des pommes de terre* où il prouve leur innocuité et détaille les richesses alimentaires qu'elles renferment. Il publie plusieurs traités à la suite de ces premiers travaux. Ses recherches, très larges, ont pour objet les méthodes des cultures agricoles, celles qui sont propres à la fabrication du pain, les moyens de parer aux disettes, les inventions et les procédés propres à assurer une bonne conservation des produits des récoltes, l'économie rurale et la chimie hydraulique. L'un des traités qu'il écrit, intitulé *Méthodes pour conserver les grains et les farines*, connaît une diffusion importante pendant la première moitié du XIX^e siècle, qui voit le renouvellement des typologies des halles aux grains. Avec son ami Antoine-Alexis-François Cadet de Vaux (1743-1828), frère cadet de Louis-Claude Cadet, lui-même époux de la mère de Charles-Louis Cadet de Gassicourt*, il s'implique dans l'enseignement professé à l'École gratuite de boulangerie créée à Paris en 1780, rue de la Grande-Truanderie, et accepte de la diriger. En 1787, Parmentier obtient de Louis XVI l'autorisation d'expérimenter la culture de la pomme de terre à Neuilly, sur la plaine des Sablons. La scène au cours de laquelle Louis XVI pare sa boutonnière d'un bouquet de fleurs de pommes de terre apporté par Parmentier est restée célèbre.

Parmentier s'investit dans tous les aspects que nécessitent la mise en œuvre de sa découverte : il obtient ainsi du Ministre de la marine que celui-ci organise l'envoi des espèces de pommes de terre cultivées en Amérique, puis convainc le Ministre de l'Intérieur d'en assurer une distribution dans les départements, afin qu'elles soient données aux meilleurs cultivateurs. Ces derniers sont tenus d'informer le ministère des produits obtenus de cette nouvelle récolte. Le *Traité sur la culture et l'usage des pommes de terre, de la patate et du topinambour* de Parmentier date de 1789. En 1790, un mémoire qu'il rédige avec Nicolas Deyeux* sur le lait examiné d'un point de vue chimique remporte le prix de la Société royale de médecine.

D'abord désavoué à l'époque révolutionnaire, il perd la fonction qu'il avait à l'hospice des Invalides. Mais on ne tarde pas à faire appel à ses compétences, et son ami Jean-Baptiste Huzard* défend sa réputation scientifique auprès du régime de la Convention. Le 7 juillet 1793, ce régime lui confie, en qualité de pharmacien-inspecteur, la réorganisation du service pharmaceutique des armées, la création de la pharmacie centrale des hôpitaux militaires et la surveillance générale des approvisionnements des armées.

En 1795, il est nommé membre de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France. Le régime du Consulat consacre sa légitimité en faisant appel à lui pour intégrer le conseil de salubrité du département de la Seine créé par le préfet de police Louis-

Nicolas Dubois en 1802, où il siège jusqu'à sa mort. Il fait aussi partie du conseil général des hospices civils. En 1802, il se rend en Angleterre avec Huzard* pour étudier le procédé de l'inoculation de la vaccine, dont il devient l'un des propagateurs. Il élabore un formulaire commun destiné aux médecins et aux pharmaciens, ainsi qu'une instruction pour purifier l'air des salles de malades dans les hôpitaux militaires. Il collabore régulièrement au *Bulletin de pharmacie* créé en 1809. Ses publications scientifiques sont innombrables, et ses travaux pour étendre la culture et les usages de la pomme de terre n'en constituent qu'un aspect. Il est pourtant resté célèbre en raison de ces recherches, qu'il avait entreprises pour proposer des réponses aux disettes de grains - qui étaient fréquentes au XVIII^e siècle. Le régime impérial continue à diffuser la culture de la pomme de terre, puisqu'un an après la mort de Parmentier, en 1814, on récolte chaque année cinquante millions d'hectolitres de pommes de terre en France.

PIETRI PIERRE-MARIE (1810-1864)

Pierre-Marie Pietri naît à Sartène, en Corse, en 1810. Il fait des études de droit à la Faculté d'Aix-en-Provence. Il devient avocat au barreau de Paris en 1831. Il entre dans la vie publique en 1848 en affichant ses opinions républicaines. Nommé commissaire du gouvernement provisoire en Corse, il y est élu aux élections du 7 mai 1848 en tant que représentant à l'Assemblée Constituante, sur la même liste que deux membres de la famille Bonaparte - Napoléon, fils de Jérôme, et Pierre Napoléon, deuxième fils de Lucien.

Ce passage en politique, et les liens qu'il a avec la famille de Louis-Napoléon Bonaparte, permettent à Pietri de commencer une carrière préfectorale au plus haut niveau de la hiérarchie. Il est nommé préfet de l'Ariège en 1849, puis du Doubs et enfin de la Haute-Garonne en 1851. Il devient préfet de police à Paris le 27 janvier 1852, remplaçant Charlemagne Émile de Maupas (1820-1888) nommé Ministre de la police le 22 janvier 1852. Louis-Napoléon Bonaparte l'a choisi pour préparer sur le terrain parisien le passage à l'Empire. Pietri est persuadé du bien-fondé du régime impérial, qu'il considère comme « l'application des préceptes du génie », et comme une « transition savante d'un monde trop vieux à un monde jeune ». Nommé sénateur le 9 juin 1857, il conserve la direction de la préfecture de police. Lors de l'épidémie de choléra qui survient à Paris en 1853-1854, Pietri s'appuie sur les compétences des membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, et notamment sur Apollinaire Bouchardat, pour gérer cette crise sanitaire.

Pietri démissionne le 16 mars 1858, à la suite de l'attentat d'Orsini survenu le 14 janvier. En 1859, il est nommé commissaire du gouvernement français pour l'annexion de la Savoie. Il est ensuite sénateur et président du Conseil général de la Corse, où il accueille en visite officielle l'empereur et l'impératrice, à Ajaccio, le 14 septembre 1860.

THOURET MICHEL-AUGUSTIN (1748-1810)

Né à Pont-l'Évêque en 1748, Thouret est reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris en 1773. Il est admis à la Société royale de médecine lors de sa formation, en 1778. Il publie ses *Recherches et doutes sur le magnétisme animal* en 1784. En 1788, avec Fourcroy*, il se joint à la surveillance des exhumations au cimetière des Innocents et analyse le processus de momification des cadavres. D'abord associé aux travaux entrepris à l'époque révolutionnaire dans le domaine de la santé publique et des hôpitaux, il tombe en disgrâce en 1792. Froucroy* le fait collaborer à partir de 1794 à ses travaux, en vue d'établir l'école de santé de Paris. Il est le premier directeur de cet établissement, où il enseigne. Dans cette position, il donne un essor considérable à l'enseignement clinique, qui pointe l'importance du diagnostic dans les savoirs médicaux. Il est l'auteur d'assez nombreux travaux portant sur des recherches anatomiques. Convaincu, avec Fourcroy*, par les découvertes de Jenner sur la vaccine, il prend l'initiative avec ce dernier de créer un comité de vaccine à Paris. Une réunion de lancement du comité a lieu le 11 mai 1800 à l'école de médecine de Paris.

VAUQUELIN NICOLAS LOUIS (1763-1829)

Né en 1763 à Saint-André d'Hebertot, un village du Calvados, Nicolas Louis Vauquelin entre à l'âge de 14 ans au service d'un pharmacien de Rouen, comme garçon de laboratoire. Il quitte Rouen pour Paris, où il travaille dans plusieurs officines. Le pharmacien Chéradame, dont le laboratoire est fréquenté par les plus grands chimistes de Paris, le présente à son cousin Fourcroy* qui l'engage comme préparateur, puis comme assistant. Vauquelin est reçu élève pharmacien en 1792.

Fourcroy fait nommer Vauquelin pour enseigner avec lui la chimie au Museum d'histoire naturelle. En 1794, il est nommé professeur-adjoint, auprès de Fourcroy, à l'École centrale des travaux publics - future École Polytechnique. Il devient inspecteur général des Mines. En 1795, il est admis dans la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France. En 1802, il prend la direction du bureau de garantie de l'Hôtel des Monnaies. En 1804, il accède au poste de directeur de l'École de pharmacie, qu'il occupe pendant 26 ans. Il enseigne la chimie générale au Collège de France. À la mort de Fourcroy en 1809, il prend sa succession à la chaire de chimie médicale et de pharmacie à la Faculté de médecine de Paris. La même année, âgé de 46 ans, il soutient sa thèse en médecine, consacrée à la composition chimique du cerveau humain. Il est élu en 1820 à l'Académie de médecine. En 1822, le régime de la Restauration - qui souhaite mettre de l'ordre à la Faculté de médecine de Paris, considérée comme un foyer d'idées libérales - destitue Vauquelin de la chaire qu'il occupait. Ce dernier encourage alors Mathieu Joseph Bonaventure Orfila, qui a suivi ses cours au Museum, à accepter la chaire de chimie médicale pour garantir sa succession. Vauquelin conserve néanmoins la direction de l'École de pharmacie.

Vauquelin a mené de nombreuses recherches, souvent en collaboration avec Fourcroy*, et il est parfois difficile de distinguer leurs apports scientifiques respectifs. On peut citer ses études sur la composition de l'eau, sur les concrétions animales et végétales, sur les combinaisons de l'acide sulfureux et sur le platine, sur la respiration des insectes et sur l'analyse biologique du cerveau et des nerfs, ainsi que ses nombreux travaux en chimie végétale.

Balzac a mis Vauquelin en scène dans son roman *César Birotteau*. C'est lui qui donne au parfumeur, sans rétribution, la formule de l'*Huile Céphalique*, qui fait pousser les cheveux.

Bibliographie et sources

BIBLIOGRAPHIE

1. Histoire générale et histoire des institutions

AMBRIÈRE M. (dir.), *Dictionnaire du XIX^e siècle européen*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

BARBICHE B., *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 (pour la deuxième édition).

CARMONA M., *Hausmann*, Paris, Fayard, 2000.

FLAMAND J.-P., *Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social*, Paris, éditions La Découverte, 2001 (pour la deuxième édition).

FURET F. et OZOUF M., *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988.

HARISMENDY P., *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

LOBRICHON G., BARNAVI É. et al., *Journal de la France et des Français*. Deux volumes. Vol. 1 : *Chronologie politique, culturelle et religieuse de Clovis à 2000*, Vol. 2 : *Index. Dictionnaire des noms propres, des noms de lieux, des événements*. Paris, Gallimard, 2001.

RABINOW P., *Une France si moderne, Naissance du social 1800-1950*, Paris, Buchet/Chastel, 2006.

TIMBAL P.-C. et CASTALDO A., *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Paris, Dalloz, 2004 (pour la 11^e édition).

2. Hygiène, médecine et santé publique, environnement

BARLES S., *La ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIII^e- XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.

BARLES S., *L'invention des déchets urbains. France : 1790-1970*, Paris, Champ Vallon, 2005.

BIRABEN, J.-N., *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*. Tome I. *La peste dans l'histoire*. Tome II. *Les hommes face à la peste*. Paris-La Haye, Mouton, 1975 (Tome I) et 1976 (Tome II).

BOUILLÉ M., *Les institutions médicales en France : savoirs et pratiques 1500-1920*, 6 microfiches de 98 images, Paris, Éd. Bouillé, 1982.

BOURILLON F., « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1 et 2, n°20-21, 2000, p. 117-134.

Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, Paris, Tome 171, n°4, avril 1987 : DELMAS A., « Biographie d'Orfila 1787-1853 », p. 447-457 ; TRUHAUT R., « Orfila, fondateur de la toxicologie », p. 459-467 ; HADENGUE A., « Mateo Orfila et la médecine légale », p. 469-476 ; AUQUIER L., « Orfila et l'organisation des études médicales », p. 477-483.

BULST N. et DELORT R. (éd.), *Maladies et société (XII^e-XVIII^e siècles)*, Actes du colloque de Bielefeld (novembre 1986), Paris, éditions du CNRS, 1989.

CARRÉ J. (éd.), *Ville et santé en Grande-Bretagne 18^e-19^e siècle*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand (17 et 18 janvier 1986), Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des Lettres et sciences humaines, 1989.

CHEVALIER L. et al., *Le choléra, la première épidémie du XIX^e siècle*, La Roche-sur-Yon, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Tome XX, 1958.

CORBIN A., COURTINE J.-J., VIGARELLO G. (dir.), *Histoire du corps* (3 tomes), Paris, Seuil. Tome 1. *De la Renaissance aux Lumières*, 2005. Tome 2. *De la Révolution à la Grande Guerre*, 2005.

DACHEZ R., *Histoire de la médecine de l'Antiquité au XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004.

DUPONT M., *Dictionnaire historique des médecins dans et hors de la médecine*, Paris, Larousse-Bordas, 1999, préface par J.-C. SOURNIA.

ELGEY G., « Les officiers israélites dans l'armée française du XIX^e siècle : le médecin-général Michel Lévy », *Revue Historique des Armées*, n°4, 1997, p. 73-78.

FAURE O., *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1993.

- FAURE O., *Histoire sociale de la médecine (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994.
- GOUREVITCH D., « Chimiste, médecin et criminologue : le Doyen Orfila (1787-1853) », site internet de la Bibliothèque interuniversitaire de Médecine de Paris : <http://www.bium.univ-paris5.fr>.
- GUTTON J.-P., *Aux origines d'un ministère de l'assistance et de la santé dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1989.
- HUGUET F., *Les professeurs de la faculté de médecine de Paris. Dictionnaire biographique 1794-1939*, Paris, INRP-Éditions du CNRS, 1991.
- JORLAND G., *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publique en France au et XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010.
- KERSAINT G., *Fourcroy, sa vie et son œuvre*, Université de Paris, Palais de la Découverte, 1963. Publication d'une conférence donnée au Palais de la Découverte le 6 avril 1963.
- KNAEBEL G., CADILLON M., JOLE M., RIOUFOL R., *Que faire des villes sans égouts ? Pour une alternative à la doctrine et aux politiques d'assainissement urbain*, Paris, SEDES, 1986.
- LATY D., *Histoire des bains*, Paris, PUF, 1996.
- LÉCUYER B.-P. et BRIAN É., « L'argent, la vie, la mort : les recherches sociales de Louis-René Villermé sur la mortalité différentielle selon le revenu (1822-1830) », *Mathématiques et sciences humaines*, n°149, printemps 2000, p. 45-52.
- MURARD L. et ZYLBERMAN P. (éd.), *L'haleine des faubourgs : ville, habitat et santé au XIX^e siècle*, numéro spécial de *Recherches* n°29, décembre 1977.
- RAJABLAT M., *La toilette. Voyage au cœur du soin*, Paris, Masson, 2003 (deuxième édition).
- ROCHARD M.-F., *Médecine et santé en France à la fin du XVIII^e siècle*, Villeurbanne, Bibliothèque interuniversitaire, 1989.
- ROFORT M.-F. et BESANCENOT J.-P., *Aux sources de la géographie de la santé : les topographies médicales en France aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Budapest, Geographica medica, 1991.
- RUFFIÉ J. et SOURNIA J.-C., *Les épidémies dans l'histoire de l'homme. Essai d'anthropologie médicale*, Paris, Flammarion, 1995.
- SÉGAL A., « Une curieuse attestation évoquant la suppression de la Faculté de médecine de Paris le 21 novembre 1822 », *Histoire des sciences médicales*, Paris, Tome XLIII-n°2, 2009, p. 189-194.
- SOURNIA J.-C., *Histoire de la Médecine et des Médecins*, Paris, Larousse, 1991.
- SOURNIA J.-C., *Histoire de la médecine*, Paris, La Découverte, 1992.
- SOURNIA J.-C., *La médecine révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Payot, 1989.
- TEYSSEYRE D. (avec la collaboration de BERCHE C. et de NAFILYAN A.), *La médecine du peuple de Tissot à Raspail : 1750-1850*, Archives du Conseil Général du Val de Marne, 1995.

WEISZ G., *The Medical Mandarins, the French Academy of Medicine in the Nineteenth and Early Twentieth Century*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1995.

3. Histoire de l'architecture et histoire urbaine

ANDRIEUX J.-Y., *L'architecture de la République. Les lieux de pouvoir dans l'espace public en France, 1792-1981*, Paris, CNDP, 2009.

CALLAIS C., *À corps perdu, Pierre-Théophile Segretain architecte (1798-1864), les architectes et la fonction publique d'État au XIX^e siècle*, La Crèche, Geste éditions, 2010.

CLEARY R. L., *The Place Royale and Urban Design in the Ancient Régime*, Cambridge University Press, 1999.

DUBY G. (dir.), *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1980-1985 (5 vol.).

GALLET M. et DARMS J., *Germain Boffrand 1667-1754. L'aventure d'un architecte indépendant*, Paris, Herscher-DAAVP, 1986.

GOMBRICH E., « Norm and Form : The Stylistic Categories of Art History and Their Origins » in *Renaissance Ideals, Norm and Form, Studies in the Art of the Renaissance*, Londres, Phaidon, 1966.

PICON A., *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988.

PINOL J.-L.(dir.), *Histoire de l'Europe urbaine. Tome II. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Seuil, 2003.

PINON P., *Louis-Pierre et Victor Baltard*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2005.

4. Histoire de Paris

BACKOUCHE I., *La trace du fleuve, La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000.

BAILLÈRE H., *La rue Hautefeuille, son Histoire et ses habitants (Propriétaires et locataires) 1252-1901, Contribution à l'histoire des rues de Paris*, Paris, J.-B. Baillière et Fils, 1901.

BASTIÉ J., *Nouvelle Histoire de Paris - Histoire de l'Urbanisme à Paris*. Réimpression de l'édition originale établie par Pierre Lavedan en 1975, avec un complément bibliographique et un supplément, Paris, Diffusion Hachette, 1993.

BELHOSTE B., MASSON F. et PICON A. (textes réunis par), *Le Paris des Polytechniciens. Des ingénieurs dans la ville 1794-1994*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1994.

BERTIER de SAUVIGNY G. (de), *Nouvelle Histoire de Paris. La Restauration 1815-1830*, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1977.

BOWIE K., (textes réunis par), *La modernité avant Haussmann, Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, éd. Recherches, 2001.

- BRESC G., *Mémoires du Louvre*, Paris, coll. « Découvertes », Gallimard, 1989.
- CANFORA-ARGANDONA E. et R.-H., *La répartition de la population, les conditions de logement des classes ouvrières à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1976.
- CARON F., DÉRENS J. et PASSION L., *Paris et ses réseaux, naissance d'un mode de vie urbain, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, DAC-BHVP-Université Paris-IV et Centre de recherche en histoire de l'innovation, 1990.
- CASSELLE P., *Les Préfets de la Seine et les Préfets de Paris (1800-1977)*, Bulletin bibliographique de documentation parisienne, Bibliothèque administrative de la Préfecture de Paris, nouvelle série, 4^e année, 1977.
- CÉBRON DE LISLE P., *L'eau à Paris au XIX^e siècle*, thèse, université Paris-IV, 1991.
- CHADYCH D. et LEBORGNE D., *Atlas de Paris, Évolution d'un paysage urbain*, Paris, Parigramme, 2001.
- CHASTEL A. (dir.), « L'aménagement du marché central de Paris. De la "Réformation des Halles" du XVI^e siècle à celle du XIX^e siècle », *Bulletin monumental*, Paris, année 1969, Tome 127-1, p. 69-77.
- CHENOT B. et FLEURY M., *L'administration de Paris (1789-1977)*, Actes d'un colloque tenu au Conseil d'État le 6 mai 1978, Genève, Librairie Droz et Paris, Librairie H. Champion, 1979.
- CHEVALLIER F., *Le Paris moderne. Histoire des politiques d'hygiène (1855-1898)*, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- COQUERY N., *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000.
- DEURBERGUE M., *Victor Baltard, Projets inédits pour les Halles centrales*, Bibliothèque Historique de la ville de Paris, 1978.
- DUVAL P.-M., *Nouvelle Histoire de Paris. De Lutèce oppidum à Paris capitale de la France*, Association pour la publication d'une Histoire de Paris et BHVP, 1993.
- ÉTIENNE, P., *Le Faubourg Poissonnière*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1986.
- FAVIER J., *Paris. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997.
- FIERRO A., *Histoire et Dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996.
- GAUVARD C. et ROBERT J.-L. (dir.), *Être Parisien*, Actes du colloque organisé par l'École doctorale d'histoire de l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne et la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris Île-de-France (26-28 septembre 2002), Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Tome 55, Paris, 2004.

- GIRARD L., *Nouvelle Histoire de Paris. La Deuxième République et le Second Empire 1848-1870*, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1981.
- GRUEL L., « Rectification de l'Alignement de la rue Royale au moment de la construction du temple de la gloire. Supplique des sieurs Hervet », *Mélanges Émile Le Senne*, Société historique et archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements de Paris, Paris, 17^e et 18^e années, 1915-1916.
- GUERRAND R.-H. et CANFORA-ARGANDONA E., *La répartition de la population, les conditions de logement des classes ouvrières à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1976.
- GUILLERME A., LEFORT A.-C. et JIGAUDON G., *Dangereux, insalubres et incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne XIX^e-XX^e siècle*, Seyssel, éd. Champ Vallon, 2004.
- GUILLERME A., *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs 1780-1830*, Seyssel, éd. Champ Vallon, 2007.
- LEMOINE B., *Les Halles de Paris*, Paris, L'Équerre, 1980.
- LOYER F., *Paris XIX^e siècle, L'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1994.
- PÉROUSE DE MONTCLOS J.-M. (dir.), *Paris*, Paris, Hachette, 1994.
- PICHEVIN R., « La première Académie de médecine de Paris (1804-1819) », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, Paris, Tome XII, 1913, p. 196-231.
- PINON P. et LE BOUDEC B., *Les plans de Paris. Histoire d'une capitale*, Paris, Le Passage, APUR, BnF, 2004.
- PRÉVOST A., *La Faculté de Médecine de Paris et son personnel enseignant de 1794 à 1900*, Paris, A. Maloine, 1900.
- PRONTEAU J., « Construction et aménagement des nouveaux quartiers de Paris (1820-1826) », *Histoire des Entreprises*, Paris, École Pratique des Hautes Études, novembre 1958, n^o2, p. 8-32.
- ROFORT M.-F., *La santé en 1789 dans la généralité de Paris*, Observatoire régional de santé d'île de France, 1989.
- ROULEAU B., *Le tracé des rues de Paris, Formation, typologie, fonctions*, Paris, Éditions du CNRS, 1983.
- TARICAT J., *Le logement à bon marché, chronique Paris 1850-1930*, Boulogne, Éd. Apogée, 1982.
- THOMINE-BERRADA A., « François Tranquille Gauché et les abattoirs: la mise en place d'une typologie architecturale dans le Paris du début du XIX^e siècle », *Documents d'Histoire Parisienne*, Institut d'Histoire de Paris, n^o 6, 2006, p. 47-65.
- TULARD J., « Louis-Nicolas Dubois premier préfet de police (1758-1847) », *Revue de l'Institut Napoléon*, n^o58, janvier 1956, p. 9-14.
- TULARD J., *Nouvelle Histoire de Paris. Le Consulat et l'Empire 1800-1815*, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1970.

TULARD J., *Paris et son administration (1800-1830)*, Paris, Commission des Travaux Historiques, sous-commission de recherches d'histoire municipale contemporaine, XIII, 1976.

VIGIER P., *Nouvelle Histoire de Paris. Paris pendant la Monarchie de Juillet 1830-1848*, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1991.

5. Vie quotidienne

BURNAND R., *La vie quotidienne en France en 1830*, Paris, Hachette, 1943.

SOURCES

Note préliminaire : les sources concernant les notices sur la vie et l'œuvre des principaux personnages présentés dans cet ouvrage font l'objet d'une présentation à part en tête de ces notices.

Sources imprimées

1. Publications officielles à caractère national

Travaux législatifs :

Projet de loi tendant à obtenir un crédit de 600 000 f. sur l'exercice 1850 pour favoriser la création d'établissements modèles de Lavoirs et Bains publics au profit des populations laborieuses. Présenté à l'Assemblée Nationale Législative par M. DUMAS, Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Séance du 1^{er} juin 1850.

Rapport fait à l'Assemblée Nationale Législative au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 600 000 f. pour favoriser la création d'établissements modèles de Bains et Lavoirs au profit des classes laborieuses par A. de MELUN (député d'Île et Vilaine). Séance du 14 juillet 1850.

Loi du 3 février 1851 ouvrant un crédit de 600 000 f. destiné à encourager la création de Bains et Lavoirs publics gratuits ou à prix réduits.

Rapport de l'Académie Royale de Médecine

Rapport présenté à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, par l'Académie Royale de Médecine, sur les vaccinations pendant l'année 1841, Paris, Imprimerie Royale, 1843.

2. Mémoires, notes, rapports et documents à caractère officiel imprimés par la préfecture de la Seine et la préfecture de police

Mémoires et rapports des préfets de la Seine

CHABROL DE VOLVIC G.-J.-G., Rapport du 2 mai 1824, dans *Budget de la ville de Paris pour 1825*, Paris, s. éd., 1825.

RAMBUTEAU C.-P. Barthelot de, *Rapport présenté au Conseil municipal de la ville de Paris*, le 26 décembre 1834, Paris, s.éd., 1835.

Rapports et notes établis par d'autres agents en poste à la préfecture de la Seine

BELGRAND E., *Historique du service des Eaux depuis l'année 1854 jusqu'à l'année 1874*, Note à M. le Préfet de la Seine, s.éd., s.d. (1875).

s.a., Rapport d'une commission spéciale d'ingénieurs du corps royal des ponts et chaussées sur la situation des travaux du canal de l'Ourcq et de ses dépendances à l'époque du 1^{er} janvier 1816, Paris, imprimé par ordre de M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, 1819.

Autres documents

Préfecture de la Seine, *Recueil de pièces sur les eaux de Paris*, Paris, imprimé sur ordre du préfet Rambuteau, Imprimerie Royale, 1835.

Collection officielle des ordonnances de police depuis 1800 jusqu'à 1844, imprimé par ordre de M. G. DELESSERT, Pair de France, conseiller d'État, préfet de police, Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1844. 2 tomes.

3. Mémoires personnels des préfets de la Seine

HAUSSMANN G.-E., *Mémoires*, édition établie par Françoise CHOAY, Paris, Le Seuil, 2000.

LEQUIN G. (pour l'introduction et les notes), *Mémoires du comte de Rambuteau publiés par son petit-fils*, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

4. Traités, ouvrages et articles traitant de l'hygiène³⁶¹

Topographies médicales

AUDIN-ROUVIÈRE J.-M., *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris ou dissertation sur les substances qui peuvent influer sur la santé des habitants de cette cité. Avec une description de ses hôpitaux*, Paris, Imprimerie française de Mnémosine, an II de la République.

BAYARD H., *Mémoire sur la topographie médicale du IV^{ème} arrondissement de Paris ; recherches historiques et statistiques sur les conditions hygiéniques des quartiers qui composent cet arrondissement*, Paris, Librairie de l'Académie Royale de Médecine, 1842.

LACHAISE C., *Topographie médicale de Paris ou Examen général des causes qui peuvent avoir une influence marquée sur la santé des habitants de cette ville, le caractère de leurs maladies, et le choix des précautions hygiéniques qui leur sont applicables*, Paris, Baillièrre, 1822.

MENURET de CHAMBAUD J.-J., *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, Paris, rue et hôtel Serpente, 1786. Ouvrage réédité en 1804 (éd. Méquignon l'Aîné).

Santé publique, épidémies, étiologie des maladies et démographie

HALLÉ J.-N., « Observations sur deux ouvertures de cadavres qui ont présenté des phénomènes très différents de ceux que semblait annoncer la maladie », *Histoire de la Société royale de médecine*, Paris, Société royale de médecine, 1780 et 1781.

HALLÉ J.-N., *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance*, Paris, s. éd., 1785.

PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., *Recherches pour découvrir la cause et la nature d'accidents très graves développés en mer, à bord d'un bâtiment chargé de poudre*, s.l., Imprimerie de Dandey-Dupré, 1821.

SÜSSMILCH J. P., *Die Gottliche Ordnung, Veränderungen des menschlichen Geschlechts, aus der Geburt, dem Tode, und der Fortpflanzung desselben erwiesen*, Berlin, s. éd., 1761. Ouvrage réimprimé en 1765 et 1787.

TARDIEU A., *Voiries et cimetières*, thèse présentée au concours pour la chaire d'hygiène à la Faculté de Médecine de Paris et soutenue le 1^{er} mars 1852, Paris, Baillièrre, 1852.

TISSOT S.-A.-A.-D., *L'Avis au peuple sur sa santé*, Lausanne, Grasset, 1761.

VILLERMÉ L.-R. (rapporteur), PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., BENOISTON de CHÂTEAUNEUF L.-F., *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris et les communes rurales de la Seine*, Paris, Imprimerie Royale, 1833.

³⁶¹ En dehors des articles publiés dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, dont le corpus est présenté plus loin.

VILLERMÉ L.-R., « Note sur la population de Paris », *Archives générales de médecine*, 1823, 3, p. 468-471 (Extraits du *Rapport fait à l'Académie de médecine sur une série de tableaux relatifs aux mouvements de la population dans les douze arrondissements municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1817 à 1821*).

VILLERMÉ L.-R., « Mémoire sur la mortalité en France dans la classe aisée et dans la classe indigente », *Mémoires de l'Académie Royale de Médecine*, Paris, 1828, p. 51-98.

VILLERMÉ L.-R., « De la mortalité dans divers quartiers de la ville de Paris », *Bulletin des sciences médicales*, janvier 1831.

Eaux, égouts, assainissement et voirie

DUPAIN S., *Notice historique sur le Pavé de Paris depuis Philippe-Auguste jusqu'à nos jours*, Paris, Ch. de Mourgues, 1881.

GIRARD P.-S., *Simple exposé de l'état actuel des Eaux publiques de Paris et considérations succinctes sur le meilleur emploi à faire du revenu qu'on en retire*, Paris, Carilian-Goeury, 1831.

HALLÉ J.-N., « Procès-verbal de la visite faite le long des deux rives de la Seine, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la Rapée et la Gare », le 14 février 1790, *Mémoire de la Société royale de médecine*, Paris, Société de médecine, 1790, t. X.

HALLÉ J.-N., « Rapport sur l'état actuel du cours de la rivière de la Bièvre, et indication au plan ou carte de cette rivière », *Histoire et Mémoires de la Société de médecine*, tome X, Paris, Didot Le Jeune, an VI, p. lxx-lxxxv.

MILLE A.-A., *Assainissement des villes par l'eau, les égouts, les irrigations*, Paris, Dunod, 1885,

PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B. et PAVET DE COURTEILLE C., *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre et sur les moyens d'améliorer son cours, relativement à la salubrité publique et à l'industrie manufacturière de la ville de Paris*, Paris, Crevot, 1822.

PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., *Essai sur les cloaques, ou égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville*, Paris, Crevot, 1824.

Traité et dictionnaires à vocation encyclopédique

LÉVY M., *Traité d'hygiène publique et privée*, 2 vol., Paris, Baillière, 1845 (pour la première édition). Deuxième édition en 1850. Troisième édition en 1857, même éditeur.

Abattoirs et halles

HAMONT P.-N., *Abattoirs de la ville de Paris ; leur organisation ; fraudes, abus dans le commerce de la viande ; dangers qui en résultent pour la santé publique ; nécessité d'une organisation meilleure*, Paris, Typographie et Lithographie Félix Malteste et Cie, 1847. Publication d'une note lue à l'Académie des sciences, dans la séance du 4 octobre 1847.

LANQUETIN J.-S., *Sur l'opportunité de déplacer les halles centrales*, Paris, Vinchon, 1842.

Maternités et hôpitaux

TENON J., *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, Paris, Imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1788.

Bains et lavoirs

BOURGEOIS D'ORVANNE A., *Lavoirs et Bains publics gratuits et à prix réduits. Traité pratique à l'usage des maires, des membres des conseils municipaux, des administrateurs des hospices et autres institutions de bienfaisance, avec les plans d'un établissement modèle*, Paris, Maison, 1854.

GIRARD P.-S., *Recherches sur les établissements de bains publics à Paris depuis le VI^{ème} siècle jusqu'à présent*, Paris, Crochard, 1832.

Éclairage urbain

TRÉBUCHET A., *Recherches sur l'éclairage public de Paris*, Paris, J.-B. Baillière, 1843.

Hygiène sociale et logement ouvrier

PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Ouvrage appuyé de documents statistiques puisés dans les archives de la Préfecture de police, deux tomes, Paris, Librairie de l'Académie Royale de médecine, 1836.

VILLERMÉ L.-R., *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie. Ouvrage entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des Sciences morales et politiques*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1840.

VILLERMÉ L.-R., *Sur les Cités ouvrières*, Paris, Librairie de l'Académie Nationale de Médecine, 1850, extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1849, tome XLII.

5. Traités, ouvrages et écrits sur l'architecture et la ville

BLONDEL J.-F., *Cours d'architecture*, 2^e édition, augmentée et corrigée, Amsterdam, P. Mortier, 1698. 2 vol.

BOFFRAND G., *Livre d'Architecture contenant les principes généraux sur cet art*, Paris, Guillaume Cavelier, 1745.

BRUYÈRE L., *Études relatives à l'art des constructions*, deux volumes, douze recueils, Paris, Bance Aîné, 1823 à 1828.

LAUGIER M.-A., *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753.

MERCIER L.-S., *Tableau de Paris*, douze tomes en six volumes, Amsterdam, s. éd., 1783 à 1788.

PATTE P., *Discours sur l'architecture, où l'on fait voir combien il serait important que l'Étude de cet Art fût partie de l'éducation des personnes de naissance ; à la suite duquel on propose une manière de l'enseigner en peu de temps*, Paris, Quillau et Prault, 1754.

PATTE P., *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris, Rozet, 1765.

PÉRAU G.-L., *Description historique de l'hôtel royal des Invalides, avec les plans, coupes, élévations dessinées et gravées par le sieur Cochin*, Paris, Desprez, 1756.

RONDELET J.-B., arch. et membre du Conseil des Bâtiments civils auprès du Ministre de l'Intérieur, *Mémoire sur la reconstruction de la coupole de la halle au bled de Paris*, Paris, Enclos du Panthéon français, an XII (1803), n. p.

VITET L., *Le Louvre*, Paris, Typographie de Firmin Didot Frères, 1853.

VOLTAIRE, « Des embellissements de Paris », *L'Abeille du Parnasse*, n°XV, samedi 11 avril 1750, Berlin, Étienne de Bourdeaux, 1750, p. 113-125.

6. Éloges et notices sur des personnalités

BERGERON J., « Éloge de Michel Lévy », *Mémoires de l'Académie de Médecine*, Tome 37, Paris, Masson, 1895, p. 1-30.

CHEVALLIER fils, *Énumération des titres et travaux scientifiques de M. A. Chevallier, Pharmacien-chimiste*, Paris, Typographie de Renou et Maulde, 1862.

JOLLY M., « Éloge historique de M. le Professeur Royer-Collard », *Mélanges de l'Académie de Médecine*, Paris, 1826. Lu à la séance du 15 avril 1826.

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, F.-P.-H., *Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées depuis la création du corps, en 1716, jusqu'à nos jours*. Encyclopédie des Travaux Publics, Paris, Librairie Polytechnique, 1884.

7. Corpus publié dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*

D'ARCET J.-P.-J., « Note sur la nécessité d'augmenter le diamètre des prises d'air et des bouches de chaleur des poëles et des calorifères, afin que ces appareils servent le mieux possible au chauffage, à la ventilation et à l'assainissement de nos maisons », 1843, tome vingt-neuvième, p. 332-338.

D'ARCET, GAULTIER DE CLAUBRY et PARENT-DUCHÂTELET, « Mémoire extrait d'un rapport au préfet de police sur un moyen mécanique nouvellement proposé pour respirer impunément les gaz délétères et pénétrer avec facilité dans les lieux qui en sont remplis », 1829, tome premier, première partie, p. 430-463.

D'ARCET, GIRARD, CORDIER, DEVIERS, PORTON, GAULTIER DE CHAUBRY, LABARRAQUE et PARENT-DUCHÂTELET, « Rapport sur le curage des égouts Amelot, de la Roquette, Saint Martin et autres », 1829, tome second, première partie, p. 5-159.

BARRUEL et CHEVALLIER A., « Suspicion d'empoisonnement par l'arsenic », 1832, tome septième, première partie, p. 128-148.

BARRUEL et ORFILA M.-J.-B., « Présomption d'empoisonnement par l'alun », 1832, tome huitième, première partie, p. 180-198.

CADET DE GASSICOURT, BOUTIN DE BEAUREGARD, ROHAULT, « Rapport fait à la commission centrale de salubrité du département de la Seine sur la désinfection des tables de vente du marché aux poissons », 1832, tome septième, première partie, p. 97-101.

CHEVALLIER A., « De la nécessité de faire de nouvelles recherches sur les maladies qui affligent les ouvriers et observations sur celles qui se font remarquer chez les imprimeurs », 1835, tome treizième, première partie, p. 304-344.

CHEVALLIER A., « Essai sur la vente du pain à Paris », 1835, tome treizième, première partie, p. 214-219.

DEVERGIE A., « Rapport à M. le préfet de police sur les inconvénients attachés aux dispositions actuelles de la Morgue. Propositions tendant à les faire disparaître. Description d'une morgue-modèle », 1832, tome septième, première partie, p. 75-97.

GUÉRARD, « Sur l'épidémie de choléra qui sévit en ce moment à Paris », 1854, deuxième série, tome premier, p. 79-101.

HAUSSMANN N.-V., « Des subsistances de la France », 1848, tome trente-neuvième, p. 5-41.

HUZARD J.-B. et ÉMERY, « Sur les abattoirs généraux de la ville de Paris et sur les viandes qui en proviennent », 1848, tome trente-neuvième, p. 380-391.

LABARRAQUE, CHEVALLIER A. et PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., « Rapport sur les améliorations à introduire dans les fosses d'aisance, leur mode de vidange et les voiries de la ville de Paris », 1835, tome quatorzième, première partie, p. 258-331.

ORFILA M.-J.-B., « Mémoire sur quelques points relatifs à l’empoisonnement produit par les préparations de plomb, de cuivre, d’arsenic et de mercure », 1847, tome trente-huitième, p. 163-216.

PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., « Des chantiers d’écarrissage de la ville de Paris », 1832, tome huitième, première partie, p. 5-152.

PARENT-DUCHÂTELET A.-J.-B., « De l’influence que peuvent avoir sur la santé les émanations provenant de la fonte et des préparations diverses que l’on a fait subir au bitume asphaltique », Rapport fait au Tribunal de première instance du département de la Seine, 1835, tome quatorzième, première partie, p. 65-87.

VILLERMÉ L.-R., « De la mortalité dans les différents quartiers de la ville de Paris, et des causes qui la rendent très différente dans plusieurs d’entre eux, ainsi que dans les divers quartiers de grandes villes », 1830, tome troisième, première partie, p. 294-341.

VILLERMÉ L.-R., « Des épidémies sous les rapports de la statistique médicale et de l’économie politique », 1833, tome neuvième, première partie, p. 5-58.

s.a., Variétés, « Mémoire de M. Mille sur le service des vidanges », 1854, deuxième série, tome deuxième, p. 448-456.

8. Autres sources imprimées

BABEAU A., *La ville sous l’Ancien Régime*, Paris, 1880. Ouvrage réédité par L’Harmattan, 1997.

CHÉRUÉL A., *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutume de la France*, Paris, Hachette, 1899 (pour la 7^e édition).

TEXIER E., *Tableau de Paris*. Ouvrage illustré de 1500 gravures, Paris, Paulin et Le Chevalier, 1852, 2 tomes.

Archives – Fonds de l’Institut de France

1. Archives de l’Académie Nationale de Médecine

Dossiers biographiques

Alphonse CHEVALLIER

Michel LÉVY

Archives de la vaccine

Comité du 12 octobre 1810. Bulletin sur la vaccine. Carton 3, dossier 1, pièce 12.

Lettre du préfet CHABROL au comité, 30 novembre 1813, n°880. Carton 3, dossier 2, pièce 110.

Lettre du 11 novembre 1822 du comité de vaccine au timbre du Ministère de l'Intérieur. Carton 6, dossier 54, pièce 24.

Lettre du docteur BRISSET au président de l'Académie de médecine du 11 juin 1839, n°1619. Carton 3, dossier 7.

2. Archives de l'Académie des sciences

Rapports et mémoires d'académiciens

D'ARCY, LE ROY, de BORDA, BEZOUT et BOSSUT, Rapport sur un projet de M. Perrier pour la distribution d'eau de Seine à Paris, *Procès-verbaux de l'Académie Royale des Sciences*, année 1776, tome 95. Séance du 9 mars 1776, p. 71-81.

DEFER, *Mémoire sur l'Yvette lu à l'Académie Royale des Sciences*, 10 janvier 1789, Séance du samedi 10 janvier 1789, n. p.

LEROY, TILLET et DESMAREST, Rapport sur un projet d'école de natation, *Procès-verbaux de l'Académie Royale des Sciences*, année 1784, tome 103. Séance du 13 mars 1784, p. 55-58.

VAUCANSON, D'ARCY, Le ROY, et BOSSUT, Rapport sur deux projets différents proposés pour fournir de l'eau à la ville de Paris un projet de M. Perrier pour la distribution d'eau de Seine à Paris, *Procès-verbaux de l'Académie Royale des Sciences*, année 1776, tome 95. Séance du 27 juillet 1776, p. 235-247.

Dossier biographique

FOURCROY A.-F. (de), *Rapport et projet de décret sur l'établissement d'une École centrale de santé à Paris*, fait à la Convention Nationale au nom des comités de Salut Public et d'Instruction Publique, 27 novembre 1794.

3. Archives de Paris

Halles

V.M. 21 1 :

Lettre de Monsieur le conseiller d'État, préfet de police à M. le préfet de la Seine, ayant pour objet la fixation des halles centrales d'approvisionnement, en date du 30 novembre 1843, avec plan gravé.

Agrandissement et construction des halles centrales d'approvisionnement. Rapport fait au conseil municipal dans sa séance du 28 février 1845, au nom d'une commission composée de MM. Lafaulotte, Boutron, rapporteur ; Lahure, président ; Say, Michau, Lanquetin, Mellassy de l'Ousle, Grillon et Galis, Paris, Vinchon, 1845.

Préfecture de la Seine, *Reconstruction des Halles centrales*, 1847.

Rapport adressé à la commission municipale de Paris par M. le préfet de police relativement aux besoins actuels des halles sous le rapport de l'emplacement et de la circulation, mars 1850.

Consultation pour les propriétaires et les commerçants du quartier des Halles centrales par Me J. Langlais, représentant du Peuple, avocat à la Cour d'Appel de Paris, Paris, Imprimerie de Cosson, 1850.

Préfecture de la Seine, *Rapport sur l'emplacement des halles centrales de Paris*, Paris, Imprimerie Nationale, juin 1851.

Voirie

Alignement des rues de Paris, nomenclature des rues et numérotation des maisons

CHABROL DE VOLVIC G.-J.-G., Mémoire présenté par M. le comte de CHABROL, conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine, au conseil général de ce département, concernant l'exécution du projet d'alignement des rues de la ville de Paris, s.d. (circa 1818). VONC 200.

Marchés de fournitures de pavés

Pavé de Paris. Bail des fournitures de pavés neufs nécessaires aux travaux d'entretien du Pavé des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements municipaux de la ville de Paris, à compter du 1^{er} avril 1842 jusqu'au 1^{er} avril 1848, 1841. VONC 200.

Voirie parisienne et Révolution de 1848

Dossier « Insurrection de février », service des Ponts et Chaussées. VONC 1326.

Lettre du préfet RAMBUTEAU à l'ingénieur Schérer en date du 23 février 1848.

Lettre du directeur du Pavé de Paris à l'ingénieur Schérer en date du 26 février 1848.

Lettre du directeur du Pavé de Paris à l'ingénieur Schérer en date du 27 février 1848.

Proclamation du maire-adjoint de Paris, BUCHEZ, du 27 février 1848.

4. Archives de la Préfecture de Police de Paris

Rapports du conseil de salubrité (puis conseil d'hygiène publique et de salubrité) du département de la Seine

Rapports du Conseil de Salubrité, années 1806 à 1824, s. éd.

Rapport Général sur les Travaux du Conseil de Salubrité 1825-1839, Paris, Imprimerie Lottin de Saint-Germain, s. d.

Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1840 à 1845, Paris, Boucquin, Imprimeur de la Préfecture de Police, 1847.

Rapports Généraux des Travaux du Conseil de Salubrité 1846 à 1848, Paris, Boucquin, Imprimeur de la Préfecture de Police, 1855.

Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine 1849-1858, Paris, Boucquin, 1861.

Rapports de la commission des logements insalubres

Département de la Seine. Ville de Paris. Commission des logements insalubres. *Rapport général des travaux de la commission pendant l'année 1851, Paris, Vinchon, Imprimerie de la préfecture de la Seine, 1852.*

Département de la Seine. Ville de Paris. Commission des logements insalubres. *Rapport général sur les travaux de la commission pendant les années 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856, Paris, Charles de Mourgue Frères, Imprimeurs de la Préfecture de la Seine, 1857.*

Dossier biographique

DELESSERT G. (EA 21 I).

Poème *Les rues de Paris* dédié à G. DELESSERT par DIZÉ, chimiste. s. d. (entre 1836 et 1848).

5. Fonds de l'Institut de France

Bibliothèque de l'Institut de France

BRAUD L.R. et PORTRET. Ville de Paris, Rive gauche de la Seine. 10^e, 11^e et 12^e arrondissements. *Rue des Écoles. Au Corps Législatif, à la commission municipale. Projet intéressant l'Université, la Voirie, la Salubrité, le Travail, la Propriété*, Paris, s.éd., 1849. 8° NS Br 444 (KKK).

LESOBRE, rapporteur. Paris, Rive gauche-XII^e arrondissement, Publications de la commission centrale des propriétaires et habitants du XII^e arrondissement n°2, *Rapport fait à la Commission centrale des Propriétaires et Habitants du XII^e arrondissement sur les Halles centrales au point de vue de l'intérêt général de Paris et des besoins particuliers la rive gauche*, Paris, Bureau de la Revue municipale, 1851. 8° N.S. Br 587 (UUU).

s. a., XII^e arrondissement. *Halle aux cuirs et entrepôt. Choix de l'emplacement. Considérations soumises à M. le préfet de la Seine*, par les commissaires Berger et al., Paris, s.éd., 1850. 4°M1330.

Bibliothèque Mazarine

s. a., *Actions héroïques des Parisiens pendant les Journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 ou Traits de courage et de patriotisme, actes de désintéressement, paroles remarquables, etc., recueillis dans ces journées mémorables, suivi de la cantate de M. Casimir DELAVIGNE, et de la proclamation du duc d'Orléans contre la naissance du duc de Bordeaux*, Paris, Timothée Dehay, s. d. 82606(2).

Illustrations

LISTE DES ILLUSTRATIONS PUBLIEES

Page de couverture

Vue à vol d'oiseau du canal Saint-Martin, de la place et du quartier de la Bastille vers 1852. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 77. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Chapitre un

1. Les funérailles de Guillaume Dupuytren. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Premier, Bruxelles, 1841, p. 193. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.
2. Sauvetage d'un ouvrier victime d'une asphyxie dans une mine. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, n.p. Bibliothèque de l'Académie de médecine.
3. Masque avec tuyau d'arrivée et d'évacuation d'air. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, n.p. Bibliothèque de l'Académie de médecine.

4. Modèles de masques obturateurs. Fig. 5 et 6 : modèles fabriqués avec des couches d'éponge utilisés pour le curage de l'égout Amelot. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829, n.p. Bibliothèque de l'Académie de médecine.
5. Cité Rochechouart. Façade sur rue. Photographie F. Chevallier
6. Cité Rochechouart. Cour intérieure. Photographie F. Chevallier
7. Maisons marquées pendant une épidémie. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Premier, Bruxelles, 1841, p. 265. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.
8. Le choléra-morbus à Paris en 1832. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Premier, Bruxelles, 1841, p. 69. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.

Chapitre deux

9. Une officine d'un pharmacien dans les années 1830. Vignette d'Honoré Daumier. François Fabre, *Némésis médicale illustrée*, Tome Deux, Bruxelles, 1841, p. 219. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 337.
10. Le marché du Temple au début des années 1850. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 146. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Chapitre trois

11. Projet d'aménée de l'eau de l'Yvette à Paris par Antoine Deparcieux, 1762. Histoire et Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1762. Académie des Sciences - Institut de France.
12. Les premiers réseaux d'aménée d'eau au début du dix-neuvième siècle: carte du canal de l'Ourcq, du canal Saint-Denis et du canal Saint-Martin.
13. Vue à vol d'oiseau du canal Saint-Martin, de la place et du quartier de la Bastille vers 1852. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 77. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
14. Fontaine square Louvois (anciennement square Richelieu) par Visconti (1844). Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.241. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
15. Bateau de bains chauds dans la Seine en 1761. Paul Négrier, *Les Bains à travers les âges*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1925. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 585.

16. Une baignoire au dix-huitième siècle. Paul Négrier, *Les Bains à travers les âges*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1925. Bibliothèque de l'Académie de médecine, cote 47 585.
17. La salle de bains de Napoléon Ier au château de Fontainebleau. Photographie F. Chevallier.
18. Estampe. Bateau de blanchisseuses sur la Seine. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, p. 126. D'après Victor Jean Adam. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
- 19, 20, 21. Gravures. Le bain à domicile. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.4; 60. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
- Ill. 19: L'entreprise de bains à domicile. Ill. 20: Un homme dans une baignoire mobile. Ill. 21: Une femme dans une baignoire mobile.
- 22, 23, 24. Gravures. Les baigneurs. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.8. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
25. La toilette de mademoiselle Ophélie Ducroquet. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, n.p. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
26. La salle de bains des jeunes filles dans l'Institut des Jeunes Aveugles. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.192. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Chapitre quatre

27. Gravure. Fête organisée pour le trophée de la machine à défricher. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p.29. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
28. Estampe, Honoré Daumier. Jeu de ballon sur les Champs-Élysées. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, p. 294. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
29. L'ordonnance de police. Illustration par Bordes et Morin, *Journal pour rire*, 6 juillet 1850 (« une mesure hygiénique fort mal appliquée »).
30. Estampe. Embarras du trottoir parisien. Paul de Kock, *La Grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, Paris, Marescq, 1844, Tome Premier, p.51. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
31. Gravure. Un bec de gaz sur la place du Carrousel. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 342. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
32. Gravure. L'usine de la Compagnie Parisienne à la barrière d'Italie. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Second, p. 237. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
33. L'alignement de la rue Royale face à l'église de la Madeleine. Photographie F. Chevallier.

34. La rue de Liège dans le quartier de l'Europe. Photographie F. Chevallier.
35. Rue d'Hauteville et église Saint-Vincent de Paul. Photographie F. Chevallier.
36. Immeuble place Franz Liszt. Photographie F. Chevallier.
37. La cour intérieure de l'hôpital Lariboisière. Photographie F. Chevallier.
38. Vue perspective de la réunion du Louvre et des Tuileries d'après les plans officiels de L. Visconti. *Le Moniteur des Architectes*, 1854, Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
39. Séance d'ouverture de la session du Sénat et du Corps Législatif dans la salle des Maréchaux au Palais des Tuileries, le 29 mars 1852. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.301. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
40. Les femmes et les enfants des insurgés aux portes de la Conciergerie pendant la Révolution de 1848. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.218. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.

Chapitre cinq

41. Carte des principaux équipements dédiés à l'approvisionnement alimentaire en 1849.
42. Plan des échaudoirs de l'abattoir de Ménilmontant. *Le Moniteur des architectes*, 1856, Planche 408. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
43. Photographie. Le grenier à grains de Paris, circa 1860.
44. Vue générale de la halle aux vins. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p. 191. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
45. Vue d'un cellier de la halle aux vins. Edmond Texier, *Tableau de Paris*, 1852, Tome Premier, p.193. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
46. Le marché des Innocents au début de la décennie 1840. Paul de Kock, *La grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, 1845, Tome Deux, n.p. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
47. Femmes au marché. Paul de Kock, *La grande ville. Nouveau Tableau de Paris comique, critique et philosophique*, 1844, Tome Premier, p. 218. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright S. Boegly.
48. Le plan des Halles. Préfecture de la Seine, avant-projet, 1843. Archives de Paris, V.M. 21 1. Photographie E. Gennari.
49. Projet de Hector Horeau pour les Halles, 1849.
50. Étude de flux du préfet de police Pierre Carlier, 1850. Archives de Paris, V.M. 21 1. Photographie E. Gennari.

51. Plan pour les Halles. Préfecture de la Seine, 1851. *Rapport sur l'emplacement des Halles centrales de Paris*, 1851. Archives de Paris, V.M. 21 1. Photographie E. Gennari.
52. Le premier pavillon en pierre, démoli à la suite de l'arrêt du chantier demandé par L.-N. Bonaparte. *Gazette des architectes et du bâtiment*, 1869-1870, n°23, p. 337. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright P. Schmidt.
53. Plan général des Halles de Paris. D'après Victor Baltard, *Encyclopédie d'architecture*, 1856, planches n°37 et 38.
54. Coupe sur l'axe des pavillons. *Gazette des architectes et du bâtiment*, 1869-1870, n°23, p. 342. Bibliothèque du musée d'Orsay. Copyright P. Schmidt.

SOURCES DES ILLUSTRATIONS NON PUBLIEES

Introduction

1. Pierre Patte. La place Louis XV (actuellement place de la Concorde). *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV*, Paris, 1772. Paris, Bibliothèque de l'Institut de France. Bernier-F°50. 09-502014. C. RMN. Photographie Gérard Blot.

Chapitre deux

2. Thomas Abel Prior, La reine Victoria inaugurant l'Exposition universelle de 1851 au Crystal Palace de Londres. Entre 1851 et 1886. Aquarelle avec rehauts de gouache blanche. Musée d'Orsay, n° ARO 1987 3. Copyright RMN.

Chapitre trois

3. Plan général des fondations et caves de tous les bâtiments de l'Hôtel Royal des Invalides. Abbé Pérau, *Description historique de l'Hôtel Royal des Invalides*, Paris, Guillaume Desprez, 1756. Bibliothèque de l'INHA.
- 4, 5, 6. BOURGEOIS D'ORVANNE A., *Lavoirs et Bains publics gratuits et à prix réduits. Traité pratique à l'usage des maires, des membres des conseils municipaux, des administrateurs des hospices et autres institutions de bienfaisance, avec les plans d'un établissement modèle*, Paris,

Maison, 1854. Bibliothèque nationale de France, cote 8V-5572. Ill.3: Coupe de l'établissement-modèle; Ill.4 : Plan du rez-de-chaussée; Ill. 5 : Plan du premier étage.

Chapitre quatre

7. Projet d'ouverture de la rue des Écoles, de l'École de Médecine au Jardin des Plantes, 1849. Braud et Portret, *Ville de Paris, rive gauche de la Seine*, Paris, 1849, p. 8. Bibliothèque de l'Institut de France, cote 8° NS-Br444 (KKK). C. RMN, Photographie G. Blot.

Chapitre cinq

8. Louis Bruyère, vue aérienne de l'abattoir du Roule. *Études relatives à l'art des constructions*, Paris, 1823-1828. VIème recueil, frontispice. Bibliothèque de l'INHA. Fol Res 275.
9. J.-B. Rondelet, Projet pour la reconstruction de la halle au blé avec une coupole en pierre de taille. Mémoire sur la reconstruction de la coupole de la halle au bled de Paris, 1805. Bibliothèque de l'Institut de France, In-4°. N44 E. 09-510432.
10. Louis Bruyère, grenier de conservation-type. *Études relatives à l'art des constructions*, Paris, 1823-1828. IIème recueil, pl.8. Bibliothèque de l'INHA. Fol Res 275.
11. Louis Bruyère, perspective du marché Saint-Martin. *Études relatives à l'art des constructions*, Paris, 1823-1828. IVème recueil, pl.5. Bibliothèque de l'INHA. Fol Res 275.
12. Louis Bruyère, projet de marché place de la Bastille, élévation. *Études relatives à l'art des constructions*, Paris, 1823-1828. IVème recueil, planche 13. Bibliothèque de l'INHA. Fol Res 275.
13. Estampe. Le marché des Prouvaires avant la rénovation des Halles (circa 1845). Hoffbauer, *Paris à travers les âges*. Paris, 1875-1882. Paris, Bibliothèque de l'Institut de France. Bernier-F°32. 09-510434. C. RMN, Photographie G. Blot.
14. Vente du poisson à la criée aux Halles de Paris en 1870. N°282-13. Agence Roger-Viollet.
15. Jules Arnout, Les Halles de Paris. *Paris dans sa splendeur*. Lithographie. Bibliothèque nationale de France, N° FRBNF 41525504.